

**Représentations des iniquités d'accès aux interventions
d'autonomisation économique des femmes. Une étude de cas en milieu
rural haïtien.**

Marie Merline Maurice

Thèse soumise à la Faculté des études supérieures et postdoctorales dans le cadre des exigences du
programme de Doctorat en santé des populations

Programme interdisciplinaire en santé des populations

Université d'Ottawa

© Marie Merline Maurice, Ottawa, Canada, 2018

Résumé

Contexte. En Haïti, entre 2007 et 2013, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a financé le Multi-Year Assistance program (MYAP) avec pour objectif principal la réduction de l'insécurité alimentaire dans les communautés les plus vulnérables. L'autonomisation économique des femmes constituait l'un des piliers du MYAP. En effet, les études ont montré qu'une croissance des revenus des femmes avait des retombées positives sur la nutrition et sur la santé du ménage. De façon générale, la participation économique des femmes est considérée comme un facteur indispensable au développement durable. Le Catholic Relief Services (CRS) implantait le MYAP dans les zones rurales du sud d'Haïti. Le CRS, étant une entité de l'Église catholique, avait mis l'équité, un principe phare qui guide sa mission et sa vision, au cœur des stratégies de mise en œuvre du MYAP. Cependant, des évaluations menées durant l'implantation et à la fin du MYAP ont suggéré que les femmes les plus défavorisées des communautés rurales étaient restées en marge des interventions.

Méthodologie. Pour identifier les obstacles à l'équité durant le MYAP et explorer les meilleures stratégies qui favoriseraient l'implantation d'interventions dont l'accès est équitable, la démarche adoptée a été une étude de cas. Deux sites (2) ont été sélectionnés sur la côte sud d'Haïti, Nan kanpech et les Anglais. Nous avons utilisé une combinaison de méthodes de collecte de données, dont une analyse documentaire, 13 entrevues individuelles et trois (3) groupes de discussions avec différentes parties prenantes du MYAP.

Résultats. Le lieu de résidence, la culture, l'occupation, la religion, la scolarité, le statut socio-économique, le capital social et la présence d'un handicap physique ou mental sont parmi les facteurs qui ont entravé la participation des femmes les plus vulnérables aux interventions. L'étude a identifié plusieurs obstacles catégorisés en quatre (4) dimensions interconnectés qui ont compromis l'application des principes d'équité par le CRS : 1. barrières opérationnelles : manque de données sur la pauvreté, focalisation sur l'efficacité et l'efficience au préjudice de l'équité; 2. barrières organisationnelles : manque d'autonomie et manque de redevabilité du CRS à l'égard des bénéficiaires; 3. barrières communautaires : vision divergente des acteurs sur l'équité, laxisme des parties prenantes pour exiger la reddition de comptes; difficultés pour les femmes les plus vulnérables de s'organiser alors que les plus aisées dominaient l'arène; 4. barrière systémique : la corruption

Discussion. L'application des principes d'équité verticale et horizontale est nécessaire pour parvenir à une participation équitable des femmes dans les interventions d'autonomisation économique. Les implications pour les décideurs et les meilleures pratiques pour concevoir des interventions équitables incluent : le renforcement des institutions statistiques nationales pour collecter et rendre disponible des données fiables et actualisées sur la pauvreté, la participation active des cibles dans l'identification des besoins, l'équilibre entre les objectifs d'efficacité, d'efficience et d'équité dans la mise en œuvre des interventions, une modification des procédures qui lient le CRS aux donateurs, la priorisation des interventions à long terme, le développement des outils de suivis et d'évaluation pour surveiller l'équité, le renforcement du leadership des femmes et de la cohésion communautaire et finalement, la consolidation de la politique nationale de lutte contre la corruption.

Conclusion. Notre recherche est la première à notre connaissance à s'intéresser aux facteurs qui influencent l'application des principes d'équité dans une intervention implantée par une ONG en Haïti. Les résultats mettent en évidence la nécessité d'une synergie d'action entre tous les acteurs pour évincer les obstacles à l'équité qui sont complexes.

Mots clefs. Autonomisation économique des femmes; équité verticale et horizontale; interventions en milieu rural; développement durable.

Abstract

Background. Between 2007 and 2013, the United States Agency for International Development (USAID) funded the Multi-Year Assistance Program (MYAP) with the primary objective to reduce the food insecurity in the most vulnerable communities in Haiti. Women economic empowerment was one of the major priorities of the MYAP. Studies have shown that women's income growth has a positive impact on nutrition and health in the household; women's economic participation is considered as an essential requirement for sustainable development. The Catholic Relief Services (CRS) implemented the MYAP in rural areas of southern Haiti. The CRS, being an entity of the Catholic Church, placed equity, a guiding principle, at the center of the MYAP implementation strategies. However, evaluations conducted during and at the end of the program suggested that the most disadvantaged women in rural communities couldn't take advantage of the economic empowerment interventions.

Methods. We conducted a case study to identify barriers to equity during the MYAP and explored the best strategies that could promote more equitable interventions. Two sites (2) were selected on the south coast of Haiti (Nan Kanpèch and Les Anglais). We used different methods of data collection, as a literature review, 13 individual interviews and three (3) focus groups with different MYAP stakeholders.

Results. Place of residence, culture, religion, education, socioeconomic status, social capital and presence of physical or mental disability, are among the factors which had compromised the most vulnerable women's participation in the interventions. The study identified several barriers, categorized into four (4) interconnected dimensions which had impeded the proper implementation of equity principles by the CRS: 1. operational barriers: lack of data on poverty, focus on effectiveness and efficiency to the detriment of equity; 2. organizational barriers: lack of autonomy of the CRS and lack of accountability to beneficiaries; 3. community barriers: stakeholders contrasting views on equity, laxity of stakeholders to demand accountability; the most vulnerable women lack organization compared to the more affluent women in the community, causing them to have minimal impact; 4. systemic barrier : corruption

Discussion. The application of vertical and horizontal equity principle is necessary to insure equitable women economic empowerment interventions. The implications for decision makers and best practices for designing equitable interventions include: strengthening National Institute of Statistics to collect and make available reliable and up-to-date data on poverty, active participation of the target communities in identifying the needs, balance between the objectives of efficacy, effectiveness and equity, changes in

the procedures linking CRS and donors, priority to long-term interventions, development of monitoring and evaluation tools to monitor equity, strengthening women's leadership and community cohesion, finally, consolidating the national anti-corruption policy.

Conclusion. To the best of our knowledge, this research is the first to investigate the factors influencing the application of equity principles in a program implemented by an NGO in Haiti. The results highlight the need for a synergy of action among all actors to address the complex barriers to equity.

Keywords. Women economic empowerment; vertical and horizontal equity; rural interventions; sustainable development.

Remerciements

Sans l'aide, le soutien et la patience de plusieurs personnes, l'élaboration de cette thèse n'aurait pas été possible. Mes premiers remerciements chaleureux vont à mon directeur de thèse Dr Sanni H. Yaya. Je vous suis reconnaissante d'avoir accepté de me superviser sans hésiter quand je vous ai contacté et d'avoir entrepris les démarches pour m'aider à trouver les ressources nécessaires pour financer mes études à mon arrivée au Canada. J'ai été extrêmement touché par vos qualités humaines : j'ai apprécié le temps que vous m'avez consacré pour écouter mes problèmes « *j'en avais eu* » et trouver les mots justes pour apaiser mes inquiétudes : « *Il y aura toujours un moyen* » disiez-vous. Ces six mots m'ont aidée à rester positive face aux adversités tout au long de ce travail doctoral. Votre préoccupation pour vous assurer de mon bien-être, surtout durant la première année d'étude, m'a beaucoup marqué. Merci pour votre contribution scientifique et surtout pour votre patience. Vous avez relu et corrigé mes documents autant de fois qu'il a été nécessaire malgré votre emploi de temps chargé. MERCI de tout cœur.

Merci à tous les professeurs que j'ai côtoyés durant le doctorat. J'ai beaucoup appris de vous. Un merci spécial aux professeurs Éric Dionne, Louise Bouchard, Robert Geneau et Oumar Samb Malla pour avoir accepté d'évaluer ma thèse. Vos suggestions et commentaires m'ont permis d'améliorer ce projet de recherche. Mes remerciements vont aussi au professeur Dia Sanou pour ses conseils et encadrements durant la première année.

J'aimerais exprimer ma gratitude pour le soutien financier que j'ai eu la chance d'obtenir au cours de ma formation doctorale. La bourse d'admission octroyée par l'Université d'Ottawa et la bourse de la francophonie m'ont permis de me concentrer sur mes études et à l'élaboration de la thèse avec sérénité. Merci aux adjointes administratives, spécialement Louchka et Pierrette. Un merci chaleureux

à mes collègues doctorants, tant de ma cohorte et d'autres, particulièrement Ide, Rosanne et Rodrigue pour leur support et leurs conseils surtout pendant les premiers mois.

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien du Catholic Relief Services, plus particulièrement Dr Fonie Pierre, qui m'a fourni un espace de travail au bureau et m'a favorisé l'accès aux documents du MYAP. Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à l'équipe du CRS des Cayes pour leur accueil chaleureux, aux personnes qui m'ont aidée avec le recrutement des participants et ont pris en charge la logistique pour la réalisation des entretiens au niveau des communautés.

De manière plus personnelle, je remercie les membres de ma famille pour leur soutien indéfectible tout au long de mes longues années d'études : mes parents (Kesler et Mercelia), mes frères (Keller et Jude) et ma sœur Sandra. Merci à mes oncles, tantes et cousines de m'avoir soutenue et encouragée. Je témoigne ma profonde reconnaissance à l'endroit de ma belle-sœur Germa Ledan. Merci pour ton hospitalité et pour avoir pris soin de moi durant les premières années. À mes amis de longue date, Jean Luc, Ricardi, Exavil, Jutile, Gibbs, votre contribution m'a été précieuse. À ma fille Éva Julie, mes nièces, Samora et Sabrina, merci d'avoir enjolivé ma vie. Grâce à vous trois, j'ai pu me déconnecter de temps en temps de la thèse et apprécier les choses simples de la vie.

J'ai une pensée spéciale pour les gardiennes de ma fille durant les cinq dernières années (Fortuna, Dieunise, Pauline). Vous avez aimé ma fille comme la vôtre. En prenant soin d'elle avec autant d'amour, vous m'avez permis de me concentrer sur mes études avec quiétude. Votre apport n'a pas de prix!

Finalement, je témoigne ma profonde gratitude à ma mère. Merci d'avoir pris le temps de réviser mes documents. Cette thèse est le fruit des valeurs que tu m'as inculquées, dont la persévérance.

Dédicace

Je dédie cette thèse

à la mémoire de ma grand-mère maternelle, Marie Anne Méprisia Joseph,
décédée le 10 février 2000.

Tu as été un exemple de courage, un modèle de mère haïtienne. Ne sachant ni lire ni écrire, tu as cependant compris l'importance de l'éducation et scolarisé tes cinq enfants jusqu'à l'apprentissage d'un métier malgré tes maigres moyens;

aux décideurs nationaux et internationaux,

J'espère que les résultats de cette étude vous orienteront dans l'élaboration de stratégies, de politiques publiques et de législation qui favorisent l'implantation d'interventions plus équitables en Haïti et une meilleure utilisation des fonds alloués au développement du pays;

aux acteurs de développement,

J'espère que ces recherches soulignent l'importance de continuer à faire connaître par votre travail les revendications des plus marginalisés, ceux dont on parle souvent dans les médias, mais que la réalité est souvent mal connue;

aux femmes haïtiennes,

Les superhéroïnes de la vie quotidienne en Haïti qui « *Ap dekouvri Sen pyè pou kouvri Sen Pòl* »;¹ je souhaite voir créer dans le pays les conditions sine qua non qui favorisent l'exploitation de votre potentialité individuelle et collective pour la construction d'une nouvelle Haïti.

¹ Proverbe haïtien qui signifie utiliser tous les moyens possibles et imaginables pour résoudre les difficultés de la vie quotidienne.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Schéma de la méthodologie générale du projet de recherche.....	70
Tableau 2 : Calendrier de la collecte et de l'analyse des données.....	71
Tableau 3 : Utilisation des modes de saisie en fonction des objectifs spécifiques.....	76
Tableau 4 : Résumé des entretiens réalisés.....	80
Tableau 5 : Critères d'inclusion des répondants.....	81
Tableau 6 - Analyse des données.....	85
Tableau 7- Moyens utilisés pour assurer la scientificité de l'étude.....	90
Tableau 8 - Caractéristiques des répondants.....	103
Tableau 9 - Critères d'identification des femmes pauvres en milieu rural haïtien.....	144

Liste des graphiques

Figure 1 : Accès aux interventions d'autonomisation économique des femmes : comparaison entre l'approche universelle et l'approche ciblée.....	48
Figure 2 : Cadre d'analyse.....	67
Figure 3 : Figure 3 : Processus de sélection des sites.....	73
Figure 4 : Répartition géographique des participants.....	75
Figure 5: Cadre du MYAP	101

Liste des annexes

Annexe 1 : Fiche de synthèse des documents.....	229
Annexe 2 : Formulaire de consentement.....	230
Annexe 3 : Guides d'entretien.....	244
Annexe 4 : Les approbations déontologiques.....	258
Annexe 5 : Lettre de consentement du CRS.....	261
Annexe 6 : Formulaire de collecte d'informations générales sur les répondants.....	262

Liste des acronymes et abréviations

AMI : Aide médicale internationale

ASEC : Assemblée de la section communale

CARICOM : Communauté et marché commun des caraïbes

CASEC : Conseil d'administration de la section communale

CEPAL : Commission économique pour l'Amérique latine

CNSA : Coordination nationale de la sécurité alimentaire

CRS : Catholic Relief Services

CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

DAWN: Development alternatives with women for a new era

DIAL : Développement, Institutions et Mondialisation

ECVMAS : enquête sur les conditions de vie des ménages après séisme

EMMUS : Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FEW NET: Famine early warning systems network

FFP : Food for peace

FFW Food for work

GDI : Gender-related Development Index

GEM : Gender Empowerment Measure

GENDERNET: Network on Gender Equality

IHSI : Institut haïtien de statistique et d'informatique

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

IRSC : Instituts de recherche en santé du Canada

MAECD : Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

MARNDR : Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural

MCHN: Maternal and child health and nutrition

MCDFD : Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme

MPCE : Ministère de la planification et de la coopération externe

MSPP : Ministère de la santé publique et de la population

MST : Maladies sexuellement transmissibles

MUSO : Mutuelle de solidarité

MYAP: Multi Year Assistance Program

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OIT : Organisation internationale du travail

ODD : Objectifs de développement durable

ONG : Organisation non gouvernementale

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

OMS : Organisation mondiale de la santé

PAM : Programme alimentaire mondial

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

RNDDH : Réseau national de défense des droits humains (RNDDH)

RNB : revenu national brut

SACO : Service d'assistance canadienne aux organismes

SOFA : Solidarite Fanm Ayisyèn

TI : Transparency international

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la population

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

USAID : Agence des États-Unis pour le développement international

Préface

Me voici à la fin d'une grande aventure! Je me revois cinq ans en arrière, arrivée au Canada pour réaliser mes études de doctorat en santé des Populations à l'Université d'Ottawa. J'étais emballée par l'opportunité qui m'était offerte, néanmoins je n'étais pas trop consciente des exigences d'une étude doctorale. Un long chemin a été parcouru depuis lors qui souvent m'a paru interminable!

Dans un premier temps, je crois qu'il est important d'expliquer les raisons qui m'ont poussée à choisir l'équité dans les interventions d'autonomisation économique des femmes comme le sujet de ma thèse. Avant d'entamer le doctorat, j'ai travaillé pendant trois (3) ans comme gestionnaire du volet santé nutrition maternelle et infantile (MCHN) au sein du Multi Year Assistance Program (MYAP), implanté par le Catholic Relief Services dans les milieux ruraux du sud d'Haïti. Quand on a grandi en ville toute sa vie, comme moi, on peut ignorer complètement les conditions de vie infrahumaines des familles des zones rurales, une violation flagrante des droits de la personne et de la constitution haïtienne.

Mon travail au sein du MCHN m'a ouvert les yeux sur ce qu'est la pauvreté profonde. Il m'a permis de découvrir la désolation des familles, souvent des mères haïtiennes (des superhéroïnes à mes yeux) qui se surpassent tous les jours pour prendre soin de leurs progénitures sans pouvoir y arriver ; les raisons sont complexes. Et de plus, j'étais témoin et faisais partie d'une équipe d'acteurs humanitaires qui se donnaient corps et âme pour venir en aide à ces femmes vulnérables, la plupart du temps sans grand succès. Malgré le caractère universel des interventions de renforcement du pouvoir économique implantées à travers le MYAP, les femmes les plus défavorisées restaient toujours en marge et ne profitaient pas des assistances qui leur étaient offertes. C'est comme l'a affirmé le premier ministre Blair en 2006: « *The hardest to reach families are often the ones we need to reach most* »².

² Blair T. 2006. Discours du premier ministre sur la réforme de la justice pénale. UK: The Guardian.

En choisissant de traiter la problématique de l'équité, je voulais donner un peu de visibilité à ce sujet et simultanément sensibiliser tous les acteurs nationaux et internationaux sur le sort des familles haïtiennes des milieux ruraux. Les interventions d'autonomisation économique des femmes du MYAP ont été sélectionnées comme mon cas d'étude vu mes connaissances antérieures sur le programme. Cependant, il m'a fallu du temps pour statuer sur les objectifs de recherche, prendre un certain recul et endosser le rôle de la chercheuse. Les manières dont mes antécédents ont pu influencer cette étude et les mesures méthodologiques utilisées pour assurer la justesse des données sont décrites dans la méthodologie.

Par ailleurs, n'étant pas habituée au langage, au vocabulaire et à la rigueur scientifique, je ne peux pas compter le nombre de fois où j'ai modifié le titre, recommencé des paragraphes et des chapitres entiers, m'étant trop éloigné des objectifs de recherche. Ces vers de Boileau appris au secondaire ont pris tout leur sens et c'est sans nul doute la réalité d'un grand nombre de doctorants :

*« Hâtez-vous lentement ; et sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse, et le repolissez ;
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez »³.*

Malgré les difficultés rencontrées, l'expérience doctorale a été édifiante. J'en suis sortie grandie, reconnaissante encore plus, pour les opportunités que la vie m'a offertes. J'ai pu approfondir un sujet qui me tenait à cœur : explorer les barrières à l'équité durant la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes en Haïti. J'espère que les résultats de ce travail inciteront une action commune des acteurs en faveur de l'équité dans les programmes implantés en Haïti afin

³ Boileau, N. (1674). L'Art poétique.

d'améliorer concrètement la situation des plus vulnérables. L'équité est une question de justice sociale et toutes les femmes haïtiennes ont droit à un minimum d'opportunités leur permettant de vivre dignement leur vie et pour prendre soin des leurs.

Table des matières

Chapitre 1 Introduction générale.....	1
1.1 Introduction et énoncé du problème	1
1.2 Organisation de la thèse.....	5
Chapitre 2 Revue de littérature.....	6
2.1 Autonomisation des femmes : origine, définition et évolution du concept.....	7
2.2. Autonomisation économique des femmes : définition du concept.....	11
2.3 Indicateurs de mesures de l'autonomisation des femmes.....	12
2.4 Principales stratégies d'autonomisation économique des femmes.....	15
2.4.1 Programmes de transfert d'espèces (TE).....	15
2.4.2 Agriculture.....	18
2.4.3 Microfinance.....	20
2.5 Synthèse des obstacles à l'autonomisation économique des femmes	22
2.6 Autonomisation économique des femmes haïtiennes.....	23
2.6.1. Politique et programmes gouvernementaux sur l'égalité de genre en Haïti.....	23
2.6.2 Retombées potentielles de l'autonomisation économique des femmes sur le développement durable d'Haïti.....	25
2.7 Influence de la culture sur l'autonomisation économique des femmes.....	41
2.8 Équité.....	44
2.8.1 Définition du concept	44
2.8.2 Importance de l'application des principes d'équité verticale et horizontale dans les interventions d'autonomisation économique des femmes.....	46
2.9 Processus d'identification des pauvres dans les pays en développement.....	49
2.10 Obstacles rencontrés par les ONG pour appliquer les principes d'équité	50
2.11 Conclusion de la revue de littérature	54
Chapitre 3 : Pertinence, objectifs et cadre d'analyse.....	56
3.1 Résumé du manque de connaissance.....	56
3.2 Justification et pertinence	57
3.3 Questions et objectifs de recherche	58
3.4 Cadre d'analyse	59
3.4.1 Le cadre de référence PROGRESS	60
3.4.2 Modèle socio écologique.....	62

3.5. Conclusion.....	65
Chapitre 4 : Méthodologie générale du projet de recherche.....	68
4.1 Conception de la recherche	68
4.2 Contexte de la recherche	71
4.3 Les participants.....	74
4.4 Collecte de données.....	75
4.4.1 Analyse documentaire	76
4.4.2 Groupes de discussion	77
4.4.3 Entrevues individuelles	79
4.4.4 Un journal de bord.....	80
4.5 Recrutement des participants.....	80
4.6 Développement des guides d’entretien.....	82
4.7 Analyse des données.....	84
4.8 Qualité des données et limitations.....	87
4.9 Considérations d’ordre éthique.....	91
4.10 Les consentements.....	92
4.10.1 Consentement du CRS.....	92
4.10.2 Consentement des participants	92
4.11 Respect de la vie privée des participants et confidentialité des données.....	92
4.12 Stockage et mécanisme de conservation des données	93
4.13 Faisabilité	93
Chapitre 5 : Dimension de l’équité propre au contexte du MYAP.....	95
5.1 Le MYAP.....	95
5.2 Le MYAP en Haïti.....	96
5.3 Dimension de l’équité propre au contexte du MYAP.....	96
Chapitre 6 : Perspective des parties prenantes sur l’équité et sur la pertinence de son application dans les interventions d’autonomisation économique des femmes	102
6.1 Caractéristiques des répondants	102
6.2 Perspective des parties prenantes sur l’équité et sur la pertinence de son application dans les interventions d’autonomisation économique des femmes.....	105
6.3 Discussion.....	112
6.4 Conclusion.....	115

Chapitre 7 : Les obstacles à la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique durant le MYAP	116
7.1 Les activités liées à l'autonomisation économique des femmes implantées durant le MYAP .	117
7.2 Les obstacles à la participation des femmes aux activités liées à l'autonomisation économique durant le MYA.....	119
7.3 Recommandations.....	131
7.4 Discussion.....	137
7.5 Conclusion	142
Chapitre 8 : Barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité durant l'implantation des interventions liées à l'autonomisation économique des femmes	143
8. Barrières à l'application des principes d'équité	143
8.1. Barrières opérationnelles à l'application des principes d'équité	143
8.2 Barrières organisationnelles à l'application des principes d'équité.....	157
8.3 Barrières communautaires à l'application des principes d'équité	160
8.4 Barrières systémiques à l'application des principes d'équité	161
8.5 Discussion.....	164
8.6 Conclusion.....	170
Chapitre 9 : Sommaire des résultats, implications et conclusion générale.....	171
9.1 Synthèse des résultats	171
9.2 Implications de cette recherche.....	173
9.3 Contribution à l'avancement des connaissances en santé des populations.....	177
9.4 Limites de l'étude	178
9.5 Perspectives de recherche	179
9.6 Plan de diffusion des résultats.....	180
9.7 Conclusion générale.....	180

Chapitre 1

Introduction générale

1.1 Introduction et énoncé du problème

En dépit des efforts déployés dans le monde durant les dernières années, l'écart entre hommes et femmes sur les plans économiques et sociaux demeure important (ONU Femmes, 2012). Pour un travail égal, les femmes sont moins payées que les hommes (OIT, 2009, 2010) et selon le rapport de l'OCDE de 2012, l'écart salarial s'élevait à 15 %. Les femmes représentent près de deux tiers des adultes illettrés (UNESCO, 2014) et elles sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les hommes (ONU, 2015).

La situation en Haïti est similaire. Les femmes sont plus touchées par le chômage (ONU, 2017) et quand elles travaillent, elles gagnent 32 % de moins que les hommes (Banque Mondiale, 2014). Elles occupent 55.9 % des emplois dans le secteur informel, emplois sous-payés et sans droit à la protection sociale; elles continuent d'être désavantagées dans les études supérieures et dans l'accès au crédit (PNUD, 2013a). Elles sont sous-représentées en politique et dans les sphères de décision de l'administration publique (ONU, 2017). À cause de la persistance des inégalités dans les domaines économiques, sociaux, éducatifs et sanitaires, la pauvreté se féminise de plus en plus en Haïti (PNUD, 2013a, 2013b).

Les inégalités entre les sexes ont un impact sur le développement durable en empêchant la croissance économique et en perpétuant la pauvreté; une perte directe de productivité est liée à la non-participation des femmes sur le marché du travail (Cuberes, Teignier et Teignier-Baqué, 2014). À cet égard, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, le 28 juin 2010, affirme : « *Tant que les femmes et les filles ne sont pas libérées de la pauvreté et de l'injustice, tous nos objectifs – la paix, la sécurité, le développement durable – seront en péril* » (UNIFEM, 2010, p. 2). On comprend donc

pourquoi « l'égalité entre les sexes » a constitué le 3^e Objectif du Millénaire de Développement (OMD) et est encore adopté par les chefs d'État du monde comme le 5^e objectif de développement durable (ODD) à atteindre en 2030. C'est dans ce contexte que la problématique du « genre » a été intégrée dans les projets de développement ces dernières années (Banque Mondiale, 2002; Commission européenne, 2003; USAID, 2013), que le soutien financier accordé aux organisations de femmes et ONG qui luttent pour les droits de la femme et l'égalité entre les sexes a pris de l'ampleur (OCDE et GENDERNET, 2009).

Entre 2007 et 2013, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) a financé le Multi Year Assistance Program (MYAP) pour renforcer l'action de l'État haïtien dans la réduction de l'insécurité alimentaire (CRS, 2012). Les décideurs ont choisi de concentrer les interventions du MYAP dans les milieux ruraux d'Haïti, car les enquêtes ont démontré une pauvreté plus criante par rapport aux zones urbaines et métropolitaines. En effet, sur chaque 100 Haïtiens qui souffraient de la faim avant l'implantation du MYAP en 2005, 77 vivaient en milieu rural (CNSA, 2005). L'autonomisation économique des femmes particulièrement les femmes enceintes, les femmes allaitantes et celles qui avaient à leur charge des enfants de moins de cinq (5) ans constituait l'un des piliers du MYAP (CRS, 2012). L'autonomisation économique des femmes est définie comme le renforcement de leur pouvoir et leur avancement économique (MAECD, 2013).

Plusieurs raisons ont justifié cette stratégie de renforcer économiquement les femmes à travers le MYAP. Les femmes ont plus de difficultés pour avoir accès à un emploi (PNUD, 2013a). De plus, les études ont montré que l'accès des femmes à plus de revenus entraîne automatiquement des avantages au niveau du ménage en matière de nutrition, de santé, d'éducation et du bien-être général (Blumberg, 2005; Pitt et Khandker, 1998; USAID, 2006). La contribution des femmes est indispensable au développement économique (Kabeer, 2009, 2016; OCDE, 2011b; ONU et

Commission économique pour l'Europe, 2012). Finalement, l'autonomisation économique des femmes a des effets positifs sur la protection environnementale (OCDE, 2008, 2011a) et l'instauration de la bonne gouvernance (Alzuabi, 2016; Gebreyohans et Ayalew, 2014; OCDE, 2008).

Vu que le MYAP était implanté en milieu rural et que l'agriculture y constitue la principale source de revenus et d'emploi (IHESI, 2010), les stratégies d'autonomisation économique mises en place se concentraient sur les facteurs qui amélioraient l'accès des femmes vulnérables aux ressources productives afin de mieux s'intégrer sur les marchés locaux (CRS, 2007). Les activités qui contribuaient à l'autonomisation économique des femmes se regroupaient dans 3 domaines : l'élevage, l'agriculture, la création de Mutuelles de Solidarité (MUSO) (CRS, 2013).

Le Catholic Relief Services (CRS), responsable de l'implantation du programme dans le Sud et des Nippes, avait placé l'équité au cœur des stratégies d'intervention. En effet, comme organisme catholique, le CRS est guidé par des principes basés sur la doctrine sociale de l'Église catholique, dont l'option préférentielle pour les pauvres : « *In every economic, political and social decision, a weighted concern must be given to the needs of the poorest and most vulnerable* » (CRS, s.d.). Afin de traiter les bénéficiaires avec dignité et pour assurer la qualité dans ses programmes, le CRS Haïti à travers son cadre de redevabilité s'engage à « *Concevoir des programmes basés sur les évaluations impartiales des besoins de différents groupes vulnérables* » (CRS, 2012, p. 4) et à ventiler les données « *par sexe et par âge de façon à ce que les besoins des femmes, filles, hommes, garçons et autres groupes vulnérables soient représentés avec exactitude et ciblés efficacement* » (CRS, 2012, p.6).

En 2011, le CRS a réalisé une enquête dans le souci de connaître les impacts du MYAP sur les groupes les plus vulnérables dans sa zone d'intervention. Les évaluateurs ont rapporté que parmi les femmes ciblées, les plus vulnérables étaient restées à l'écart des activités d'autonomisation économique (CRS, 2011). Deux ans plus tard, lors de l'évaluation finale du MYAP réalisée en août

2013, concernant les cash for work, pour quelques répondants, les nanties des communautés en ont tiré beaucoup plus de profits, comparés aux femmes défavorisées qui étaient particulièrement ciblées. Des interviewés ont affirmé « *The cash for work only benefited the better off* ». Pour d'autres répondants : « *The majority of the people involved shouldn't have benefitted. It was all about who you knew* » (Rassas, Marcelin, Crenn et Tejeda, 2014, p. 31). Si l'équité en tant que principe était présente dans l'esprit des concepteurs du MYAP et constitue l'une des idéologies phares du CRS, lors de la mise en œuvre des interventions, l'application des principes d'équité ne s'est pas tout à fait matérialisée.

Ce constat ne concerne pas seulement le MYAP. En effet, dans les pays du Sud où le secteur informel domine l'économie, les processus d'identification des pauvres en tant que bénéficiaires de programmes sont difficiles. Plusieurs critères liés au statut socioéconomique sont utilisés pour reconnaître les plus démunis, comme la possession de biens, la scolarité et la composition du ménage (Morestin, Grant et Ridde, 2009). Cependant, selon la même étude, d'autres facteurs contextuels, comme les conflits d'intérêts peuvent entraver la participation des plus défavorisés. Dans un article consacré aux interventions de développement communautaire dans les anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale, Earle (2005) atteste que les ONG sont souvent dans l'embarras pour confirmer que les bénéficiaires des interventions implantées en milieu rural appartiennent effectivement aux couches défavorisées; un fait que Brett (2003) attribue dans certains cas à un manque de cohésion communautaire.

Étant nous aussi une partie prenante du MYAP, ces résultats nous intriguaient et nous avons toujours voulu mieux comprendre les raisons qui expliquaient la mise à l'écart des femmes les plus vulnérables aux activités liées à leur autonomisation économique. Durant notre processus d'apprentissage et de réflexion comme étudiant au doctorat en santé des populations, nous avons

approfondi nos connaissances sur l'équité. L'équité peut être définie comme l'absence de différences évitables ou remédiables entre différents groupes de personnes (OMS, 2005, citée dans Rochaix et Tubeuf, 2009). Qu'elle soit définie selon des critères sociaux, économiques, démographiques ou géographiques, l'équité est un thème majeur en santé des populations. Cette recherche examine les obstacles à l'application des principes d'équité, cette importante dimension de la santé lors de l'implantation d'un programme d'autonomisation des femmes en Haïti. En outre, l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que la promotion et la protection de leurs droits fondamentaux constituent d'importants déterminants de la santé.

Nous avons donc convenu avec l'orientation de notre directeur de thèse d'identifier à travers cette étude les obstacles à l'équité durant la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes dans le MYAP et d'analyser les meilleures pratiques qui contribueraient à l'application des principes d'équité verticale et horizontale.

1.2 Organisation de la thèse

Cette thèse est composée de 9 chapitres divisés comme suit. Dans ce premier chapitre, nous avons exposé le contexte général de la problématique de notre sujet de recherche. Le chapitre 2 consiste en une revue de littérature sur les deux principaux concepts de notre étude à savoir l'autonomisation économique des femmes et l'équité. Le chapitre 3 comporte un résumé du manque de connaissances, la pertinence de notre recherche et le cadre d'analyse. Le chapitre 4 décrit la méthodologie utilisée pour collecter et analyser les données. Les chapitres 5 à 8 présentent les résultats de la recherche. Le chapitre 9 résume les principaux résultats et leurs implications, les limites de notre étude et la conclusion générale.

Chapitre 2

Revue de littérature

La revue de littérature est divisée en deux parties. Dans la première partie, notre objectif est de présenter un aperçu du débat autour de l'évolution du concept d'autonomisation économique des femmes, de présenter les grands moments de la lutte féministe en Haïti et la situation actuelle des droits de la femme haïtienne. Ensuite, les indicateurs de mesures et les principales interventions utilisées pour renforcer le pouvoir économique des femmes dans les pays du Sud seront décrits. Finalement, nous nous efforcerons de démontrer les retombées potentielles de l'autonomisation économique des femmes des milieux ruraux sur le développement durable d'Haïti.

La deuxième partie de la revue de littérature traite de l'équité. Notre intention dans cette section n'est pas de passer en revue de façon exhaustive les définitions de l'équité, mais de permettre au lecteur de comprendre le concept pour saisir son importance dans l'application des interventions d'autonomisation économique des femmes en Haïti. Les critères d'identification des pauvres dans les pays en développement sont ensuite analysés. Pour finir, nous présentons les obstacles rencontrés par les ONG pour appliquer les principes d'équité dans le cadre de leur fonction.

2.1 Autonomisation des femmes : origine, définition et évolution du concept

« Autonomisation » est une traduction française du terme anglais « empowerment ». D'autres expressions françaises sont couramment utilisées : « *accès au pouvoir* » (Bisilliat, 2000 p. 27); « *obtention de pouvoir* » (Jacquet, 1995, p. 60). À travers les réseaux sociaux et sur les blogs féministes, on retrouve « émancipation, habilitation, empouvoirement, capacitation, capabilisation, potentialisation... ». Rappelons que des auteurs tels que Hofmann (2000) et Bisilliat (1997) préfèrent le terme « empowerment » à ces traductions françaises argumentant que celles-ci affaiblissent la signification du concept. Dans cette thèse, nous allons utiliser les traductions françaises « autonomisation » et « renforcement du pouvoir », les termes les plus employés pour traduire le concept « empowerment » dans les documents français publiés par la plupart des agences internationales de développement et les Nations Unies (OCDE, 2011b; ONU, 1995; PNUD, 2013a; UNIFEM, 2010).

Le concept « empowerment » ne s'est pas développé dans un contexte féministe sinon comme une démarche, un appel à une prise de conscience « conscientization » pour un combat contre la domination que subissaient les peuples et les masses par un petit groupe d'élites au niveau de leur société (Freire, 1974). Le concept « empowerment » a été intégré pour la première fois dans le courant féministe avec DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era) un réseau de chercheurs, d'activistes et de féministes du Sud (en Inde). Il remplace les terminologies « *Women and Development, Women in Development, Gender and development* » très critiquées par les féministes considérées comme des approches apolitiques et économiques (Batliwala, 2007b, p. 558) qui ne remettaient pas en question les causes structurelles de la domination des hommes sur les femmes (Rowlands, 1997).

En 1985, les féministes de DAWN publient un ouvrage, le « *Development, crises and alternatives visions : Third World women's perspectives* » dans lequel elles décrivent une nouvelle approche de développement « the empowerment approach » (Sen, Grown, et DAWN, 1987). Cette nouvelle approche préconise une redéfinition du rôle reproductif attribué à la femme, un changement dans les structures (lois, codes du travail, code civil) et un renversement du système patriarcal qui retiennent les femmes dans leur position de subordination et de pauvreté (Batliwala, 1994; Moser, 1989; Sen, Grown, et DAWN, 1987).

L'approche « empowerment » veut s'attaquer aux fondements des relations de pouvoir qui marginalisent les femmes comme le revendique Batliwala (1994, p.130) : « *Empowerment is the process of challenging existing power relations and of gaining greater control over the sources of power* ». L'Autonomisation selon les féministes fait référence à la capacité d'une femme de faire des choix personnels et sociaux qui conditionnent son bien-être et celui de sa famille (Batliwala, 1994; Kabeer, 1999); c'est le processus « *by which those who have been denied the ability to make strategic life choices acquire such an ability* » (Kabeer, 1999, p. 437). Au début, les agences internationales et les gouvernements n'avaient pas témoigné beaucoup d'enthousiasme pour « l'approche autonomisation » jugée trop radicale. Cependant, comme les politiques de développement des années 90 donnaient de piètres résultats dans la réduction de la pauvreté féminine, et surtout, grâce aux plaidoyers soutenus des féministes et des activistes, les agences de développement commencèrent à manifester un intérêt pour cette nouvelle approche (Parpart, 2013; Parpart, Rai et Staudt, 2002).

Lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes en 1995 à Beijing en Chine, le concept de « women empowerment » a été introduit sur la scène internationale (Kabeer, 2001a). Les résolutions adoptées par les représentants de 189 États du monde constituaient des mesures stratégiques pour aboutir à l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes (ONU, 1995). À cet

effet, Mlambo-Ngcuka, Secrétaire générale adjointe d'ONU Femme, affirme que même 20 ans plus tard, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing « *représente le cadre de politique mondiale et le plan d'action le plus complet... Une source courante d'orientation et d'inspiration pour instaurer l'égalité des sexes et les droits humains des femmes et des filles, partout dans le monde* » (ONU, 1995, p. s.p.).

À la suite de la quatrième conférence mondiale de Beijing, le concept « women empowerment » est vulgarisé et est intégré dans les grandes lignes de travail des agences internationales (Parpart, Rai et Staudt, 2002) et devient l'incontournable politiquement correct (Bisilliat, 1997). Cependant, par manque de consensus, les définitions et les traductions attribuées à ce nouveau « buzzword » varient selon l'idéologie des protagonistes, différent d'un courant et d'une organisation à l'autre; il est alors adapté selon le contexte et les enjeux en question (Batliwala, 2007b; Eyben, Kabeer, et Cornwall, 2008; Kabeer, 2001a; Oxaal et Baden, 1997).

Pour définir l'autonomisation des femmes, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2008) utilise les critères suivants : l'estime de soi, le droit des femmes de déterminer leur choix, d'avoir accès aux opportunités et aux ressources, leur droit de pouvoir contrôler leur propre vie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer et leur capacité d'influencer le changement social afin de créer un ordre social et économique plus juste au niveau national et international.

Pour la plupart des chercheurs et féministes, l'autonomisation des femmes est un processus, (Batliwala, 1994; Beteta, 2006; Kabeer, 2005; Mosedale, 2005) qui, selon Kabeer (2001a) vise à remettre en question les pratiques patriarcales et les croyances qui renforcent les inégalités envers les femmes. D'après Mosedale (2005) ce processus est dynamique et varie énormément selon des critères tels que le temps, les expériences de la vie, l'ethnicité, la classe ou la caste, l'âge et l'état matrimonial.

Tengland (2008) perçoit l'autonomisation des femmes autrement; selon ce dernier, elle est un but et un objectif à atteindre, celui de contrôler les déterminants de sa qualité de vie. En ce sens, l'autonomisation est considérée comme des résultats associés à l'amélioration de l'éducation et l'état de santé des femmes et leur participation à la vie économique et politique (Desai, 2010). Finalement, Rai, Parpart et Staudt (2007, p. 21) croient que l'autonomisation constitue à la fois un processus et un but « *At times the two are indistinguishable, at others they merge, and sometimes the process is the outcome* ».

L'autonomisation des femmes est perçue comme un processus multidimensionnel (Kabeer, 1994; Rowlands 1995; Zimmerman, 1990). Stromquist (1995) en a identifié quatre (4) niveaux qui sont : cognitif, psychologique, économique et politique. L'autonomisation cognitive renvoie à la prise de conscience de leur état de subordination et la découverte des causes de leur domination au niveau micro et macro de la société (Stromquist, 1995). L'autonomisation psychologique ou individuelle est décrite par Rowlands (1995) comme le développement de l'estime de soi, de la confiance individuelle et de la capacité de se débarrasser des effets intériorisés de la domination; c'est le développement du pouvoir intérieur qui existe dans chaque être humain le « *power within* »; cette force intérieure génère le « *power to* » qui permet de manifester une résistance à la domination pour prendre le contrôle des ressources (Rowlands, 1997, p. 13). L'autonomisation individuelle est vitale, car comme l'assure Hofmann (2000) il est difficile (voire impossible) de rendre autonome une femme qui n'aspire pas à le devenir.

Selon Kabeer (1994) l'autonomisation individuelle est essentielle, mais elle est non suffisante pour arriver aux transformations sociales nécessaires à l'autonomisation des femmes, car la domination masculine est dissimulée et imposée collectivement au moyen de puissants mécanismes idéologiques. Selon Jacquet (1995) Sen, Grown et DAWN (1987) la domination mâle constitue un

héritage de la domination coloniale.⁴ En ce sens, l'autonomisation nécessite un effort collectif, le « power with » pour transformer et déraciner les causes structurelles des inégalités entre les sexes au niveau des sociétés; c'est la dimension politique de l'autonomisation des femmes (Batliwala, 1994; Parpart, Rai et Staudt, 2002; Rowlands, 1997) et pour s'accomplir, celle-ci requiert la collaboration et la participation des différents acteurs sociaux (Singh et Titi, 1995; Wallerstein et Bernstein, 1988). De l'avis de Singh et de Titi (1995) l'autonomisation des femmes va au-delà du contexte local; elle est un processus indissociable des changements économiques et politiques globaux.

2.2. Autonomisation économique des femmes : définition du concept

La définition de l'autonomisation économique des femmes retenue dans cette thèse est proposée par le Comité québécois femme et développement (CQFD) (2014) qui interprète le terme comme la capacité des femmes à générer des revenus à long terme pour prendre soin d'elles-mêmes et de leur famille; la possibilité d'économiser pour réinvestir et le potentiel de répondre aux imprévus; le contrôle des profits qui résultent de leurs activités génératrices de revenus; la possibilité d'influencer et de contribuer à la croissance économique de leur localité, de leur ville et de leur pays. Cette définition se démarque des autres par la présence de deux (2) éléments qui nous semblent fondamentaux : premièrement l'accent mis sur « le long terme », principe important pour des interventions efficaces en santé des populations et dans le milieu du développement. L'autonomisation requiert « *des interventions persistantes sur de longs termes afin de rompre avec les vieux modèles de dévalorisation et de dépendance, pour favoriser la construction de nouvelles personnalités* (Stromquist, 2002, p. 23). L'autonomisation doit mener à des changements

⁴ Haïti a été colonisée par l'Espagne et la France successivement entre 1492 et 1803.

soutenus dans les conditions de vie des femmes au niveau de leur famille, de leur communauté et de la société en général (Batliwala, 2007a).

L'autre élément intéressant de la définition constitue l'attention portée sur la capacité des femmes à répondre aux imprévus. Dans les pays moins avancés comme Haïti où les chocs (maladies, deuil, accident) et les catastrophes naturelles sont récurrents et souvent imprévisibles, la résilience des femmes est vitale pour consolider les acquis en matière de renforcement de leur pouvoir. Dès lors, les interventions d'autonomisation doivent constituer des circonstances opportunes pour développer des attitudes particulières chez les femmes, comme l'estime de soi, qui selon Mahmud et Becker (2012) influencent grandement leurs perceptions de la vie et leur capacité d'adaptation.

2.3 Indicateurs de mesures de l'autonomisation des femmes

Comment peut-on suivre et évaluer les progrès en matière d'autonomisation des femmes? La question du consensus revient de plus belle concernant les indicateurs de mesures. Plusieurs outils et cadres ont été développés par les agences internationales, par les chercheurs et les féministes. Nous allons surtout décrire les outils les plus connus et commentés dans la littérature.

Le premier cadre, le Gender-related Development Index (GDI) examine la disparité entre les sexes à travers 3 dimensions du développement humain : l'éducation, mesurée par le nombre d'années de scolarisation; la santé, évaluée à partir de l'espérance de vie à la naissance, le niveau de vie calculé à partir du revenu national brut (RNB) par habitant (PNUD, s.d.). Le « Gender Empowerment Measure » (GEM), un autre outil d'évaluation de l'autonomisation des femmes, est conçu par le Programme de développement des Nations Unies (PNUD, 1995). Le (GEM) analyse trois (3) indicateurs : premièrement, l'étendue de la participation des femmes dans la sphère politique et dans les prises de décision, évaluée par le pourcentage des femmes élues au parlement;

deuxièmement, la participation des femmes dans la vie économique et dans les prises de décision, représentée par le nombre de femmes, chefs d'entreprise, ou celles qui occupent des fonctions managériales, le pourcentage de femmes professionnelles et techniciennes; troisièmement, le pouvoir exercé par les femmes sur les ressources économiques, calculé à partir du niveau de revenus (PNUD, 1995).

Le GDI et le GEM sont vivement critiqués. Selon Leder (2015) les deux outils sont basés sur des données secondaires, ce qui affecte la fiabilité et la validité des indicateurs; de plus, ils ignorent d'autres facteurs importants de l'autonomisation comme les droits des femmes, leurs capacités de choisir, les facteurs culturels et religieux qui les oppriment. Par ailleurs, à propos de la représentation des femmes dans la sphère politique, Rowlands (1997) signale que l'autonomisation va au-delà de la simple participation dans les prises de décision. Selon l'auteure, elle doit constituer : « *the processes that lead people to perceive themselves as able and entitled to make decisions* » (Rowlands, 1997, p. 14). Kabeer (1999) de son côté précise que l'autonomisation devient tangible quand les décisions prises par les femmes sont dissociées de la division sexuelle du travail.

Par ailleurs, pour Beteta (2006) les indicateurs du GEM sont associés aux femmes les plus nanties économiquement et socialement de l'espace public dans le sens que les femmes parlementaires font partie de l'élite et des mieux éduquées de la population. Toujours selon Beteta (2006) le GEM n'évalue pas l'autonomisation des femmes au niveau de la vie privée. Pour y remédier, l'auteur propose deux autres types d'indicateurs : premièrement, des indicateurs qui mesurent le pouvoir décisionnel des femmes au niveau des ménages (contrôle des dépenses personnelles, pouvoir de décision, possibilité de rendre visite à la famille et aux amis); deuxièmement, des indicateurs qui évaluent le contrôle des femmes sur leur corps et la liberté sexuelle (choix de la maternité, accès aux méthodes de contraception, droit à l'avortement). D'autres auteurs ont eux aussi suggéré des

indicateurs pour compléter le GEM (Charmes et Wieringa, 2003; Ismail, Rasdi et Jamal, 2011; Malhotra et Schuler, 2002).

D'autres outils et cadres utilisant des données primaires plus explicites pour mesurer l'autonomisation des femmes ont été développés (Alkire, Meinzen-Dick, Peterman et Quisumbing, 2013; Alsop et Heinsohn, 2005; Mahmud et Becker, 2012; Mason et Smith, 2013). Si nous prenons en exemple le « Measuring Empowerment Framework » développé par Alsop et Heinsohn (2005) les indicateurs sélectionnés mesurent la capacité (psychologique, informationnel, organisationnel, matériel, social, financier) d'une femme de choisir et le contexte institutionnel dans lequel ces choix sont effectués. De son côté, Hofmann (2000) suggère les indicateurs suivants pour évaluer l'autonomisation économique des femmes : des changements dans la situation financière personnelle, possibilité de contribuer au revenu du ménage, détention d'un compte bancaire personnel, participation à une tontine⁵, possession de bijoux ou d'or, etc.

Quoique plusieurs outils aient été développés, évaluer l'autonomisation des femmes à partir d'indicateurs universels demeure un défi, étant donné que les femmes vivent l'oppression masculine différemment en fonction de leur race, leur classe sociale, leur histoire coloniale et leur place dans l'ordre économique international (Moser, 1993). L'autonomisation est donc un processus spécifique à un contexte qui varie à l'intérieur et entre les pays (Desai, 2010); entre les zones rurales et les zones urbaines (Srivastava, 2016). En ce sens, affirme Leder (2015) les perspectives d'autonomisation sont perçues différemment par les femmes qui se retrouvent à des stades historiques distincts. De plus, à l'instar de Simanovitz (2003) cité par Hofmann et Marius-Gnanou (2004) pour évaluer l'impact de la microfinance sur l'autonomisation économique des femmes, nous estimons qu'aucun modèle d'évaluation ne pourrait prévaloir sur un autre.

⁵⁵ Association collective d'épargne.

Par ailleurs, en considérant que l'autonomisation des femmes est un processus plutôt qu'un but, nous affirmons à l'instar de Kabeer (2001a, p.52) que les « *Indicators of empowerment need merely 'indicate' the direction of change rather than provide an accurate measurement of it* ». Une obsession pour la mesure et pour les résultats, nous avertit Parpart (2013) peut mettre en danger les processus les plus susceptibles de favoriser l'autonomisation des femmes. Et nous concluons avec Kabeer (1999, 2001a) et Hofmann (2000) qui rappellent que l'élément le plus précieux dans les démarches évaluatives de l'autonomisation des femmes c'est la participation active de ces dernières, car elles sont les mieux placées pour définir et choisir le type d'autonomisation auquel elles aspirent et qui répond à leur valeur.

2.4 Principales stratégies d'autonomisation économique des femmes.

Trois types d'interventions sont généralement utilisées dans les pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires pour autonomiser économiquement les femmes : les programmes de transfert d'espèces, les interventions agricoles et les programmes de microfinance.

2.4.1 Programmes de transfert d'espèces (TE)

Les programmes de transfert d'espèces (TE) fournissent aux bénéficiaires sélectionnés de l'argent grâce à des interventions ciblées. Deux catégories existent : les transferts conditionnels en espèces (TCE) et les transferts inconditionnels en espèces (TIE). Les transferts conditionnels en espèces (TCE) ciblent les ménages pauvres et transfèrent de l'argent particulièrement aux mères *à condition* qu'elles adhèrent à certains comportements ou actions, le plus souvent liés aux soins de santé, à la nutrition ou à l'éducation. En revanche, les transferts inconditionnels en espèces (TIE) sont exempts de conditions. Adato et Roopnaraine (2004) et Villanger (2008) font remarquer que les

transferts conditionnels sont associés à un risque d'exclusion des plus vulnérables si ces derniers ne peuvent pas se conformer aux modalités de participation imposées. Introduits en Amérique latine dans les années 1990 (Fiszbein, Schady, Ferreira, Olinto et Skoufias, 2009), de nos jours, ces programmes sont implantés un peu partout dans les pays en développement. L'objectif à travers les TCE c'est de réduire la pauvreté immédiate, de protéger les familles contre les chocs inattendus et de briser le cercle vicieux de la pauvreté (Villanger 2008).

Les transferts conditionnels en espèces (TCE) ont été l'objet de plus de recherches analysant leurs impacts sur l'autonomisation des femmes comparés aux transferts inconditionnels en espèces TIE. Cependant, quand on considère les deux types de transfert, une grande similarité existe au sujet des impacts recensés dans la littérature. Pour analyser les impacts des TC, des indicateurs de l'autonomisation des femmes tels que le pouvoir décisionnel au sein du ménage, la violence domestique, le contrôle sur les ressources ont été considérés. Les résultats à l'intérieur des pays et entre les pays à propos d'un même indicateur diffèrent.

Au Mexique, Adato, de la Brière, Mindek et Quisumbing (2000) ont montré que les TCE augmentent le contrôle des femmes sur les ressources, leur donnent la possibilité de quitter leurs foyers ce qui renforce les liens sociaux; ils stimulent les femmes à participer à des séances d'éducation, contribuent à l'éducation des filles et renforcent l'attention des gouvernements sur l'importance du travail des femmes. En équateur, Hidrobo et Fernald (2012) ont observé qu'avec les TIE, la tension au sein du ménage et la violence domestique diminuent ou augmentent selon le niveau de scolarité de la femme comparé à celui de son conjoint. Si la femme a réalisé plus que des études primaires, la violence diminue. En revanche, si la femme n'a fait que des études primaires ou moins et que son niveau de scolarité soit similaire ou supérieur à son conjoint, la violence est susceptible d'augmenter. La violence survient particulièrement quand les conjoints cherchent à prendre le

contrôle des ressources. Néanmoins, au Nicaragua, très peu de conflits domestiques ont été associés au TC (Adato et Roopnaraine, 2004). La plupart des hommes interviewés affirment que c'est mieux pour les femmes de contrôler l'argent reçu, car elles possèdent plus de connaissance en nutrition et peuvent mieux nourrir la famille. Au Nicaragua, les auteurs évoquent aussi des impacts positifs sur le sentiment d'indépendance et l'estime de soi des femmes. Rappelons que l'autonomisation des femmes n'est pas un processus linéaire; les interventions visant à renforcer les femmes se manifestent souvent par des conflits entre les sexes dans les étapes initiales quand les femmes veulent remettre en question les normes traditionnelles qui les oppriment (Peterman, Schwab, Roy, Hidrobo et Gilligan, 2015).

Au niveau du district de Zomba au Malawi, le TE a entraîné une augmentation marquée de la fréquentation scolaire des filles, un déclin du mariage précoce, de la grossesse chez les adolescentes et du comportement sexuel à risque (Baird, Chirwa, Mcintosh et O'Zler, 2012). Les TE ont permis aux femmes du Kenya (Asfaw, Davis, Dewbre, Handa et Winters, 2014) et du Malawi (Covarrubias, Davis et Winters, 2012) de faire l'élevage du petit bétail; l'accès au crédit des femmes a aussi augmenté, car la régularité du paiement des TE est considérée comme une garantie. Néanmoins, certaines femmes préfèrent utiliser les TE pour réduire leur endettement (Barca, Brook, Holland, Otulana et Pozarny, 2015). L'accès à plus de capital et la capacité d'épargner stimulent la production animale et végétale selon des travaux menés au Zambia (Daidone et coll., 2014) au Kenya (Asfaw, Davis, Dewbre, Handa et Winters, 2014) au Lesotho (Daidone, Davis, Dewbre, Covarrubias et Davis, 2014).

Concernant la participation des femmes dans les prises de décisions du ménage considérée comme un signe d'autonomisation, des études réalisées au Mexique (Attanasio et Lechene, 2002) ont noté des changements significatifs. Les époux prenaient les décisions en impliquant leurs conjointes.

En revanche, au niveau de six (6) pays de l'Afrique subsaharienne (Kenya, Ghana, Lesotho, Zimbabwe, Ethiopia, Malawi) les chercheurs n'ont pas observé des changements dans la participation des femmes dans les prises de décisions; les normes structurelles associées au genre n'ont pas été transformées par les TE (Barca, Brook, Holland, Otulana et Pozarny, 2015). Peterman, Schwab, Roy, Hidrobo et Gilligan (2015) en se basant sur des études réalisées en Équateur, en Ouganda et au Yémen soulignent l'ambiguïté de la participation des femmes aux prises de décisions comme un signe d'autonomisation, car celle-ci peut être mesurée de différentes manières avec des indicateurs diversifiés. Les auteurs rappellent que les normes de genre varient et sont influencées fortement en fonction des contextes culturels, économiques et politiques.

Bien que les recherches sur les transferts d'espèces ne soient pas concluantes, les résultats montrent un potentiel pour l'autonomisation économique et sociale des femmes. Comme il est souligné dans un rapport de la FAO publié en 2015, dans la conception des programmes de transfert d'espèces, une meilleure prise en compte des facteurs sexospécifiques, contextuels et une combinaison avec d'autres interventions de protection sociale sont nécessaires afin de potentialiser les résultats. De plus, les TE doivent se faire sur une durée suffisamment longue afin de garantir la pérennisation des impacts (FAO, 2015).

2.4.2 Agriculture

Parmi les projets d'agriculture employés pour autonomiser les femmes on retrouve la production animale et de produits laitiers, l'élevage de petits animaux, la production de légumes et les projets de jardinage à domicile (Van den Bold, Quisumbing et Gillespie, 2013). Ces activités visent à augmenter les revenus des femmes à travers la commercialisation des produits. Les études qui mesurent les impacts des projets agricoles sur l'autonomisation des femmes sont rares. Par

ailleurs, les résultats recensés sont divergents; ils varient entre les ménages, les communautés et les régions. Les raisons qui expliquent ces divergences n'ont pas été évaluées (Brugere, McAndrew et Bulcock, 2001).

Des études menées au Bangladesh (Hillenbrand, 2010; Iannotti, Cunningham et Ruel 2009) au Sénégal (Brun, Reynaud et Chevassus-Agnes, 1989) et au Kenya (Mullins, Wahome, Tsangari, et Maarse, 1996) ont montré que les projets agricoles ont contribué à augmenter le revenu des femmes. L'accès à un gain et le contrôle sur celui-ci engendrent une augmentation de la participation dans les prises de décisions économiques au sujet du ménage. Le travail mixte a transformé les perceptions sur les relations entre les sexes et accroît le respect envers les femmes (Hillenbrand, 2010).

Dans d'autres contextes, les projets agricoles produisent très peu ou pas d'impacts sur l'autonomisation des femmes. C'est ce qu'ont révélé des études réalisées en Tanzanie (Mulokozi, Mselle, Mgoba, Mugyabuso et Ndossi, 2000) au Kenya et en Éthiopie (Tangka, Ouma et Staal 1999). Les facteurs qui expliquent ces résultats médiocres sont entre autres, le manque d'accès des femmes à certaines ressources comme la terre, le crédit et les conseils d'un agent sur la gestion; la charge de travail associée aux soins des enfants et aux travaux domestiques (Tangka, Ouma et Staal, 1999). Dans les endroits où en vertu des représentations traditionnelles la femme est assignée au foyer, ces obstacles peuvent être plus difficiles à surmonter. La mobilité des femmes pour participer aux projets agricoles peut être limitée par le contexte religieux selon des études menées par Brugere, McAndrew et Bulcock (2001). Ces derniers soutiennent que l'autonomisation des femmes à travers les projets agricoles requiert la réalisation de façon simultanée des activités de sensibilisation sur les problèmes sexospécifiques.

2.4.3 Microfinance

Les programmes de microfinance sont parmi les interventions destinées à habiliter les pauvres, et en particulier les femmes. Ce choix se base sur les évidences que nous avons mentionnées dans les lignes précédentes : les femmes sont parmi les plus pauvres, elles rencontrent plus d'obstacles pour obtenir un crédit et leur accès à un travail formel est plus difficile comparé aux hommes (OCDE de 2012; OIT, 2009, 2010; ONU, 2015; ONU Femmes, 2012).

L'absence de revenus est perçue comme une barrière aux autres dimensions (cognitive, psychologique et politique) de l'autonomisation des femmes : « *Sans autonomie financière, les femmes ne peuvent pas défendre leurs droits. Elles ne peuvent pas être autonomes* » (SACO, 2003, p. 6). L'autonomisation économique des femmes était considérée comme un tremplin pour atteindre les objectifs millénaires pour le développement et demeure une condition préalable au développement durable (OCDE, 2011b). Blumberg (2005, p.18) compare l'autonomisation économique des femmes à une « *potion magique super puissante* » capable de favoriser l'égalité des sexes et le développement des pays du Sud. À cet effet, ces dernières années, les projets de microfinance sont devenus très populaires dans les pays en développement dans le cadre des interventions d'autonomisation des femmes (Batliwala, 2007b; Hofmann, 2000; Mayoux, 1997; Tandon, 2000).

Les résultats des études qui mesurent les impacts des programmes de la microfinance sur l'autonomisation des femmes ne font pas l'unanimité. En considérant des dimensions de l'autonomisation telles que la participation aux prises de décisions, la propriété et le contrôle des actifs productifs, l'établissement de réseaux sociaux, des impacts positifs des programmes de microfinance ont été mis en évidence en Inde (Deininger et Liu, 2009) au Bangladesh (Hashemi, Schuler et Riley, 1996; Kabeer, 2001b; Pitt, Khandker et Cartwright, 2006). En revanche, les

recherches menées en Inde (Banerjee, Duflo, Glennerster et Kinnan, 2015) et au Morocco (Crépon, Devoto, Duflo et Parienté, 2011) ont rapporté très peu ou pas d'impacts sur les dimensions d'autonomisation des femmes. Finalement, Goetz et Sen Gupta (1996) Mayoux et Mosley (1999) et Kabeer (2003) évoquent des effets pervers de la microfinance sur l'autonomisation des femmes comme l'endettement et la violence conjugale quand celles-ci essayent de prendre un certain degré d'indépendance.

L'accent mis sur les interventions de microcrédit est très critiqué par les féministes qui dénoncent une réduction de l'autonomisation des femmes, un processus aussi complexe, à une dimension individuelle et économique (Batliwala, 2007b; Mayoux, 1997). D'après Goetz et Sen (1996) et Mayoux (1997) c'est une vision simpliste de croire que la participation d'une femme à un projet de microfinance est suffisante pour aboutir à son autonomisation. Selon Buckley (1997) les impacts positifs des projets de microcrédits comme stratégie de réduction sont insignifiants et éphémères. L'opinion de Blumberg (2005, p. 17) est partagée sur le sujet. Selon elle, le microcrédit peut contribuer à l'autonomisation et au bien-être des femmes, surtout les entrepreneures; néanmoins, l'auteure reconnaît que le microcrédit disconvient aux femmes les plus défavorisées, car il risque d'empirer leur pauvreté et les réduire à des « *debt slavery* » quand elles deviennent incapables de rembourser leurs dettes.

Comme le précise Kabeer (2003) l'accès aux ressources favorise l'autonomisation économique si seulement les femmes en ont le contrôle et décident comment les utiliser, ce qui malheureusement n'est pas souvent le cas (Goetz et Sen, 1996; Rahman, 1999). Selon Batliwala (2007b) l'emphase mise sur la microfinance comme stratégie d'autonomisation des femmes a eu pour effet le détournement de la définition du concept « *women empowerment* » tel qu'elle a été perçue par les féministes; la dimension politique écartée, « *power left empowerment* », l'autonomisation ne

représente plus le changement radical tel qu'il était envisagé dans les premiers moments du mouvement féministe (Batliwala, 2007b, p. 559). Plusieurs féministes et activistes dénoncent une instrumentalisation du concept centralisé sur les droits individuels au service du néolibéralisme (Batliwala, 2007b, 2010; Bisilliat, 1997, 2000; ; Parpart, Rai et Staudt, 2007; Rankin, 2001). En résumé, comme l'affirment Grabe, Weiser, Dworkin, Weinberg (2017) la microfinance est une stratégie non suffisante pour arriver à l'autonomisation des femmes, car elle fait abstraction des obstacles structurels qui font perdurer les inégalités. Cependant, nous croyons, comme l'atteste Blumberg (2005) quand les interventions de microcrédit sont bien conçues, leurs apports au processus d'autonomisation des femmes peuvent être substantiels.

2.5 Synthèse des obstacles à l'autonomisation économique des femmes

Les femmes confrontent des obstacles différents à leur renforcement économique. Les barrières les plus mentionnées dans la littérature sont le faible niveau de scolarisation, le manque de compétence technique ou d'une formation professionnelle (Ghosh, 2002; OCDE et GENDERNET, 2009); les droits inégaux dans l'accès à la terre et aux héritages, les traditions et les coutumes qui maintiennent la domination patriarcale; les besoins non comblés en santé de la reproduction (OCDE, 2011c); les désavantages sur le marché comme l'accès au crédit et aux autres ressources productives Blumberg, 2005; la surcharge de travail associée à la réalisation des travaux domestiques (OIT, 2016); les violences domestiques et sexuelles (Goetz et Sen Gupta, 1996), manque d'autonomisation psychologique Rowlands (1995). Les expériences ont montré que les femmes plus vulnérables courent un risque plus élevé de faire face à ces barrières qui souvent sont associées au gradient social (MAECD, 2013; SACO, 2003).

2.6 Autonomisation économique des femmes haïtiennes

2.6.1. Politique et programmes gouvernementaux sur l'égalité de genre en Haïti

À l'instar de la majorité des pays au monde, Haïti est signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme dont l'article premier stipule « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* » (Nations Unies, 1949). Cependant, c'est en 1934, avec la création de la Ligue féminine d'action sociale (LFAS) que les femmes haïtiennes ont entrepris leur lutte afin de voir la société leur accorder les mêmes droits qu'aux hommes (Merlet, 2002). Parmi les premières victoires, nous citons le droit du vote et la possibilité de devenir candidate obtenus entre 1950 et 1957, la construction d'un lycée pour les jeunes filles et l'accès aux universités du pays (Ayiti fanm, 2010). De 1987 à nos jours, le mouvement féministe haïtien a pris un essor avec la création de plusieurs associations et ONG féministes : Kay fanm, SOFA, Enfo-femme, Fanm yo la, Femme en démocratie, Fanm Deside, MOUFHED, FONDS KORE FANM, etc.

La nouvelle Constitution de la République d'Haïti, votée en 1987 et dont l'amendement a été publié en 2012, reconnaît l'égalité entre les sexes en matière de droit à travers plusieurs articles (articles 17, 17.1, 18, 19, 28, 32.6). En 1994, l'état haïtien a créé le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF), chargé de faire appliquer les politiques de l'État associées aux droits des femmes (MCFDF, 2014). La priorité donnée à la lutte contre les inégalités de genre se reflète aussi au niveau des accords et conventions internationales ratifiés par l'État haïtien (PNUD, 2013a) : a- le 18 juillet 1980, à Copenhague, Haïti a signé la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), convention ratifiée par le parlement le 7 avril 1981; b- en septembre 1995, le pays a adopté la Déclaration et Programme d'action de Beijing qui fixe les objectifs et des stratégies pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes; c- en mai 1997, l'État haïtien s'est engagé pour la promotion des droits de la femme comme membre de la

Communauté des Caraïbes (CARICOM); d- le 2 juin 1997, Haïti a ratifié la Convention de Belém qui exhorte les gouvernements à prendre des mesures de prévention, à appliquer des sanctions pour l'élimination de la violence contre les femmes; e- en août 2007, l'État haïtien a adopté le Consensus de Quito qui préconise la représentation féminine dans les processus de paix et de sécurité à l'échelle nationale et internationale, et le renforcement des mécanismes pour atteindre l'égalité entre les sexes; f- l'égalité des sexes constitue l'un des cinq (5) domaines d'interventions prioritaires adoptés dans le plan d'action du développement durable (Nations Unies, 2017).

Afin d'opérationnaliser les engagements pris par Haïti en faveur de l'égalité des sexes, le 6 mars 2015, le MCFDF a officialisé le document de politique d'égalité homme/femme (2014-2034); ce cadre définit les orientations et les principes directeurs qui permettront à l'État haïtien à travers des actions concrètes d'arriver à l'égalité des sexes; parallèlement, ce cadre est élaboré pour permettre à l'État haïtien de suivre les résultats pendant les 20 prochaines années (Austin et Mejia, 2017). Malheureusement, nous devons préciser que ces initiatives et engagements fort louables pris par l'État haïtien sont restés en grande partie au stade de la rhétorique. Les décideurs montrent une certaine réticence quand il s'agit de promulguer des lois qui réduisent les inégalités sexospécifiques. En exemple, la promulgation de la loi sur la paternité responsable⁶ a été une longue bataille et sa ratification a duré plus de trois ans entre les deux chambres parlementaires (PNUD, 2013a). C'est seulement en juillet 2005, que les sanctions discriminatoires à l'égard de la femme adultère ont été bannies, que les recours d'un conjoint qui a assassiné sa partenaire sur le motif de l'adultère ont été révoqués et que le viol a été reconnu comme un acte criminel (Le Moniteur, 2005). Le PNUD attribue

⁶ La loi sur la paternité responsable établit l'égalité entre tous les enfants, qu'ils soient légitimes, naturels, ou adoptifs.

les piètres résultats en matière de réduction des inégalités entre les sexes en Haïti particulièrement à un manque de volonté politique (PNUD, 2013a).

2.6.2 Retombées potentielles de l'autonomisation économique des femmes sur le développement durable d'Haïti.

Plus de deux cents ans après son indépendance, Haïti est le seul du continent américain à appartenir au groupe des pays les moins avancés (Population data, 2016). Quoique les statistiques ont démontré une amélioration des conditions de vie, il n'en demeure pas moins que 24 % de la population haïtienne vivent dans la pauvreté extrême avec un dollar ou moins par jour (Banque Mondiale, 2014). De plus, cette pauvreté extrême est surtout rurale avec un taux de 37,7 % contre 12,1 % en milieu urbain et 4,9 % dans la capitale (selon les données de l'enquête ECVMAS, 2012, telles que présentées dans le document de la Banque Mondiale, 2014).

Le 30 juin 2017, l'État haïtien et les Nations Unies ont signé le Cadre du développement durable 2017-2021 avec pour objectif de faire d'Haïti un pays émergent en 2030 (ONU, 2017). Les domaines d'intervention prioritaires retenus sont la réduction de la pauvreté, la promotion de l'emploi décent, l'accès et l'utilisation des services sociaux de base de qualité, l'égalité des sexes, la protection, la résilience et la gouvernance. Tous ces axes d'intervention peuvent se regrouper à travers les trois piliers, encore appelés les trois objectifs fondamentaux du développement durable : le développement social, le développement économique et la protection environnementale (Hansmanna, Miegb et Frischknechta, 2012; Kahn, 1995; ONUFemme, 2014; Warth et Koparanova, 2012). Ces trois dimensions sont d'une importance égale et sont interreliées; le développement durable ne peut être atteint que si les trois sont satisfaites au même moment (Stevens, 2010). « *Better use of the world's female population could increase economic growth, reduce poverty, enhance societal well-being, and help ensure sustainable development in all countries* » (OCDE, 2008, p.3). À travers les paragraphes

qui suivent, nous allons essayer de présenter les retombées potentielles de l'autonomisation économique des femmes haïtiennes sur le développement durable d'Haïti. Parallèlement, nous décrirons les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines afin que le lecteur puisse appréhender la profondeur des disparités et mieux comprendre l'importance du renforcement économique des femmes des milieux ruraux d'Haïti dont le capital humain est sous-évalué et sous-utilisé.

2.6.2.1 Retombées potentielles sur le développement social

Le développement social dans le cadre du développement durable c'est la distribution équitable des ressources pour satisfaire les besoins vitaux des hommes et des femmes en matière de santé, d'éducation, de logement, etc. (Onufemme, 2014). En un mot, c'est la réduction de la pauvreté (Khan, 1995). Les impacts positifs de l'autonomisation économique des femmes sur plusieurs aspects du développement social tel que la santé, le contrôle démographique, la nutrition, entre autres, sont bien documentés.

Impacts sur la santé maternelle

Malgré la construction de nouvelles infrastructures sanitaires en Haïti, l'accès aux soins de santé demeure un défi (MCFDF, 2014), une situation en partie attribuée au prix des services élevés et au manque de ressources financières. En 2012, durant l'enquête EMMUS-V, 83,7 % des femmes haïtiennes affirment refuser de soins de santé en raison de difficultés financières (Cayemittes et coll., 2013). En milieu rural, pour la période 2010-2015, 75 % des femmes accouchent sans la présence des professionnels qualifiés (UNICEF, 2016), comparées à 41 % en milieu urbain. Haïti enregistre le taux de mortalité maternelle le plus élevé en Amérique soit 359/100.000, comparé à 92 en République Dominicaine, 39 à Cuba et sept (7) au Canada (CIA Factbook, 2015). Les conséquences de la

mortalité maternelle sont énormes sur les plans démographiques, sanitaires, économiques, psychologiques et sociaux (Reed, Koblinsky et Mosley, 2000). C'est la vie et le futur d'un enfant qui sont en jeu surtout en Haïti quand on sait que la protection sociale est quasi inexistante.

Plusieurs études ont établi une relation positive directe entre la situation économique des femmes et l'utilisation des soins de santé maternelle (Adamu et Salihu, 2002; Ahmed, Creanga, Gillespie et Tsui, 2010; Dalal, Shabnam, Andrews-Chavez, Martensson et Timpka, 2012; Kawaguchi et coll., 2014; Sado, Spaho et Hotchkiss, 2014). Au Nigeria, une recherche a révélé que les femmes qui ont un revenu et le contrôle de celui-ci assistent aux consultations prénatales et choisissent de mettre au monde leurs enfants en présence de personnels de santé qualifiés (Fawole et Adeoye, 2015). De plus, cette étude a montré que les femmes qui ont un emploi sont plus susceptibles d'être exposées sur leurs lieux de travail aux informations utiles à leur santé, ce qui exerce une influence positive dans la recherche des soins sanitaires et réduit la mortalité maternelle et infantile. Néanmoins, selon des études menées par Agopian et collaborateurs en 2012, des emplois dans des domaines tels que l'agriculture, la pêche, la foresterie, le bâtiment sont associés à des comportements dangereux pendant la grossesse et à la non-utilisation des services de santé pré et postnataux.

Impacts sur la santé infantile

En 2016, sur 1000 enfants nés vivants, 51 sont décédés avant d'avoir un (1) an, et 67 sont morts avant d'atteindre cinq ans (UNICEF, s.d. a). En milieu rural, la situation est plus grave : la mortalité infantile y est près de deux fois plus élevée comparée au reste du pays (MSPP, 2012). L'autonomisation économique des femmes se manifeste par une amélioration de l'état de santé des enfants, car les femmes qui travaillent dépensent une grande partie de leurs revenus au niveau du ménage pour l'achat de la nourriture et le paiement des soins de santé (Blumberg, 2005; Pitt et Khandker, 1998). Selon une étude réalisée au Bangladesh, la mortalité infantile était moins élevée

chez les femmes membres d'un groupe de microcrédit, fait attribué à la vaccination des enfants et à leur meilleur état nutritionnel (Amin et Li, 1997).

Impacts sur l'épidémie du VIH/SIDA

En Haïti, la proportion de femmes séropositives entre 2006 et 2012 a augmenté, elle est passée de 2,3 à 2,7 %; à l'inverse, pour la même période, la prévalence a diminué chez les hommes de 2,0 à 1,7 (MCFDF, 2014). La féminisation du VIH/SIDA en Haïti était une situation à prévoir, car des études antérieures ont révélé que pour faire face à la pauvreté, l'une des stratégies de survie adoptée par les femmes haïtiennes constitue des relations sexuelles en échange de l'argent, de la nourriture ou de la sécurité, ce qui augmente leur risque d'attraper le VIH ou d'autres MST (Castro et Farmer, 2003; Farmer, Connors et Simmons, 2011; Smith Fawzi et coll., 2005). Rappelons qu'une femme pauvre, dépendante et vulnérable est impuissante pour faire valoir ses préférences sexuelles (Atteraya, Kimm et Song, 2014; MCFDF, 2014; Mengo, Small, Sharma et Paula, 2016).

L'autonomisation économique des femmes leur permet de négocier les activités sexuelles et influence positivement l'utilisation du préservatif (Do et Kurimoto, 2012; Mutowo, Kasu et Mufunda, 2014). À Zanzibar, une île musulmane de la Tanzanie, Blumberg (2005) rapporte que la participation des femmes à des activités génératrices de revenus a provoqué de façon immédiate une augmentation de la demande des préservatifs, des affiches et des dépliants sur le VIH/SIDA. Une recherche réalisée par Rosenberg, Seavey, Jules et Kershaw (2011) a mis en évidence qu'une exposition à long terme des femmes haïtiennes à la microfinance est associée à une réduction des comportements sexuels à risque. Pronyk et collaborateurs (2008), Pascoe et collaborateurs (2015) estiment, à l'insu des études menées en Afrique du Sud et au Zimbabwe respectivement, que les interventions qui répondent aux besoins financiers immédiats des femmes devraient faire partie des stratégies de prévention du VIH/SIDA.

Impacts sur la nutrition

L'insécurité alimentaire en Haïti reste un problème constant et la population rurale en est beaucoup plus affectée avec une prévalence des cas de dénutrition infantile. Pour la période 2008-2012, 12,9 % des enfants de moins de cinq (5) ans du milieu rural souffraient de l'insuffisance pondérale comparée à 8.3 % du milieu urbain (Unicef, s.d. b). La dénutrition chronique chez l'enfant entraîne des lésions cérébrales qui peuvent devenir irréversibles (Levitsky et Strupp, 1995). Elle a aussi un impact sur le développement durable en empêchant la croissance économique (UNICEF, 1998). En 2009, une étude sur le coût de la faim (MSPP/CEPAL/PAM citée dans MSPP, 2013) révèle que la dénutrition causerait en Haïti une perte de productivité de 525,3 millions de dollars américains, l'équivalent de 14 % du PIB du pays. Quand on compare les indicateurs, Haïti demeure très en dessous de ses pays voisins en matière de population bien nourrie (PNUD, 2013a; UNICEF, 2016) malgré les millions dépensés dans les interventions et programmes nutritionnels.

Selon les analyses de Reutlinger et Selowsky (1976) la croissance des revenus constitue une stratégie inefficace pour enrayer la dénutrition. En 2003, une étude plus récente menée par Haddad, Alderman, Appleton, Song et Yohannes dans 12 pays a établi qu'une croissance de revenus de 2,5 % par an par habitant peut conduire à une réduction de la dénutrition même sans changement significatif dans les infrastructures communautaires. Cette recherche a aussi mis en évidence que l'absence de croissance des revenus des ménages affecte négativement l'efficacité des interventions nutritionnelles malgré leurs potentiels. Une croissance des revenus des ménages, surtout celle des femmes, avons-nous déjà dit, entraîne plus de dépenses en nourriture (Blumberg, 2005; Pitt et Khandker, 1998).

Impacts sur la scolarisation des filles

Les filles haïtiennes des milieux ruraux continuent d'être bien moins scolarisées que les garçons, et en cas de difficultés économiques des parents, elles sont beaucoup plus sollicitées pour rester à la maison (PNUD, 2013a). Même quand elles vont à l'école, elles demeurent en grande partie responsables des travaux ménagers à la différence des garçons, ce qui mine leur rendement scolaire (PNUD, 2013a). La déperdition scolaire affecte les filles plus que les garçons et les disparités s'accroissent encore plus au niveau des études supérieures (PNUD, 2013a). L'éducation de la mère influence son état de santé et celui de son enfant; plusieurs études le prouvent (Aboud, Singla, Nahil et Borisova, 2013; Adekanmbi, Kayode et Uthman, 2011; Bhutta, Darmstadt, Hasan et Haws, 2005). En Haïti, la mortalité infanto-juvénile s'élève à 113 ‰ quand la mère est illettrée contre 73 ‰ quand elle a atteint au moins le niveau secondaire (PNUD, 2013a). Ajoutons que le manque d'instruction empêche aussi les femmes haïtiennes de comprendre leurs droits et de les faire respecter (MCFDF, 2014).

Des études réalisées par Blumberg (2001) ont démontré que les femmes qui travaillent optent pour une scolarisation équitable entre leurs enfants filles et garçons, ce qui réduit les disparités en matière de scolarisation et autres inégalités sexospécifiques. De plus, les bénéficiaires passent à la prochaine génération, car une femme scolarisée est plus encline à envoyer ses enfants à l'école comparée à celle qui ne l'est pas (UNICEF, 2005).

Impacts sur le contrôle démographique

Entre 1960-2016, Haïti connaît une croissance démographique moyenne de l'ordre de 1,26 ‰ par année (Perspective monde, 2017). Parmi les raisons qui expliquent cette explosion démographique, on retrouve les besoins non couverts en matière de planification familiale :

seulement 35 % des femmes et des filles en Haïti utilisent une méthode contraceptive (Cayemittes et coll., 2013). En milieu rural, l'indice de fécondité est légèrement plus élevé par rapport au reste du pays (Cayemittes et coll., 2013) cependant, les conséquences y sont plus graves à cause de la profondeur de la pauvreté. Les parents, dans l'incapacité de répondre au besoin de leurs nombreux enfants, pour leur permettre de jouir d'une meilleure vie les confient à des connaissances en ville, dans la capitale ou en République Dominicaine, situation qui donne naissance au triste phénomène des « restavek » dont la traduction française est « resté avec » (UNICEF, 2007). Ces enfants d'environ cinq à quinze ans convertis en domestiques travaillent jusqu'à 18 heures par jours, souvent mal nourris, non scolarisés; ils sont abusés physiquement, verbalement et parfois exploités sexuellement (UNICEF, 2012; UNICEF, 2010). Environ 225 000 enfants vivent en domesticité en Haïti (UNICEF, 2012); 70 % proviennent des zones rurales et la grande majorité sont des filles (UNICEF, 2007). En plus du phénomène « restavek » d'autres progénitures provenant de ces familles vulnérables sont livrées à elles-mêmes et deviennent les enfants des rues avec des risques élevés de sombrer dans la délinquance et d'attraper des Infections de transmission sexuelle particulièrement le VIH/SIDA (UNICEF, s.d. c; UNICEF, AMI, Child protection cluster, 2011). Le recensement de 2011 a révélé qu'au moins 3,380 enfants vivent dans les rues de la capitale, 89 % sont des garçons et 11 % des filles âgées de 8 à 17 ans (UNICEF, AMI, Child protection cluster, 2011).

De nombreuses études ont établi une relation positive entre l'autonomisation économique des femmes, l'utilisation des méthodes contraceptives et le contrôle démographique. Les femmes autonomes économiquement détiennent une plus grande liberté pour prendre des décisions conjointes avec leur mari sur le moment opportun pour concevoir des enfants et le nombre désiré (Blumberg, 2005 ; Weller, 1968); elles sont plus aptes à dépenser des ressources familiales pour les besoins de santé individuels, dont l'accès aux méthodes contraceptives modernes (Do et Kurimoto, 2012 ;

Elfstrom et Stephenson, 2012). L'adoption d'une méthode contraceptive de longue durée et permanente est fortement associée à l'autonomisation des femmes au Malawi (Palamuleni et Adebowale, 2014). Une étude réalisée au Bangladesh a montré que la participation à un microcrédit et l'accès à un revenu augmentent l'estime de soi des femmes, leur capacité à planifier le futur et l'utilisation d'une méthode contraceptive (Schuler et Hashemi, 2012). Selon les auteurs, le renforcement du pouvoir économique des femmes peut accélérer la transition de la fécondité (Schuler et Hashemi, 2012).

Impact sur la violence basée sur le genre

La violence basée sur le genre constitue un phénomène répandu en Haïti et en 2012 un quart des femmes haïtiennes en sont affectées (PNUD, 2013a). De plus, la violence domestique est justifiée à la fois par les agresseurs et les victimes quand la femme brûle la nourriture, néglige les enfants, argumente avec son conjoint, sort sans l'avertir et refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui (Cayemittes et coll., 2013). Par ailleurs, la tendance à justifier la violence domestique est plus élevée en milieu rural et elle diminue avec le niveau d'instruction (Cayemittes et coll., 2013). Les conséquences physiques et mentales liées à la violence subie par les femmes sont bien connues et elles perdurent même des années après la séparation avec le conjoint brutal (Wuest et coll., 2008). La violence basée sur le genre a aussi des impacts sur le développement durable dans la mesure où les coûts associés à la prise en charge des femmes battues consomment une partie des recettes publiques (Carrillo, 1992)

Les facteurs qui empêchent une femme battue de laisser son mari violent sont divers et complexes. Cependant, les difficultés économiques pour vivre de manière indépendante, pour prendre soin d'elle et des enfants sont fréquemment mentionnées comme la raison première d'une femme de

rester dans une relation abusive (Estrellado et Loh, 2014; Hughes, Bolis, Fries et Finigan, 2015; Sanders et Schnabel, 2006; Strube et Barbour, 1983; Sullivan, 1991; Vyas, Jansen, Heise et Mbwambo, 2015). Des études menées en Côte d'Ivoire (Gupta et coll., 2013) au Kerala en Inde (Panda et Agarwal, 2005) ont montré que les femmes qui génèrent un revenu ou qui sont propriétaires étaient moins susceptibles d'être victimes de violences domestiques physiques que les chômeuses. À la lumière de ces constats, les plaidoyers ont été faits pour considérer l'autonomisation économique des femmes comme un mécanisme pour prévenir la violence basée sur le genre et pour soutenir les femmes battues à se construire une nouvelle vie (Postmus, Pedroarias et Pentico, 2010; Sanders, Weaver et Schnabel, 2007; VonDeLinde et Correia, 2005; Vyas et coll., 2015). Toutefois, nous devons mentionner que la participation des femmes à des activités génératrices de revenus est associée à une augmentation de la violence domestique au Bangladesh (Murshid et Zippay, 2016; Rahman, 1999) et en Inde à Bangalore (Krishnan et coll., 2010) ce qui prouve que les retombées de l'accès des femmes aux ressources économiques diffèrent en fonction des pays et des régions.

2.6.2.2 Retombées potentielles sur le développement économique

Le développement économique durable est « *un système de production qui satisfait les niveaux de consommation actuels sans compromettre les besoins futurs* » (Khan, 1995, p.64). Cependant, dans les pays pauvres comme Haïti où les problèmes immédiats en santé, en éducation, etc., doivent être résolus, la croissance économique peut s'accompagner de problèmes environnementaux, fait de l'avis de l'ancienne première ministre indienne Indira Gandhi est acceptable pendant un certain temps. En ce sens, le développement économique au sens restrictif de croissance économique devient un « *objectif prioritaire* » (Fagnart et Hamaide, 2012, p. 6). La

relation entre la croissance économique et l'environnement est au centre d'un débat animé. Néanmoins, nous n'allons pas approfondir le sujet dans le cadre de cette thèse.

Pour revenir au développement économique, les conclusions des études sont formelles : il est impensable sans la participation des femmes (Kabeer, 2009, 2016; ONU et Commission économique pour l'Europe, 2012; OCDE, 2011b). Et pourtant, la lutte pour avoir une place dans la sphère économique n'est pas encore gagnée pour les femmes haïtiennes. En 2012, elles étaient seulement 48 % à réaliser une activité économique comparée à 66 % des hommes (IHSI et DIAL, 2014). Et, comme nous l'avons mentionné, l'écart salarial avec les hommes s'élève à 32 % (Banque Mondiale, 2014). De plus, indépendamment des secteurs économiques formels ou informels dans lesquels évoluent les femmes, elles font face à la discrimination (PNUD, 2013a) aux harcèlements sexuels et verbaux (SOFA et RNDDH, 2014).

Les femmes ont beaucoup plus de difficulté que les hommes à obtenir un emploi sécurisé et décent dans le secteur formel; elles y occupent environ 30 % des emplois (PNUD, 2013a). Dans le secteur industriel, les femmes sont majoritaires; elles représentent 65 % des employés de l'industrie textile. Cependant, à cause des salaires misérables et des conditions de travail précaires, elles sont condamnées ainsi que leur famille à demeurer dans la pauvreté (Lauterbach, 2013). Les femmes dans le secteur informel s'adonnent au petit commerce, ou bien elles sont embauchées comme travailleuses domestiques (PNUD, 2013a). Elles sont considérées comme des chômeuses déguisées, car elles sont dépourvues de protection sociale et sont sous-payées (ONU, 2017). Pour promouvoir la croissance économique et rendre décents ces emplois, l'OCDE (2011b) recommande la réglementation du travail domestique. En 2009, le parlement haïtien a modifié l'article 257 du Code du travail haïtien et a voté la loi qui établit les droits des travailleurs domestiques (Haïti, Corps législatif 2009). Neuf (9) ans

plus tard, cette loi est toujours en attente de sa promulgation par l'exécutif pour être mise en application.

Enfin, examinons la participation des femmes dans le secteur agricole, principale source de revenus et d'emplois en milieu rural (IHESI, 2010). Haïti est considérée comme un pays essentiellement agricole. Si au début des années 80, le pays était quasi autosuffisant dans la production des aliments de base, actuellement, environ 52 % des denrées en vente sur le marché haïtien proviennent de l'importation (CNSA et PAM, 2008). On assiste à un déclin considérable du secteur agricole. Le journaliste haïtien Frantz Duval parle de la « *fin d'un mythe* » (Duval, mai 2017). Et pourtant, la main-d'œuvre féminine est utilisée de façon inadéquate ou très peu. Les femmes cultivent seulement 25,3 % des exploitations agricoles recensées dans tout le pays; comparées aux hommes, elles ont moins accès aux parcelles de terres irriguées, peu sont des propriétaires (PNUD, 2013a). Si l'accès au crédit est équitable entre hommes et femmes, il semblerait que les montants accordés à ces dernières sont inférieurs (PNUD, 2013a).

D'après la FAO, au cas où l'accès aux ressources serait équitable entre hommes et femmes dans les pays, les rendements agricoles augmenteraient de 2,5 % à 4 % (FAO, 2011). De plus, il a été démontré que les femmes des pays en développement gèrent leurs revenus de façon responsable; elles sont plus astucieuses dans la gestion de leurs petites entreprises; quand elles ont accès à un microcrédit, elles sont plus portées à utiliser les fonds aux fins prévues et à les rembourser dans le délai établi (Blumberg, 2005).

Entre 1997 et 2016, la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) haïtien a connu une diminution de 47 % (Perspective monde, 2016). La relance de la production nationale et toute autre initiative pour promouvoir l'économie haïtienne doivent viser le renforcement de la participation des femmes dans la vie économique tout en assurant l'équité dans les conditions de travail et dans

l'accès aux ressources. « *In developing countries, the failure to value women's work is a significant barrier to reducing poverty and fostering economic growth* » (OCDE, 2008, p.17). La Banque Mondiale (2006) rappelle quand une société donne l'opportunité aux marginalisés de participer au développement de leur pays, la croissance économique s'accélère et devient plus résiliente.

2.6.2.3 Retombées potentielles sur la protection environnementale

En raison de sa position géographique, Haïti est exposée aux catastrophes naturelles. Elle se retrouve directement sur la trajectoire des cyclones qui se forment sur l'Atlantique tropical entre juin et novembre chaque année (Bureau des Mines et de l'Énergie, 2018). En outre, les effets du changement climatique se font déjà sentir avec des cyclones de plus en plus forts en intensité qui se succèdent : en 2008, en l'espace d'un mois, une tempête tropicale (Fay) suivie de trois (3) ouragans (Hanna, Gustav et Ike) ravagent Haïti (Gouvernement de la République d'Haïti, Banque Mondiale, ONU et Commission européenne, 2008). Entre 2013 et 2015, trois (3) années consécutives de sécheresse causent la perte de 70 % des récoltes dans certaines régions du pays (PAM, 2016).

Par ailleurs, deux principales failles actives capables de provoquer des tremblements de terre destructeurs et des tsunamis traversent et bordent le pays (Bureau des Mines et de l'Énergie, 2017). Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7.3 à l'échelle de Richter, secoua Haïti pendant 35 secondes laissant derrière lui des séquelles immenses (Gouvernement de la République d'Haïti, Banque Mondiale, BID, ONU et Commission européenne, 2010). La mauvaise gestion des ressources rend le pays encore plus vulnérable aux aléas naturels. La couverture forestière haïtienne se situe entre de 2 % à 4 %. Or le bois et le charbon demeurent les deux (2) principaux combustibles pour 92,7 % des ménages haïtiens pour la cuisine (ONU, 2017) ce qui accélère encore plus le déboisement et l'érosion. La dégradation des bassins versants, les constructions anarchiques dues à

l'absence de planification urbaine font partie des causes fondamentales des inondations récurrentes des villes après les pluies torrentielles (Smucker, 2006). Selon l'indice de vulnérabilité au changement climatique publié en 2014 par la firme anglaise Verisk Maplecroft, Haïti fait partie des cinq (5) pays « extrêmement vulnérables ». Ces faits montrent que l'application des mesures de protection environnementale en Haïti est une urgence. L'importance de la participation des femmes dans la protection de l'environnement a été soulignée dans la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement à travers le principe 20 qui se lit comme suit : « *Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable* » (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992, s.p.).

Plusieurs arguments étayent la relation entre l'autonomisation économique des femmes et la protection environnementale. Premièrement, les femmes sont plus affectées par les catastrophes naturelles (Enarson et Chakrabarti, 2009; PNUD, 2010). En exemple, en Haïti, les intempéries qui se sont abattues sur le pays en 2008 avaient causé une perte de revenus estimée à 1.800.000 dollars américains au niveau du petit commerce où les femmes représentaient 77.6 % de la population active (Gouvernement de la République d'Haïti, Banque Mondiale, ONU et Commission européenne, 2008). Le tremblement de terre du 12 janvier a fait beaucoup plus de victimes parmi les femmes. Environ 60 % des personnes gravement blessées ou décédées étaient des femmes (IHSI et DIAL, 2014). Deuxièmement, après les catastrophes, la surcharge de travail associée au nettoyage et à l'octroi des soins aux victimes épuisent les femmes qui sont les principales responsables; de plus, elle les prive du temps qu'elles auraient pu consacrer à la réalisation des activités génératrices de revenus (BRIDGE, 2008). Les femmes rurales sont encore plus concernées par les problèmes environnementaux, car elles dépendent directement des ressources naturelles pour réaliser les travaux

domestiques comme la cuisson, la collecte de l'eau, la gestion des déchets (OCDE, 2008). Les barrières financières les empêchent d'abandonner certaines pratiques traditionnelles néfastes à leur santé et à l'environnement, comme dans le cas de l'utilisation du charbon de bois pour cuisiner (USAID, 2010). Les sondages ont démontré que les femmes soutiennent beaucoup plus les interventions gouvernementales en matière de protection de l'environnement (OCDE, 2008). Elles sont plus susceptibles que les hommes à recycler, à acheter des produits organiques et écologiques (OCDE, 2011a). L'OCDE (2008) recommande aux gouvernements de s'appuyer sur les préférences des consommateurs féminins pour promouvoir des comportements et des modes de consommation qui protègent l'environnement et renforce l'économie.

Si les efforts pour instaurer des systèmes de cuissons améliorés en Haïti ont été infructueux à ce jour (USAID, 2010), le renforcement du pouvoir économique des femmes devrait être considéré comme un tremplin pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles solides. En effet, l'autonomisation économique des femmes est associée à l'achat et à l'utilisation de combustibles domestiques plus propres et plus efficaces (Austin et Mejia, 2017). De plus, les études ont mis en évidence que l'inhalation des particules provenant de la combustion du bois, surtout dans des espaces peu aérés, est nocive pour la santé, ce qui a engendré la prévalence de certaines pathologies chez les femmes telles que les cataractes (Hassan et coll., 2009), les maladies respiratoires et le cancer du poumon (Austin et Mejia, 2017; OMS, 2016).

Les interventions liées à la protection environnementale sont des opportunités pour renforcer le pouvoir économique des femmes. En exemple, « The Payments for Environmental Services Program (PESP) », supporté par la Banque mondiale dans plusieurs pays dont le Costa Rica, le Mexique, le Panama; une rémunération est versée aux femmes pour la réalisation des activités liées

à la protection environnementale (Bienabe, Dutilly, Karsenty et Le Coq, 2017; Pagiola et Platais, 2002).

2.6.2.4 Retombées potentielles sur la bonne gouvernance

Pour atteindre le développement économique, le développement social et la protection environnementale, une dimension transversale et indispensable a été ajoutée : la bonne gouvernance (Hope, 2005; Morita and Zaelke, n.d.). La bonne gouvernance est définie comme la participation active d'une diversité d'acteurs aux affaires économiques, sociales et politiques (Banque Mondiale, 1994) dans le but d'atteindre des objectifs « *discutés et définis collectivement* » (Bagnasco et Le Galès 1997, cités dans Poirier et Andrew, 2003 p. 31). La bonne gouvernance c'est aussi la redevabilité, la transparence et l'établissement d'un état de droit (Banque Mondiale, 1994); c'est la démocratie participative (Bellina, 2011); et, elle est indispensable pour atteindre le développement durable (HOPE, 2005; ONU, 2013).

Haïti fait piètre figure en matière de bonne gouvernance. Entre 2006 et 2016, le pays a perdu 20 rangs dans la classification de Transparency International, devenant le deuxième pays le plus corrompu de l'Amérique (TI, 2006; TI 2017). Quoique les avis sur la relation entre le genre et la corruption se contredisent, des études révèlent qu'une plus grande présence des femmes dans la vie publique, dans la politique et comme main-d'œuvre est associée à des niveaux inférieurs de corruption (Dollar, Fisman et Gatti, 1999; Swamy, Knack, Lee et Azfar 2001; Transparency International, 2007 et 2009). Or, la représentativité des femmes haïtiennes dans la vie politique et administrative demeure négligeable en dépit du quota minimum de 30 % fixé dans la constitution haïtienne (PNUD, 2013a). Seulement 33 % des fonctionnaires publics sont des femmes et 17 % détiennent des postes de direction (ONU, 2017). En 2011, au niveau des collectivités territoriales

parmi les 403 membres des conseils municipaux seulement 47 sont femmes (MCFDF, 2014). Au niveau de la 50^e législature, on retrouve uniquement 4 femmes parmi les 148 parlementaires haïtiens.

Selon l'OCDE (2008) la participation des femmes aux postes de décision influence positivement la qualité globale de la gouvernance en renforçant le sens de responsabilité, la transparence, en réduisant la corruption et en protégeant les intérêts des personnes marginalisées de la société. Les femmes en affaires sont moins susceptibles de payer des pots-de-vin (Transparency international, 2000). Elles sont moins susceptibles à sacrifier le bien-être collectif pour un gain personnel (Dollar, Fisman et Gatti, 1999). Une forte représentation des femmes au parlement n'entraîne pas forcément une amélioration dans les conditions de vie des femmes (Charmes et Wieringa, 2003) cependant, dans des pays comme le Rwanda (Powley, 2006), l'Afrique du Sud (Hassim, 1999), et les pays scandinaves (Mathur-Helm, 2005) elle a favorisé l'application de dispositions législatives et budgétaires au profit des enfants, de la famille et dans la réduction des problèmes sexospécifiques. Ce constat est intéressant, car au niveau du système judiciaire haïtien, des lois discriminatives à l'égard des femmes qui méritent d'être modifiées ou abrogées sont encore en vigueur (MCFDF, 2006). Or, le vote et la promulgation des lois relatives au genre se réalisent encore avec beaucoup de lenteur et de difficultés (PNUD, 2013a).

Les facteurs qui retiennent les femmes loin de la vie politique sont divers, cependant les barrières économiques se retrouvent parmi les prépondérants (Adman, 2011; Caudillo, 2017; Childs, 2004; Wen, Xiaoming et George, 2013). Une étude réalisée par Gidengil, O'Neill et Young (2010) a montré que plus le revenu d'une femme est élevé, plus elle est susceptible de voter, de s'impliquer activement dans la politique et dans les activités publiques. Toujours, selon les auteurs, une fille qui voit sa mère s'engager dans la politique est plus prédisposée à suivre ses traces à l'âge adulte. Ces résultats d'études sont similaires aux observations effectuées en Haïti. En plus des barrières

culturelles et la scolarité, les femmes haïtiennes sont dépourvues des ressources financières nécessaires pour répondre aux dépenses liées à l'engagement en politique (Merlet, 2002).

L'autonomisation économique des femmes est une condition indispensable à leur participation dans la vie politique d'un pays. C'est seulement quand les femmes deviennent économiquement fortes qu'elles influencent la politique de leur pays (Alzuabi, 2016; Gebreyohans et Ayalew, 2014). À ce sujet, Gebreyohans et Ayalew (2014 p. 68) assurent : « *Women with inadequate or no income have no time and energy to think about, and work for politics* ». En ce sens, plus d'efforts et de ressources devraient être investis pour renforcer le pouvoir économique des femmes haïtiennes afin qu'elles puissent jouir de ce droit bafoué ces dernières décennies. De plus, la sensibilisation est nécessaire pour faire évoluer les perceptions sur les rôles « féminins » traditionnels imposés et endossés par les femmes (Achin et Lévêque, 2006) sur la croyance que la politique est « sale » et qu'elle est réservée aux hommes avec un profil et des caractères spécifiques (Merlet, 2002).

2.7 Influence de la culture sur l'autonomisation économique des femmes.

À travers le monde, au niveau urbain ou rural, lorsque les femmes veulent s'engager dans la vie économique, elles se heurtent à des obstacles culturels discriminatifs basés sur le genre (OIT, 2016; OIT, s.d.). En Haïti, ces barrières culturelles sont diverses et les femmes doivent les affronter même sur les bancs de l'école. En effet, le contenu pédagogique du système scolaire haïtien perpétue les stéréotypes sexuels, ce qui se matérialise entre autres dans le choix des professions (MCFDF, 2014). Les filles choisissent des professions basées sur la division sexuelle du travail, souvent sans tenir compte des besoins du marché de l'emploi; celles qui optent pour les métiers traditionnellement exercés par les hommes ne sont pas promues dans leur emploi (MCFDF, 2006, 2014). En outre, au niveau des familles haïtiennes, les femmes consacrent deux fois plus de temps que les hommes à

réaliser les tâches domestiques (PNUD, 2013a). Comme on dit couramment en Haïti, « *elles sont les premières à se lever et les dernières à se coucher* ». Quoique les travaux ménagers sont culturellement dévalorisés, quand on les évalue, ils représenteraient entre 10 % et 39 % du PIB d'un pays (Budlender, 2008). Une meilleure répartition des travaux domestiques est essentielle pour réduire les disparités entre les sexes sur le marché du travail (OIT, 2016).

Ces dernières années, les musiques qui dévalorisent et dénigrent les femmes haïtiennes sont en expansion en Haïti. D'une trivialité choquante, ces chansons misogynes qui réduisent les femmes haïtiennes à des objets sexuels sont diffusées dans les médias, dans les moyens de transport en commun, durant les activités culturelles au sein des établissements scolaires, un peu partout. Ces propos dévalorisants de la femme haïtienne se retrouvent sur presque toutes les lèvres; même les enfants ne sont pas épargnés. Quelques citoyens ont publié des articles dans les journaux nationaux, sur les blogues et réseaux sociaux pour alerter les responsables sur ce phénomène qui n'est certainement pas sans conséquence.

En effet, si les hommes sont aussi affectés par la sexualisation des femmes, selon une étude réalisée par Polce-Lynch, Myers, Kilmartin, Forssmann-Falck et Kliewer (1998) les effets négatifs sont plus néfastes sur les jeunes filles qui se trouvent à une étape critique de développement de leur identité sexuelle. Quand les adolescentes vivent dans un environnement où elles pensent que le seul moyen d'atteindre l'acceptation sociale c'est à travers leur sexualité, elles deviennent désorientées au sujet de leur rôle et leur place dans la société (Erickson, 1963). Ces dernières, trop concentrées sur leur apparence physique et sur l'étalage de leurs attraits sexuels sur les réseaux sociaux, leur rendement scolaire est alors affecté (Choate et Curry, 2009) ce qui n'est pas sans conséquence sur leur avenir professionnel et le développement du pays en général. L'éducation des filles est essentielle pour réduire l'écart salarial entre les sexes et pour renforcer l'économie. « *Le Produit national brut*

(PNB) par habitant est beaucoup plus faible dans les pays où les femmes sont nettement moins bien éduquées que les hommes » (OCDE, 2008, p.18). De plus, il est important de préciser que, ces normes et propos sexistes utilisés pour mesurer la valeur de la femme à force de les entendre et de les répéter, ils sont internalisés pour ensuite être normalisés et adoptés; comme conséquences, les hommes ont plus tendance à harceler sexuellement les femmes et ces dernières à tolérer ces comportements (Choate et Curry, 2009).

Pour l'UNESCO (s.d.) : « *aucun développement ne peut être durable sans une composante culturelle forte* ». Des auteurs comme Galla (2012) et Nurse (2006) considèrent la culture comme le quatrième pilier du développement durable. En effet, l'autonomisation économique des femmes haïtiennes ne se concrétisera pas sans déraciner les stéréotypes et les perceptions machistes ancrées dans la culture qui les rabaisent, déterminent leur rôle, leur type d'emploi et dictent leur conduite. L'OCDE (2008) suggère d'aborder les causes de la sous valorisation des femmes à travers des échanges culturels, des campagnes à travers les médias et réseaux sociaux pour influencer l'opinion publique sur l'équité de genre; par la modification des lois et des pratiques juridiques discriminatoires à l'égard des femmes.

Cependant, ce processus de transformation socioculturelle doit débiter au sein de la famille, car c'est le milieu en tant qu'humain où nous commençons notre processus de socialisation (Marsh, 1996) et le développement des perceptions en ce qui concerne le statut et le rôle des femmes (Bayeh, 2016). La famille constitue aussi l'espace où les traditions et les pratiques culturelles se transmettent. Les femmes doivent jouer un rôle fondamental, car elles sont les principales responsables de la conservation et de la transmission des coutumes (Castor, Brisson et Leod, 1988). Dans son livre « *l'autre moitié du développement : à propos du travail des femmes en Haïti* », Anglade (1986) militante féministe haïtienne, a mis en garde les femmes afin d'éviter de reproduire

les dogmes ancrés dans leur subconscience : éduquer les garçons comme des patrons et les filles comme des subordonnées. Castor, Brisson et Leod (1988, p. 5) rappellent que la famille : « *constitue l'institution sociale où s'évalent les mécanismes d'inégalité de statut, de discrimination, d'oppression et de subordination de la femme qui atteignent toute la société haïtienne* ».

2.8 Équité

2.8.1 Définition du concept

Nous voulons d'emblée préciser que l'équité est un terme polysémique et contextuel. Sa définition est influencée par plusieurs facteurs, tels que l'idéologie, la position épistémologique, l'environnement social, les valeurs, la culture, et le contexte politique. Le dictionnaire Larousse propose comme définitions (Larousse, s.d.) : « *Qualité consistant à attribuer à chacun ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice naturelle* », ou encore « *l'impartialité* ». Selon Jones (2009) l'équité existe quand les biens et les services vitaux sont distribués dans une société uniquement en fonction du niveau de besoin des individus; autrement dit c'est la redistribution des biens selon le principe « *à chacun selon ses besoins* » (Rochaix et Tubeuf, 2009, p. 328). En ce sens, l'équité fait référence à la justice sociale ou la justice distributive (Braveman et Gruskin, 2003; Fleischacker, 2004; OMS, 2008). L'équité renvoie aussi à l'égalité des chances (Jacquet, 1995; Maniquet, 1999; OMS, 2008) définie par Rawls (2004, p. 71) comme « *une chance équitable* » pour tous les individus doués et motivés d'une société « *d'avoir les mêmes perspectives d'éducation et de réussite* » indépendamment de leur classe sociale d'origine. De son côté, Kolm (1972) considère l'équité comme l'absence d'envie. Cette définition repose sur la croyance que quand la répartition est super-équitable dans une société, chaque individu reçoit « *une dotation strictement préférée... Sa*

dotation peut être réduite (si la divisibilité est parfaite) sans donner lieu à l'expression d'envie » (Maitre, 1999, p. 111).

Souvent, on rapproche l'équité de l'égalité. Mais, ce sont deux concepts distincts (Braveman et Grustin, 2003; Rochaix et Tubeuf, 2009). L'égalité est *l'absence de toute discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits* (Larousse, s.d.). Or, l'équité exige beaucoup plus que la reconnaissance des droits égaux, elle réclame la prise en compte « *des besoins différents* » (Bryant, Khan et Hyder, 1997, p. 108). L'équité verticale préconise même la discrimination positive en faveur des plus démunis dans certaines circonstances (Mooney, 2000). Selon Culyer (2001, p. 276) « *vertical equity requires the unlike treatment of unlike individuals, in proportion to the differences between them* ». L'équité dans la distribution des ressources et dans le traitement attribué aux gens est un objectif réalisable et souhaitable; toutefois, parvenir à l'égalité complète est impossible, car des différences entre les individus liés au patrimoine génétique, au choix personnel, au mode de vie, aux capacités personnelles, à la chance et aux efforts individuels existeront toujours (Banque Mondiale, 2006; OMS, 2008). L'équité et l'égalité sont aussi perçues comme deux concepts complémentaires dans la mesure où l'équité corrige les inégalités injustes et évitables associées à la distribution inéquitable des ressources de la société (OMS, 2008). Fitoussi et Rosanvallon (1996, p. 99) partagent cette idée de complémentarité des deux termes en définissant l'équité comme « *la recherche de critères d'égalité plus exigeants* ». Rawls (2008) croit que l'équité c'est une répartition des ressources au profit des plus marginalisés, sans porter préjudice aux plus nantis, afin de réduire les écarts entre les deux groupes.

L'équité, comme vertu, est recherchée et constitue un idéal à atteindre à travers presque toutes les disciplines. En santé, l'équité est définie comme « *l'absence de différences systémiques et potentiellement remédiables dans un ou plusieurs aspects de la santé* » (OMS, 2005 cité dans Rochaix

et Tubeuf, 2009, p. 327). En économie, l'équité se rapporte à la division juste des biens entre les individus d'une population donnée (Maniquet, 1999). En droit, l'équité c'est la « *justice naturelle, supérieure à la justice déterminée par la loi positive et plus souple qu'elle* » (Foulquié, 1969 p. 219). L'équité est une notion essentielle au développement durable. Lors du Sommet de la terre de Rio en 1992, le concept d'équité intergénérationnelle a été popularisé. L'idée véhiculée par ce nouveau concept, c'est « *l'égalité dans la répartition du bien-être entre les générations* » (Portail Québec, 2018). Exprimée autrement, l'équité intergénérationnelle est un appel pour que l'utilisation actuelle des ressources de la planète pour satisfaire nos besoins et promouvoir notre croissance ne mette pas en péril la survie des générations futures (Laganier, Villaba et Zuindeau, 2002). L'équité en développement durable renvoie aussi à une juste répartition des ressources, le renforcement des capacités et la création de plus d'opportunités en faveur des plus défavorisés (Singh et Titi, 1995)

Les femmes constituent un groupe très hétérogène (Jacquet, 1995). De ce fait, atteindre l'équité dans les interventions d'autonomisation économique implique l'interaction de stratégies qui diffèrent en fonction des femmes et de leur milieu de vie. En ce sens, la définition de l'équité que nous retenons dans le cadre de notre travail de recherche, c'est la répartition des ressources et l'octroi des assistances en fonction des « *besoins* » exprimés par chaque femme engagée dans un processus d'autonomisation économique (Rochaix et Tubeuf, 2009, p. 328).

2.8.2 Importance de l'application des principes d'équité verticale et horizontale dans les interventions d'autonomisation économique des femmes

Comme nous l'avons décrit dans les chapitres précédents, les inégalités d'accès aux interventions d'autonomisation économique des femmes sont réelles et courantes. Elles varient en

fonction du gradient socioéconomique (MAECD, 2013; SACO, 2003). La question maintenant est d'identifier la meilleure approche pour atteindre l'équité au sein de ces interventions.

Une approche universelle n'est pas suggérée, car comme le soulignent Benach, Malmusi, Yasui et Martínez (2013) les plus vulnérables la plupart du temps font face à des obstacles d'ordres physiques, culturels ou sociaux qui les empêchent de profiter des programmes universels. Or, le ciblage qui ferait des femmes les plus défavorisées la cible exclusive des interventions d'autonomisation économique créerait une forme de stigmatisation en plus de négliger les besoins des autres groupes (INSPQ, 2014; Human Early Learning Partnership, 2011; Mkandawire, 2005; Moleux, Schaetzel et Scotton, 2011). Dahlgren et Whitehead (2007) attestent que le ciblage peut créer un système à trois niveaux où les plus nanties paient, les plus démunies reçoivent les services gratuits et la classe moyenne ne reçoit rien.

Pour cela, atteindre l'équité dans les interventions d'autonomisation économique des femmes suppose la conciliation entre l'universalité et le ciblage, ce qui nous renvoie à l'application des principes d'équité verticale et horizontale. L'équité horizontale se réfère à des traitements égaux pour des groupes sociaux avec les mêmes besoins; l'équité verticale correspond à l'application d'une discrimination positive en faveur des plus pauvres (Mooney, 2000). L'équité horizontale appliquée aux interventions d'autonomisation économique garantit une assistance similaire à toutes les femmes. Cependant, comme l'affirment Alcock et collaborateurs (2002, p.79) « *avec un traitement semblable, on n'obtient pas des résultats équitables* ». C'est le principe d'équité verticale qui s'intéressera au retrait, à l'abandon et à l'exclusion de certaines femmes même quand les interventions sont universelles. C'est l'application de l'équité verticale qui éliminera la grande variété d'obstacles liés au gradient social qui conditionnent les inégalités d'accès aux interventions; qui permettra de canaliser des ressources additionnelles vers celles qui en ont le plus besoin (voir figure 1).

Si toutes les femmes étaient égales, l'application de l'équité verticale n'aurait pas sa raison d'être aux interventions d'autonomisation économique. Cependant, les différences biologiques et socioéconomiques sont inéluctables; pour arriver à implanter des interventions dont l'accès est équitable, la conciliation entre l'application des principes d'équité verticale et horizontale devient indispensable. Les deux principes d'équité ne se substituent pas (Afficard et Foucauld, 1992). Elles coïncident et s'équilibrent pour éliminer toute sorte d'inégalités (Kojève, 1981).

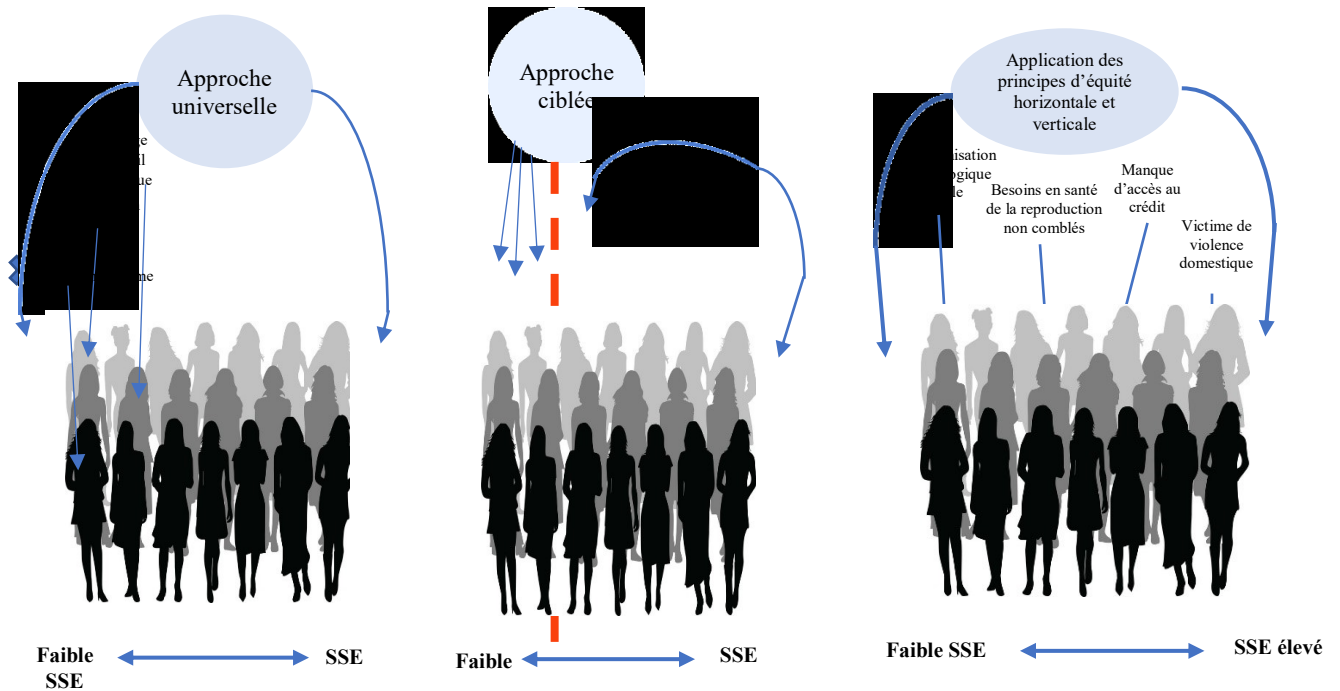


Figure 1 : Accès aux interventions d'autonomisation économique des femmes : comparaison entre l'approche universelle, l'approche ciblée, et l'application des principes d'équité horizontale et verticale
Source : Adaptation de Human Early Learning Partnership (2011).

2.9 Processus d'identification des pauvres dans les pays en développement

La pauvreté est multidimensionnelle; la question de revenus est juste un aspect du problème qui peut s'associer entre autres aux conditions de vie, à l'accès aux services de base, aux moyens de production (Bourguignon et Chakravarty, 2003). Cette complexité de la pauvreté rend le processus d'identification des pauvres comme bénéficiaires de programmes, une énigme pour les décideurs et les gestionnaires dans les pays en développement où le secteur informel est dominant. Morestin, Grant et Ridde (2009) ont réalisé une revue systématique sur les critères et les processus d'identification des plus démunis dans les pays pauvres. Parmi les 68 expériences recensées, les processus qui sont les plus efficaces dans l'identification des plus vulnérables sont ceux dont les critères d'identification sont clairs, précis, mesurables, qui reflètent plusieurs dimensions de la pauvreté et qui prennent en considération la réalité des spécificités locales. De plus, un double processus de validation des bénéficiaires identifiés et l'absence de conflit financier dans le processus sont aussi des facteurs de réussite. Parallèlement, une faible participation des communautés, des critères qui démontrent une faible corrélation avec la pauvreté, des conflits d'intérêts d'ordre financier engendrés par la participation des autorités locales sont des facteurs qui entraînent l'exclusion des plus défavorisés dans les programmes (Morestin, Grant et Ridde, 2009).

La révision systématique a permis à Morestin, Grant et Ridde (2009) d'identifier 261 critères utilisés dans l'identification des pauvres et qu'ils ont regroupés en 11 dimensions : possession de biens et moyens de production, composition du ménage, accès aux services de base et au crédit, apparence physique et habillement, conditions d'habitation, statut professionnel, sécurité alimentaire, état de santé, scolarisation, dépenses, apparence physique et habillement. L'adaptation de ces critères au fil du temps est nécessaire en raison de l'évolution de la situation socioéconomique des pays.

(Ashford, Gwatkin et Yazbeck, 2006). Le processus parfait pour identifier les pauvres est inexistant. L'efficacité des processus utilisés dépend surtout de la participation active des parties prenantes durant toutes les étapes : choix et définition des critères, identification des pauvres, validation des résultats, etc. (Coady, Grosh et Hoddinott, 2004).

2.10 Obstacles rencontrés par les ONG pour appliquer les principes d'équité

Comme nous l'avons signalé précédemment, l'équité fait partie de la mission, de la vision et des directives stratégiques d'un grand nombre d'ONG et agences internationales (Lindenberg et Bryant, 2001). Cependant, les recherches rapportent que souvent un écart entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé en matière d'équité existe dans la mise en œuvre des projets (Edwards et Hulme, 1996; Najam, 1996). Les interventions d'autonomisation économique des femmes des communautés rurales d'Haïti implantées par CRS ont connu ces mêmes déboires; les femmes les plus défavorisées étaient restées en dehors des activités (CRS, 2011; Rassas, Marcelin, Crenn et Tejada, 2014). La littérature présente plusieurs facteurs qui pourraient expliquer ces écarts.

2.10.1 Un manque de redevabilité à l'égard des bénéficiaires

La redevabilité encore appelée reddition de comptes c'est le rapportage transparent et honnête de la manière dont les ressources sont dépensées pour atteindre des objectifs fixés; elle permet d'évaluer les résultats, de récompenser ou de pénaliser les responsables (Edwards et Hulme, 1996). Les ONG sont redevables envers plusieurs parties prenantes : premièrement, les patrons qui sont les donateurs et les gouvernements; deuxièmement, le personnel de l'organisation; enfin, les clients constitués par les bénéficiaires et les membres des communautés desservies (Edwards et Hulme 1996;

Lewis 2001; Najam 1996). Edwards et Hulme (1995, p. 853) attestent que : « *Equal accountability to all these constituencies is impossible* ».

De cette situation, découle un problème, le « upward accountability » caractérisé par la reddition de comptes aux parties prenantes les plus puissantes (Edwards et Hulme, 1996; Power, Maury et Maury, 2002; Tandon, 2000). En effet, les ONG rendent compte aux patrons de qui dépend leur fonctionnement et qui détiennent une certaine forme de mécanisme coercitif : les gouvernements peuvent annuler les accréditations et les privilèges octroyés aux ONG pour pouvoir fonctionner sur leur territoire (Najam, 1996); les donateurs peuvent retirer les fonds si une ONG ne fonctionne pas selon leurs attentes et recommandations (Perera, 1995). Malheureusement, les attentes des bénéficiaires qui constituent le troisième groupe des parties prenantes tendent à être plus facilement ignorées, car ces derniers détiennent peu de pouvoir pour exiger la reddition de comptes des ONG (Najam, 1996). Selon Keohane (2002) cette omission s'explique par l'absence d'un cadre légal qui oblige les ONG à rendre compte aux communautés desservies et par le peu d'importance que les donateurs attribuent à la qualité des interventions implantées sur le terrain (Perera, 1995). Power, Maury et Maury (2002) pensent différemment. Pour ces auteurs, le manque de redevabilité à l'égard des bénéficiaires est dû par l'absence de mécanismes efficaces qui favorisent des rétroactions entre les populations locales et les ONG. La question de la reddition de comptes aux patrons au détriment des bénéficiaires fait l'objet d'un débat et constitue selon certains chercheurs une faiblesse pour les ONG (Edwards et Hulme, 1996; Najam, 1996; Salamon, Hems et Chinnock, 2000); « *une source de vulnérabilité aux critiques externes et aux inefficiences internes* » selon Najam (1996, p. 340).

2.10.2 Une autonomie limitée

« *Is it possible to have an independent mission while relying on donor funds?* » (Edwards et Hulme, 1996, p. 967). À travers cette question, les auteurs soulèvent ce dilemme que confrontent les ONG et qui est documenté à travers la littérature. En effet, plusieurs études révèlent que pour préserver leur financement, les ONG doivent exaucer les attentes des bailleurs souvent aux dépens des besoins réels existants au niveau des communautés desservies; elles sont contraintes de modifier leurs propres objectifs pour s'aligner avec ceux des donateurs; elles sont obligées de limiter leur plaidoyer en faveur des plus vulnérables (Batliwala et Pittman, 2010; Batliwala, 2007b; Lewis, 2001; Lindenberg et Bryant, 2001; Najam, 1996; Perera, 1995; Pinkney, 2009; Power, Maury et Maury, 2002; Smith, 1993).

De plus, les donateurs généralement ne souhaitent pas voir les ONG financées s'impliquer dans les mobilisations sociales ou remettre en question les politiques gouvernementales (Edwards et Hulme, 1995, 1996) alors que l'autonomisation des plus vulnérables sans la redistribution équitable des ressources et sans la participation sociale et politique est un objectif voué à l'échec Babajanian (2005). Nous pouvons donc conclure que le manque d'autonomie des ONG affecte leur agenda et leur vision (Edwards et Hulme, 1995; Lewis, 2001; Lindenberg et Bryant, 2001; Najam, 1996; Smith, 1993) y compris sans nul doute leurs objectifs en matière d'équité.

2.10.3 Un temps limité pour démontrer des résultats

Pour valider leur présence sur le terrain et sécuriser leur financement, les ONG doivent produire des résultats visibles et rapides; de leur côté, les bailleurs ne sont pas emballés par l'idée de financer des interventions centrées sur la personne qui ne peuvent produire des impacts mesurables

quantitativement dans un court délai (Earle, 2005; Porter, 2003; Power, Maury et Maury, 2002; Rowlands, 1995). Or, l'autonomisation des personnes défavorisées est un processus qui réclame beaucoup de ressources et qui peut être « *desperately slow* »; chaque individu doit progresser à son propre rythme (Rowlands, 1995, p.105). En conséquence, pour obtenir des résultats rapides, « *there is a temptation to work with people who have already a degree of self-confidence* » affirme (Rowlands, 1995, p. 105). Les plus marginalisés sont dépourvus du minimum de potentiel pour surmonter certaines barrières par eux-mêmes; ils sont exclus des interventions implantées par des ONG qui prétendent les représenter (Rowlands, 1995).

En raison de cette conjoncture, les dirigeants locaux et les personnes les plus éduquées jouissent beaucoup plus des projets, ce qui engendre le renforcement de leur pouvoir et le maintien des plus vulnérables dans leur état de pauvreté et de subordination (Earle, 2005). Cling, Razafindrakoto et Roubaud (2002), Najam (1996) de leur part affirment que les plus vulnérables peuvent prendre part aux projets sans pour autant être capables de faire passer leurs revendications ni d'influencer le processus; leur participation souvent se résume à une séance d'information pour leur adhésion à des interventions déjà décidées et planifiées.

2.10.4 Un système de suivis, d'évaluation et de rapportage non adapté

Une des exigences fondamentales associées au financement des ONG constitue le rapportage des activités selon des procédures approuvées par les donateurs et l'un des outils de rapportage fréquemment utilisé est le « *Logical Framework (LogFrame)* » popularisé par l'USAID à la fin des années 1970 (Panayiotopoulos, 2002). L'utilisation de cet outil entrave l'atteinte de l'équité, car selon Panayiotopoulos (2002) les indicateurs de suivis ne sont pas sélectionnés à travers une approche participative; ils contrastent souvent avec les besoins réels des participants qui doivent s'accommoder

aux requêtes des bailleurs ou des ONG (Power, Maury et Maury, 2002). Cette divergence de vues est compréhensible selon Howes (1992) car généralement, des étrangers peuvent difficilement identifier les besoins réels des populations rurales pauvres et déterminer les meilleures approches pour les combler. Selon Panayiotopoulos (2002) les indicateurs généralement sélectionnés pour le rapportage des activités permettent aux bailleurs d'apprécier surtout la performance des ONG, de suivre les résultats prévus toutefois, ils ne reflètent pas la complexité environnementale dans laquelle les interventions sont implantées.

Panayiotopoulos (2002) prétend que les procédures de rapportage consomment beaucoup de ressources, qu'elles sont compliquées et très informatisées, ce qui entrave leur utilisation par les communautés. Power, Maury et Maury (2002) abordent dans le même sens en affirmant que le système de rapportage, en plus d'être un outil au service des bailleurs, devrait permettre aux bénéficiaires de suivre leur progrès. Les auteurs assurent que *“As long as staff members are responsible for reporting on the ‘INGO’s projects’, they will remain the INGO’s projects in the eyes of the community”* (Power, Maury et Maury, 2002, p. 279). Pour finir, Kang (2011) considère que plus d'indicateurs qui mesurent le développement à long terme et l'évaluation de l'impact des projets devraient être incorporés dans les systèmes de rapportage. Cette requête a toute son importance, car, comme nous l'avons signalé précédemment, renforcer les plus vulnérables consomme du temps et tant que la pression est maintenue sur les ONG pour afficher des résultats rapides, les plus défavorisés seront négligés (Rowlands, 1995).

2.11 Conclusion de la revue de littérature

Notre objectif consistait à présenter un aperçu du débat autour des deux (2) concepts clefs de notre étude : autonomisation économique des femmes et équité. De façon générale, l'analyse a

permis de constater que les femmes affrontent différents obstacles pour parvenir à leur renforcement économique. Parmi eux, le faible niveau de scolarisation, les droits inégaux dans la succession, les traditions et les coutumes patriarcales, les besoins non comblés en santé de la reproduction, les violences domestiques et sexuelles. De plus, nous avons observé la complexité des enjeux entourant l'application des principes d'équité par les ONG souvent appelés à travailler auprès des femmes les plus marginalisées.

Il ressort de l'analyse qu'il est nécessaire que les interventions liées à l'autonomisation économique des femmes soient à l'écoute du contexte social pour une identification juste des besoins; l'acceptation et l'appropriation des programmes par les parties prenantes, deux éléments fondamentaux pour l'atteinte des objectifs fixés et la pérennisation des acquis. Néanmoins, très peu d'études sont faites sur les programmes en Haïti et les particularités contextuelles dans lesquelles les programmes sont implantés sont très peu analysées. Une étude des facteurs qui conditionnent les iniquités d'accès aux interventions liées au renforcement du pouvoir économique des femmes haïtiennes peut orienter les décideurs et les gestionnaires sur des mesures anticipatoires qui garantissent un accès équitable aux activités. C'est un sujet de recherche important dans la mesure où beaucoup d'effort restent à faire pour qu'Haïti devienne un pays émergent en 2030 et l'autonomisation économique des femmes haïtiennes est une condition sine qua non à l'instauration d'un développement durable.

Chapitre 3

Pertinence, objectifs et cadre d'analyse

3.1 Résumé du manque de connaissance

Quoique les femmes les plus vulnérables constituaient les cibles prioritaires des interventions d'autonomisation économique mises en œuvre à travers le MYAP en milieu rural du sud d'Haïti, les plus défavorisées n'ont pas pu profiter des interventions (CRS, 2011; Rassas, Marcelin, Crenn et Tejeda, 2014). Sans nul doute, ce constat ne concerne pas seulement le MYAP, sinon la panoplie de programmes ciblant les femmes implantées en Haïti chaque année. Les recherches sur l'équité d'accès à ces interventions dans le pays sont rares. Par conséquent, on ignore quels peuvent être les facteurs qui entravent la participation des femmes les plus vulnérables des zones rurales aux interventions.

Les ONG font face à plusieurs défis quand elles doivent appliquer les principes d'équité (Batliwala et Pittman, 2010; Earle, 2005; Edwards et Hulme, 1996; Najam, 1996; Panayiotopoulos, 2002; Power, Maury et Maury, 2002 Rowlands, 1995). À notre connaissance, aucune étude en Haïti n'a porté spécifiquement sur les perceptions des bénéficiaires et des acteurs de développement sur l'équité et sur les meilleures méthodologies pour l'atteindre. Connaître ces paramètres permettra d'implanter des interventions plus équitables et une meilleure utilisation des fonds alloués pour le renforcement des plus vulnérables. À une époque où les inégalités continuent de se creuser dans le monde et en Haïti en particulier, les chercheurs souhaitent développer plus de connaissances pour les enrayer (Benach, Malmusi, Yasui et Martine, 2013; Petticrew et coll., 2012, 2009)

Une recherche en milieu rural est importante dans la mesure où les expériences ont montré la nécessité d'intégrer dans les politiques et les programmes les déterminants des iniquités locales (Casas-Zamora et Ibrahim, 2004; Gwatkin, 2014; Schuftan, 2003) souvent prises en compte dans un

contexte global ou national. En absence de ces données, rien ne garantit les bailleurs et les acteurs que les efforts fournis pour renforcer économiquement les femmes défavorisées des milieux ruraux seront couronnés de succès.

3.2 Justification et pertinence

Malgré les interventions mises en œuvre pour renforcer le pouvoir économique des femmes en Haïti, la pauvreté continue de se féminiser (PNUD, 2013a). Dans la revue de littérature, nous avons mis en évidence les conséquences désastreuses du dénuement des femmes sur le développement durable. Si Haïti veut devenir un pays émergent en 2030, le renforcement du pouvoir économique des femmes est vital. Par conséquent, toute recherche qui vise à améliorer les connaissances pour concevoir et implanter des interventions d'autonomisation économique plus justes et équitables pour les femmes est nécessaire.

Haïti est l'un des pays les plus inégalitaires au monde et selon la tendance, les inégalités s'accroissent ces dernières années (ECVMAS, 2012; World Bank, 2014). Après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, le pays est baptisé « *la république des ONG* », et, malgré les énormes investissements et l'implantation de nombreux projets, huit (8) ans après le tremblement de terre, les résultats obtenus dans la reconstruction d'Haïti sont très lents. Le Canada finance un projet pour la période 2017-2023 à hauteur de 8,3 millions de dollars pour promouvoir et défendre les droits des femmes, pour renforcer le pouvoir des femmes et des filles haïtiennes (Gouvernement du Canada, 2018). Néanmoins, les objectifs ne pourront être atteints si l'équité n'est pas au cœur des stratégies implantées. Cette étude constitue donc une invitation à tous les acteurs à enrichir la réflexion au sujet de l'équité et la nécessité de réviser certaines stratégies, politiques publiques et législation qui font perdurer les inégalités qui affectent les femmes haïtiennes, moteurs du développement durable. Les

résultats s'adressent à tous les acteurs qui pourront, à partir des données probantes, développer des lignes directrices pour une meilleure prise en compte des principes d'équité verticale et horizontale dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique de femmes et de façon générale dans les interventions en santé des populations. Sans des actions immédiates et concrètes pour renforcer l'équité au niveau de toutes les sphères de la société haïtienne, les fossés vont se creuser encore plus.

Nous ne prétendons pas que les résultats de cette recherche vont changer totalement la manière dont les programmes qui ciblent les femmes et les personnes vulnérables sont mis en œuvre en Haïti. Cependant, en choisissant de traiter la problématique de l'équité à travers ces interventions, nous voulons donner un peu de visibilité, de légitimité et nous assurer qu'un sujet aussi important n'est pas relégué parmi les thématiques non prioritaires au niveau des projets de développement implantés dans le pays tant par les ONG que par l'État haïtien.

3.3 Questions et objectifs de recherche

Notre question de recherche centrale est formulée comme suit : quels sont les obstacles à l'atteinte de l'équité durant la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP? Aucune hypothèse n'a été formulée. Pour mieux comprendre la portée de cette problématique, quatre (4) objectifs ont été formulés :

- Objectif 1 : Apprécier la perspective des parties prenantes sur l'équité et sur la pertinence de son application dans les interventions d'autonomisation économique des femmes
- Objectif 2 : Identifier les facteurs qui ont entravé la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique mises en place durant le MYAP

- Objectif 3 : Examiner les barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP
- Objectif 4 : Examiner les solutions proposées par les parties prenantes qui contribueraient à l'atteinte de l'équité verticale et horizontale dans la mise en œuvre des interventions

3.4 Cadre d'analyse

Nous avons entrepris une revue exhaustive de la littérature, mais malheureusement aucun modèle spécifique n'a été développé pour examiner les entraves à l'équité dans la mise en œuvre des interventions liées à l'autonomisation des femmes. Pour nous orienter dans notre analyse, nous avons utilisé deux cadres de référence. Le premier est le cadre de référence PROGRESS introduit par Evans et Brown (2003) et développé par O'Neil et collaborateurs (2014) pour appliquer une perspective axée sur l'équité dans les interventions. Ce cadre découle essentiellement du cadre des déterminants sociaux de la santé (OMS, 2008). PROGRESS est utilisé pour informer notre deuxième question de recherche qui consiste à identifier les obstacles à la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique durant le MYAP. Pour orienter notre troisième objectif de recherche qui est d'examiner les barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP, le modèle écologique de Mcleroy, Bibeau, Steckler et Glanz (1988) a été adapté. Ces deux cadres de références n'ont pas directement informé notre premier objectif de recherche qui est d'apprécier la perspective des parties prenantes sur l'équité et sur la pertinence de son application dans les interventions d'autonomisation économique des femmes. Une approche inductive a été utilisée à cet effet.

3.4.1 Le cadre de référence PROGRESS

Le cadre de référence PROGRESS illustre les facteurs liés au gradient social qui conditionnent les inégalités en santé. Le sigle PROGRESS se réfère aux huit (8) facteurs suivants : a) lieu de résidence; b) race, ethnicité, culture et langage; c) occupation; d) genre et sexe; e) religion; f) éducation; g) statut socioéconomique h) social capital (Evans et Brown, 2003; O'Neil et coll., 2014). Ces facteurs affectent la participation des plus défavorisés lors de la mise en œuvre des programmes; les identifier et anticiper leur influence permettent de concevoir des interventions plus équitables et une utilisation juste des ressources (O'Neil et coll., 2014).

Cette liste n'est pas exhaustive, assurent O'Neil et collaborateurs (2014). Néanmoins, elle met en évidence le caractère multidimensionnel des déterminants de la santé au sein d'une population. Oliver et collaborateurs (2013) suggèrent que le sigle PROGRESS devient PROGRESS-plus afin d'intégrer d'autres facteurs qui peuvent porter préjudice aux plus vulnérables et qui ne sont pas mentionnés dans le sigle initial. O'Neil et collaborateurs (2014) rejoignent cette idée de PROGRESS-plus et affirment que selon le contexte d'une intervention, d'autres facteurs non représentés dans le sigle pourraient être plus pertinents. Les auteurs encouragent même les chercheurs à les identifier.

Pour notre travail, nous avons élargi le sigle PROGRESS à PROGRESS-plus avec l'ajout d'une autre variable tirée des travaux de Oliver, Dickson et Newman (2012) : la présence d'un handicap. D'autres facteurs non pertinents pour notre recherche ont été enlevés comme « le genre et le sexe », car notre étude porte exclusivement sur les femmes. De plus, les facteurs « race, ethnicité et langage » ont été aussi exclus. En milieu rural haïtien où notre étude de cas se réalise, ces différences n'existent pas. Finalement au lieu d'éducation, nous allons parler de préférence de scolarité. Dans ce travail, les facteurs PROGRESS-plus considérés sont : le lieu de résidence, la

culture, l'occupation, la religion, la scolarité, le statut socioéconomique, le capital social et la présence d'un handicap physique ou mental.

1) *Le lieu de résidence*

Le lieu de résidence est un important déterminant de l'accès des femmes aux interventions d'autonomisation économique. Les femmes des communautés rurales les plus reculées et dont l'accès est difficile sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés pour participer aux interventions liées à l'autonomisation économique.

2) *La culture*

Les croyances et les pratiques culturelles peuvent nuire à la participation de certaines femmes aux activités d'autonomisation économique. Ces croyances peuvent être imposées par le conjoint, les membres influents de la famille ou la communauté.

3) *L'occupation*

Le fait que la femme soit au chômage, qu'elle occupe un emploi dans le secteur formel ou informel a une influence sur sa participation aux interventions de renforcement du pouvoir économique.

4) *La religion*

L'appartenance religieuse peut paralyser ou restreindre la participation de certaines femmes aux activités d'autonomisation économique.

5) *La scolarité*

L'éducation a une grande influence sur l'état de santé, le mode de vie, le type d'emploi, l'accès à la formation, qui sont tous des déterminants importants de la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique.

6) *Le statut socioéconomique*

Le statut socioéconomique est un important déterminant de l'état de santé, de l'accès à certaines ressources, à un revenu et au mode de vie. Nous présumons que les femmes qui possèdent un faible statut socioéconomique ont plus de difficultés à participer aux activités liées à leur autonomisation économique

7) *Le capital social*

Le capital social fait référence aux relations sociales, à la confiance interpersonnelle entre les membres des communautés, la volonté de s'entraider (Kawachi, Kennedy, Lochner et ProthrowStith, 1997) ce qui a un impact sur la participation des femmes les plus vulnérables aux activités d'autonomisation économique.

8) *La présence d'un handicap physique ou mental*

Cette variable est particulièrement importante sachant que les femmes avec un handicap physique ou mental sont désavantagées et sont plus susceptibles de rencontrer des obstacles pour participer aux activités liées à leur autonomisation économique.

3.4.2 *Modèle socio écologique*

L'implantation des interventions d'autonomisation économique des femmes se trouve au centre d'un système constitué par différents niveaux (organisation, communauté, société). De plus, diverses parties prenantes (bénéficiaires, leaders communautaires, acteurs du projet) et organisations sont impliquées à différents niveaux. Dès lors, comme toute intervention sociale, sa mise en œuvre est complexe. L'interaction entre les différents niveaux du système crée des barrières et facilitateurs à l'implantation des interventions liées à l'autonomisation économique des femmes et à l'application des principes d'équité. Le modèle socioécologique choisi pour orienter notre deuxième objectif de

recherche nous permet de classer les différents obstacles rencontrés par le CRS pour appliquer les principes d'équité selon leur niveau d'influence et d'analyser la relation entre les différents niveaux d'influence.

Les modèles écologiques sont employés pour comprendre et pour résoudre des problèmes de santé publique complexes surtout ceux associés aux disparités, comme l'amélioration de la consommation des fruits et légumes chez les Afro-américains à faible revenu (Robinson, 2008), la prévention de l'obésité chez les enfants autochtones (Willows, Hanley et Delormier, 2012) et la prévention des blessures non intentionnelles chez les enfants des groupes minoritaires (Baron-epel et Ivancovsky, 2015). Les chercheurs s'en servent pour répondre à des questions de recherche complexes comme identifier les facteurs associés au partage de lit mère-enfant (Salm Ward et Doering, 2014) et pour connaître les déterminants de l'implication paternelle dans la vie des enfants (Gavin et coll., 2002). Les modèles écologiques sont très populaires pour réaliser des études approfondies sur les barrières à l'adoption de saines habitudes de vie et des mesures de prévention en santé (Alemu, Kumie, Medhin, Gebre et Godfrey, 2017; Daley, Alio et Anstey, 2011 ; Goddard et Smith, 2001; Ma, Chan, et Yuen, 2017; Sword, 1999). Cette étude sera la première à notre connaissance à utiliser le modèle socioécologique pour analyser les barrières à l'équité dans une intervention d'autonomisation économique des femmes. Pour analyser les obstacles à l'atteinte de l'équité dans les interventions d'autonomisation économique des femmes, quatre (4) niveaux d'influences ont été pris en compte : opérationnel, organisationnel, communautaire et systémique (voir figure 2).

Niveau opérationnel

Les facteurs du niveau opérationnel sont ceux qui émergent durant le processus de mise en œuvre des interventions de renforcement du pouvoir économique des femmes. Nous avons considéré comme obstacles, l'insuffisance des ressources humaines, financières et informationnelles, la durée du projet, la pression mise pour produire des résultats, le manque de flexibilité pour adapter certaines stratégies prévues dans le document du projet au contexte rural, le manque d'indicateurs de suivi et d'évaluation relatifs à l'équité, la mise en œuvre des stratégies d'autonomisation économique non adaptées pour les plus vulnérables, l'absence d'une vision commune sur la façon d'atteindre l'équité.

Niveau organisationnel

Tous les facteurs associés à la politique, la vision, le fonctionnement du CRS qui pourraient avoir un impact sur l'application des principes d'équité ressortent du niveau organisationnel. Ils sont représentés par l'absence de directives stratégiques claires sur la façon d'atteindre l'équité, la difficulté pour modifier les procédures et les règlements en vigueur, le manque de redevabilité à l'égard des bénéficiaires, la politique des bailleurs de fonds et des agences internationaux.

Niveau communautaire

Le niveau communautaire renvoie aux villages et aux sections communales où les interventions d'autonomisation économique sont mises en œuvre. Les facteurs communautaires considérés sont des perceptions divergentes sur l'équité, un manque de pression de la part de la communauté pour exiger des comptes concernant les interventions et finalement le manque de cohésion sociale.

Niveau systémique

Le niveau systémique représente l'environnement sociopolitique dans lequel les interventions d'autonomisation économique ont été mises en œuvre. Nous avons retenu comme obstacles à l'équité la mauvaise gouvernance, la perception des acteurs sur l'équité, le faible engagement de la société civile et des institutions gouvernementales en faveur de l'équité, les traditions et la corruption. Le niveau systémique exerce une influence sur les niveaux inférieurs. Il constitue le pilier pour l'application des principes d'équité et la pérennisation des acquis.

3.5. Conclusion

Le cadre de référence PROGRESS appliqué aux processus d'implantation des interventions d'autonomisation économique des femmes nous a permis de faire une analyse intégrée des différents facteurs qui affectent la participation des femmes. Ces facteurs interagissent entre eux et leur combinaison renforce les désavantages et les inégalités d'accès (O'Neil et coll., 2014).

En appliquant le modèle socioécologique aux processus d'implantation des interventions d'autonomisation économique des femmes, nous avons été capables de décrire les obstacles à l'application des principes d'équité rencontrés par le CRS. Le découpage des différents niveaux (opérationnel, organisationnel, communautaire et systémique) où les barrières peuvent intervenir nous a permis de mener cette analyse de façon structurée et détaillée, en plus de comprendre l'interaction qui existe entre ces différents niveaux. Ce cadre appliqué à notre recherche suggère qu'une vision positive des acteurs de l'équité est insuffisante à son application sinon que d'autres facteurs organisationnels, et systémiques interagissant entre eux peuvent constituer des obstacles.

Ces cadres de référence nous ont permis d'orienter notre recherche à travers une démarche empirique et inductive. Elle est inductive, car les concepts émergés étaient considérés comme des

points de départ qui ont orienté notre recherche et ont contribué à synthétiser notre collecte de données. Elle a été empirique dans la mesure où nous avons collecté des informations à la source auprès des parties prenantes du programme. Des allers-retours entre les observations faites sur le terrain et les concepts considérés dans notre cadre conceptuel établis sont réalisés constamment.

L'exploration des expériences vécues des bénéficiaires et des acteurs est fondamentale pour une compréhension réaliste des enjeux contextuels liés à l'application de l'équité et une amélioration objective de l'état des connaissances de notre sujet. Les résultats nous ont permis d'avancer des recommandations pour une meilleure application des principes d'équité verticale et horizontale dans les interventions d'autonomisation économique des femmes et dans toutes interventions qui visent à réduire les inégalités. Mais le plus important, à notre avis, c'est de pouvoir justifier la nécessité de faire front commun pour réduire les inégalités. En effet, comme l'a souligné la commission des déterminants sociaux de la santé : « *À l'heure de la mondialisation, une gouvernance dévouée à l'équité s'impose depuis le niveau communautaire jusqu'aux institutions mondiales* » (OMS, 2008, p. 2).

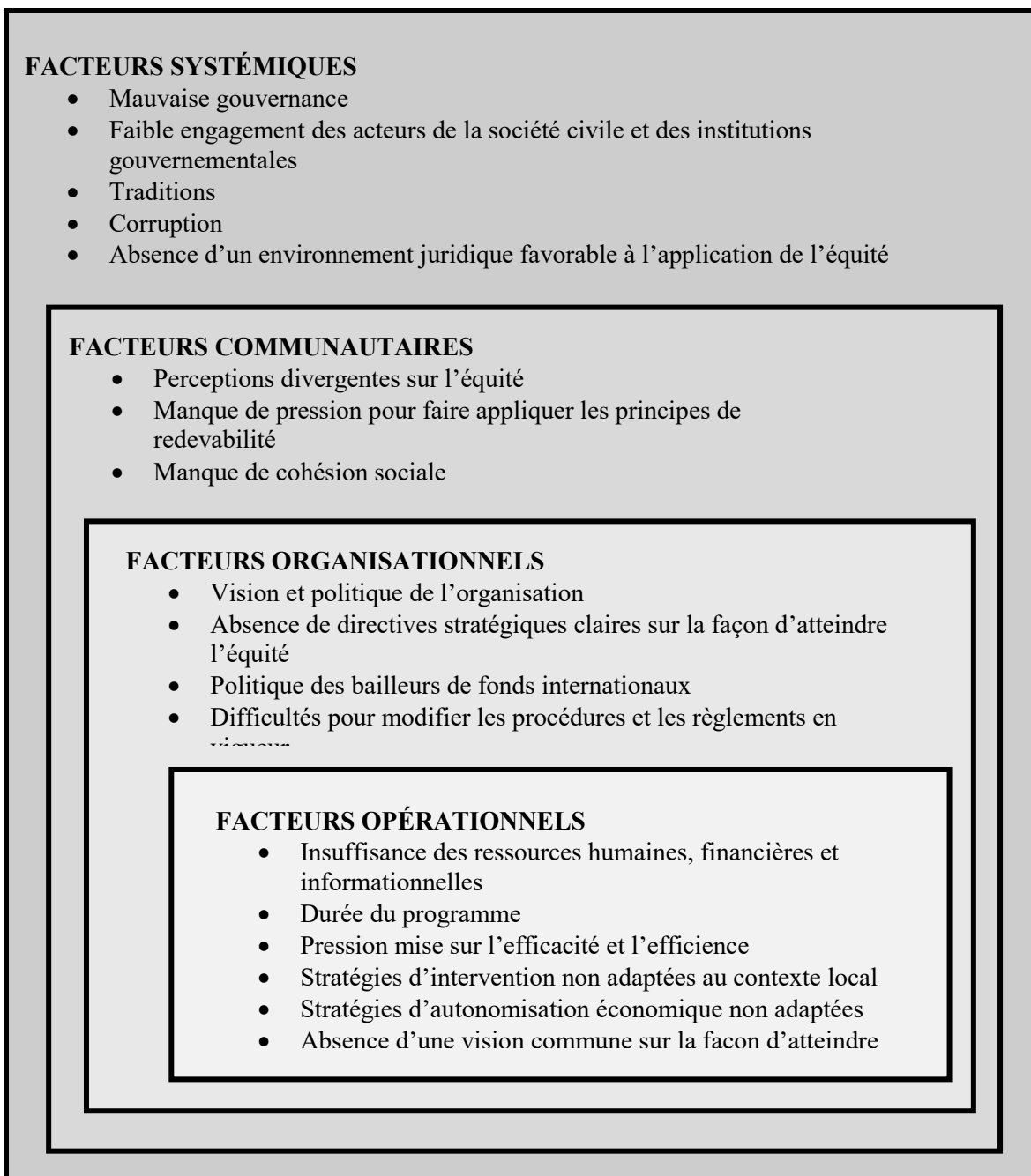


Figure 2 : Cadre d'analyse des barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP

Source : adapté du modèle socioécologique de McLeroy, Bibeau, Steckler et Glanz (1988)

Chapitre 4

Méthodologie générale du projet de recherche

Dans ce chapitre, nous présentons la méthodologie générale du projet de recherche afin d'aider le lecteur à comprendre le contexte de l'étude, les supports reçus ainsi que les rôles que nous avons joués durant la recherche.

4.1 Conception de la recherche

L'énoncé de nos questions de recherche nous a amenée à opter pour une étude de cas pour mener notre étude. Commençons par définir l'étude de cas comme méthode de recherche. Yin (2014, p.16) le définit comme une « *recherche empirique qui étudie un phénomène contemporain dans un contexte réel, spécialement lorsque les frontières entre le phénomène et le contexte n'apparaissent pas clairement* ». Autrement dit, l'étude de cas devient une méthode de prédilection quand le phénomène étudié ne peut pas être dissocié de son contexte (Albarello, 2011) comme dans notre thèse où nous explorons les obstacles à l'équité dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes dans un contexte environnemental donné, qui est le milieu rural haïtien. Stake (2000, p.435) va plus loin en affirmant qu'en raison de cette relation indissoluble entre l'objet qu'on veut étudier et son contexte « *l'étude de cas n'est guère un choix méthodologique, mais un choix qui s'impose* ». Pour Bullock (1986, p. 33) les études de cas favorisent l'analyse et l'observation des phénomènes comme un tout « *intact et intégré* ».

D'après Woodside et Wilson (2003), l'étude de cas comme méthode de recherche est indiquée pour la description, l'explication, la prédiction et le contrôle de processus que ce soit individuel ou collectif. Notre étude a été une étude de cas descriptive. La description dans l'étude de cas renvoie

aux questions du genre « quoi » (Woodside et Wilson, 2003) telle que posée dans notre question de recherche principale : « Quels sont les obstacles à l'atteinte de l'équité durant la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes dans le MYAP »? L'étude de cas descriptive permet de décrire de manière approfondie les phénomènes étudiés en vue de la formulation d'hypothèses (Merriam, 1988). La présente recherche vise à mieux appréhender les barrières à l'équité tel qu'elles sont perçues par les parties prenantes du MYAP.

Yin (2014), considère que les études de cas peuvent se reposer sur les preuves qualitatives et quantitatives, voire uniquement quantitatives. En revanche, dans son livre « Case study research in education », Merriam (1988) limite les études de cas aux méthodes qualitatives exclusivement. Pour les besoins de notre enquête, nous avons compilé uniquement des données qualitatives. Plusieurs auteurs partagent l'idée que les méthodes qualitatives sont les plus adaptées pour une compréhension des phénomènes humains et sociaux, une description détaillée des situations et des événements, une exploration des sentiments ressentis par les acteurs (Denzin et Lincoln, 2000; Eisenhardt, 1989; Gagnon, 2011; Merriam, 1988) tous, des démarches qui s'appliquent à notre recherche sur les barrières à l'équité dans l'implantation des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP.

Dans la configuration proposée par Yin (2014) deux types d'études de cas sont décrits : l'étude du cas unique et l'étude de cas multiples. Selon l'auteur, quand on a le choix et les ressources, l'étude de cas multiples est préférable. Dans cette étude, le cas que nous voulons explorer est représenté par les obstacles à l'équité durant la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes en milieu rural haïtien à travers le MYAP. Nous présumons que le phénomène s'est manifesté au niveau des différentes localités où les interventions ont été implantées. Nous avons donc opté pour une étude de cas multisites. Plusieurs avantages ont été associés à l'étude

de cas multiples. Selon Herriott et Firestone (1983) cité par Yin (2014) les preuves qui proviennent de cas multiples sont souvent considérées comme plus exigeantes et l'étude dans sa globalité est perçue comme plus robuste. Pour Albarello (2011, p. 38) l'étude de cas multiples permet de mener des analyses plus « substantielles » et les conclusions tirées sont plus « puissantes ». Une étude de cas multisites nous offre la possibilité de mieux comprendre notre sujet d'étude toutefois sans prétention de généralisation de résultats (Yin, 2014).

L'autre élément qui nous a orientée vers une étude de cas c'est notre position épistémologique. Le choix du paradigme socioconstructiviste se base sur le fait que nous percevons la connaissance comme un construit qui résulte des expériences de chaque individu plutôt qu'une découverte (Le Moigne, 1995; Stake 1995). En ce sens, nous accordons une importance vitale aux interactions entre les différentes parties prenantes pour une bonne compréhension de notre sujet d'étude; les connaissances qui ont émergé lors des discussions sont donc le fruit des échanges et des dialogues imprégnés des expériences vécues de nos acteurs (Glaserfeld, 1994). Le tableau 1 qui suit résume la méthodologie du projet de recherche.

Tableau 1- Schéma de la méthodologie générale du projet de recherche

Paradigme	Socioconstructiviste
Méthode	Étude de cas
Type d'étude de cas	Étude de cas descriptive Cas multiples
Problèmes examinés	Quels sont les obstacles à l'atteinte de l'équité durant la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes dans le MYAP?
Modes de saisie	Analyse documentaire Entrevues individuelles semi-dirigées Groupe de discussion Journal de bord
Mode d'analyse	Analyse thématique

4.2 Contexte de la recherche

Après avoir développé les grandes lignes de notre proposition de recherche, l'une de nos démarches initiales a été d'établir le contact avec un cadre du CRS au niveau du bureau des Cayes. Un courriel lui a été envoyé pour lui présenter la problématique que nous voulons traiter à travers notre étude doctorale, nos objectifs de recherche ainsi que les résultats attendus. Le CRS, pour qui atteindre l'équité dans ses interventions est un principe et une valeur fondamentale et avec lequel nous avons déjà tissé des liens professionnels dans le passé a témoigné beaucoup d'intérêt pour notre recherche de façon immédiate. La collecte des données a commencé au niveau du bureau du CRS où pendant quatre (4) mois, nous avons révisé les documents du MYAP fourni par notre contact. Cette personne ressource qui a supervisé les interventions d'autonomisation économique des femmes s'est entretenue avec nous sur une base régulière, a répondu à nos questions et nous a facilité l'accès aux documents du programme. La revue documentaire a été suivie par les groupes de discussion et les entrevues individuelles (voir tableau 2).

Tableau 2 - Calendrier de la collecte et de l'analyse des données

Modes de saisies	Période
Analyse documentaire	Avril 2016 — juillet 2016
Entrevues individuelles et groupes de discussions	Septembre 2016
Transcription	Octobre 2016 – janvier 2016
Traduction créole — français	Février 2017 – Juin 2017
Analyse des données	Juin 2017 — Mars 2018

Concernant le choix des sites pour la collecte de données, voici les étapes qui ont été suivies. Le MYAP était implanté au niveau de 12 communes du département du Sud (Rassas, Marcelin, Crenn et Tejeda, 2014). Chaque commune compte plusieurs localités. En raison des contraintes de temps et

de ressources, nous avons décidé de choisir deux (2) localités pour la collecte de données. Neuf (9) communes ont été sélectionnées parmi les 12. Les deux (2) critères de sélection utilisés sont les suivants :

- 1^{er} critère de sélection : l'implantation de tous les volets du MYAP au niveau de la commune. Deux (2) communes où le programme a été implanté partiellement ont été exclues. Ce sont Cavaillon et Saint Louis du Sud.
- 2^e critère de sélection : accessibilité terrestre disponible. En raison des risques de sécurité liée aux transports maritimes en Haïti, nous avons décidée d'exclure l'Ile-à-vache parmi les sites de collecte de données.

Lors de la sélection des communes pour l'implantation du MYAP, les mêmes critères de vulnérabilité ont été utilisés pour choisir les zones géographiques. De ce fait, nous présumons que les 9 communes retenues répondent aux mêmes critères d'inclusion. Pour ce, nous avons fait un tirage pour choisir deux (2) communes parmi les 9. Un choix aléatoire donne la même opportunité de participation à toutes les communes ce qui favorise la représentativité, même s'il ne la garantit pas. Le choix aléatoire prévient la distorsion des données et réduit les menaces à la validité interne (Gagnon, 2011; Ride, 2003). Deux communes ont été sélectionnées aléatoirement : Les Anglais et Coteaux.

Les activités liées à l'autonomisation des femmes ont été implantées au niveau de (11) localités de la commune des Anglais et au niveau de neuf (9) dans la commune de Coteaux. Un second tirage a été réalisé pour choisir les deux localités pour la collecte de données. Les deux sites sélectionnés sont Nan Kanpèch, de la commune des Côteaux, et le centre-ville de la commune des Anglais. La figure 3 résume le processus de sélection des sites.

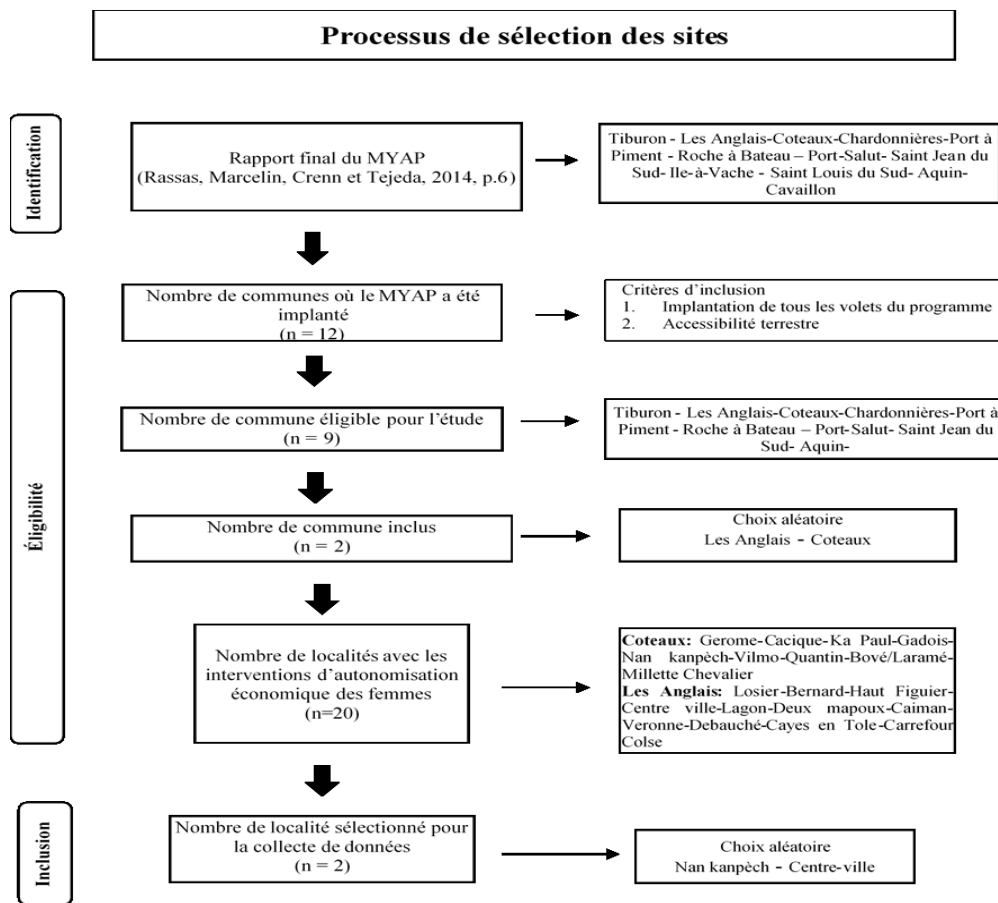


Figure 3 : Processus de sélection des sites

Le choix des deux (2) sites aussitôt fait, nos personnes ressources au niveau de CRS nous ont suggéré, pour nous aider dans la planification des groupes de discussion et des entrevues, les noms de deux (2) personnes qui ont participé activement à l'implantation des activités d'autonomisation économique et qui résidaient encore à Nan Kanpèch et aux Anglais. Dès que nous avons eu accès aux coordonnées de ces deux personnes, nous les avons contactées, et, à travers des appels téléphoniques, nous leur avons présenté notre recherche, nos objectifs et notre méthodologie. Le rôle de ces deux (2) personnes était de contacter, dans leur localité respective, les femmes membres des Clubs de mères Nan Kanpèch et au Centre-ville des Anglais qui étaient bénéficiaires des activités d'autonomisation

économique du MYAP. Ils devaient aussi identifier et inviter au moins deux (2) femmes non bénéficiaires pour une entrevue. La planification incluait en outre le choix d'une date et d'un lieu en fonction de la disponibilité des répondants pour la réalisation des entretiens. À travers les documents du programme, nous avons relevé les coordonnées des leaders communautaires des deux (2) localités sélectionnées que nous avons contactées par téléphone pour présenter le projet et fixer des rendez-vous pour des entrevues.

4.3 Les participants

Dans cette étude, nos répondants sont les parties prenantes du MYAP : l'équipe de CRS qui implantait les activités, les bénéficiaires des activités d'autonomisation économique, les leaders communautaires impliqués activement dans la mise en œuvre du programme dans leurs communautés et finalement les femmes non-bénéficiaires. Ces dernières étaient les femmes qui répondaient aux critères pour participer aux activités d'autonomisation économique et qui s'étaient abstenues de le faire. Le profil de nos répondants est très différent, mais leur participation est importante pour une analyse approfondie de notre sujet de recherche. L'échantillon final comprenait $n = 34$ participants avec 6 acteurs de CRS, 15 répondants au niveau du centre-ville des Anglais et 12 au niveau de la localité Nan Kanpèch. La figure 4 montre les sites où les répondants ont été recrutés et interviewés.

Les entretiens avec l'équipe de CRS, les leaders communautaires et les bénéficiaires étaient nécessaires pour pénétrer leur réalité, pour connaître les rôles qu'ils ont joués durant d'implantation des activités d'autonomisation économique à travers le MYAP. C'était l'occasion de les laisser s'exprimer librement sur leur perception de l'équité, les causes des iniquités d'accès aux interventions d'autonomisation économique des femmes et les solutions potentielles aux problèmes perçus. Les employés du CRS étaient nos principaux informateurs au sujet des obstacles rencontrés par l'organisation pour appliquer les principes d'équité.

Les entretiens avec les femmes non bénéficiaires pour nous étaient vitaux dans la mesure où la revue des documents du MYAP nous a laissée comprendre qu’elles n’étaient pas généralement impliquées dans les évaluations antérieures menées par le CRS sur les activités implantées. À travers les entretiens, nous avons permis à ces femmes de parler des obstacles qui les ont empêchées de prendre part aux activités d’autonomisation économique et d’appréhender leur vision de l’équité dans ces interventions. Nous croyons que la prise en compte des points de vue des femmes non bénéficiaires est essentielle pour concevoir des stratégies plus adaptées qui favorisent un accès équitable à ces interventions

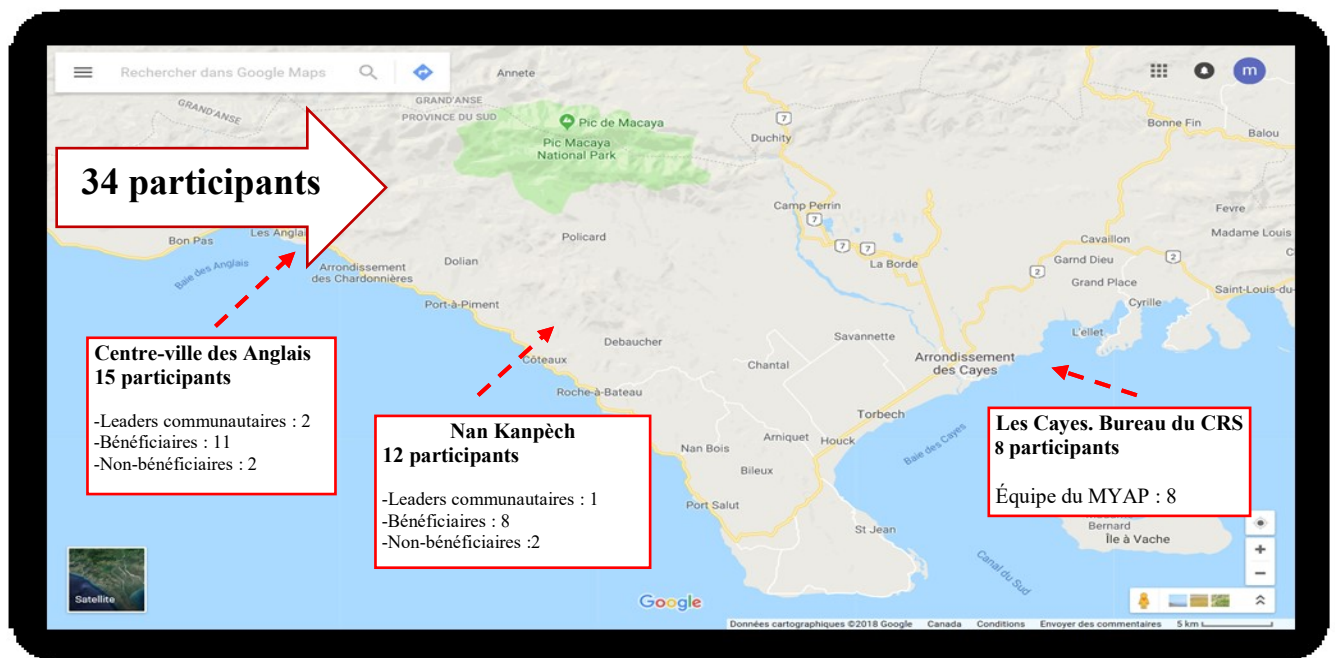


Figure 4 : Répartition géographique des participants

Source : Google Maps

4.4 Collecte de données

Keen et Packwood (1995, p. 444) affirment que : « *No one method is sufficient to capture all*

salient aspects of an intervention and case studies typically use multiple methods ». En accord avec les écrits, nous avons utilisé comme méthodes de recherche pour mener notre étude de cas une analyse documentaire, des entrevues individuelles semi-dirigées et des groupes de discussions avec les parties prenantes du programme. Ce sont aussi des méthodes considérées par Yin (2014) comme efficaces pour réaliser une étude de cas. La combinaison de plusieurs sources de données permet d'assurer la validité interne des travaux et la triangulation des données (Gagnon, 2011; Miles et Hubbermann, 1991; Yin, 1994). Le tableau 3 qui suit décrit l'utilisation des modes de saisie en fonction des objectifs spécifiques de notre étude.

Tableau 3 - Utilisation des modes de saisie en fonction des objectifs spécifiques

Objectifs	Modes de saisies
1— Apprécier la perspective des parties prenantes quant à l'importance et la pertinence de l'équité dans les interventions d'autonomisation économique des femmes	Entrevue individuelle Groupe de discussion Journal de bord
2— Identifier les facteurs qui ont entravé la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique mises en place par le programme MYAP.	Revue de la documentation Entrevue individuelle Groupe de discussion Journal de bord
3 — Examiner les barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP.	Revue de la documentation Entrevue individuelle Groupe de discussion Journal de bord
4— Examiner les solutions proposées par les parties prenantes qui contribueraient à l'atteinte de l'équité verticale et horizontale dans la mise en œuvre des interventions	Entrevue individuelle Groupe de discussion Journal de bord

4.4.1 Analyse documentaire

Notre personne ressource au niveau du bureau du CRS nous a remis environ 230 documents relatifs au MYAP. D'autres documents ont été aussi repérés sur le site web de l'USAID. Ils sont

répartis comme suit : une centaine se rapportait au processus de soumission et au lancement du MYAP entre 2007 et 2008 suite à l'appel d'une proposition émise par l'USAID. Les autres documents dataient entre 2009 et 2014. 127 documents concernaient les rapports trimestriels et annuels, les résultats d'enquêtes internes, les audits internes et externes, les rapports d'activités communautaires, les histoires à succès, les procès-verbaux des réunions avec les partenaires et les représentants gouvernementaux, les planifications annuelles et trimestrielles, l'évaluation à mi-parcours et le rapport final. Les autres documents concernaient les règlements, les procédures et les principes qui guident le CRS.

Dans l'analyse documentaire, nous avons exploré la façon dont le CRS a défini l'équité dans ces documents officiels, les principes sur l'équité qui guide ses interventions et comment cet objectif est inclus et évalué dans le système de rapportage. Nous avons analysé et relevé les barrières qui empêchent les femmes les plus défavorisées de prendre part aux interventions lors de leur implantation et les facteurs qui entravent l'application des principes d'équité par le CRS. Presque la totalité des documents reçus et retrouvés sur le MYAP était en Anglais. Afin de résumer les documents consultés, les passages jugés pertinents ont été traduits en français avant d'être insérés dans un formulaire développé à partir des travaux de Miles et Huberman (1991, p 95). Le formulaire incluait le nom du document, l'auteur, son importance, un résumé du contenu et mes réflexions (voir annexe 1). Les données collectées ont servi à alimenter les débats durant les entretiens. Elles ont été incorporées dans l'analyse des données pour compléter et appuyer les informations obtenues dans les groupes de discussions et lors des entrevues individuelles (Yin, 2003).

4.4.2 Groupes de discussion

Nous avons anticipé le recours aux groupes de discussions pour deux raisons fondamentales.

Nous avons pressenti que l'équité, le sujet traité, n'allait pas être un concept commun et qu'une discussion pratique sur le concept au préalable était importante. De plus, le MYAP ayant pris fin depuis trois (3) ans, nous avons prévu qu'un débat en groupe est une stratégie adaptée pour la reconstitution historique des activités du programme avant d'entamer les échanges propres à notre recherche. L'utilisation des groupes de discussion nous a permis de recréer une ambiance joviale, de mettre en confiance les participants, ce qui a facilité les interactions à partir desquelles nous avons suscité et appréhendé des croyances, des réactions et des sentiments. Durant les groupes de discussion, les participants se sont également posé des questions les uns aux autres, ce qui nous a permis d'appréhender l'existence de vision commune et des divergences d'opinions sur la problématique (Gauthier, 1997), ce qui est impossible à partir d'une entrevue individuelle, le débat étant circonscrit entre l'enquêteur et le répondant. Avant de commencer les discussions, nous nous sommes assurés que tous les participants étaient disposés et consentants à participer à notre étude selon le protocole établi pour notre recherche.

Nous avons réalisé trois (3) groupes de discussions. À travers les questions, nous avons cherché à connaître leurs perceptions sur l'équité, les défis rencontrés dans l'application des principes d'équité verticale et horizontale dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes, leurs sentiments vis-à-vis des inégalités, les stratégies entreprises pour favoriser l'équité et d'autres initiatives qui permettraient de rendre les interventions plus équitables. Afin de respecter les conditions de confidentialités accordées, nous avons décidé de ne pas révéler les positions hiérarchiques des employés du CRS qui ont participé à nos entretiens. Le groupe de discussion a duré 1 h 30 min

Deux (2) groupes de discussion avec les bénéficiaires ont été réalisés, soit un à Nan Kanpèch et l'autre au centre-ville des Anglais. Pour éviter les risques d'influence qui auraient pu être exercés

par la présence d'autres parties prenantes, les groupes étaient constitués uniquement de femmes bénéficiaires du MYAP. Les questions étaient orientées pour nous permettre de saisir les perceptions des bénéficiaires sur l'équité, les défis rencontrés par les femmes les plus défavorisées pour participer aux interventions et les meilleures stratégies qui favoriseraient un accès équitable aux activités. Aux Anglais, le groupe de discussion a duré 1 h 17 min; à Nan Kanpèch 1 h. À la fin des rencontres, un frais pour le transport a été attribué à chaque participante, basé sur une grille établie et généralement utilisée par le CRS. Une petite collation a été aussi partagée avec les participants comme il est de coutume après les rencontres dans les communautés rurales.

4.4.3 Entrevues individuelles

Nous avons réalisé les entrevues individuelles en complémentarité aux groupes de discussion. Elles ont été effectuées avec le personnel du CRS, les leaders communautaires, les femmes bénéficiaires et les non-bénéficiaires des activités d'autonomisation économique (voir tableau 4). Les entrevues individuelles avec les employés du CRS et les bénéficiaires étaient l'occasion de les questionner en profondeur sur les questions discutées dans les groupes de discussions particulièrement sur quelques aspects délicats qui exigeaient une certaine confidentialité. Les entrevues nous ont permis également de vérifier quelques informations retrouvées dans des rapports et documents du programme et de pouvoir les questionner en profondeur.

Durant les entretiens, nous avons posé beaucoup de questions de clarification et nous avons dû les reformuler à maintes reprises afin de nous assurer avoir bien compris l'essence des messages que les répondants voulaient transmettre. Après avoir réalisé les trois groupes de discussions, les réponses obtenues dès les premières entrevues individuelles nous ont indiqué que la saturation des données avait été atteinte, car très peu de nouvelles idées ont surgi (Glaser, 2017). Cependant, nous avons continué avec les entrevues comme prévu, car les répondants étaient déjà présents sur les lieux.

Les entretiens ont duré environ 45 minutes.

Tableau 4 - Résumé des entretiens réalisés

Types d'entretien	Quantité	Nombre de Répondants
Entrevues avec les leaders communautaires	3	3
Entrevues avec les bénéficiaires	4	4
Entrevues avec les non-bénéficiaires	4	4
Entrevues avec les employés du CRS	2	2
Groupes de discussion avec les bénéficiaires	2	15
Groupes de discussion avec les employés du CRS	1	6
Total		34

4.4.4 Un journal de bord

Nous avons tenu un journal de bord durant tout le processus de l'étude, depuis sa planification jusqu'à la rédaction de la thèse. Selon Deslauriers (1987), le journal de bord est un outil qui permet de mémoriser les événements importants qui surviennent durant la recherche. Nous en sommes servis pour inscrire nos observations et réflexions sur les étapes du processus telles que la sélection des sites et des participants, les démarches pour la planification des entrevues et des groupes de discussion, nos commentaires après chaque entretien, les difficultés rencontrées et les solutions apportées

4.5 Recrutement des participants

Nous avons invité tous les acteurs que nous avons pu retrouver (anciens et actuels employés du CRS) qui résidaient dans le Sud au moment de l'enquête et qui correspondaient aux critères d'admissibilité. Nous avons établi les contacts par courriel et par téléphone. Néanmoins, seulement ceux qui travaillaient pour l'ONG au moment de l'étude ont pu s'entendre sur une heure pour réaliser la discussion de groupe qui a eu lieu au bureau du CRS. Ils étaient six (6) employés, trois hommes et trois femmes.

Au niveau de chaque site, les femmes qui participaient aux interventions liées à leur autonomisation économique étaient regroupées en club de mères. À Nan kanpèch, elles étaient 8. Aux Anglais, elles étaient au nombre de 11. Toutes ont été intégrées dans l'étude ce qui renforce la validité interne et assure la saturation des données. Avant les entretiens, nous réalisons un tirage au sort pour sélectionner deux femmes pour les entrevues. Lorsqu'elles quittaient la salle, nous procédons aux groupes de discussions. Les discussions en groupe terminées nous entamons les entrevues. Aux Anglais, deux (2) femmes ont été interviewées et neuf (9) ont participé dans les groupes de discussion. À Nan Kanpèch, deux (2) femmes ont été interviewées et six (6) ont participé dans les groupes de discussion.

Les non-bénéficiaires étaient choisies au hasard par notre point de contact dans les zones sélectionnées sur la base des critères d'inclusion que nous avons partagé avec lui. Au niveau de chaque site, nous avons eu des entretiens avec deux (2) femmes non bénéficiaires. À Nan Kanpèch, un seul leader répondait aux critères et il a répondu positivement à notre invitation. Aux Anglais, deux (2) leaders communautaires, un homme et une femme étaient éligibles et les deux ont accepté de participer à notre étude. Les entrevues ont eu lieu à leur bureau et selon leur disponibilité. Le tableau 5 résume les critères d'inclusion des répondants.

Tableau 5 - Critères d'inclusion des répondants

Participants	Critères d'inclusion pour les entretiens individuels et en groupe
Bénéficiaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Être une femme 2. Avoir bénéficié au minimum pendant un (1) an d'une activité d'autonomisation économique implantée par le CRS afin de pouvoir répondre convenablement aux questions. 3. Résider dans la communauté au moment de l'enquête 4. Être âgée de 18 ans ou plus afin de pouvoir donner son consentement
Non bénéficiaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Être une femme 2. Avoir répondu aux critères pour participer aux activités d'autonomisation économique implantées par le CRS et s'abstenir de le faire

	<ol style="list-style-type: none"> 3. Résider dans la communauté au moment de l'enquête 4. Être âgée de 18 ans ou plus afin de pouvoir donner son consentement
Employés du CRS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir travaillé au moins pendant deux (2) ans dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique durant le MYAP pour nous assurer qu'ils possèdent suffisamment de connaissance sur le CRS et le programme 2. Être âgé de 18 ans ou plus afin de pouvoir donner son consentement
Leaders communautaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir collaboré avec le CRS durant au moins deux (2) ans dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique pour nous assurer qu'ils possèdent suffisamment de connaissance sur le CRS et le programme. 2. Résider dans la communauté au moment de l'enquête. 3. Être âgée de 18 ans ou plus afin de pouvoir donner son consentement

4.6 Développement des guides d'entretien

Des recherches ont été effectuées pour identifier d'autres outils utilisés dans l'étude des obstacles à l'équité dans les interventions d'autonomisation économique des femmes implantées par des ONGs. Aucun instrument standard accepté par tous n'existe actuellement. Nous avons donc dû élaborer aux fins de notre étude un questionnaire à cet effet. Nous avons conçu des guides d'entrevue semi-structurés de manière à pouvoir ajouter d'autres questions qui pourraient surgir durant le déroulement des entretiens. Nous avons choisi d'utiliser seulement des questions ouvertes, car nous avons voulu donner aux répondants le maximum de flexibilité pour structurer leurs réponses (voir annexe 3 pour les guides d'entretien) (Aberbach et Rockman, 2002).

Après leur élaboration, des démarches ont été entreprises en vue de la validation de contenu. Pour valider le questionnaire, dans un premier temps, nous avons voulu le prétester auprès d'un groupe similaire à celui visé par l'étude dans une localité plus rapprochée de notre lieu d'affectation. Cependant, par manque de ressources, nous n'avons pas pu réaliser cette démarche. En effet, faire déplacer les gens même pour les rencontrer dans leur communauté exige qu'on leur donne des frais de transport, une collation ajoutée aux autres dépenses liées à la logistique.

Eu égard à cet état de fait, nous avons mis la focalisation sur une autre démarche qui est la validation de contenu des instruments d'enquêtes par des « experts ». Dans notre étude, les experts étaient des spécialistes des différents domaines du MYAP (santé, agriculture, moyens de subsistance) qui ont travaillé au niveau des communautés rurales haïtiennes. Nous avons aussi pris le soin d'utiliser les services d'un traducteur afin de réviser les traductions français-créole des questionnaires. Au total, quatre (4) participants ont été approchés et ont accepté de réviser le contenu des questionnaires. Un résumé de l'étude a été remis aux experts afin de s'approprier des objectifs et de la pertinence de notre étude. Ces derniers devaient réviser la clarté des énoncés, faire des commentaires, proposer des reformulations ou des suggestions afin de couvrir tous les aspects du phénomène à étudier. Le traducteur avait la responsabilité de vérifier la cohérence et la précision de la traduction; il devait porter une attention spéciale sur le choix des mots utilisés pour expliquer les principes d'équité verticale et horizontale. Les principales corrections du processus de validation de contenu concernaient le choix des termes pour traduire les concepts clefs comme autonomisation économique des femmes, principes d'équité verticale et horizontale.

Nous avons réalisé tous les entretiens en Créole, la langue parlée et comprise par toute la population, alphabétisée ou pas, et qui correspond à notre langue maternelle. Pour ce, tous les documents pertinents tels que le formulaire d'information, le formulaire de consentement et les guides d'entrevue et de discussion ont été traduits en créole. Les versions créoles des guides ont été prétestées par deux (2) anciens acteurs du MYAP afin d'identifier les points problématiques et les possibles mauvaises interprétations des questions. Les commentaires reçus ont aidé à rendre plus clair le questionnaire. Avec l'accord de tous les participants, tous les entretiens ont été enregistrés.

4.7 Analyse des données

Une démarche analytique thématique a été adoptée selon les recommandations de Huberman et Miles (2002). Cette approche est appropriée, car les données qualitatives recueillies pour identifier les obstacles à l'équité dans le cadre de notre recherche étaient des données descriptives par le biais d'entrevues semi-dirigées. L'analyse de contenu thématique permet de repérer, de regrouper et d'analyser les thèmes abordés dans les entrevues, dans la revue documentaire et les notes prises pendant le processus de recherche (Paillé et Mucchielli, 2012). L'analyse thématique nous permettra de décrire de façon objective les représentations des parties prenantes sur les iniquités d'accès aux interventions d'autonomisation économique durant le MYAP.

Dans la phase préparatoire, toutes les entrevues individuelles et en groupes ont été retranscrites en conservant la langue d'origine, le créole. Après la transcription, les textes ont été traduits du créole vers le français et cryptés afin de nous assurer qu'aucune information personnelle sur le participant ne soit divulguée. Par la suite, les services d'un interprète ont été utilisés pour valider la traduction français-créole des entretiens. Le logiciel NVivo11 a été utilisé pour nous aider dans la gestion des données. En plus des entrevues, les passages jugés pertinents inscrits dans notre journal de bord et relevés lors de la revue des documents du MYAP (les rapports d'activités, les résultats des enquêtes, les procès-verbaux des réunions, les demandes du donateur, etc.) ont aussi été intégrés dans le logiciel pour être analysés.

La première étape a été la phase de codification. Une démarche mixte a été adoptée. Dans la phase inductive, la lecture approfondie des verbatims par objectif de recherche a permis de regrouper les idées convergentes et de les coder. Par la suite, des thèmes prédéfinis préalablement en fonction du cadre conceptuel et de notre revue de littérature ont été utilisés pour guider le codage. La

codification a été un processus dynamique. Les codes ont évolué, certains éliminés et d'autres regroupés tout au long de la recherche. Afin d'assurer la validation du processus d'analyse des données, ce processus de codification a été réalisé en accord interjuge; des entretiens réguliers avec le superviseur de thèse ont lieu à ce sujet. La phase de codification a été suivie par la phase de catégorisation thématique (Miles et Huberman, 2002). Les codes semblables ont été regroupés par sous-thème puis par thème.

En second lieu, une analyse transversale et comparative entre les participants a été menée. Dans l'analyse horizontale, nous avons analysé les convergences et les divergences de perceptions des répondants sur nos questions de recherche. Finalement, nous avons réalisé la triangulation entre les passages des documents de programmes et des entretiens afin de dégager les tendances. Nous avons vérifié que l'information collectée peut être confirmée par au moins une deuxième source, et quand c'est possible par plusieurs autres sources (Gagnon, 2011). Le tableau 6 résume les étapes de l'analyse des données.

Tableau 6 - Analyse des données

Transcription et traduction	
Incorporation des entretiens et des passages de documents sélectionnés lors de la revue de littérature en fonction des objectifs de recherche dans NVivo 11	<p>Objectif 1 : Apprécier la perspective des parties prenantes sur l'équité et sur la pertinence de son application dans les interventions d'autonomisation économique des femmes</p> <p>Objectif 2 : Identifier les facteurs qui ont entravé la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique mises en place durant le MYAP</p> <p>Objectif 3 : Examiner les barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP</p>

<p>L'analyse verticale a été appliquée pour repérer les idées pertinentes en fonction des 3 objectifs de recherche.</p>	<p>Thèmes et des codes utilisés pour le regroupement.</p> <p>Objectifs 1 : Thèmes utilisés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Signification 2. Avantages/intérêts 3. Désavantages 4. Pertinence/retombées 5. Faisabilité d'application <p>Objectifs 2 : Thèmes utilisés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lieu de résidence/géographie 2. Culture/croyance/tradition 3. Occupation/travail/emploi 4. Religion/église 5. Éducation/scolarité/école 6. Statut socio-économique 7. Capital social 8. Handicap physique mentale/maladies chroniques 9. Solutions potentielles <p>Objectifs 3 : Thèmes utilisés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Obstacles opérationnels 2. Obstacles organisationnels 3. Obstacles communautaires 4. Obstacles systémiques 5. Solutions potentielles
<p>Une analyse horizontale a été effectuée pour examiner les convergences et les divergences de perceptions des répondants sur les questions de recherche. Le codage a été fait en fonction des parties prenantes</p>	<p>Développement de matrices pour chaque objectif de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lignes : parties prenantes : bénéficiaires, non-bénéficiaires, équipe de CRS, leaders communautaires, • Colonnes : les passages d'entrevues
<p>Triangulation Triangulation entre les passages des documents de programmes et des entretiens afin de dégager les tendances.</p>	<p>Développement de matrices pour la triangulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lignes : Passages des documents • Colonnes : les principaux thèmes des entretiens

4.8 Qualité des données et limitations

Travailler sur un site connu a ses avantages et ses inconvénients selon Albarello (2011). Parmi les avantages cités par l'auteur, quand le site est connu, le chercheur peut établir les premiers contacts, avoir accès aux documents plus facilement; il se sent plus à l'aise lors des entretiens, car il connaît déjà les pratiques et les coutumes sociales de l'emplacement. Tel fut notre cas durant notre voyage en Haïti particulièrement sur la côte sud pour la collecte de données. Toutefois, Albarello (2011) souligne que cette connaissance initiale du site peut entraver l'objectivité dans la recherche.

L'objectivité dans la recherche scientifique se trouve au centre d'un débat animé. Pour Robillard (2009, p, 137) le concept fait référence à « *une analyse libre de toute intentionnalité de la part du scientifique* ». D'après Merton (1972) l'objectivité est atteinte quand le chercheur a su garder une distance avec l'objet d'étude, ce, pour contrôler les biais que son implication dans le milieu pourrait engendrer. Comme nous l'avons évoqué dans les lignes antérieures, nous n'adhérons pas au paradigme positiviste qui prône l'objectivité comme une condition indispensable et absolue dans la construction du savoir scientifique (Le Moigne, 1995). Nous sommes consciente que, vu nos expériences professionnelles et nos relations antérieures avec certains répondants qui étaient des collègues de travail, prétendre atteindre un degré d'objectivité inconditionnel est irréaliste. Notre subjectivité, en tant que chercheuse (et comme ancienne partie prenante du MYAP), a été forcément présente durant l'enquête.

L'apparition du biais de désirabilité sociale comme une menace à la validité des résultats de notre étude a toujours été présente dans notre pensée. Le biais de désirabilité sociale est une tendance de l'individu à projeter une image positive de lui, à s'attribuer des qualités conformes aux valeurs sociales établies (Crowne et Marlowe, 1960). Il est mesuré à travers deux dimensions: l'autoduperie et l'hétéroduperie. Dans l'autoduperie, la projection d'une image positive de soi est instinctive et

spontanée. En revanche, dans l'hétéroduperie aussi appelée gestion des impressions, cette projection positive est volontaire et intentionnelle; son but est de tromper en donnant une image favorable de soi (Congard, Antoine, Ivanchak et Gilles, 2012; Paulhus, 2002). Dans le cadre des enquêtes, les biais de désirabilité sociale se manifestent quand les répondants fournissent des réponses qui vont dans le sens de l'enquête, de l'investigateur, ou basées sur les normes qu'ils croient moralement ou socialement justes.

Eu égard à ces faits, pour assurer la justesse et la fidélité de nos données, plusieurs mesures méthodologiques ont été considérées. Premièrement, avant de commencer les entretiens, nous avons réalisé une mise au point pour les répondants concernant notre statut actuel afin qu'ils fassent une déconnexion entre l'ancienne employée du CRS, acteur du MYAP que nous étions et l'étudiante chercheuse en train de mener l'enquête. En vertu de notre nouvelle fonction, nous avons attiré leur attention sur notre neutralité. Nous n'étions plus liée professionnellement avec le CRS et aucun conflit d'intérêts n'existait. Toutefois, nous avons précisé les aides fournies par le CRS.

Deuxièmement, nous avons expliqué au début de chaque entretien et rappelé de temps à autre les principes qui guidaient notre recherche, dont l'anonymat, les accords de confidentialité, la liberté d'expression et l'importance accordée à toutes les opinions majoritaires ou non. J'ai bien fait comprendre aux participants que je n'avais pas d'avis personnels sur le sujet et que j'étais là pour apprendre et approfondir le thème. Des études menées par Nass, Moon et Carney (1999) ont montré que la nature des questions, les questions sensibles ou très personnelles, peut provoquer le biais de désirabilité. Dans notre étude, nous avons imaginé que le biais de désirabilité allait se manifester beaucoup plus en analysant les perceptions des répondants sur l'application des principes d'équité verticale. Pour ce, nous avons commencé avec les questions neutres, celles liées aux objectifs 2 qui

concernaient les barrières à la participation des femmes aux interventions afin d'établir la confiance et de démontrer le respect des opinions durant les conversations.

À notre avis, une stratégie vitale pour contrôler le biais de désirabilité sociale a été l'accent mis sur l'importance de collecter des données fiables afin que les interventions d'autonomisation économique soient plus adaptées et répondent mieux aux besoins des femmes des communautés rurales. Nous avons bien fait comprendre aux répondants la nécessité de collecter des données justes qui seront aux profits de leur communauté. Les répondants ont compris que leur honnêteté était un enjeu vital. Plusieurs passages l'ont démontré. Des expressions qui signifient que le répondant va faire une confidence ou qu'il va émettre un jugement délicat étaient très fréquentes durant les entretiens.

Les discussions sur la perception des bénéficiaires sur l'équité démontrent que le biais de désirabilité était contrôlé. En effet, les bénéficiaires auraient pu mentir dans un sens valorisant, pour prouver leur altruisme conformément aux valeurs sociales en faisant l'éloge du principe d'équité verticale. Cependant, leur position était à la limite de l'égoïsme et reflétait l'individualisme. Finalement, un autre facteur important c'est notre expérience de travail antérieure dans les communautés rurales. Les gens savaient que leur interlocuteur connaissait un peu la réalité quotidienne de la vie en milieu rural. À notre avis, cela les a incités à être francs. Nous croyons que notre expérience antérieure a été un déterminant fondamental dans la gestion des biais de désirabilité sociale.

Nous voulons rapporter comme une limite de nos données l'impossibilité de valider les résultats en raison d'un événement malheureux. En effet 48 heures après les entretiens, l'ouragan Matthew de catégorie quatre (4) a balayé la zone causant des dégâts matériels énormes. Des victimes étaient à déplorer parmi nos répondants et leur famille. Les routes étaient coupées. L'hôtel où nous

étions logées était totalement détruit. Nous avons été épargnées de justesse. Les impacts de l'ouragan sur la zone à notre avis ont été aussi dramatiques, car les résidents n'étaient pas informés à temps. Au moment des entretiens, alors que nous nous sommes rendu compte sur internet qu'un ouragan s'approchait, le soleil brillait et en annonçant la nouvelle, les participants étaient sceptiques. Dans ce contexte, l'équipe de CRS était sur le front pour porter secours aux victimes et nos répondants essayaient de coller les morceaux pour avancer. Un retour pour valider les résultats n'était pas possible. Trois mois plus tard, la situation au niveau des deux localités était encore précaire. Le groupe de Nan Kanpèch était frappé par un autre drame. Cette fois, c'était la mort d'un des leaders féminins, emporté par une mauvaise prise en charge d'une fausse couche, ce qui nous rappelle les dangers liés à la grossesse en Haïti et dans les pays en développement. Retourner sur le terrain pour aller parler des résultats de l'enquête sans pouvoir venir en aide aux victimes à nos yeux ressemblait à un manque d'empathie. D'une manière globale, une démarche rigoureuse a été adoptée afin de garantir la scientificité de l'étude et assurer un certain degré de transférabilité des résultats. Le tableau 7 résume les stratégies utilisées afin de respecter les critères de scientificité.

Tableau 7- Moyens utilisés pour assurer la scientificité de l'étude

Critères	Objectifs	Moyens utilisés
Validité interne (crédibilité)	« Assurer que les phénomènes relevés et décrits sont des représentations authentiques de la réalité observée » (Gagnon, 2005, p.6).	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection représentative des échantillons • Diversité des modes de saisie • Durée et intensité de cueillette • Validation interjuge • Triangulation des données • Contrôle des biais perceptuels • Révision des instruments par des experts

Validité externe (Transférabilité)	« Fournir des résultats qui peuvent être comparés et contrastés avec d'autres cas » (Gagnon, 2005, p.6). NB. En raison de la spécificité de l'étude de cas, son potentiel de généralisation est réduit (Gagnon, 2005). Cependant, nous n'écarterons pas un certain degré de transférabilité dans le cadre de notre étude.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un cas représentatif et reproductible • Étude approfondie du cas • Confrontation des résultats avec le cadre conceptuel et théorique • Journal de bord
Validité de construit	« Démontrer que les termes abstraits et les significations sont partagés à travers le temps, les sites et les populations » (Gagnon, 2005, p.6).	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection de deux (2) sites dont les caractéristiques répondent aux objectifs de la recherche • Constance des questions de recherche tout au long de la collecte de données.
La fiabilité interne (Confirmation)	« Montrer que d'autres chercheurs arriveraient sensiblement aux mêmes conclusions s'ils traitaient et interprétaient les mêmes données » (Gagnon, 2005, p.5).	<ul style="list-style-type: none"> • Rigueur dans la saisie, la transcription des données • Consignation des données • Révision de l'interprétation des données par des pairs. • Protection des données brutes
La fiabilité externe	« Montrer qu'un autre chercheur indépendant qui prendrait les mêmes cas ou des cas similaires obtiendrait sensiblement les mêmes résultats » (Gagnon, 2005, p.5).	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection judicieuse des répondants • Description de la position de la chercheuse (point de vue à partir duquel les observations ont été recueillies)

4.9 Considérations d'ordre éthique

L'étude a été menée selon l'énoncé de politique des trois conseils qui dictent les principes éthiques dans la recherche incluant les humains (IRSC, CRSNG et CRSH, 2014). Avant la collecte de données, le comité d'éthique de l'université d'Ottawa a évalué notre étude de cas et a approuvé notre méthodologie. Une autre approbation déontologique a aussi été livrée par le Comité National de Bioéthique d'Haïti pour mener nos collectes de données en Haïti (voir annexe 4 pour les

approbations déontologiques). La recherche a été menée conformément aux pratiques éthiques approuvées par les comités d'éthique tant en Haïti qu'au Canada.

4.10 Les consentements

4.10.1 Consentement du CRS

Après avoir manifesté son intérêt pour notre recherche, une lettre de consentement du CRS nous a été livrée et celle-ci incluait un espace de travail durant la période de la recherche, l'accès à la documentation existante sur le MYAP, des conseils et orientations techniques des cadres du CRS au besoin (voir annexe 5).

4.10.2 Consentement des participants

Lors des groupes de discussions et des entrevues avec les bénéficiaires et les non-bénéficiaires du MYAP, nous avons recueilli leur consentement de façon verbale pour éviter la stigmatisation et l'inconfort que la lecture et la signature d'un document auraient pu créer pour celles qui sont illettrées. Le consentement verbal a été enregistré avant les discussions après avoir présenté le sujet, la procédure et répondre à toutes les questions. L'équipe du CRS et les leaders communautaires ont, quant à eux, signé les formulaires de consentement après en avoir pris connaissance et discuté du contenu.

4.11 Respect de la vie privée des participants et confidentialité des données

Le formulaire de consentement décrivait les méfaits, les avantages potentiels de la recherche ainsi que les mesures prises pour empêcher l'identification des répondants. Cependant, pour les groupes de discussion spécifiquement, nous avons clairement expliqué aux participants que nous ne

pourrons assurer la protection de leur identité lors des débats. Pour cette raison, le formulaire de consentement incluait un accord de confidentialité entre les participants. Seule la chercheuse principale a eu accès aux identités des participants. À la fin des entretiens, nous avons remis à chaque participant une copie du formulaire de consentement signée par la chercheuse (voir annexe 2).

4.12 Stockage et mécanisme de conservation des données

Les données recueillies, que ce soit les dossiers écrits, les données électroniques, les enregistrements audio et les questionnaires, elles ont été stockées de manière sécuritaire pendant toute la durée de l'étude, dans un bureau, là où nous étions logée en Haïti. Les enregistrements des entrevues et des groupes de discussions, les transcriptions et les traductions ont été sauvegardés sur notre ordinateur sécurisé par un mot de passe. Les formulaires de consentement ont été scannés et stockés électroniquement sur notre ordinateur et la version papier des originaux a été détruite. De retour au Canada, les données ont été conservées sous clef dans un bureau chez nous. Après la soutenance, toutes les données seront supprimées de notre ordinateur et les documents papier déchiquetés. Elles seront stockées uniquement sur un disque dur protégé par un mot de passe et conservées pendant cinq (5 ans) par le professeur Sanni H. Yaya dans son bureau à l'école de développement international et mondialisation à l'Université d'Ottawa. Au bout de cinq ans, les données sur la mémoire seront supprimées.

4.13 Faisabilité

Nous n'avons pas obtenu de fonds pour réaliser la recherche en Haïti. Cette étude a été rendue possible grâce à l'appui des cadres du CRS qui nous ont fourni un espace de travail au bureau de l'organisation pour le temps de l'enquête, ont mis à notre disposition l'accès aux documents du

MYAP et nous ont prodigué des conseils techniques au besoin. Ces soutiens étaient essentiels pour la réussite de notre étude. Nous avons assumé toutes les dépenses liées à notre recherche, nos déplacements sur le terrain, notre hébergement, les frais de transport pour les participants et les autres coûts liés à la logistique pour la planification et la réalisation de la collecte de données.

Les difficultés à surmonter en vue de la réalisation des entrevues individuelles et des groupes de discussions aux Anglais et à Nan Kanpèch étaient énormes. En effet, ces deux localités choisies au hasard situées sur la Côte Sud d'Haïti étaient éloignées de la ville des Cayes, endroit où nous étions basée. Nan Kanpèch, est inaccessible en voiture. De la route principale où nous avons garé la voiture, pour arriver au point de rencontre, environ 40 minutes de marche étaient encore nécessaires. Le chemin emprunté serpentait une rivière. Cette traversée à travers les champs a été pour nous l'occasion d'admirer la nature et de constater quelques signes de la dégradation environnementale. Sur le sommet d'une colline, sous une maison de paille qui sert à réaliser des cérémonies religieuses, les femmes toutes souriantes nous attendaient. Les Anglais se trouvent encore plus éloignées de la ville des Cayes. Une partie de la route est en terre battue et mal entretenue. Mais, le plus périlleux a été de traverser la rivière des Anglais sur laquelle aucun pont n'est jeté. En raison de ces conditions routières, nous étions obligée de trouver une voiture tout terrain ainsi qu'un chauffeur expérimenté pour nous y rendre.

En raison de cette situation, les négociations pour la réalisation des entretiens ont dû être faites à travers des appels téléphoniques. De plus, pour éviter des aller-retour entre Les Cayes et nos sites de recherche, nous avons planifié tous les entretiens dans la période et nous nous sommes hébergée dans un hôtel de la zone. Heureusement, aucun invité ne s'est désisté au dernier moment. Ils nous ont accordé généreusement leur temps et ont manifesté leur intérêt pour notre recherche à travers des entretiens très animés.

Chapitre 5

Résultats

Dimension de l'équité propre au contexte du MYAP

5.1 Le MYAP

L'objectif général de cette recherche est d'explorer les obstacles à l'atteinte de l'équité durant la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes en milieu rural haïtien à travers le MYAP. Nous allons commencer par décrire brièvement le MYAP et analyser les dimensions de l'équité au contexte spécifique du programme à partir des données relevées dans la revue de la documentation.

Le Title II Multi Year Assistance Programme (MYAP) est un programme de développement financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international à travers son bureau Food for Peace (FFP). L'objectif principal du MYAP est la réduction de l'insécurité alimentaire. L'USAID/FFP identifie les pays prioritaires pour l'implantation du MYAP en se basant sur trois indicateurs liés à l'insécurité alimentaire : le pourcentage d'enfants souffrant de dénutrition, le pourcentage de la population vivant avec moins d'un dollar par jour et le pourcentage de la population sous-alimentée (CRS, 2008). C'est ainsi qu'en 2006, Haïti faisait partie des 15 pays prioritaires pour l'implantation du MYAP (CRS, 2008).

Les résultats escomptés du MYAP sont regroupés en trois (3) grandes catégories : protection et renforcement de la résilience des communautés, protection et amélioration des moyens de subsistance, la protection et le renforcement du capital humain (CRS, 2008). Une quatrième catégorie, un résultat transversal, a été ajoutée : le renforcement des capacités communautaires pour influencer

les facteurs décisifs qui affectent la sécurité alimentaire (CRS, 2008). Le MYAP dont la durée est de cinq (5) ans habituellement a été implanté dans plusieurs pays en voie de développement, dont le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Niger, le Rwanda, l'Uganda et la Zambie (CRS, 2008).

5.2 Le MYAP en Haïti

En Haïti, le MYAP a été implanté entre 2008 et 2013. Dans le sud, comme nous l'avons mentionné, le CRS a mis en œuvre le programme et son objectif principal était la réduction de l'insécurité alimentaire dans les communautés les plus vulnérables (CRS, 2007). Deux (2) objectifs stratégiques ont été adoptés : premièrement, aider les communautés les plus vulnérables à accroître leur productivité et leur rentabilité sur le plan économique de manière écologique; deuxièmement, les soutenir pour développer leurs ressources humaines (voir le cadre du MYAP, figure 5). Les activités d'autonomisation économique des femmes étaient associées au premier objectif stratégique. Entre février 2008 et septembre 2012, les coûts pour la mise en œuvre du MYAP dans les zones d'interventions du CRS étaient estimés à 61.7 millions de dollars américains (USAID, 2012).

5.3 Dimension de l'équité propre au contexte du MYAP

L'équité en tant que principe n'était pas spécifiquement définie dans les documents du MYAP. Cependant, les approches prônées par le bailleur et celles utilisées par le CRS dans la mise en œuvre du programme suggèrent que l'équité soit prise en compte.

5.3.1 *Discrimination positive dans le choix des bénéficiaires*

En premier lieu, l'objectif du MYAP tel que défini démontre la recherche d'équité en faisant des communautés les plus vulnérables les cibles prioritaires du programme :

« The most vulnerable communities in Haiti, particularly those in the South Department, have reduced their food insecurity by 2012 » (CRS, 2007, p. 12).

Cette recherche d'équité se manifeste dans le choix des zones géographiques pour l'implantation du programme. Une discrimination positive au profit des zones rurales les plus défavorisées a été appliquée. Trois (3) des cinq (5) critères de sélection des zones géographiques ont été ainsi formulés :

« 1. Severe environmental degradation or threatened watersheds (Watersheds with significant environmental degradation) 2. Poor, rural and highly vulnerable populations (Extreme poverty, food insecurity, civil insecurity, poor health, inadequate livelihoods) 3. Little or no access to basic services (Government services minimal, donor-funded projects insufficient) » (CRS et CARE, 2007).

La discrimination positive est aussi un critère dans le choix des bénéficiaires pour des activités génératrices de revenus ponctuels comme les Food for Work (FFW) et celles implantées après les désastres :

« Women from highly food insecure households will be given priority access to FFW...Disaster response will emphasize the needs of extremely vulnerable households, including those headed by women » (CRS, 2007, p. 9).

5.3.2 Répartition des assistances en fonction des besoins identifiés

L'équité, comme principe, exige la reconnaissance et la prise en compte « *des besoins différents* » (Bryant, Khan et Hyder, 1997, p. 108), la répartition des assistances avec une intensité proportionnelle au niveau de vulnérabilité des bénéficiaires. Ces idées se retrouvent dans les lignes directrices relatives à la conception du MYAP établies par l'USAID :

« In some cases it may be necessary to address immediate needs and save lives... In other cases it may be important to create safety nets to protect vulnerable people from risk, while building their capacity to cope with shocks » (USAID, 2006, line 323-329).

Basés sur les recommandations de l'USAID, les ménages qui avaient accès à la terre ont reçu un accompagnement afin d'augmenter leur production agricole et leurs revenus. Les ménages sans ressources productives adéquates (pas de terre ou d'autres biens) étaient sélectionnés pour d'autres activités génératrices de revenus comme le Food for Work, le cash for work. Une distribution directe de nourriture a été effectuée au profit des personnes considérées comme vulnérables : à savoir les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants de moins de cinq (5) ans. Un filet de sécurité sociale a été mis en place pour les extrêmement vulnérables tels que les orphelins, les malades, les mourants et les indigents (CRS, 2008, 2013).

La répartition des assistances en fonction des besoins identifiés est un principe intégré dans le cadre de redevabilité adopté par le CRS-Haïti et qui guide ses interventions dans le pays :

« Le CRS-Haïti s'engage à concevoir des programmes basés sur les évaluations impartiales des besoins de différents groupes vulnérables... Les données des études seront ventilées par sexe et par âge de façon à ce que les besoins des femmes, filles, hommes, garçons et autres

groupes vulnérables soient représentés avec exactitude et ciblés efficacement » (CRS, 2012, p. 6).

5.3.3 Focalisation sur l'équité de genre

L'importance accordée au genre dans le MYAP était aussi un moyen pour atteindre l'équité :

« The MYAP will take specific actions to ensure gender equity in its activities. Gender analysis will be included in all major activities to identify associations between gender and specific factors influencing risk and vulnerability to food insecurity (e.g., participation in community decision-making; access to resources; division of labor; social status); The MYAP will give women a voice in the selection of program activities; ensuring that the views of women are considered when working with formal institutions at the commune and department level; accommodate women's schedules; hold program activities in locations where women are physically safe; ensuring that the MYAP does not increase women's workload or their exposure to domestic violence. In addition, MYAP activities that involve men, government officials, partner organizations, and others will promote gender equity to raise awareness, reduce barriers to women's participation, and foster inclusiveness » (CRS, 2008, appendix 11).

5.3.4 Autonomisation des communautés desservies

Le renforcement des capacités et l'autonomisation des groupes vulnérables sont considérés comme des stratégies essentielles pour atteindre l'équité (OMS, 2008; USAID, 2011), l'un des engagements pris par le CRS-Haïti :

« Le CRS-Haïti s'engage à habiliter les femmes, les filles, les hommes et les garçons à jouer un rôle actif dans la prise de décision des programmes qui affectent leurs vies. Ceci se reflètera dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation » (CRS, 2012, p.11).

L'autonomisation c'est beaucoup plus que satisfaire des besoins immédiats. C'est ce qui permet aux bénéficiaires et à leurs représentants de :

« Prendre la directive durant tout le programme, et assurer la pérennité de l'impact escompté après la fin du programme » (CRS, 2012, p.12).

Pour autonomiser les communautés et assurer la durabilité des résultats, la formation des bénéficiaires a été une composante substantielle du MYAP comme on peut le voir dans le rapport de 2013. Seulement pour les activités du premier objectif stratégique associé à l'accroissement de la productivité :

« 630 farmers (172 women, 458 men) were trained in agroforestry systems, 504 lead mothers on good practices of vegetable gardening » (CRS, 2013, p.4).

« 50 sweet potato producers (12 women, 38 men) were trained in integrated management of the sweet potato weevil » (CRS, 2013, p. 5).

« 61 farmers (24 women, 37 men) were trained on hot pepper postharvest techniques...30 farmers (9 women, 21 men) were trained on improved techniques of cassava production » (CRS, 2013, p.6).

« As part of the MYAP phase-out plan, CRS provided training and coaching to 20 CBOs in leadership and group management, project management, financial management, and entrepreneurship » (CRS, 2013, p. 7).

La recherche de l'équité requiert aussi une collaboration continue avec les communautés et la prise en compte des spécificités contextuelles (Casas-Zamora et Ibrahim 2004; OMS, 2008; Schuftan, 2003), comme décrites dans le cadre de redevabilité du CRS :

« Le CRS-Haïti s'engage à exécuter des mécanismes systématiques de réponses pour les communautés ainsi que des mécanismes de plaintes et de réponses spécifiques au contexte. Avec une meilleure compréhension du niveau de satisfaction des parties prenantes par rapport à ses services et à ses programmes, le CRS peut plus rapidement identifier et traiter les erreurs du programme, ainsi qu'améliorer sa qualité » (CRS, 2012, p.13).

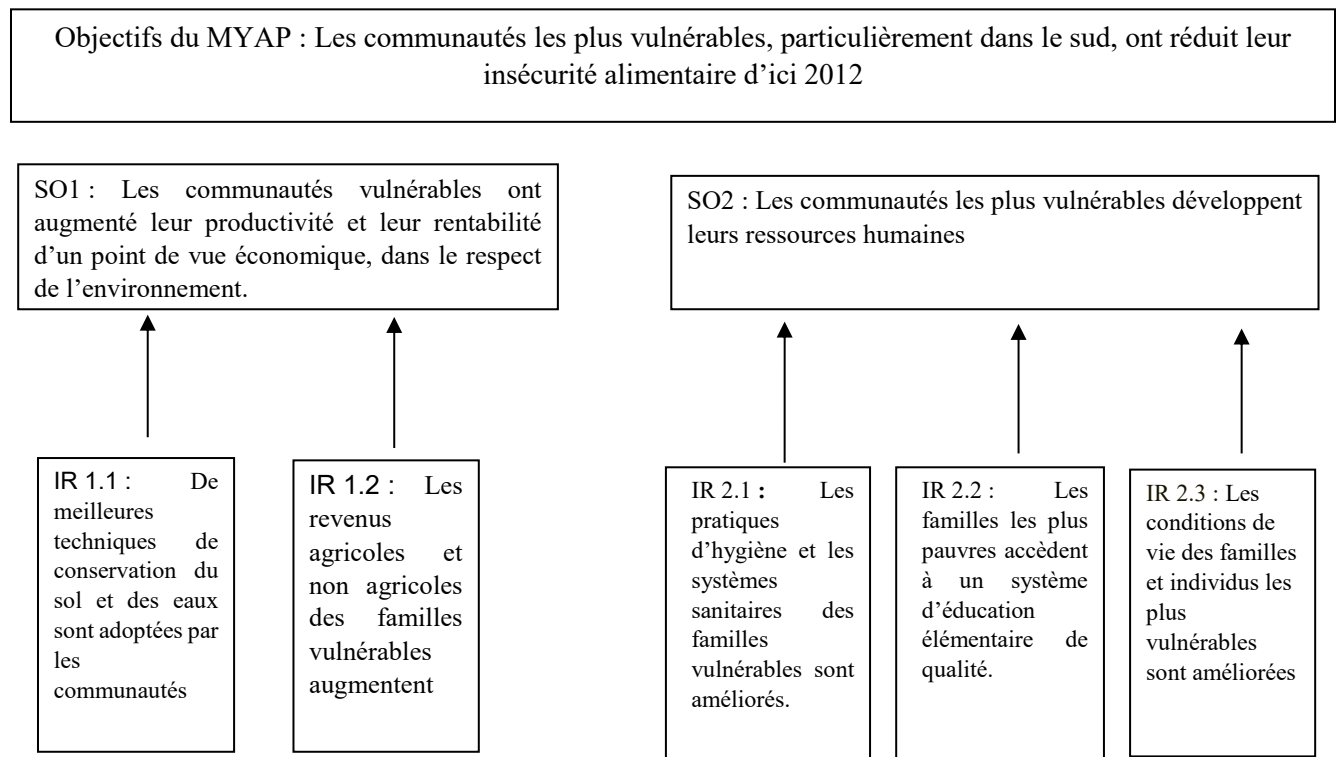


Figure 5: Cadre du MYAP.

Source: Orthela, 2012.

Chapitre 6

Résultats

Perspective des parties prenantes sur l'équité et sur la pertinence de son application dans les interventions d'autonomisation économique des femmes

6.1 Caractéristiques des répondants

Dans ce chapitre, nous présentons les résultats de notre premier objectif de recherche qui consistait à apprécier la perspective des parties prenantes sur l'équité et sur la pertinence de son application dans les interventions d'autonomisation économique des femmes

Les répondants étaient des bénéficiaires, des leaders communautaires et le personnel du CRS impliqués directement dans la mise en œuvre du programme. Des non-bénéficiaires ont été aussi interviewées sur les obstacles rencontrés par les femmes. Un formulaire a été utilisé pour collecter des informations concernant les répondants avant les entretiens (voir annexe 6). Il n'existait pas de différences significatives dans le statut socioéconomique des bénéficiaires et des non-bénéficiaires. Tous les répondants avaient participé pendant plus de deux ans dans les activités de renforcement du pouvoir économique des femmes pendant le MYAP.

Les informations concernant les répondants ont été codifiées afin de nous assurer que leurs identités restent confidentielles. Les codes attribués découlent de la relation des répondants avec le MYAP, c'est-à-dire (BEN) pour bénéficiaire, (LEAD COM) pour leader communautaire. Les répondants sont numérotés de un (1) à 11 et les lieux de résidence (Les Anglais ou Nan kanpèch) sont ajoutés quand il est requis. Un exemple serait : LEAD COM # 2, Les Anglais. Dans le tableau 8, les caractéristiques des répondants sont listées.

Tableau 8 - Caractéristiques des répondants

n=34

Répondants	Code	Les Anglais	Nan Kanpèch	Total de répondants
Bénéficiaires du MYAP	BEN	11	8	19
Non-bénéficiaires du MYAP	BEN NO	2	2	4
Leaders communautaires	LEAD COM	2	1	3
Équipe du CRS	PERSONNEL CRS			8

Bénéficiaires du MYAP					
Répondants	Sexe	Groupe d'âge	Nombre d'enfants	Occupation	Nombre d'années comme bénéficiaires
BEN # 1 Les Anglais	Femme	40-50	6	Agriculture	> 2 ans
BEN # 2 Les Anglais	Femme	> 50	8	Agriculture	> 2 ans
BEN # 3 Les Anglais	Femme	25-39	5	Petit commerce	> 2 ans
BEN # 4 Les Anglais	Femme	25-39	4	Agriculture	> 2 ans
BEN # 5 Les Anglais	Femme	> 50	7	Petit commerce	> 2 ans
BEN # 6 Les Anglais	Femme	25-39	7	Petit commerce	> 2 ans
BEN # 7 Les Anglais	Femme	25-39	4	Agriculture	> 2 ans
BEN # 8 Les Anglais	Femme	25-39	4	Petit commerce	> 2 ans
BEN # 9 Les Anglais	Femme	25-39	3	Petit commerce	> 2 ans
BEN # 10 Les Anglais	Femme	> 50	5	Travailleuse domestique	> 2 ans
BEN # 11 Les Anglais	Femme	40-50	6		> 2 ans
BEN # 12 Les Anglais	Femme	25-39	4	Petit commerce	> 2 ans
BEN # 1 Kanpèch	Femme	25-39	3	Agriculture	> 2 ans
BEN # 2 Kanpèch	Femme	> 50	10	Petit commerce	> 2 ans
BEN # 3 Kanpèch	Femme	25-39	4	Agriculture	> 2 ans
BEN # 4 Kanpèch	Femme	25-39	2	Petit commerce	> 2 ans
BEN # 5, Kanpèch	Femme	25-39	4	Agriculture	> 2 ans
BEN # 6, Kanpèch	Femme	40-50	2	Petit commerce	> 2 ans
BEN # 7, Kanpèch	Femme	40-50	2	Petit commerce	> 2 ans
BEN # 8, Kanpèch	Femme	25-39	1	Petit commerce	> 2 ans

Non-bénéficiaires du MYAP			
Répondants	Sexe	Groupe d'âge	Occupation
BEN NO # 1, Les Anglais	Femme	25-39	Enseignant
BEN NO # 2, Les Anglais	Femme	25-39	Petit commerce
BEN NO # 1, Kanpèch	Femme	25-39	Petit commerce
BEN NO # 2, Kanpèch	Femme	40-50	Petit commerce

Leaders communautaires					
Répondants	Sexe	Groupe d'âge	Nombre d'années comme leader communautaire	Fonction actuelle	Nombre d'années sur le MYAP
LEAD COM # 1, Les Anglais	Homme	40-50	10	Coordonnateur d'une organisation de base	5 ans
LEAD COM # 2, Les Anglais	Femme	> 50	20	Politicienne et élue en fonction	5 ans
LEAD COM # 1, Kanpèch	Homme	40-50	28	Agent de santé	5 ans

Équipe du CRS					
Répondants	Sexe	Groupe d'âge	Nombre d'années comme employé du CRS	Nombre d'années sur le MYAP	Discipline
PERSONNEL CRS , # 1	Femme	40-50	11	6	Santé communautaire
PERSONNEL CRS , # 2	Homme	40-50	5	5	Statistique
PERSONNEL CRS , # 3	Femme	25-40	4	4	Santé communautaire
PERSONNEL CRS , # 4	Femme	25-40	2	2	Santé communautaire
PERSONNEL CRS, # 5	Homme	40-50	4	4	Agronomie
PERSONNEL CRS, # 6	Homme	40-50	5	5	Statistique
PERSONNEL CRS, # 7	Homme	40-50	4	4	Agronomie
PERSONNEL CRS, # 8	Homme	40-50	5	5	Agronomie

6.2 Perspective des parties prenantes sur l'équité et sur la pertinence de son application dans les interventions d'autonomisation économique des femmes.

Comme nous l'avons anticipé, l'équité était un concept connu par le personnel du CRS et les leaders communautaires. Néanmoins, tel n'a pas été le cas pour les bénéficiaires et les non-bénéficiaires du MYAP. Une discussion sur le sujet a eu lieu avant les entretiens afin que ces dernières puissent appréhender le concept. Des situations de la vie courante ont été utilisées pour établir la différence entre l'équité verticale et l'équité horizontale. L'équité horizontale qui exige des traitements égaux pour les cibles avec les mêmes besoins a été facilement comprise et bien accueillie par les bénéficiaires. C'est cette approche qui est généralement appliquée dans les programmes implantés dans les communautés. Cependant, l'application des principes d'équité verticale a soulevé un vif débat. Les bénéficiaires ne se conforment pas à l'idée que les assistances soient fournies proportionnellement aux besoins des femmes lors de la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique. Autrement dit, elles contestent toute approche qui accorderait certains droits à une catégorie de femmes alors que d'autres en seraient privés. En essayant de comprendre les raisons qui expliqueraient la préférence des bénéficiaires pour que toutes les femmes soient traitées de façon égale indépendamment de leur degré de vulnérabilité, les réactions ont été nombreuses.

En premier lieu, selon les bénéficiaires, l'application des principes d'équité verticale dans les interventions économiques des femmes engendrait plusieurs effets pervers, dont la jalousie et des conflits au sein de leur communauté :

« Même quand la personne ne dit rien en votre présence, à votre insu elle protestera... Moi personnellement, si je reçois 10 Gourdes et que je constate qu'on donne 20 Gourdes à cette

dame, en sa présence je peux faire semblant de ne pas être dérangée. Mais en son absence, je manifesterais mon mécontentement » (BEN # 6, Kanpèch).

« Mais si on le fait comme vous le dites, ça engendra des dissensions. Celle qui aura reçu moins d'assistance affirmera que c'est du favoritisme et de la partisanerie... » (BEN #7, Les Anglais).

En se basant sur un proverbe haïtien, une bénéficiaire a qualifié d'illégitime et démoralisante l'application des principes d'équité verticale. À son avis, fournir beaucoup plus d'assistance aux plus défavorisées c'est les récompenser pour leur oisiveté par rapport aux femmes qui s'efforçaient quotidiennement. L'équité verticale ne correspond pas à la notion de justice telle que perçue par cette bénéficiaire :

« Avez-vous déjà entendu le dicton : “Bourik travay bay chwal galonnen”⁷. Alors que nous nous conformons aux principes, que nous usons de beaucoup de patience à créer un groupe! Que nous avons travaillé sans nous décourager, sans nous fatiguer et qu'au bout du compte ce serait une personne qui ne fait partie d'aucun groupe qui en tirerait les bénéfices... Ça nous porterait à nous décourager » (BEN # 6, Kanpèch).

Une autre bénéficiaire va encore plus loin et affirme que l'application des principes d'équité verticale pourrait créer de tels conflits dans les communautés que des organisations de base pourraient être dissoutes :

⁷ Traduction littérale: “L'âne travaille, le cheval tire profit” ce qui signifie, ceux qui travaillent ne sont pas ceux qui en profitent.

« Je côtoie les gens de ma communauté, je les connais par cœur... Celles qui recevront moins d'assistance menaceront d'abandonner l'organisation... Elles préféreraient dissoudre l'organisation ou ne pas accepter l'aide offerte... C'est pour cela que toutes aides reçues sont réparties de façon égale dans notre organisation... ainsi, nous évitons des conflits » (BEN # 3, Les Anglais).

Finally, the beneficiaries attest that the application of the principles of vertical equity will be beneficial only to the most disadvantaged of the rural communities :

« Par exemple, celle qui recevra plus d'aide parlera de vous en de bons termes, vantera vos mérites... Cependant, ce ne sera pas le cas pour la voisine qui a reçu moins d'assistance ou à qui les faits ont été rapportés » (BEN #7, Les Anglais).

As for the difference between beneficiaries, the non-beneficiaries think that the application of the principles of vertical and horizontal equity in the interventions of strengthening the economic power of women is a legitimate approach. However, they have manifested the same fears concerning the negative reactions that could result :

« Je pense que c'est normal... néanmoins, les Haïtiens sont égocentriques... Pour éviter toutes chicaneries, il faudrait bien les informer avant toute action positive envers les plus vulnérables (BEN NO # 1, Les Anglais).

« Chaque membre de la communauté devrait d'abord s'auto-analyser... chacun devrait prendre conscience que ses conditions de vie sont souvent bien meilleures comparées à un autre... (BEN NO # 1, Kanpèch).

The discussions have allowed us to note that the community leaders, particularly the actors, were well-versed in the concepts of equity. One of the actors of the CRS described vertical equity

en ces termes :

« Pour moi, l'équité verticale renvoie à la notion de justice... Elle ne va pas faire inverser les positions sociales ni positionner les plus vulnérables à la place des plus capables ou inversement. Cependant, il faut qu'il y ait une justice. Et cette justice s'obtiendra en donnant à la personne en fonction de ses besoins. Par exemple si l'on distribue de la nourriture et que vous avez déjà mangé alors qu'un autre n'avait encore rien bouffé, on ne peut pas vous en donner, vous n'avez pas ce besoin. Probablement, vous avez d'autres besoins, mais pas de cela » (PERSONNEL CRS, #5).

Les acteurs du CRS ainsi que les leaders communautaires partagent eux aussi les inquiétudes des bénéficiaires sur les effets pervers possibles à l'application des principes d'équité verticale et horizontale dans les communautés. Selon eux, deux retombées négatives sont à craindre :

« Ah! c'est là le problème. Ça va susciter beaucoup de corruptions au sein de la communauté... Tout le monde va vouloir se faire passer pour des plus vulnérables afin d'obtenir plus d'aide » (PERSONNEL CRS, # 1).

« Sauf de la jalousie que peut ressentir la personne qui reçoit moins d'aide » (LEAD COM # 1, Kanpèch).

En raison de ces potentiels effets pervers, les répondants reconnaissent que l'application des principes d'équité dans les communautés rurales haïtiennes sera un processus compliqué. Diverses stratégies ont été proposées. Pour les bénéficiaires, l'application des principes d'équité devrait être utilisée uniquement dans la confidentialité :

« Il faudrait que ça se fasse en secret » (BEN #9, Les Anglais).

« Personnellement, je pourrais le faire, mais pas en présence de tout le monde » (BEN #7, Les Anglais).

De l'avis d'un acteur, les querelles et les contestations des résidents des communautés rurales ne sont pas de nature à compromettre l'application des principes d'équité verticale et horizontale, car dans le cadre d'une intervention, les gens n'auront pas d'autre choix que de se soumettre au principe établi. Cependant, la grande majorité des répondants pensent qu'il serait préférable de ne pas imposer cette approche dans les communautés, sinon de sensibiliser les gens au préalable, de justifier l'application des mesures inégales et d'expliquer les bénéfices qu'elle engendrait pour leur communauté :

« Je vous le redis : tant que les choses se font bien, tant que les gens sont sensibilisés et motivés, il n'y aura aucun problème à redouter. Oui. Le paysan aime qu'on joue franc jeu avec lui. Si la chose est noire, ne lui dis pas que c'est rouge » (LEAD COM # 1, Les Anglais).

« Je pense qu'une bonne intégration de la communauté facilitera l'application de ce principe même quand ce ne sera pas à 100% » (PERSONNEL CRS, # 3).

« Mais avec le dialogue, à mon avis, on devrait pouvoir surmonter ces obstacles » (LEAD COM # 1, Kanpèch).

Concernant la pertinence d'appliquer les principes d'équité verticale et horizontale, comme nous l'avons mentionné dans les lignes précédentes, les bénéficiaires se sont surtout prononcées pour l'égalité des droits. Durant les discussions, le peu d'intérêt perçu à l'application de cette nouvelle approche n'était pas désintéressé. Les bénéficiaires estiment que soutenir les plus vulnérables entrave leur progrès personnel. Donc, une intervention qui les renforce économiquement les déchargerait d'une responsabilité morale qui leur incombe :

« Parce nous les soutenons. Or, nous ne recevons de soutien de personne... Quand nous les aidons, nous payons les frais.... Au lieu de progresser, nous restons en chemin... Mais ce serait mieux pour nous que les plus démunies reçoivent du soutien d'un organisme... » (BEN # 1, Kanpèch).

« Si j'ai 25 gourdes, autant de fois que la personne est dans cet état d'extrême vulnérabilité et qu'elle ne peut pas se procurer du pain dont elle a besoin, par compassion, je suis obligée de partager avec lui mes 25 gourdes. Cependant, si la personne a de quoi se procurer son pain, cela me soulagerait » (BEN # 7, Kanpèch).

Les non-bénéficiaires ont très peu abordé la question de la pertinence de l'application des principes d'équité dans les interventions. Elles estiment qu'elle sera bénéfique particulièrement pour les plus vulnérables en raison des embûches de la vie en Haïti. Voici quelques exemples des propos de l'équipe du CRS et des leaders communautaires sur l'utilité d'appliquer les principes d'équité verticale et horizontale dans les communautés. Selon un leader communautaire, l'application des principes d'équité verticale et horizontale dans les programmes permettra de réduire les écarts entre les groupes sociaux des communautés rurales :

« Bon, ça permettrait de réduire le nombre des personnes qu'on appelle pauvres ou indigents dans la communauté... La personne la plus vulnérable pourrait voir sa situation économique s'améliorer. Elle pourrait avoir les moyens d'envoyer ses enfants à l'école. Même quand sa progéniture n'atteindra pas le niveau des autres catégories sociales, ses enfants pourront un jour avoir les mêmes opportunités, jouir des mêmes privilèges que ceux des personnes fortunées » (LEAD COM # 1, Les Anglais).

Pour un autre leader, l'application des principes d'équité verticale est le seul moyen pour assurer la pérennisation des résultats de la panoplie d'interventions implantées dans les communautés. D'après lui, les approches traditionnelles jusqu'ici n'ont pas permis de remédier à la situation d'extrême vulnérabilité dans laquelle pataugent certains résidents des communautés rurales. Les bénéficiaires d'une discrimination positive envers les plus vulnérables est même perçue comme une mesure de protection environnementale :

« Parce que, tant qu'on ne le fait pas de cette façon les programmes vont se succéder, mais la situation des plus vulnérables restera la même. Par exemple par rapport aux volumes d'activités qui ont été réalisées au niveau de la commune des Anglais durant le MYAP qui a pris fin il y a deux ou trois ans... Si la personne vulnérable a été touchée, elle aurait de quoi subsister pour qu'elle ne soit pas obligée d'avoir recours à l'abattage des arbres comme seule ressource pour vivre aujourd'hui. Elle n'aurait pas eu besoin d'en arriver là » (LEAD COM # 2, Les Anglais).

Selon un acteur du CRS, l'application des principes d'équité verticale et horizontale dans les interventions d'autonomisation est le seul moyen d'atteindre les plus défavorisées :

Si l'on n'applique pas le principe d'équité verticale, on arrivera jamais à tirer les femmes les plus vulnérables vers le haut. Pour les aider à sortir de l'extrême pauvreté, des programmes qui vont à leur rythme sont nécessaires parce qu'elles ne peuvent pas aller au même rythme que les autres femmes qui ont déjà un niveau économique plus élevé (PERSONNEL CRS, #1).

Enfin, un autre acteur estime que l'application des principes d'équité devrait être une priorité dans tous les projets de développement :

« Donc peu importe le projet qui doit être implanté, l'application des principes d'équité horizontale et verticale est essentielle à appliquer pour le développement de la zone.... Il faut le faire. Est-ce qu'on va garder indéfiniment les plus défavorisées dans leur impécuniosité extrême? » (PERSONNEL CRS, #5).

6.3 Discussion

Dans ce chapitre, nous avons passé en revue les perceptions des parties prenantes du MYAP sur l'équité ainsi que la pertinence de son application dans les interventions d'autonomisation économique des femmes. Que les bénéficiaires prônent l'égalité des droits et que plusieurs effets indésirables soient associés à la discrimination positive n'est pas nouvelle! Taylor (1992) atteste que la discrimination positive est relativement acceptée quand elle est perçue comme une mesure provisoire pour remédier à des inégalités sociales. Cependant, elle est difficilement acceptée quand son application est considérée comme une mesure définitive pour maintenir des écarts entre des groupes sociaux.

Il existe une certaine similitude entre nos résultats et ceux d'une étude menée par Ridde (2005) au Burkina Faso. Les Bukinabais interrogés ont eux aussi manifesté une certaine réserve au sujet de l'application des principes d'équité. Néanmoins, les raisons évoquées par les deux (2) peuples sont différentes. Dans le contexte haïtien, les répondants craignaient les altercations suite à une application non éclairée de la discrimination positive pour réduire les iniquités. Cependant, dans la croyance des Mossis, les inégalités ne sont pas des fatalités ni le résultat de l'injustice sociale. Elles sont naturelles, créées par Dieu et sont indispensables à la stabilité et l'harmonie sociale. Vouloir réduire ou combler les inégalités, c'est remettre en question un précepte divin. Et malgré les efforts et les investissements,

les retombées peuvent être négligeables, car c'est à Dieu d'améliorer la situation des plus démunies. L'organisation sociale hiérarchique et l'existence du statu quo selon les participants sont nécessaires pour le respect mutuel et l'entente entre les membres de la communauté.

Cette aversion des bénéficiaires pour des traitements inégaux peut être attribuée au passé colonial du pays et au contexte historique dans lequel Haïti a obtenu son indépendance. En effet, les principes de liberté, d'égalité et de fraternité ont été à la base de la construction de la première république noire du monde et sont devenus la devise nationale (Constitution haïtienne, article 4). De plus, la haine du colonialisme et la passion insatiable pour l'égalité sociale ont incité les nouveaux nègres libres à soutenir d'autres révolutions antiesclavagistes (Hoffmann, Gewecke et Fleischmann, 2008). Ces anecdotes historiques prouvent que la recherche de l'égalité a toujours été présente dans la société haïtienne et qu'elle fait partie de l'identité du peuple haïtien. La Constitution haïtienne reconnaît l'égalité des Haïtiens devant la loi, dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à un logement décent, à l'alimentation, à la sécurité sociale, etc. (Constitution haïtienne, articles 18, 19, 22).

L'approche positive comporte certes des limites et ne résout pas tous les problèmes liés à l'injustice sociale ni aux inégalités entre les groupes, néanmoins, l'égalitarisme en Haïti plus de 200 ans après l'indépendance n'a pas produit les résultats escomptés. Comme nous l'avons déjà mentionné dans la revue de littérature, Haïti fait partie des pays les plus inégalitaires au monde et les écarts entre groupes sociaux se creusent de plus en plus (ECVMAS, 2012; World Bank, 2014). Les femmes des zones rurales demeurent l'un des groupes les plus défavorisés. En vertu des différences socioéconomiques qui existent entre elles, l'application des principes d'égalité uniquement n'est pas adaptée pour leur rendre justice. Voici ce qu'affirme Kojève (1981 p.317) : « *L'égalité de tous n'est*

qu'une idée limite [sic]. Car les différences biologiques irréductibles... rendront toujours nécessaire l'application du principe de l'équivalence à côté de celui de l'égalité ».

Par ailleurs, Bell (1972) suggère une redéfinition du principe d'égalité à l'équité qu'il juge trop rapproché de l'individualisme, entravant la solidarité et le sens du bien commun. En effet, plusieurs passages des entretiens ont fait mention du caractère individualiste des Haïtiens : « *ils sont égocentriques... ils ramènent tout à eux... ils sont insatiables* ». Trouillot, cité dans Petit-Frère (2009, p. 354) soutient qu'« *être haïtien, c'est de plus en plus se construire seul, se définir sans ressemblance ni solidarité* ». Par ailleurs, selon Affichard et Foucauld (1992) l'égalité des droits a échoué par rapport aux objectifs démocratiques signalés comme égalitarisme formel; les inégalités de situations compromettent l'égalité des droits.

Pour améliorer la situation de certains groupes marginalisés, des pays comme les États-Unis, l'Afrique du Sud et l'Inde « *au lendemain même de la proclamation du principe d'égalité des droits* » ont appliqué la discrimination positive (Calves, 2004, p.29). Haïti devrait emboîter le pas dans cette voie comme tout pays démocratique qui vise la justice sociale. L'application simultanée des principes d'équité verticale et horizontale, dans les interventions d'autonomisation économique et au niveau de tous les projets de développement comme le souhaiteraient les répondants est essentielle pour prévenir l'exclusion des plus défavorisées et réduire les séquelles de discriminations séculaires. L'équité devrait cesser d'être un slogan utilisé par les politiciens pour séduire la masse populaire durant les campagnes électorales, un « *buzzword* » dans les documents officiels et les documents de projets internationaux pour devenir un engagement qui s'incarne à travers des actions concrètes.

Pour conclure, l'application sans heurts des principes d'équité dans les communautés rurales haïtiennes exige la redéfinition de l'égalité à l'équité dans la conscience populaire, car comme

l'affirme Kojève (1981) l'idée que la société se fait des principes de justice influence son application au sein de celle-ci. Cette transformation mentale, pour aboutir, requiert des interventions multidimensionnelles. Les répondants suggèrent une démarche individuelle qui est l'auto-analyse des Haïtiens afin que ceux-ci soignent leur égoïsme. D'autres actions collectives sont recommandées, comme la sensibilisation communautaire afin de justifier la conciliation des principes d'équité verticale et horizontale dans les projets de développement. Enfin, nous croyons que la famille haïtienne a un rôle fondamental à jouer pour contribuer au développement chez l'enfant, dès le plus jeune âge, les notions de justice sociale, d'honnêteté et de solidarité, qui de l'avis de plusieurs auteurs, n'est pas un réflexe inné (Rawls, 2004).

6.4 Conclusion

À notre connaissance, aucune étude n'a encore exploré les perceptions des parties prenantes d'un projet de développement sur l'équité en Haïti. Cette étude a révélé la divergence de perception des acteurs sur l'équité ainsi que les effets probables associés à son application. Quelques stratégies qui faciliteraient l'application des principes d'équité verticale et horizontale dans les communautés rurales haïtiennes ont été décrites. Dans le prochain chapitre, les obstacles à la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique durant le MYAP seront décrits.

Chapitre 7

Résultats

Les obstacles à la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique durant le MYAP

Vu que le MYAP était implanté en milieu rural et que l'agriculture y constitue la principale source de revenus et d'emploi (IHSI, 2010), les stratégies d'autonomisation économique mises en place se concentraient sur les facteurs qui permettaient aux femmes vulnérables d'avoir accès aux ressources productives et le contrôle de ces dernières afin de mieux s'intégrer sur les marchés locaux (CRS, 2007). Les activités qui contribuaient à l'autonomisation économique des femmes se regroupaient dans 3 domaines : l'élevage, l'agriculture, la microfinance (création de Mutuelles de Solidarité communément appelé MUSO) (CRS, 2013). Une analyse des données obtenues des groupes de discussions, des entretiens individuels et de l'analyse documentaire nous ont permis de répondre à notre deuxième objectif de recherche dans le cadre de cette étude qui est :

D'identifier les facteurs qui ont entravé la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique mises en place durant le MYAP.

En premier lieu, nous allons décrire les activités d'autonomisation économique implantées durant le MYAP. Ensuite, guidé par le cadre de référence PROGRESS, les obstacles seront présentés suivis des meilleures stratégies qui de l'avis des répondants permettraient de les contourner. À la fin du chapitre, une discussion et une conclusion sont rédigées.

7.1 Les activités liées à l'autonomisation économique des femmes implantées durant le MYAP

7.1.1 Microfinance : mutuelles de Solidarité (MUSO)

L'accès au crédit étant très limité en milieu rural, le MYAP a permis la création de Mutuelles de Solidarité communément appelées MUSO, qui est un groupe d'entraide où les femmes mensuellement cotisent entre elles, un montant fixé à l'unanimité; l'argent collecté est alors remis à un membre qui, dans la grande majorité des cas, utilise ce prêt pour le démarrage d'une activité génératrice de revenus. Le MUSO permet aux femmes d'épargner une partie de leurs gains (CRS, 2013). Chaque MUSO compte environ 20 membres et les règles de fonctionnement sont déterminées par les membres. Le MUSO constituait l'une des activités les plus appréciées dans les communautés (Orthela, 2012) et avec la plus forte probabilité de pérennisation dans les communautés (Rassas, Marcelin, Crenn et Tejeda, 2014).

Les retombées positives associées à la participation à un MUSO ressenties par les femmes sont : un sentiment de fierté, un sentiment du pouvoir décisionnel, une source de motivation, un sentiment de vivre une relation respectueuse : « *Nos maris sont fiers de nous, ils nous respectent davantage... Nous ne sommes plus des esclaves attachés à un homme qui fait ce qu'il veut de nous, nous sommes l'espoir* » (Orthela, 2012, p. 21, 22). Un autre impact souligné renvoie à la dimension communautaire. Le statut de la femme qui a un revenu est également renforcé au sein de sa communauté (Orthela, 2012). À la fin de 2013, à travers le MYAP, 2,664 femmes étaient devenues membres d'un MUSO (CRS, 2013).

7.1.2 Élevage

Les activités liées à l'élevage durant le MYAP consistaient à distribuer des animaux de ferme, particulièrement des boucs et des chèvres à quelques femmes pour la reproduction. Quand l'animal

met bas, les petits sont distribués à d'autres femmes du groupe et ainsi de suite. Les bénéficiaires étaient aussi formées sur les systèmes fourragers, sur la gestion des stations vétérinaires, etc. (CRS, 2013).

7.1.3 Agriculture

Le volet agricole avait plusieurs composantes. Premièrement, la production maraîchère qui avait un double objectif : l'amélioration de l'alimentation des ménages par la consommation de légumes frais et l'augmentation des revenus des ménages par la vente d'une partie des légumes récoltés sur le marché local. Le CRS fournissait les semences et des conseils techniques. À la fin de 2013, 1 913 femmes ont créé des jardins potagers à leur domicile et parmi les espèces végétales les plus populaires produites figurent le gombo, la tomate, le haricot de Lima, le piment, le poivron, le melon d'eau, l'amarante et l'aubergine (CRS, 2013). Deuxièmement, pendant le MYAP, le CRS a facilité la formation de plus de 37 femmes agricultrices sur les techniques de production de la patate douce et le manioc, ainsi que le contrôle du charançon. Le manioc et la patate douce sont appréciés par les agriculteurs pour leur résilience dans des conditions météorologiques défavorables comme la sécheresse et les pluies excédentaires. De plus, le manioc peut être facilement traité, ce qui en fait une culture de choix par les petits exploitants (CRS, 2013). D'autres formations et accompagnements ont été donnés sur les techniques de récolte de piments forts, les systèmes d'agroforesterie, les pratiques agricoles améliorées, la gestion des petites entreprises rurales, etc. (CRS, 2013). Finalement, le MYAP a financé la construction et l'achat des équipements pour cinq (5) usines de transformation (manioc, beurre d'arachide, fraisage de grain) au profit des groupes de femmes qui voulaient se lancer dans la microentreprise (CRS, 2013).

7.2 Les obstacles à la participation des femmes aux activités liées à l'autonomisation économique durant le MYAP

7.2.1 Le lieu de résidence

Les leaders communautaires considèrent le lieu de résidence pas seulement comme un obstacle à la participation des femmes aux activités liées à leur autonomisation économique sinon généralement à toutes les interventions. En effet, ils affirment que les acteurs des projets se gardent de se rendre dans les endroits très reculés en raison des difficultés d'accès. Rappelons que la topographie d'Haïti est caractérisée par des régions montagneuses, les plaines représentent seulement 20 % du territoire. Les deux tiers des montagnes ont des pentes supérieures à 20 % (MARNDR, 2009). De plus, les moyens de transport sont la plupart du temps non motorisés et les routes en terre battue.

« Je prends en exemple une zone au niveau de la 3e section appelée Galette Sèche. C'est une zone très reculée, elle est à environ 12 kilomètres d'ici. Quand le MYAP est arrivé dans la zone, les agents de terrain n'ont pas voulu se rendre à Galette Sèche... Ils se sont concentrés dans la plaine à organiser leur réunion, lancer leurs activités sans se soucier de ce qui se passe de l'autre côté de la montagne. Ils ne savaient même pas combien de personnes habitaient là-haut. Au moment de démarrer avec les activités, ils disaient toujours que ces gens habitaient trop loin... »

Le leader continue et affirme que pour les résidents des zones reculées, l'accessibilité géographique ne constitue pas un problème. Habitué à marcher, ils se déplaçaient pour venir participer aux activités. Cette situation laisse supposer que ceux qui ont des contraintes pour se déplacer restent en dehors des activités.

« Les rares personnes qui venaient de ces zones qui ont réussi à participer au projet MYAP ont toujours manifesté leur enthousiasme... Ils restaient du lundi au vendredi là où se déroulaient les activités et repartaient le samedi. Ils n'ont pas trouvé le trajet long ni leur zone éloignée quand l'équipe du MYAP se plaignait de la distance » (LEAD COM # 2, Les Anglais).

L'exclusion géographique des plus vulnérables est aussi liée à un problème de délimitation géographique. Quand l'appartenance d'une localité à une commune est en discussion, lors des ciblage pour l'implantation des programmes, les résidents sortent perdants :

« Ka Suli est une localité située à l'autre bout de Haut Colse. Elle est limitée par La Caouane qui se trouve à cheval sur les communes de Tiburon et des Anglais. La Caouane réclame toujours son appartenance à la commune des Anglais tandis que Tiburon la considère comme faisant partie de ses sections. Les riverains de cette zone souffrent beaucoup de cette situation. Ils n'ont jamais été pris en compte dans les programmes » (LEAD COM # 1, Les Anglais).

7.2.2 La culture

Un obstacle à la participation des femmes au MUSO mentionné par les répondants constitue les traditions patriarcales. De l'avis des bénéficiaires, souvent, c'est le conjoint qui refuse à sa femme de participer aux activités d'autonomisation économique. Diverses raisons sont évoquées :

« Il y a des hommes qui n'aiment pas voir leur conjointe progresser et s'émanciper; ils voudraient toujours les garder sous leur dépendance... Ils n'accepteront jamais une femme émancipée sous leur toit... le mari peut être quelqu'un qui n'adhère pas à ces genres d'activités et ne voudrait pas que sa femme vienne participer » (BEN # 1, Kanpèch).

7.2.3 L'occupation

Toutes les femmes n'ont pas eu les mêmes possibilités pour participer au MUSO. L'occupation était un facteur décisif. Les répondants considèrent le chômage comme une barrière fondamentale à la participation des femmes les plus défavorisées dans les activités de microfinance :

« Si vous ne faites rien comme activité génératrice de revenus, vous ne pourrez tout simplement pas participer. Vous ne pourrez pas payer votre cotisation ni rembourser vos prêts » (PERSONNEL CRS, #1).

« Même quand la cotisation a été abaissée à 50 Gourdes⁸ et le frais pour la caisse rouge à cinq (5) Gourdes⁹ il y en avait qui ne pouvaient pas participer parce qu'elles n'avaient pas pu trouver de l'argent pour payer » (LEAD COM # 1, Kanpèch).

Les femmes au chômage ne participent pas en raison du refus de leur conjoint, car celui-ci devient automatiquement le garant pour le prêt :

« Si la femme n'est pas en mesure de rembourser sa dette, ce sera au mari de vendre un bien pour rembourser la somme due » (BEN # 1, Kanpèch).

Les femmes sans une occupation stable dans les communautés se déplacent pour chercher du travail ailleurs. La migration saisonnière des femmes vers les grandes villes, les éternels aller-retour et le manque d'intégration communautaire qui en résulte est aussi considérée comme un problème important à la participation de certaines femmes aux activités liées à leur autonomisation économique.

⁸ Moins d'un (1) Dollar américain

⁹ Moins d'un (1) Dollar américain

« Certaines femmes souhaitaient participer, mais elles n'étaient pas toujours disponibles... Pendant les vacances, elles se déplaçaient, tantôt aux Cayes, tantôt à Port-au-Prince pour travailler... C'est le cas surtout des mères célibataires qui doivent répondre seules aux besoins de leurs enfants. Or pour faire partie d'une association, pour investir et gérer en commun, une femme doit être stable dans la communauté » (BEN # 6, Kanpèch).

Les femmes au chômage doivent gagner leur repas et celui de leurs enfants quotidiennement. Elles recherchent toujours des petits boulots qui rapportent de l'argent rapidement. Or, ce n'est pas le cas pour les activités agricoles dans lesquelles du temps doit être investi avant que les récoltes génèrent des gains. Le temps entre le démarrage des activités agricoles et l'obtention de profits est donc un obstacle majeur à la participation des femmes les plus démunies aux activités d'autonomisation économique :

« ... Certaines femmes ne pouvaient pas se permettre de perdre du temps dans les activités agricoles. De leurs activités journalières dépendait la survie de la famille... » (BEN # 1, Kanpèch).

« Ce qui pourrait les empêcher de participer? Le temps! Par exemple, si dans un projet, les activités agricoles tardent un ou deux ans pour donner des résultats, les gens ne seront pas intéressés. Cependant, si la récolte s'obtient entre un (1) ou deux (2) mois, ils sont plus susceptibles de participer » (LEAD COM # 1, Kanpèch).

Cet empressement pour les plus vulnérables de gagner de l'argent rapidement est mal perçu par quelques bénéficiaires du MYAP. Cette attitude est caractérisée de paresse, d'avidité ou de précipitation :

« Certaines femmes sont impatientes; elles veulent tirer des bénéfices dans les activités entreprises très rapidement » (BEN # 2, Kanpèch).

« Une catégorie de femmes n'attend d'une activité que de gagner de l'argent facile » (BEN # 7, Kanpèch).

7.2.4 La religion

La religion n'a pas affecté directement la participation des femmes aux interventions liées à leur autonomisation économique. Cependant, certains préceptes chrétiens qui prônent la supériorité de l'homme sur la femme sont bien ancrés dans les pratiques culturelles et limitent l'émancipation des femmes. Cependant, pour l'un des leaders communautaires au niveau des Anglais, les femmes de sa communauté ont déjà développé un certain degré d'autonomisation cognitive. Les tabous et les traditions ne sont plus des obstacles à leur autonomisation économique :

« Maintenant, surtout au niveau des Anglais, toutes les femmes sont prêtes à travailler. Le fait, c'est qu'elles ne trouvent pas de travail. Mais au cas où elles en trouveraient, vous ne trouverez pas une seule femme à s'adonner uniquement à des travaux domestiques... De plus en plus les femmes se rendent compte de l'importance d'avoir une activité économique afin de contribuer à la prise en charge de leur famille » (LEAD COM # 2, Les Anglais).

7.2.5 La scolarité

La scolarité est mentionnée comme un obstacle à la participation des femmes aux activités de microfinance particulièrement. Le manque de compréhension sur le fonctionnement du MUSO se

manifeste par la préférence des femmes non scolarisées pour d'autres agences de crédit estimées moins favorables :

« Nous avons pris le temps d'apprendre comment le MUSO fonctionne. Certaines femmes arrivent à comprendre, d'autres pas... Celles qui ne comprennent pas sont souvent celles avec les niveaux de scolarité les plus bas. Elles vous disent qu'elles préféreraient traiter avec d'autres agences de crédits présents sur le marché, alors que ces dernières donnent des prêts à des taux plus élevés... celles qui comprennent la démarche du MUSO affirment le contraire... » (BEN # 7, Kanpèch).

Néanmoins, les bénéficiaires ont affirmé à l'unanimité que le niveau de scolarité n'influçait pas la participation des femmes aux différentes formations offertes par le CRS que ce soit sur la gestion de projet ou sur les techniques agricoles. Les formations étaient adaptées à tout le monde :

« Que la personne sache lire ou pas, ce n'était pas un problème? Pour y participer, il suffisait que la personne soit quelqu'un de dynamique et membre d'un groupe » (BEN # 1, Les Anglais).

7.2.6 *Le statut socioéconomique*

Le statut socioéconomique détermine l'accès des femmes à des ressources nécessaires pour participer aux interventions liées à leur autonomisation économique. C'est ainsi que lors de l'évaluation de l'impact du MYAP sur les plus vulnérables, l'accès à un terrain était cité comme un obstacle à la participation des plus défavorisées aux activités agricoles. L'un des responsables d'une organisation avec laquelle le CRS a établi un partenariat pour l'implantation de ces activités a affirmé :

« There are some people that FADA really wants to help but if they don't have the land, it is difficult to support them (if they want seeds) » (CRS, 2011, S.P.).

Dans le cadre de notre recherche, les bénéficiaires des deux localités ont confirmé que l'accès à un terrain était un requis pour la réalisation des activités agricoles :

« Nous étions informées pour qu'une femme puisse recevoir des semences, elle devait disposer d'un terrain. Ensuite, le terrain devait être clôturé pour qu'après la mise en terre, des animaux ne viennent pas brouter ce qui a été planté... Une dimension déterminée pour le terrain n'était pas exigée. Cependant, autant que nous étions en mesure de faire un grand jardin, autant cela intéressait le technicien qui nous accompagnait » (BEN #7, Les Anglais).

Cependant, les répondants attestaient que trouver un terrain pour planter ne constituait pas un obstacle pour celles qui voulaient vraiment avoir un jardin potager dans sa communauté :

« Bon pour cette zone c'était très rare. Pourquoi rare? Parce que la personne était toujours prête à cultiver un petit jardin même à l'entrée de sa maison (BEN # 9, Les Anglais).

« Bon, dans notre localité, trouver un terrain pour planter ne représentait pas un problème parce qu'ici nous sommes tous des héritiers » (LEAD COM # 1 Kanpèch).

Pour contourner les obstacles liés à l'accès à la terre, les techniques d'agriculture dans des espaces restreints sont transmises aux femmes :

« ... Nous avons appris à cultiver les légumes dans des pots, des cuves, de vieilles marmites, des paniers en roseaux. Nous ensemençons leurs récipients de sorte qu'elles puissent aussi avoir leurs jardins » (BEN # 1, Kanpèch).

Les femmes les plus vulnérables dépourvues de terrain ou avec un accès limité ont recours à une autre stratégie locale pour réaliser un jardin, le travail comme colon partiaire, expliqué ainsi :

« Si j'ai un lopin de terre apte à cultiver, je conclus un pacte d'associé avec elle. Dans ce cas, la récolte est partagée en parties égales » (LEAD COM # 1, Kanpèch).

Le statut socioéconomique est un déterminant important de la participation des femmes aux activités de microfinance. Les femmes dans les communautés se connaissent. Celles jugées trop vulnérables, même quand elles sont intéressées, ne sont pas acceptées au MUSO. Les plus aisées croient que leur participation est défavorable au progrès du groupe et menace même son existence.

« Bon, pour participer à un MUSO, une femme devrait être un membre de la communauté... être crédible... être à peu près au même niveau économique que les autres membres, c'est-à-dire avoir les mêmes moyens financiers » (LEAD COM # 1, Les Anglais).

« Nous avons été obligés de prendre la décision de ne plus intégrer les femmes très très vulnérables dans le MUSO, parce qu'en quelque sorte elles étaient un facteur de blocage (LEAD COM # 1, Kanpèch).

Même quand elles arrivent à intégrer un groupe, la citation suivante révèle que des tractations sont faites entre des membres du MUSO pour ne pas accorder de prêts aux femmes jugées trop vulnérables :

« Les femmes trop vulnérables qui ont pu intégrer le MUSO n'obtiennent pas facilement des prêts. Nous leur donnons rendez-vous sur rendez-vous sans résultats. Ainsi elles sont découragées jusqu'à abandonner » (BEN # 7, Les Anglais).

Le choix de ne pas intégrer les plus démunies aux activités de microfinance ou pour ne pas leur prêter de l'argent découle des expériences fâcheuses vécues par les autres membres des MUSO. En raison de leur vulnérabilité et en absence d'autres revenus, le prêt effectué qui devrait être investi dans une

activité génératrice de revenus est dépensé pour les besoins du ménage, comme l'achat de la nourriture ou pour payer des soins de santé. Les plus défavorisés n'arrivent pas à payer leur dette et abandonnent :

« Certaines après avoir intégré le MUSO ont dû abandonner parce qu'elles n'avaient pas les moyens de continuer » (LEAD COM # 1 Kanpèch).

D'autres sont expulsées du MUSO pour mauvais crédit :

« Le MUSO est régi par un principe qui veut qu'on présente un bilan à la fin de l'année. Au moment du bilan, si une femme affiche un rendement négatif... Qu'elle se trouve dans l'incapacité d'effectuer régulièrement son paiement... elle doit être exclue du MUSO » (LEAD COM # 1, Les Anglais).

« Le prêt est accordé normalement pour une période de 3 mois. Quelquefois, on prolonge le délai jusqu'à un an. Et malgré tout, quelques femmes ne pouvaient pas rembourser leur prêt. Nous ne pouvions rien faire pour elles » (LEAD COM # 1, Kanpèch).

Finalement, quelques femmes dans l'incapacité de rembourser un prêt se cachent ou disparaissent de la communauté :

« Quelques femmes s'estompent avec l'argent suivant les problèmes auxquels elles se heurtent. Nous les encourageons toujours à revenir, à réintégrer le groupe, car si elles reviennent, nous pouvons espérer récupérer l'argent » (BEN # 6, Kanpèch).

Le statut socioéconomique a été pris en compte lors de la distribution du bétail pour l'élevage. Les témoignages recueillis lors des entrevues indiquent que les plus vulnérables n'ont pas été choisies

pour recevoir le bétail, car les risques de leur consommation et de vente avant leur reproduction sont très élevés. Des expériences dans les projets antérieurs ont démontré ces faits et orienté ce choix :

« Nous avons implanté des activités d'élevage de poules. Elles les consommaient tous les dimanches chez elles... Si vous les inscrivez dans un programme d'élevage de boucs, elles les vendront puisqu'elles n'ont même pas où les faire paître.... Elles ne vont plus se présenter aux réunions parce que leurs cabris ou leurs poules ne sont plus » (PERSONNEL CRS, #7).

« Vous savez qu'en Haïti si on donne un cabri à celle qui n'a vraiment rien, elle va le vendre. Dans ce sens, on a vu qu'on ne pourrait pas vraiment progresser avec elles » (PERSONNEL CRS, #1).

Si les disparités liées au statut socioéconomique des femmes des communautés rurales sont un constat, les répondants tenaient quand même à rappeler que cet écart n'est pas profond. Elles affirment que globalement les femmes des milieux ruraux vivent dans la misère. Une des bénéficiaires évoque les énormes sacrifices consentis pour participer au MUSO :

« Les femmes qui s'efforçaient pour cotiser n'avaient pas une situation économique bien meilleure que les autres... Quand le MUSO vous intéresse, même quand vous n'avez pas les moyens, vous préférez vous priver de nourritures pour en faire partie » (BEN # 1, Kanpèch).

Enfin, elles affirment que c'est par résignation que l'immigration n'a pas été considérée jusqu'ici comme une option :

« Et nous qui sommes restées, ce n'est pas de gaieté de cœur. Nous ne pouvons pas dire que nous sommes dans une bonne situation... Nous sommes habituées à notre situation de misère » (BEN # 6, Kanpèch).

7.2.7 *Le capital social*

Le capital social réfère aux relations sociales et à l'entraide, deux facilitateurs à la participation des femmes les plus vulnérables aux activités liées à leur autonomisation économique. Cet esprit de solidarité existe au niveau des deux localités étudiées. En effet, dans le cadre de la microfinance, les membres des MUSO contractent des prêts au nom de leurs proches ou amis plus vulnérables pour les aider à entreprendre des activités génératrices de revenus :

« Nous venons en aide à ces femmes par solidarité parce qu'elles n'ont aucune source de revenus. On décide de leur faire un prêt de nos propres fonds tout en étant conscientes des risques encourus... toutefois, leurs noms ne sont pas inscrits dans le registre, car seulement les membres du MUSO ont accès à un prêt et sont jugés dignes de confiance » (BEN # 1, Kanpèch).

« Quand nous faisons un prêt pour une femme vulnérable qui n'appartient pas au MUSO, nous lui prêtons très peu d'argent. De plus, si c'est pour investir dans le petit commerce, nous allons au marché avec elle, nous planifions de nous installer à ses côtés pour pouvoir récupérer l'argent prêté dès les premières ventes » (BEN # 10, Les Anglais).

Les résultats de ces actes altruistes sont parfois décevants :

« Certaines femmes nous remboursaient, d'autres avec du retard; quelques'une ne nous remboursaient pas du tout. Nous nous résignons et c'est à nous de prendre en charge leur dette... elles n'étaient pas redevables auprès du Mutuel car elles n'étaient pas membres... » (BEN # 1, Kanpèch).

Les femmes dépourvues de liens sociaux ne pouvaient pas non plus participer aux activités. C'est le cas d'une d'entre elles qui avait des enfants à sa charge :

« Je regardais les activités de loin, j'étais intéressée, mais je ne pouvais pas perdre tout le temps qu'elles exigeaient... j'avais des enfants en bas en âge... je n'avais pas partagé mes sentiments avec d'autres membres de la communauté, je les avais gardés au fond de moi »

(BEN NO # 1, KANPECH).

Finalement, quoiqu'un leader communautaire estime que ce n'est pas un phénomène courant, il affirme qu'un complexe d'infériorité associé aux frustrations peut nuire à l'intégration et à la relation d'une personne défavorisée avec d'autres membres de sa communauté qu'elle juge plus aisés :

« Il y a des personnes qui cultivent un complexe d'infériorité face aux autres. Elles peuvent éprouver de la frustration juste parce qu'un autre individu porte un vêtement qu'elles estiment ne pas pouvoir posséder. Pour cela, elles peuvent choisir de ne pas participer à des activités en groupe. Mais c'est rare » **(LEAD COM # 1, Les Anglais).**

7.2.8 Présence d'un handicap physique

La présence d'un handicap physique ou mental est une barrière à la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique :

« Les femmes les plus vulnérables sont parfois des personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas se déplacer, elles sont parfois aveugles... ce sont aussi des femmes avec des pathologies mentales... Donc lors de la mise en œuvre des interventions du MYAP, elles ne pouvaient pas laisser leur maison pour y participer » **(BEN #7, Les Anglais).**

La plupart de ces handicaps ne sont pas innés, affirment les bénéficiaires. Ils sont la conséquence de la misère chronique et du manque de soins de santé :

« C'est la misère qui est à l'origine de toutes ces maladies et ces handicaps. La faim qu'endurent ces femmes pendant longtemps les vieillit, les affaiblit et à la longue les empêche de travailler... D'autres arrivent même à en mourir... certaines sont malades et n'arrivent pas à trouver les soins que leur état de santé exige et elles finissent par souffrir d'un handicap physique ou mental permanent » (BEN # 4, Les Anglais).

7.3 Recommandations

7.3.1 Recommandation pour un accès équitable aux activités de microfinance (MUSO).

Les répondants ont identifié plusieurs stratégies qui à leur avis faciliteraient la participation de toutes les femmes, surtout les plus défavorisées. Les bénéficiaires et les leaders proposent de rendre disponible un fonds de roulement ou d'investissement pour faciliter des prêts, à faible taux, à toutes les femmes sans distinction :

« Un fonds d'investissement au profit des femmes serait intéressant pour qu'elles puissent lancer leurs affaires » (BEN #7, Les Anglais).

Cette suggestion ne fait pas l'unanimité. Elle est rejetée par l'équipe de CRS et l'un d'eux affirme :

« J'ai vécu une expérience malheureuse avec cette stratégie dans un autre projet. Ils ont implanté une caisse de Crédit Agricole avec des fonds de roulement pour les bénéficiaires. Une fois que les bénéficiaires ont été informées que ce fond était à leur disposition, aucune d'entre elles n'a consenti un effort pour rembourser les prêts contractés. Cela a été comme de l'argent distribué aux gens. Quand la personne a en tête qu'elle effectue un prêt qu'elle

devra rembourser, elle gère mieux les fonds mis à sa disposition. Même si la personne ne rembourse que la moitié de la somme empruntée, c'est déjà mieux... » (PERSONNEL CRS, # 7).

Une autre stratégie proposée par les répondants pour favoriser la participation des plus vulnérables au MUSO est la mise en œuvre des activités génératrices de revenus de façon continue dans les communautés :

« De nos jours, la mise en œuvre des activités génératrices de revenus est recommandée de façon parallèle afin que les personnes ciblées puissent participer au MUSO... On leur donne du travail afin qu'elles puissent intégrer le MUSO, faire des prêts et lancer leur affaire » (PERSONNEL CRS, # 5).

Selon les répondants, l'implantation d'activités génératrices de revenus dans les communautés rurales permettrait de contrôler les mouvements migratoires des femmes les plus défavorisées :

« Il faudrait qu'il y ait du travail pour les femmes... des activités qui leur permettraient de gagner 50 Gourdes pour qu'elles ne soient pas obligées de laisser la zone. Mais s'il n'y a rien comme opportunités, elles auront toujours tendance à partir... » (BEN # 6, Kanpèch).

L'implantation d'activités génératrices de revenus est aussi perçue comme une mesure de protection environnementale :

« Quand il n'y a plus rien comme activités dans la zone, les gens se livrent au commerce de charbon de bois. Ils descendent en ville vendre leurs marchandises, achètent du riz, puis rentrent chez eux en fin d'après-midi » (LEAD COM # 1, Les Anglais).

« Deux (2) ans seulement après la fin du projet MYAP... Les gens n'ont eu d'autres recours que de se livrer au commerce du charbon afin de pourvoir à tous leurs besoins : scolariser leurs enfants, acheter de la nourriture, acheter du savon. Tous leurs besoins en dépendent... Lorsqu'ils travaillaient, ils ne disposaient pas de temps pour se livrer à l'abattage des arbres et faire du charbon » (LEAD COM # 2, Les Anglais).

La mise en œuvre des activités génératrices de revenus de façon continue est vitale pour le fonctionnement des MUSO :

« Le CRS a implanté beaucoup d'activités génératrices de revenus dans la zone comme les cash for work... Peu importe le niveau économique de la personne, elle pouvait faire partie du MUSO... Les gens payaient régulièrement leur cotisation au MUSO. Mais après le départ du CRS, ces activités ont diminué et les plus vulnérables ont accusé le coup. Ils ne pouvaient plus tenir au MUSO... Ce qui a porté un grand coup à leur fonctionnement » (LEAD COM # 1, Les Anglais).

Finalement, concernant le manque de compréhension des femmes les moins scolarisées sur le MUSO, les répondants suggèrent plus de séances d'information et de sensibilisation :

« Des réunions et des rencontres sont importantes dans le but de les informer, les sensibiliser, leur expliquer les avantages qu'elles pourraient en tirer et comment le MUSO pourrait transformer leur situation » (BEN # 7, Kanpèch).

7.3.2 Recommandations pour un accès équitable aux activités agricoles

Deux recommandations fondamentales ont émergé des discussions. Pour contourner le problème d'accès à un terrain qui limite la participation des plus vulnérables, les répondants suggèrent :

« L'affermage d'un terrain en commun afin de cultiver un jardin communautaire. De cette façon, toutes les femmes ciblées et qui le désirent pourront participer » (BEN # 6, Kanpèch).

Concernant l'empressement pour les femmes au chômage de tirer profit rapidement des activités auxquelles elles participent, un leader recommande :

« Les activités agricoles sélectionnées devraient générer de l'argent rapidement » (LEAD COM # 1, Kanpèch).

7.3.3 Recommandations pour réussir l'élevage avec les plus vulnérables

Un acteur pense qu'il ne faudrait pas fustiger la tendance des gens vulnérables de vendre les animaux destinés à l'élevage. Selon lui, les gens en milieu rural sont imbus de l'importance de l'élevage. Il affirme que c'est la profondeur de la pauvreté qui les pousse à agir ainsi :

« D'abord, le paysan est un éleveur, le cabri que tu lui apportes va lui servir de valeur ajoutée au cas où il en aurait déjà un. Ce qu'il faut comprendre c'est que s'il a un problème, il vendra le cabri qui lui appartient tout comme celui qui ne lui appartient pas (confié pour l'élevage) pour résoudre ses problèmes. On a fait suivre aux bénéficiaires des formations, ils connaissent l'importance de l'élevage, mais c'est pour répondre à un besoin qu'il vend ses animaux. Mais il ne faut pas croire qu'il les vendra automatiquement. Bien entendu, certaines personnes le font, toutefois ce n'est pas généralisé » (PERSONNEL CRS, # 5).

En dépit des risques, deux employés de CRS et les leaders communautaires pensent que ça vaut la peine d'implanter des projets d'élevage avec les femmes vulnérables. Cependant, certaines conditions et stratégies sont requises. En premier lieu, une assistance parallèle est nécessaire pour répondre à des besoins fondamentaux, particulièrement l'alimentation :

« Il ne s'agit pas forcément d'une assistance financière, sinon de leur fournir les moyens qui leur permettent de se nourrir. Une fois qu'ils ont de quoi manger, le cabri aura le temps de se reproduire. Mais sans cet accompagnement, le cabri sera vendu pour acheter de quoi manger » (LEAD COM # 2, Les Anglais).

La deuxième stratégie suggérée par les répondants c'est la mise en œuvre d'interventions multisectorielles afin de garantir la diversité des sources de revenus des personnes vulnérables :

« Le ménage devrait pouvoir bénéficier de tous les volets que comporte le projet... l'agriculture, le MUSO, l'élevage... Il pourra à ce moment vendre son cabri sans s'inquiéter, car il sait qu'il a d'autres activités qui pourront l'aider à le remplacer » (PERSONNEL CRS, #3).

7.3.4 Recommandations générales

De façon générale, trois (3) autres recommandations sont faites par les répondants pour favoriser la participation des plus vulnérables aux interventions d'autonomisation économique. En premier lieu, une meilleure implication des bénéficiaires dans le choix des activités génératrices de revenus afin d'adapter les stratégies à la réalité du terrain :

« Les besoins devraient être identifiés de concert avec les cibles... Tu peux décider de distribuer des poules ou des cabris pour l'élevage, pourtant ces activités ne correspondent pas au centre d'intérêt des femmes ciblées. Un emploi les intéresserait mieux... Un endroit où vendre leurs services ou leur force de travail correspondrait mieux à leur champ d'intérêt » (PERSONNEL CRS, #1).

En second lieu, les répondants suggèrent de renforcer le leadership des femmes. Si ces dernières sont placées dans des postes de décision, la cause féminine serait mieux revendiquée :

« ... Par exemple, le MYAP avait un programme de cash for work. On attribuait le poste de chef d'équipe et de contrôleur à des hommes. Cependant, très rarement, une femme occupait ces rôles » (LEAD COM # 2, Les Anglais).

« Il faut aider les femmes à devenir aussi des leaders pour leur donner beaucoup plus de visibilité... Pour qu'elles puissent défendre leurs droits... » (LEAD COM # 1, Les Anglais).

Et finalement, un acteur du CRS croit que la meilleure stratégie pour renforcer économiquement les femmes les plus défavorisées en raison de leur extrême précarité c'est à travers des interventions indirectes. La citation est peut-être un peu longue, mais elle nous paraît édifiante :

« De mes expériences j'ai appris... si vous ciblez directement les plus vulnérables pour renforcer leur pouvoir économique, vous allez tout droit à l'échec. Le pourquoi? Elles ne possèdent pas de terrain, donc elles ne pourront pas bénéficier des jardins potagers. Si vous leur prêtez de l'argent pour un petit commerce, vous ne les verrez jamais plus dans les rencontres... Elles consomment ou vendent le bétail dédié à l'élevage avant même qu'ils ne se reproduisent... Les rencontres et les réunions ne les intéressent pas, à moins que vous leur annonciez que des frais seraient versés... Elles ne savent pas lire, elles n'ont rien du tout... Prenons le cas de Jean François¹⁰ qui est un grand propriétaire terrien aux Anglais. Si je lui fournis l'encadrement technique et les moyens financiers nécessaires pour mieux structurer sa ferme, il pourrait employer plus de 50 femmes défavorisées. En retour, vous exigez les

¹⁰ Nom d'emprunt

conditions de travail, par exemple, employer un nombre X de femmes lors de la récolte de haricot... C'est une stratégie efficace, à mon avis, pour aider les plus défavorisées de manière digne » (PERSONNEL CRS, #7).

7.4 Discussion

Nos résultats confirment que des inégalités d'accès aux interventions d'autonomisation économique lors de la mise en œuvre du MYAP étaient bien réelles. Les entretiens nous ont permis de constater que le capital humain associé à l'accès à un minimum de ressources (moyens financiers, accès à un terrain, transport, etc.) était indispensable de la part des femmes ciblées pour prendre part aux activités d'autonomisation économique et pour réussir dans les démarches entreprises. Ce fait, évidemment, a eu pour conséquence la mise à l'écart et l'échec des tentatives initiées par les femmes qui se trouvaient au bas de l'échelle socio-économique.

Les obstacles à la participation des femmes haïtiennes les plus défavorisées aux interventions liées à leur autonomisation économique durant le MYAP sont divers et sont similaires à ceux identifiés dans la littérature. Nos résultats ont mis en évidence que la microfinance n'a pas profité aux femmes les plus vulnérables. Ces observations sont similaires à d'autres études effectuées en Inde (Banerjee, Duflo, Glennerster et Kinnan, 2015), en Mongolie (Attanasio, Augsburg, De Haas, Fitzsimons et Harmgart, 2011) et en Thaïlande (Coleman, 2006). Cette situation est attribuée au fait, que comparées aux hommes, les femmes font face à plus de pressions sociales pour dépenser une partie de l'argent destiné aux activités génératrices de revenus à d'autres fins, comme répondre au besoin de la famille immédiate et élargie (Buvinic et Furst-Nichols, 2014).

Si les projets d'élevage avec les femmes haïtiennes les plus défavorisées ont connu des fins malheureuses, le contraire a été observé au Bangladesh. Deux ans après avoir reçu le bétail, les

femmes très pauvres sont devenues des travailleuses indépendantes et ont augmenté leurs gains de 34 % (Bandiera et coll., 2013). Les formations, les visites régulières de suivis par un spécialiste et par un agent du projet ont sans nul doute contribué aux succès des interventions.

L'état civil des femmes a été un déterminant important du succès des projets d'autonomisation menés au Bangladesh. Les activités génératrices de revenus ont connu plus de réussite avec les femmes-chefs de ménage célibataires, divorcées ou veuves sans partenaire masculin. Selon l'auteur, cette réussite s'explique surtout par l'autonomie et l'indépendance dont jouissent ces femmes pour se déplacer et pour faire leur choix (Buvinic et Furst-Nichols, 2014). Les résultats de notre étude suggèrent le contraire; les mères célibataires rencontraient plus de difficultés pour participer aux activités liées au renforcement de leur pouvoir économique. Comme nous l'avons constaté dans notre étude, bien que toutes les femmes incluses dans des activités génératrices de revenus sont pauvres, l'effet des interventions est le plus important pour celles possédant le revenu relatif initial le plus élevé (Buvinic et Furst-Nichols, 2014). Les différences et les inégalités sexospécifiques préexistantes influencent fortement les résultats des interventions.

Notre recherche a prouvé que les obstacles à l'autonomisation économique des femmes sont interreliés. Par exemple, les femmes qui avaient de la difficulté pour réaliser un jardin potager par manque d'espace étaient dans l'incapacité de pratiquer l'élevage pour la même raison. En outre, les plus défavorisées habitent les endroits les plus reculés avec accès à des ressources limitées où les services de base sont quasi inexistantes. Ce sont aussi les femmes qui souffrent de maladies chroniques, qui vivent avec un handicap physique ou mental. Au vu de ce qui ressort, les femmes très pauvres ont besoin beaucoup plus d'assistance pour sortir de leur grande précarité avant de devenir autonomes économiquement. Une approche multisectorielle avec des interventions dans les domaines de l'éducation, la psychologie, l'économie, la santé, entre autres, est alors indispensable.

Des adaptations dans la conception des interventions liées à l'autonomisation économique des femmes permettraient de contourner les contraintes à la participation des plus vulnérables, ce qui pourrait entraîner des coûts plus élevés. Comme nous l'avons mentionné, assister les plus démunis exige de sacrifier des objectifs d'efficacité et d'efficience au bénéfice de l'équité (Reinke, 1994). C'est cette forme de justice qui permettrait de transformer toutes les femmes en des agentes de développement économique et qui préviendrait que les plus défavorisées sont considérées uniquement comme des bénéficiaires de l'aide sociale (PNUD, 2013a). Un exemple d'adaptation pour les plus vulnérables c'est de fournir le capital en nature et d'éviter les transferts en espèces qui sont plus susceptibles d'être détournés à des fins domestiques (Buvinic et Furst-Nichols, 2014). Les activités à court terme qui augmentent les revenus des femmes devraient être priorisées comme il a été établi dans notre étude et suggéré par la Banque Mondiale (2012).

Les résultats de notre recherche expriment la nécessité de créer des activités génératrices de revenus de façon permanente dans les communautés rurales. À cause de la cherté de la vie en Haïti, presque la totalité des revenus gagnés par les femmes est dépensée pour l'achat de la nourriture, l'éducation des enfants et les soins de santé. De plus, les imprévus et les chocs (maladie, décès, catastrophes naturelles) réduisent facilement à néant les efforts réalisés pendant toute une vie. Sans une assistance continue, les interventions similaires au MYAP vont se succéder. Cependant, il sera difficile pour les femmes de devenir économiquement autonome et de le demeurer. On comprend bien le sentiment de désillusion, de frustration et de désespoir ressenti par les femmes face à la dégradation de la qualité de leur vie peu de temps après la fin du MYAP implanté pendant six (6) ans dans leur communauté. Ce constat nous renvoie au problème de la durabilité des résultats dans les projets de développement.

La durabilité est la continuité des résultats des projets de développement après la fin de leur financement par les donateurs; ce sont les changements durables positifs souhaités par les acteurs; ce sont les impacts à long terme des projets mesurables à travers des évaluations post-projet (AusAID, 2000). Une étude menée par Proulx et Brière (2014) a mis en évidence que l'un des facteurs qui entravent la durabilité des projets implantés par les ONG se retrouve au point de départ du cycle de projet lors de l'analyse des besoins. En effet, les résultats de l'étude ont démontré que souvent l'analyse des besoins est défailante et irréaliste. L'analyse des besoins est défailante dans la mesure où les problèmes sont souvent analysés de façon superficielle; les solutions proposées ne touchent pas les déterminants structurels, ceux qui sont à la base des problèmes identifiés. Dans le cadre des interventions des femmes du MYAP, ceci nous laisse supposer qu'en raison de la nécessité de montrer des résultats rapides, les causes profondes de la pauvreté et des inégalités des femmes des milieux ruraux haïtiens n'ont pas été abordées, d'où l'évanescence des résultats du projet. Muriithi et Crawford (2003) estiment que l'incapacité des bénéficiaires pour gérer la rapidité des changements visés par les projets entrave la pérennisation des résultats obtenus.

L'analyse des besoins est irréaliste, car le processus est souvent top down. Les besoins identifiés se basent sur la perception des bailleurs de fonds et des décideurs haut placés. La participation des acteurs locaux est insuffisante, voire qu'ils sont souvent mis à l'écart du processus. Il en résulte une vision divergente. Proulx et Brière (2014, p. 261) mentionnent même « *une incompatibilité entre les logiques* » des différentes parties prenantes sur les besoins qui devraient être adressés et les stratégies à utiliser. Comme l'a souligné un acteur du MYAP, le projet peut envisager l'élevage pour renforcer économiquement les femmes alors que celles-ci préféreraient vendre leur force de travail. Dans certains cas, les stratégies d'autonomisation choisies se révèlent non adaptées

à la réalité des plus démunies. En exemple, on peut citer la microfinance qui peut convertir les plus défavorisées en des esclaves en raison de leur surendettement (Blumberg, 2005).

Quoique les gestionnaires des projets qui sont plus en contact avec les communautés desservies soient mieux informés au sujet des besoins, les intérêts des bailleurs de fonds l'emportent sur leur expertise lors de l'analyse des besoins : « *On sait que les besoins sont X, mais le bailleur de fonds est juste prêt à financer Y; il faut qu'on fasse des compromis* (Proulx et Brière, 2014, p. 254). Par ailleurs, la rigidité dans le processus d'implantation imposée par les bailleurs empêche des adaptations et modifications du projet qui auraient pu aller dans le sens des bénéficiaires et enclencher les changements à long terme souhaités. Selon Proulx et Brière (2014), le donateur pourrait annuler le financement quand le projet s'écarte du plan initial même si de bons résultats sont obtenus, même s'ils répondent mieux aux besoins des bénéficiaires.

Le succès de la durabilité des projets de développement incluant les interventions d'autonomisation économique des femmes est lié au partenariat entre les différents acteurs, élément déterminant pour une analyse juste des besoins (Ika, 2012). Les expériences jusqu'ici ont surtout démontré la domination des donateurs dans le processus. Les mécanismes qui favorisent une collaboration équitable entre les différents intervenants constituent un sujet important et intéressant pour la recherche. Parmi les acteurs, le rôle de l'État haïtien est fondamental, car il est le garant de la création d'une politique nationale sur l'emploi sensible au genre, la mise en place d'une protection sociale publique et la sécurisation des moyens de subsistance (PNUD, 2013a).

7.5 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté les obstacles à la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique en milieu rural haïtien, basés sur les perceptions des parties prenantes du MYAP. Les points de vue de femmes non bénéficiaires ont été aussi intégrés dans l'étude. La participation d'une hétérogénéité de répondants nous donne la garantie que les obstacles les plus prédominants ont été décrits. Les répondants ont aussi proposé des solutions pour contourner ces barrières à l'origine des inégalités d'accès dans les activités génératrices de revenus. Dans le prochain chapitre, les barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP seront décrites.

Chapitre 8

Résultats

Barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité durant l'implantation des interventions liées à l'autonomisation économique des femmes durant le MYAP

Dans ce chapitre sont présentés les résultats de notre troisième objectif de recherche qui consistait à examiner les barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP. Le modèle socioécologique de Mcleroy, Bibeau, Steckler et Glanz (1988) a été utilisé pour guider l'étude. Les barrières identifiées ont été classifiées en quatre (4) : a) niveau opérationnel b) niveau organisationnel c) niveau communautaire et d) niveau systémique. Comme pour le chapitre précédent, les suggestions des parties prenantes sur les meilleures stratégies pour réduire ces barrières sont décrites.

8. Barrières à l'application des principes d'équité

8.1. Barrières opérationnelles à l'application des principes d'équité

Les barrières du niveau opérationnel sont celles qui émergent durant la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes et qui entravent l'application des principes d'équité. La première barrière identifiée par les répondants est le manque de données sur la pauvreté des cibles. Quoique le MYAP visait les plus vulnérables, il n'existait pas de consensus sur les critères de vulnérabilité comme l'explique un acteur du CRS :

« Pour que les femmes les plus vulnérables puissent profiter des activités, nous devons d'abord les connaître, les identifier. Comment reconnaître et choisir les femmes très pauvres? »

Pour moi encore, un flou persiste. Au départ, les critères de vulnérabilité et de sélection des cibles devaient être définis de façon claire, mais ceci n'a jamais été fait... C'était quoi la vulnérabilité à mes yeux? Était-ce par le fait que leur maison n'avait pas de parquet et qu'elle était recouverte de pailles qui font d'elles des vulnérables? ... Avec des critères de sélection mal définis, on exécute le projet sans vraiment tenir compte des plus défavorisées; par chance, on peut tomber sur un ou deux » (PERSONNEL CRS, # 2)

La perception de la vulnérabilité varie grandement chez les bénéficiaires. Pour certains, on reconnaît les femmes les plus démunies aux caractéristiques de leur maison :

« Elles habitent des maisons appelées “ajoupa”. La maison est en terre battue, avec une seule porte faite de bambou. Elle est couverte de feuilles de cocotier ou de vétiver » (BEN # 7, Les Anglais).

Pour d'autres, les femmes les plus vulnérables sont les mères monoparentales et celles qui ont le nombre le plus élevé d'enfants :

« Celles qui sont les plus vulnérables ont les familles les plus nombreuses dans les communautés, elles ont entre 10 à 13 enfants » (BEN # 2, Kanpèch).

« Tous les hommes n'assument pas leur responsabilité face aux enfants... Certaines femmes doivent assumer toutes seules les charges de leurs enfants » (BEN # 7, Kanpèch).

Les femmes les plus défavorisées sont identifiées grâce aux moyens de subsistance auxquels elles ont recours pour survivre :

« Vous rencontrerez ces femmes en train de demander l'aumône dans la rue » (BEN # 1, Les Anglais).

« Les plus vulnérables sont des journalières. Elles font la lessive chez d'autres ménages. Elles sont payées environ 50 Gourdes qu'elles utilisent pour acheter de la nourriture pour leurs enfants en rentrant chez elles... Néanmoins, à cause du nombre élevé d'enfants, c'est insuffisant... Dans la soirée, elles doivent encore quémander 10 Gourdes pour acheter de l'essence pour faire allumer leur lampe » **(BEN # 4, Kanpèch).**

La vulnérabilité est associée à l'état de santé.

« D'après moi, les plus vulnérables sont les femmes qui souffrent de maladie chronique, celles à mobilité réduite, les femmes aveugles dans l'incapacité de laisser leur maison pour aller travailler » **(BEN # 7, Les Anglais).**

Les 11 dimensions de la pauvreté qui ont émergé des travaux de Morestin, Grant et Ridde (2009) ont été utilisées pour guider notre discussion sur les critères d'identification des femmes les plus pauvres en milieu rural haïtien. Les résultats sont résumés dans le tableau 9.

Tableau 9 - Critères d'identification des femmes pauvres en milieu rural haïtien

Dimensions de la pauvreté	Formulation du critère
Possession de biens et moyens de production	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas posséder de terre ou posséder très peu • Ne posséder aucun bien (poules, cabri)
Composition du ménage	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes âgées de plus de 45 ans • Veuves et femmes célibataires chef de ménage • Femmes ayant entre 5 à 13 enfants de pères différents à leur charge • Femmes avec des enfants de moins de 5 ans à leur charge
Revenu	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes qui vivent de la mendicité • Journalières qui gagnent environ 50 Gourdes par jour (500 Gourdes par mois) • Travailleuse domestique

Conditions d'habitation	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas posséder de maison (vivre chez les autres ou dans les lieux publics) • Maison couverte de vétiver ou de feuille de cocotier • Sol de la maison en terre battue • Maison possédant une seule porte • Maison faite avec écorces de palmes puis enduite de boue et de déchets de bœufs • Une ou deux pièces pour toute la famille
Statut professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de profession
Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Passe deux à trois jours sans prendre de repas • Peut prendre un repas par jour (souvent le soir) • Femmes enceintes et allaitantes avec un ou plusieurs enfants dénutris • Femmes avec des signes de dénutrition
État de santé et comportement de recherche de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes avec un handicap physique ou mental • Femmes souffrant de maladies chroniques (hypertension artérielle, diabète) • Incapacité de se rendre à l'hôpital et s'automédicament • Recours aux traitements traditionnels
Scolarisation	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de scolarité • Quelques classes du niveau primaire
Accès aux services de base et au crédit	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'accès à l'eau potable • Traitement de l'eau à domicile au hasard • Pas de latrine • Source d'éclairage (utilisation de lampe à l'huile de palma-christi ou kérosène) • Combustible de cuisine (écorce d'arbre séché, paille, écorce de noix de coco) • Pas d'économies ni d'accès au crédit • Zone géographique
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> • Être incapable d'acheter les aliments de base. Vivre à la merci des autres.
Apparence physique et habillement	<ul style="list-style-type: none"> • Style d'habillement et de coiffure (cheveux crépus, souvent cachés par un mouchoir). • Ne possèdent pas de souliers (sortent pieds nus) • Possèdent des souliers conçus avec des matériaux trouvés à leur disposition • Possèdent une paire de souliers réservées pour les grandes occasions

Selon un acteur, le manque de données sur la pauvreté des Haïtiens surtout ceux des milieux ruraux est un problème national. Les statistiques disponibles donnent une idée globale de la situation socio-économique des habitants, sans trop de précisions quand on considère une section communale¹¹:

« Certaines données ne sont pas vraiment disponibles au niveau national, surtout celles qui permettraient de catégoriser les bénéficiaires par degré de vulnérabilité. Les données statistiques qui existent sont surtout globales, elles ne donnent pas de précisions sur la pauvreté des personnes vivant au niveau des sections communales par exemple... J'ai eu des expériences antérieures dans la collecte de données au niveau national, le problème est que celle-ci consomme beaucoup d'argent » (PERSONNEL CRS, # 2).

Quoique présent sur le terrain depuis plus de 50 ans et très proche des communautés vulnérables avec qui il travaille, un répondant reconnaît la faiblesse du CRS dans la conservation des données :

« Nous avons mené toute une lutte pour créer des archives de toutes les activités que nous avons réalisées avec les gens de la communauté. Par exemple si vous vous rendez aux Anglais vous ne trouverez rien comme archives. Nous avons notre part de responsabilité dans l'inexistence des archives » (PERSONNEL CRS, # 5).

L'insuffisance de données sur la pauvreté des femmes des milieux ruraux entraîne un manque de précisions sur les critères de sélection. Comme conséquence, des femmes non vulnérables ont tiré profit des interventions alors que celles-ci ne leur étaient directement pas destinées :

« Or, pour le projet MYAP, les critères pour les plus vulnérables n'étaient pas bien définis. Donc au moment de l'implantation des activités dans les communautés tout le monde vient

¹¹ La plus petite collectivité territoriale reconnue par la Constitution haïtienne

participer : des personnes très vulnérables, c'est-à-dire les vraies cibles du projet, tout comme des personnes qui n'étaient pas dans le besoin » (PERSONNEL CRS, # 5).

Selon un leader communautaire, les femmes de la classe moyenne qui ont intégré les interventions d'autonomisation économique ont monopolisé les activités, écartant du coup les plus démunies :

« Au moment où le MYAP a débuté, le groupe initial était composé de femmes de niveau moyen. Ces dernières en profitant de l'opportunité qui leur est offerte n'ont pas vraiment cherché à intégrer les personnes vulnérables dans les activités. Elles ont plutôt fait appel à leurs proches amis et familles. Mais si les plus vulnérables ont été intégrés dès le départ au projet, cela ne se serait pas déroulé ainsi... » (LEAD COM # 2 Les Anglais).

Ce leader communautaire continue l'entrevue et affirme que la monopolisation des projets par les plus nanties est la réalité de la plupart des interventions implantées dans sa zone :

« Assez souvent, il est écrit que le programme vise les plus vulnérables, pourtant sur le terrain, c'est une tout autre réalité... J'ai vu beaucoup de programmes qui prétendent travailler avec les plus vulnérables, cependant il n'y en a pas un dont les plus vulnérables sont les premiers bénéficiaires. Jamais. La personne la plus vulnérable est la dernière à en profiter » (LEAD COM # 2 Les Anglais).

Les avantages à disposer des données fiables sur la pauvreté des femmes avant le démarrage des programmes ont marqué les entretiens. Bien connaître les cibles permet de planifier des activités d'autonomisation économique en fonction de leur degré de vulnérabilité et d'élaborer un budget réaliste :

« Il faut tenir compte du degré de vulnérabilité des bénéficiaires et aussi du type d'activités qui leur conviendrait le mieux... En fonction de leur niveau de vulnérabilité, on disposera d'un montant pour les assister » (PERSONNEL CRS, # 5).

La deuxième barrière opérationnelle à l'application de l'équité dans les interventions d'autonomisation économique mentionnée par les répondants a été la focalisation sur l'efficacité et l'efficience au préjudice de l'équité. Comme pour la plupart des projets, l'atteinte des résultats fixés conditionnait le financement du MYAP :

« On avait besoin de montrer les résultats, car des évaluateurs externes arrivent » (PERSONNEL CRS, # 5).

Ce besoin impérieux de montrer des résultats, de prouver au donateur l'efficacité des interventions implantées portait les acteurs du CRS à dissimuler la réalité des femmes les plus démunies dont le rythme de progression n'était pas satisfaisant selon leur idéal :

« Quand les évaluateurs arrivent, nous sommes obligés de montrer les femmes les plus capables. Nous avons tendance à cacher les plus vulnérables aux évaluateurs, celles qui ne progressent pas comme nous le souhaiterions » (PERSONNEL CRS, # 1).

Plusieurs stratégies ont été utilisées par CRS pour produire dans de courts délais et à moindre coût les résultats escomptés. Certaines approches choisies délibérément ont porté préjudice à l'application correcte des principes d'équité. Par exemple, à cause de la pauvreté intellectuelle des plus vulnérables, des personnes de niveau moyen ont été intégrées dans les activités :

« Quelques femmes participaient, mais elles n'étaient pas forcément dans le besoin. Diverses raisons expliquaient leur participation : c'était elles qui pouvaient être des leaders, qui

avaient un minimum de connaissance pour aider les autres... Quand arrive le bailleur, c'était elles qui pouvaient parler au nom du groupe... Si nous avons eu uniquement des femmes très vulnérables comme bénéficiaires, il serait fort difficile de réaliser avec elles une activité qui exige un minimum de compétence intellectuelle (PERSONNEL CRS, # 5).

Une autre stratégie utilisée pour obtenir des résultats rapides c'était le ciblage des organisations de base dans les communautés pour implanter les activités au lieu de travailler directement avec les femmes ciblées. Voici ce que livre un acteur :

« Laissez-moi vous dire, à un moment donné, dans le projet MYAP on s'est dit que si nous nous obstinons à travailler avec ces femmes, nous n'aboutirons à aucun résultat... Les responsables ont été obligés de réorienter l'aide en apportant du soutien non directement aux cibles, sinon aux organisations et structures existantes » (PERSONNEL CRS, # 5).

Les acteurs soutiennent que travailler avec des organisations est un gage pour obtenir les résultats fixés. La citation suivante résume à elle seule les propos des acteurs concernant les avantages de cette stratégie :

« Le point fort de travailler avec les organisations est l'assurance d'obtenir des résultats significatifs... plus facilement... car les femmes sont déjà regroupées et elles ont déjà expérimenté ces types d'activités. C'est donc un facilitateur. En ciblant les organisations, l'obtention de résultats est certaine » (PERSONNEL CRS, # 7).

Les répondants reconnaissent que cette stratégie entrave l'atteinte de l'équité. Plusieurs raisons ont été mentionnées. En premier lieu, les femmes les plus défavorisées probablement ne font partie d'aucune organisation :

« Parce que si dès le départ vous ciblez les organisations... Par voie de conséquence, toutes celles qui ne font pas partie d'organisations sont exclues. Et il y a de fortes chances pour que les femmes les plus vulnérables ne soient membres d'aucune organisation... Pour faire partie d'un groupe organisé, il faut prendre part aux réunions or, les plus vulnérables n'ont même pas une bonne paire de chaussures pour venir y assister... » (PERSONNEL CRS, # 7).

Moi je ne faisais partie d'aucune organisation. C'était un choix personnel... Je passais mon temps à prendre soin de mon enfant... Mon mari subvenait à mes besoins... Je me suis rendue compte si je ne faisais pas partie d'une organisation, je n'allais pas tirer profit des projets implantés dans la communauté. Pour ce, tout récemment j'ai intégré une organisation (BEN NO # 1, Les Anglais).

La deuxième raison évoquée par les répondants concerne les difficultés pour les femmes les plus démunies et les plus éloignées géographiquement de se regrouper en association :

« La plupart des organisations de base se concentrent en centre-ville tandis qu'il n'en existe presque pas dans les zones reculées... C'est un long processus avant qu'une organisation obtienne une reconnaissance légale. C'est pourquoi il est très difficile pour les femmes les plus vulnérables de se regrouper en organisation, d'obtenir une reconnaissance légale et pouvoir bénéficier des projets exécutés dans leur zone » (PERSONNEL CRS, # 3).

Au dire des acteurs, quoique les plus vulnérables feraient partie d'une organisation, rien ne garantit qu'ils tireront profit des interventions. Les organisations parfois sont dirigées par des leaders que seuls importent leurs avantages personnels :

« Ce sont surtout les plus astucieux, qui ont les moyens, ce sont eux qui tiennent les rênes de l'organisation et en tirent profit... Ils parlent au nom de la communauté... Ils sont toujours en quête de quelque chose... Ils savent très bien comment masquer la réalité, ce qui se passe au sein de leurs organisations, comment supplanter les autres membres, surtout les plus vulnérables qui ne bénéficient de rien » (PERSONNEL CRS, #1).

Enfin, il semblerait que le ciblage des organisations pour implanter les activités du MYAP fut une stratégie imposée par les décideurs qui ignoraient la réalité cachée au sein des organisations. La difficulté des acteurs à discuter de certains sujets ou de prendre des décisions cautionne l'exclusion en silence des plus vulnérables. Voici des fragments d'entrevues révélatrices de ce fait :

« Or, souvent dans le cadre d'un projet, on exige de travailler seulement avec les organisations... Ils ne savent absolument rien de ce qui se passe, ça, je peux le certifier... Si l'on m'avait donné le libre choix, je savais quoi faire pour évincer ces organisations » (PERSONNEL CRS, #1).

« Certains acteurs leur font confiance. Je ne sais pas pourquoi » (PERSONNEL CRS, # 5).

La troisième barrière opérationnelle à l'application de l'équité dans les interventions d'autonomisation économique concerne le champ d'intervention du MYAP estimé trop vaste par les répondants, ce qui a engendré le saupoudrage des ressources :

« Si vous voulez vraiment aider les femmes les plus vulnérables, vous ne pourrez pas intervenir sur toutes les zones à la fois. ... c'est comme dit le proverbe haïtien : « pise gaye pa kimen » (PERSONNEL CRS, #1).¹²

¹² Equivalent du proverbe français « Qui trop embrasse mal étreint »

« C'est là le problème, ils priorisent les résultats quantitatifs en comparaison aux qualitatifs »
(PERSONNEL CRS, # 2).

« Les projets sont comparables à des services passe partout... Les activités effectuées dans les zones de niveau moyen sont reproduites de façon identique dans celles du plus bas niveau. Que l'on obtienne des résultats concrets importe peu » **(PERSONNEL CRS, # 5).**

La quatrième et dernière barrière opérationnelle à l'application de l'équité dans les interventions d'autonomisation économique des femmes se réfère au manque d'intérêt des décideurs pour la pérennisation des résultats. La manière de concevoir les interventions ne permet pas d'assurer un suivi qui pourrait renforcer la durabilité des acquis dans les communautés. Une évaluation a été faite à la fin du MYAP et c'est tout. La citation suivante en dit long sur les ressentiments du répondant au sujet des projets de développement :

« Les projets sont pareils à des gens qui ont beaucoup d'argent à dépenser, une fois que c'est fait, ils s'en vont » **(PERSONNEL CRS, # 5).**

8.1.1 Solutions potentielles aux barrières opérationnelles

En absence d'une base de données nationale sur le profil de vulnérabilité des résidents des zones rurales, les répondants suggèrent dans le cadre de projets similaires au MYAP, la réalisation des enquêtes avant le démarrage des activités afin d'identifier les cibles, pour ensuite les catégoriser par degré de vulnérabilité. Un leader suggère que cette enquête commence dans les zones montagneuses où la vulnérabilité est plus élevée :

« Moi je suggérerais qu'on procède à une enquête surtout en zone rurale, dans les régions montagneuses... Parce que c'est dans ces endroits que résident les plus vulnérables... Alors on sera sûr de les toucher » (LEAD COM # 2, Les Anglais).

Des enquêtes se sont réalisées dans le passé pour connaître la situation socioéconomique des cibles dans le cadre des projets similaires au MYAP. Néanmoins, selon les répondants, la plupart des données collectées sont biaisées. Ils ont suggéré quelques stratégies qui faciliteraient une collecte de données fiables. Premièrement, une bonne connaissance des zones ciblées est nécessaire pour assurer une couverture géographique complète :

« Je pense que le zonage est extrêmement important quand on doit cibler la population en fonction du degré de vulnérabilité. Par exemple au niveau d'une commune, le zonage devrait se faire à partir de la plus petite subdivision territoriale. Dans chacune de ces subdivisions, on devrait répertorier les personnes qui sont vulnérables » (PERSONNEL CRS, # 2).

Pour collecter des données fiables, les répondants recommandent des enquêteurs sérieux capables de faire le va-et-vient à la rencontre des femmes dans leur milieu de vie. Cette recommandation fait référence au relief rural d'Haïti caractérisé par des bandes montagneuses souvent abruptes :

« D'abord, des enquêteurs sérieux sont fondamentaux. On ne peut pas compter sur des enquêteurs qui, en arrivant sur le terrain, dressent une liste de bénéficiaires... Bien installé à l'ombre... (PERSONNEL CRS, # 7).

« Je parle surtout des agents de terrain, ces personnes qui ont été choisies pour procéder au recrutement ou pour sélectionner les bénéficiaires. Ils n'ont jamais voulu aller loin. Ils

choisissaient les femmes qui habitent aux alentours, dans les plaines » (LEAD COM # 2 Les Anglais).

En milieu rural, la source des moyens de subsistance de la grande majorité des femmes se trouve dans le secteur informel. Pour ce, les informations fournies souvent ne peuvent être vérifiées. Les répondants proposent que les enquêteurs soient accompagnés de responsables et de leaders locaux qui connaissent la situation socioéconomique des femmes pour éviter les duperies et favoriser une répartition équitable des assistances :

« Dès qu'il s'agit de ces interventions, la personne ciblée fera tout pour vous tromper... En fonction des assistances promises, elle adaptera ses informations... C'est pourquoi des enquêteurs sérieux sont essentiels... des gens bien imbus de la réalité de leur condition de vie » (PERSONNEL CRS, # 7).

« Pour mener l'enquête, l'aide de quelqu'un qui vit dans la zone, qui connaît les gens est vital. Car vous pouvez facilement vous tromper sur la situation d'une femme en vous basant sur sa façon de se comporter » (LEAD COM # 1, Kanpèch).

Concernant l'accent mis sur les organisations pour implanter les interventions d'autonomisation économique et l'exclusion des plus vulnérables qui en résulte, les acteurs proposent de sensibiliser et d'encadrer les femmes plus défavorisées et celles des zones les plus reculées afin de les aider à créer leur propre organisation :

« Il faudrait aider les femmes les plus démunies à se regrouper, les accompagner dans le processus de légalisation de leur organisation, au lieu d'aller vers celles qui sont déjà légalisées, qui ont déjà bénéficié de beaucoup de projets, et qui, en plus, ont beaucoup de moyens » (PERSONNEL CRS, #1).

Une autre recommandation pour atteindre l'équité selon certains acteurs serait de réduire les zones d'implantation des activités considérées trop vastes :

« Quand un budget est disponible pour un projet, il faut savoir ce qu'il peut permettre de réaliser. Trop souvent, les projets n'ont pas abordé les problèmes en profondeur, ils ne font que les effleurer. Si le budget ne permet pas de travailler sur 10 zones, il serait souhaitable qu'on exécute le projet sur cinq (5) zones, ce qui permettra de mieux cibler les plus vulnérables et d'avoir des résultats de qualité » (PERSONNEL CRS, # 2).

« En choisissant d'intervenir sur une ou deux communes, on peut obtenir des résultats concrets... Ça vaut mieux que de disperser l'aide... » (PERSONNEL CRS, #1).

Cependant, cette recommandation n'a pas obtenu l'accord de tous les acteurs. L'un d'entre eux propose de garder la même couverture géographique, mais de diversifier les activités en fonction de la vulnérabilité des zones ciblées :

« Je pense qu'on pourrait garder la même couverture géographique, mais modifier les activités en fonction de la zone d'intervention... Généralement, celles qui habitent en ville sont moins vulnérables que celles qui habitent dans les zones reculées... » (PERSONNEL CRS, # 2).

Finalement, pour favoriser la pérennisation des résultats, les acteurs proposent d'intégrer dans le budget des projets une rubrique pour le renforcement des autorités locales :

« Parce que c'est la structure étatique, elle est permanente. Alors que les programmes pour la plupart ne durent pas plus que cinq ans. Il faut au moins qu'ils soient opérationnels de telle sorte qu'ils puissent assurer le suivi du programme. Ils doivent être en mesure de jouer leur

rôle d'accompagnateur sinon il ne restera rien de ce qui a été réalisé... (PERSONNEL CRS, # 7).

8.2 Barrières organisationnelles à l'application des principes d'équité

Les barrières organisationnelles à l'équité sont celles associées à la politique, à la vision et au fonctionnement du CRS. Le premier obstacle identifié par les acteurs est le manque d'autonomie du CRS pour modifier ou adapter les programmes tels que conçus et financés par les donateurs. Cette restriction ne concernait pas seulement les interventions d'autonomisation économique du MYAP, sinon la plupart des projets exécutés par l'organisation. Comme retombées négatives affirment les acteurs, les interventions ne répondent pas aux aspirations des communautés desservies :

« Le plus grand obstacle ce sont les limites que nous imposent les bailleurs... Les bailleurs ne nous laissent pas assez de marges afin que nous puissions exécuter des activités qui vont dans le sens des vrais besoins de la communauté. Ils vous imposent à l'avance le domaine dans lequel vous devez intervenir et les résultats attendus... ils vous disent dans quoi ils veulent investir les fonds... De nos jours, tout le monde souscrit à cette logique. On s'engage dans des projets préfabriqués qui n'ont aucun point d'ancrage dans les communautés » (PERSONNEL CRS, # 1).

Le deuxième obstacle décrit par les acteurs est le manque de redevabilité du CRS (des ONG en général) vis-à-vis des bénéficiaires,

« Il y a un manque de redevabilité. Comment se fait-il qu'on refuse de donner à la communauté des informations sur le budget d'un projet qu'on exécute? La communauté ne sait pas quel montant est alloué à telle ou telle activité. » (PERSONNEL CRS, # 5).

Selon les acteurs du CRS, le manque de redevabilité est surtout lié à la mauvaise gestion des fonds destinés à la réalisation des interventions :

« Cela est surtout dû au gaspillage qui se fait. Comment voulez-vous qu'on révèle le montant alloué à l'exécution des activités alors que les résultats sont minimes? » (PERSONNEL CRS, # 1).

« Si les ONG sont transparentes sur la gestion des fonds, à ce moment, la communauté exigera un peu plus » (PERSONNEL CRS, # 3).

À cause du manque de redevabilité envers les bénéficiaires, selon les acteurs, plusieurs organisations peuvent implanter les mêmes interventions dans une communauté, néanmoins, la situation des plus vulnérables reste inchangée :

« On peut arriver dans une zone et tomber sur deux projets qui mettent en œuvre exactement les mêmes interventions. Et le problème reste tel quel; la population ciblée n'est pas touchée. S'il n'y a pas de transparence dans la gestion des programmes, il y aura toujours des va-et-vient dans les communautés pour très peu de résultats » (PERSONNEL CRS, # 4).

8.2.1 Solutions potentielles aux barrières organisationnelles

Les acteurs recommandent une meilleure implication de la communauté dans l'identification des besoins et la gestion transparente des fonds destinés aux interventions :

« Actuellement les projets sont Top down... Néanmoins, c'est dans la communauté que les décideurs doivent puiser les données. Le diagnostic communautaire est vital afin d'identifier les besoins et avant de concevoir les interventions (PERSONNEL CRS, # 1).

Les acteurs suggèrent que les donateurs accordent plus de flexibilité à CRS (aux organisations en général) afin d'apporter les modifications nécessaires au programme :

« Les bailleurs devraient accorder une certaine liberté et flexibilité aux organisations qui soumettent des projets... Il faut qu'il y ait aussi des possibilités de redressements et d'adaptations aux besoins de la population. Parce qu'en arrivant dans la communauté avec le projet on peut se rendre compte qu'on s'était trompé sur certains aspects ou sur le vrai problème » (PERSONNEL CRS, #1).

« Je pense que les bailleurs devraient laisser une marge de manœuvre qui permettrait de modifier un peu le projet en le confrontant à la réalité du terrain. Car le temps écoulé entre l'étude de faisabilité, la conception du projet et sa mise en œuvre peut apporter des modifications susceptibles de faire évoluer le besoin des bénéficiaires » (PERSONNEL CRS, #7).

Finalement, les répondants suggèrent une participation active de l'état central dans l'élaboration de lignes directives pour orienter la conception et la mise en œuvre des programmes :

« Ce que j'aurais souhaité, c'est que, si l'on conçoit un projet, les autorités puissent placer leurs mots. Ils devront être capables d'orienter le projet. Parce que normalement le bailleur peut toujours vouloir que ces fonds soient dépensés d'une façon, mais par rapport aux besoins de la communauté, il faut qu'il y ait un système qui nous permet d'affirmer : « Tu veux nous apporter de l'aide, il n'y a pas de problème, mais voilà dans quel sens il faut nous aider » (PERSONNEL CRS, # 6).

8.3 Barrières communautaires à l'application des principes d'équité

Le niveau communautaire fait référence aux villages et aux sections communales du sud où les interventions d'autonomisation économique ont été mises en œuvre durant le MYAP. Le premier obstacle communautaire à l'équité est la divergence de perception des acteurs communautaires sur l'équité alors qu'une vision commune est essentielle à son application. En effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre 6, les bénéficiaires, les non-bénéficiaires et les leaders communautaires partagent une vision différente de l'équité. Les bénéficiaires optent pour l'égalité des droits et rejettent toute stratégie qui accorderait plus de privilèges à un groupe alors que les non-bénéficiaires et les leaders communautaires estiment qu'il est normal que les assistances soient fournies selon les besoins.

Le deuxième obstacle communautaire à l'équité mentionné par les acteurs du CRS concerne le laxisme des membres de la communauté pour réclamer des explications concernant les programmes implantés :

« Les communautés n'ont jamais exigé des comptes » (PERSONNEL CRS, #3).

Enfin, à cause de la pression pour obtenir des résultats rapides durant les interventions, les bénéficiaires n'ont pas hésité à abandonner les autres femmes de leur communauté en difficulté, ce qui peut être le signe d'un manque de cohésion sociale. La portion d'entrevue suivante est édifiante :

« ... Ces personnes-là, nous ne pouvons pas les contraindre... Nous démarrons les activités avec celles qui sont disponibles » (BEN # 7, Kanpèch).

8.3.1 Solutions potentielles aux barrières communautaires

Les acteurs suggèrent une meilleure responsabilisation des communautés comme parties prenantes des projets implantés :

« Les parties prenantes au niveau de la communauté ont le droit de demander des comptes à l'organisme qui exécute les projets. Ils ont aussi leur mot à placer... Il faut soutenir des revendications du genre : « voilà les objectifs fixés, voilà ce qui est réalisé... Il faut aussi que la communauté participe aux prises de décision... Il ne faut pas que ce soit les décideurs qui imposent ce qu'ils ont en tête... Il faut que les autorités locales telles les ASEC, les CASEC s'impliquent plus et qu'elles exigent la reddition de comptes » (PERSONNEL CRS, # 3).

Enfin, comme décrits au chapitre 6, les répondants recommandent des activités de sensibilisation pour promouvoir le bienfondé de l'application des principes d'équité verticale et horizontale dans les communautés haïtiennes.

8.4 Barrières systémiques à l'application des principes d'équité

Les facteurs systémiques qui influencent l'application des principes d'équité se rapportent à l'environnement sociopolitique dans lequel les interventions d'autonomisation économique ont été implantées. Les discussions ont tourné autour de la corruption que les répondants ont qualifiée de fléau et qui empêche les plus vulnérables de profiter des interventions qui les ciblent. Les répondants affirment que la corruption constitue un véritable obstacle à l'équité et au développement en général, car les ressources qui devraient renforcer économiquement les plus défavorisées se retrouvent entre les mains des personnes les plus capables. Selon les répondants, la corruption a entravé l'atteinte de l'équité de différentes façons durant le MYAP. Dans un premier temps, les leaders communautaires responsables d'aider au recrutement des bénéficiaires évincent ceux qui n'appartiennent pas à leur courant politique et parallèlement imposent leurs consorts comme bénéficiaires, qu'ils soient vulnérables ou pas :

« C'est une réalité sur le terrain. Le leader qui représente la zone est un activiste politique. Quand arrive le programme, c'est lui qui sera à la tête et qui va aider dans la sélection des bénéficiaires. Même quand une femme est très vulnérable, il ne va pas la sélectionner si elle ne fait pas partie de sa chapelle politique » (LEAD COM # 2, Les Anglais).

« Même si l'on procède à l'identification des personnes vulnérables que cible le projet, les responsables municipaux ont leurs acolytes qui font partie de leur partie politique qu'ils font passer pour des vulnérables, tandis qu'ils ne le sont pas vraiment... Et l'on ne peut pas les exclure de ce qui se fait... On est dans un système bourré de corrupteurs tandis qu'il n'y a pas de sanctions » (PERSONNEL CRS, # 1).

La corruption est aussi associée à l'avidité de certains notables et élus des communautés rurales qui utilisent leur position pour détourner l'assistance dédiée aux plus démunis :

« Ils sont insatiables les Haïtiens... On aurait pu croire que ce serait un peu dévalorisant d'offrir un ou deux marmites de haricots à un notable, pourtant lui, l'attend avec la même envie que le petit paysan. Même quand il ne le nécessite pas, il va l'utiliser pour nourrir ses porcs » (LEAD COM # 1, Les Anglais).

« Une fois, un élu a envoyé ses partisans bloquer une foire agricole organisée au profit des plus vulnérables... Il exigea sa part... Les organisateurs s'en allèrent et la foire agricole a été boycottée... Les élus empêchent les plus démunis de vivre... Vous ne pouvez pas être un élu et venir réclamer votre portion de l'aide destinée aux plus défavorisées » (BEN # 10, Les Anglais).

Les mots d'un leader communautaire laissent croire que la corruption est si profondément ancrée dans le subconscient de l'Haïtien qu'elle est presque devenue un réflexe :

« Si vous me chargez de cette responsabilité, il faudra que je sois très consciente pour aller effectivement auprès des plus vulnérables. À coup sûr, je choisis mes proches d'abord. C'est dans ce sens que les plus vulnérables seront toujours traités au second rang, peu importe le projet qui serait lancé » (LEAD COM # 2, Les Anglais).

Les répondants attribuent la corruption dans certaines circonstances à l'immoralité du personnel des ONG responsables d'implanter les projets :

« Quand ceux qui exécutent le projet vient d'ailleurs, en arrivant dans la zone d'implantation, ils se font des amis et de petites amies qu'ils cherchent à faire profiter du projet à la place de ceux qui nécessitent vraiment l'aide » (LEAD COM # 1, Les Anglais).

Enfin, les participants perçoivent la corruption comme une conséquence de la passivité, de l'irresponsabilité de l'état haïtien et de l'impunité qui s'est généralisée en Haïti :

« Certains autorités et élus attendent l'arrivée des projets pour en bénéficier aussi. Certains maires sont intéressés seulement par les avantages qu'ils pourront en tirer. Que le projet aille dans le sens ou non de la communauté, cela leur importe peu » (PERSONNEL CRS, # 7).

« L'état haïtien ne joue pas vraiment son rôle... Il négocie ses intérêts en amont et puis c'est comme s'il disait à l'exécutant du projet : faites ce que vous voulez du reste » (PERSONNEL CRS, # 5).

« Nous avons un état vraiment corrompu alors qu'il n'y a pas de sanctions. Lors même qu'une personne se livre à un détournement de fonds, elle n'encourt aucune peine, ne va pas en

prison. Un système comme le nôtre rendra vraiment difficile l'application des principes d'équité verticale et horizontale » (PERSONNEL CRS, # 1).

8.4.1 Solutions potentielles à la corruption comme barrière à l'application des principes d'équité

Pour réduire la corruption, les répondants suggèrent des enquêtes avant le démarrage des programmes afin de disposer des données fiables sur la vulnérabilité des cibles et de bien définir les critères de sélection. Pour un leader communautaire, c'est la stratégie idéale pour réduire le favoritisme :

« Au moment de lancer le programme, vous aurez ces données avec vous... en toute impartialité, vous saurez avec qui démarrer... Mais tant que ce sont les leaders qui auront la tâche de recruter les plus vulnérables, la situation restera inchangée... » (LEAD COM # 2, Les Anglais).

Les participants souhaiteraient que l'état haïtien se responsabilise, qu'il s'engage dans la quête de l'équité et oriente la conception et la mise en œuvre des interventions implantées dans le pays :

« Cependant, l'état, en tant que partie prenante, doit assumer ses responsabilités afin que ces aspects (en parlant de l'équité) soient pris en compte dans les projets » « C'est l'état qui devrait fixer les grandes directives. Donc, l'état n'a jamais eu une politique d'intervention bien définie. Donc je pense qu'il faut que l'état prenne ses responsabilités en tant que partie prenante clef dans le cadre de l'exécution des projets » (PERSONNEL CRS, # 5).

8.5 Discussion

Les résultats de ce chapitre décrivent les différentes barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP, de façon générale à ces autres programmes. Les barrières

opérationnelles sont les plus nombreuses à avoir été décrites et parmi elles, le manque de données sur la pauvreté des femmes. Le rapport des OMD de 2015 mentionne que la carence de données pour surveiller la pauvreté est un problème mondial, ce qui cause, malgré les progrès réalisés, les plus pauvres et les plus défavorisés sont laissés de côté (ONU, 2015). Selon Srivastava (2004), le manque de données sur la pauvreté sur ses causes et ses conséquences s'accroît encore plus dans les pays en développement en raison du coût administratif extrêmement élevé, le manque de sophistication et de capacité administrative pour collecter ces informations. De plus, comme nous l'avons mentionné dans la revue de littérature, en raison de l'aspect multidimensionnel de la pauvreté, aux différents facteurs qui peuvent s'associer et contribuer au dénuement (conditions de vie, revenus, accès aux services de base, moyens de production), la domination du secteur informel dans l'économie, identifier les pauvres est un processus complexe (Bourguignon et Chakravarty, 2003).

La capacité de mesurer la pauvreté et d'identifier les pauvres est essentielle à la conception de toute intervention ciblée (Mkandawire, 2005). Autrement dit, c'est en collectant les informations sur les plus défavorisées de la population qu'on pourra concevoir des interventions adaptées à leurs besoins. Sinon, c'est comme l'ont souligné Ashford, Gwatkin et Yazbeck (2006) dans le cadre des interventions en santé des populations, les plus vulnérables sont visés, cependant, les plus nantis en tirent profit le plus. Les données sur la pauvreté sont importantes pour anticiper les besoins, prévoir les changements et les chocs; elles permettent aux différents acteurs de jouer leur rôle dans la recherche de l'équité comme l'explique Wisor (2012) : a) les donateurs pour évaluer l'efficacité de leurs dons et choisir les programmes prioritaires pour leur financement; b) les ONG pour évaluer l'efficacité de leurs programmes, faire des plaidoyers auprès des gouvernements et institutions internationales; c) les gouvernements, pour justifier, évaluer les politiques et orienter les prises de

décision, la répartition des ressources, évaluer les résultats; d) les citoyens et les bénéficiaires pour demander des comptes aux gouvernements et aux autres institutions.

Dans le cadre du MYAP, en absence des données probantes sur la pauvreté, la vulnérabilité est devenue un concept trop subjectif; chacun a pu établir ses critères de vulnérabilité, ce qui a ouvert la voie à la corruption. Des données sur la pauvreté des femmes des milieux ruraux auraient permis de ventiler les besoins, d'adapter les approches et de mobiliser les ressources nécessaires pour rendre ces interventions équitables. Dans les rapports du MYAP publiés, on peut constater le nombre de bénéficiaires du programme, ce qui correspond aux critères d'efficacité. Néanmoins, les données ne permettent pas effectivement d'apprécier la participation des femmes par degré de vulnérabilité, ce qui se rapporte à l'équité.

De plus, les acteurs du MYAP ont souligné le manque d'actualisation des données disponibles, surtout au niveau local. Les catastrophes naturelles ajoutées aux crises socioéconomiques entraînent des changements rapides dans la situation des Haïtiens. L'ONU (2015, p 12) a observé que généralement les données sur le développement « *sont établies avec un décalage de deux à trois ans* ». L'organisme recommande aux gouvernements d'investir dans le renforcement des capacités statistiques à tous les niveaux, l'utilisation des nouvelles technologies et des innovations récentes pour réduire ce problème. Les données à jour sont vitales pour des réponses efficaces aux problèmes économiques, politiques, naturels et sanitaires (ONU, 2015).

Un autre obstacle à l'équité qui a été largement débattu par l'équipe du CRS, c'est la focalisation sur l'efficacité et l'efficience durant le MYAP. Ridde (2005) dans sa thèse de doctorat a analysé ce phénomène, une des causes de l'échec d'une politique de santé publique implantée au Burkina Faso. Dans la littérature, les opinions sont divergentes sur la relation entre l'efficience,

l'efficacité et l'équité. Selon Culyer (2015) l'efficience et l'équité ne sont pas des objectifs conflictuels, car une intervention efficiente peut être équitable tout comme elle peut être inéquitable. De son côté, Reinke (1994) croit que concilier l'équité, l'efficience et l'efficacité au même degré dans une intervention est irréaliste. L'auteur dans son texte estime qu'il est judicieux de s'attendre à ce que les coûts élevés pour assister les plus démunis exigent de sacrifier des objectifs d'efficacité et d'efficience au bénéfice de l'équité. Dans le cadre des interventions d'autonomisation économique des femmes, l'idéal est de trouver un équilibre comme le prônent Kaplan et Merson (2002) qui favorise simultanément l'atteinte des objectifs d'efficacité, d'efficience et d'équité.

Les répondants prônent l'analyse des besoins pour guider la conception et la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes. En effet, « *The application of the principle of equity is also related to assessment of needs* » (Alcock et coll., 2002, p. 79). De plus, la redevabilité envers les bénéficiaires qui permet de satisfaire les besoins et aspirations des communautés (Edwards et Hulme, 1996; Lindenberg et Bryant, 2001; Najam, 1996) est une approche qui selon les participants devrait être renforcée dans les communautés rurales haïtiennes. Le CRS-Haïti dispose d'un cadre de redevabilité bien défini qui, appliqué correctement, renforcerait, l'équilibre entre l'ONG et les plus défavorisées des communautés desservies (CRS, 2012). Pearce (1993, p. 226) atteste que: « *Without meaningful accountability to their beneficiaries, scaling-up could seriously distance (NGOs) from the poor* ».

Un autre point fort des discussions avec les acteurs a été les limites imposées par les bailleurs qui entravent les prises de décisions stratégiques qui auraient facilité l'atteinte des objectifs d'équité. Van Der Heijden (1987, p. 106) pour schématiser la problématique du financement des ONG, a utilisé un proverbe africain qui dit : « *If you have your hand in another man's pocket, you must move when he moves* ». La réalité des femmes impliquées dans un processus d'autonomisation évolue

quotidiennement, une certaine flexibilité est donc essentielle pour reformuler et adapter les objectifs de départ fixé, estiment les acteurs. De plus, vu la profondeur des inégalités et la vulnérabilité des femmes des milieux ruraux haïtiens, les répondants suggèrent des interventions à long terme pour permettre aux plus démunies de s'organiser et de développer leur potentialité. Un article publié il y a plus de 10 ans par Van Der Heijden résume à lui seul les recommandations des acteurs du MYAP qui plaident pour une modification des procédures qui lient les donateurs aux ONG et pour un nouveau mécanisme de financement :

« a) conforming more closely to the essential characteristics of NGOs, including their need to flexibly and rapidly address changing circumstances; and (b) acknowledging the great length of time it takes to achieve results in some countries of Africa, which may mean relatively long periods of official aid agency/NGO association; and (c) facilitating the strengthening of local organizations » (Van Der Heijden, 1987 p. 110).

De leur côté, Edwards et Hulme (1996) suggèrent que les ONG qui désirent demeurer effectives et fidèles à leur mission en faveur des plus vulnérables devraient diversifier leurs sources de financement et collecter les fonds localement, ce qui leur permettrait de promouvoir leur légitimité et la durabilité de leurs interventions. De plus, selon les auteurs, les ONG devraient investir beaucoup plus dans leur développement organisationnel, elles doivent porter plus d'attention à la recherche, l'apprentissage, le suivi et l'évaluation afin d'identifier les impacts négatifs de leur source de financement pour prendre les mesures nécessaires.

La corruption était au centre des discussions sur les barrières systémiques à l'équité. Ce constat concerne un grand nombre de programmes implantés dans les pays en développement (Miller, Tsoka et Reichert, 2010; Turcotte-Tremblay, Gali-Gali, De Allegri et Ridde, 2017). La corruption est

devenue une gangrène nuisible au développement d'Haïti . Les pays avec les plus hauts indicateurs de corruption ont des niveaux de croissance plus faibles, des taux de pauvreté plus élevés et des infrastructures médiocres (Hope, 2017a). Les participants à l'étude ont souhaité voir émerger dans le pays de vrais leaders qui s'engagent à enrayer ce fléau et promouvoir la bonne gouvernance. Ils croient malgré l'exode des cerveaux, il existe encore dans le pays des citoyens honnêtes et formés capables de relever ce défi. En effet, la volonté politique est une condition sine qua non à la mise en œuvre des mesures anticorruption : « *Anticorruption efforts cannot be successful unless the political will exists to ensure that those efforts are mainstreamed and implemented* » (Hope, 2017b, p.4). La lutte contre la corruption n'est pas réservée au gouvernement. Boyes-Watson (2013) croit que les ONG ont aussi leur rôle à jouer pour prévenir la corruption, comme a) établir des protocoles et des procédures bien définies pour éradiquer la corruption au sein même de leur organisation; b) renforcer l'action communautaire pour permettre aux gens de dénoncer ceux qui volent les assistances destinées aux plus démunis. Aux bailleurs de fonds, les auteurs recommandent de financer des travaux de recherche pour améliorer les approches collectives et sectorielles dans la prestation des assistances au lieu de se concentrer exclusivement sur la mise en œuvre des projets de développement (Boyes-Watson, 2013).

Le renforcement de la cohésion sociale est une stratégie qui peut être utilisée pour contrecarrer les divers obstacles à l'équité, dont la corruption. La cohésion sociale va au-delà du sentiment d'attachement à la position géographique, elle favorise une vision commune du bien-être, elle consolide les relations humaines, l'engagement et la solidarité sociale; elle renforce l'ordre social et le contrôle social (Kearns et Forrest, 2000; Putnam, 1995). La cohésion sociale influence positivement la participation et la promotion des activités économiques; elle favorise les ententes de

prêts d'argent (Moorman, Zaltman et Deshpande, 1992; Podolny, 1994), des aspects vitaux pour la réussite des interventions d'autonomisation économique des femmes en milieu rural haïtien.

8.6 Conclusion

Très peu de recherche a été faite en Haïti pour connaître les facteurs qui entravent l'application des principes d'équité. Dans le cadre des interventions d'autonomisation économique des femmes, basée sur les entretiens et les analyses documentaires, cette recherche a mis en évidence les facteurs multidimensionnels qui ont affecté les efforts du CRS pour atteindre l'équité. Il a aussi souligné l'importance de l'engagement de tous les acteurs dans la recherche d'une société haïtienne plus juste.

Chapitre 9

Sommaire des résultats, implications et conclusion générale

Ce dernier chapitre résume les résultats de la recherche. Une synthèse des résultats est présentée pour chaque objectif de recherche en fonction de la revue de documentation, des entretiens et de l'analyse des données. Ensuite, sont décrites les implications, les limites et les forces de cette étude.

9.1 Synthèse des résultats

9.1.1 Perspective des parties prenantes sur l'équité et sur la pertinence de son application dans les interventions d'autonomisation économique des femmes.

Cette étude a mis en évidence la divergence de perceptions des parties prenantes du MYAP sur l'équité. Les bénéficiaires majoritairement appuient l'égalité des droits et rejettent toute approche qui avantagerait une femme au profit d'une autre. Pour l'équipe de CRS et les leaders communautaires, l'équité verticale est synonyme de justice sociale et son application dans tous les projets de développement implantés en Haïti est vitale pour diminuer le nombre des indigents dans les communautés, réduire les écarts entre les groupes sociaux et la pérenniser les résultats des interventions. Plusieurs effets pervers sont associés à une application non éclairée des principes d'équité verticale dans les communautés rurales haïtiennes, dont la jalousie, la corruption, et les conflits. Pour contourner ces maux, les répondants suggèrent a) l'auto-analyse des Haïtiens qu'ils estiment trop égoïstes et trop individualistes, b) la mise en oeuvre des activités de sensibilisation pour informer et justifier l'application de la discrimination positive dans le cadre des interventions implantées en Haïti. Les acteurs du CRS et les leaders communautaires recommandent l'application des principes d'équité verticale et horizontale

9.1.2 Les facteurs qui ont entravé la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique mises en place durant le MYAP.

Le lieu de résidence, la culture, l'occupation, la religion, la scolarité, le statut socioéconomique, le capital social et la présence d'un handicap physique ou mental sont les facteurs qui ont entravé la participation des femmes les plus vulnérables aux activités d'autonomisation économique mises en place durant le MYAP. Ce sont aussi ces facteurs, qui liés au gradient social, expliquent les inégalités en santé (O'Neil et coll., 2014). En raison de leur pauvreté extrême, les activités de microcrédit comme le MUSO sont inappropriées aux femmes très défavorisées comme l'ont démontré des études antérieures (Attanasio, Augsburg, De Haas, Fitzsimons et Harmgart, 2011; Banerjee, Duflo, Glennerster et Kinnan, 2015; Blumberg, 2005 ; Coleman, 2006). Les activités qui consomment du temps avant de rapporter de l'argent n'intéressent pas les plus vulnérables qui doivent gagner leur pain et celui de leurs enfants quotidiennement. À cet effet, les activités de courte durée qui rapportent rapidement des revenus aux femmes devraient être priorisées (Banque Mondiale, 2012).

9.1.3 Barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP.

Notre recherche confirme que sur le plan opérationnel, le manque de données sur la pauvreté, la focalisation sur l'efficacité et l'efficience au préjudice de l'équité, le manque d'intérêt dans la pérennisation des résultats constitue des barrières à l'équité comme l'ont rapporté des études antérieures (Bourguignon et Chakravarty, 2003; ONU, 2015; Proulx et Brière, 2014; Ridde, 2005). Il en résulte que les plus nanties ont profité beaucoup plus des interventions. Le manque d'autonomie

du CRS pour modifier ou adapter les interventions à la réalité de terrain et le manque de redevabilité envers les bénéficiaires ont été mentionnés comme les barrières organisationnelles. La question de la redevabilité multiple des ONG et le manque de reddition de compte aux communautés desservies sont au centre d'un débat (Edwards et Hulme, 1996; Lindenberg et Bryant, 2001; Najam, 1996; Salamon, Hems et Chinnock, 2000; Power, Maury et Maury; 2002). Les barrières communautaires sont la vision divergente des acteurs communautaires sur l'équité, le laxisme des membres de la communauté pour exiger des comptes et le manque de cohésion communautaire. La principale barrière à l'équité sur le plan systémique est la corruption qui s'est manifestée de différentes façons : éviction des plus démunies des projets en raison de leur appartenance politique, l'insatiabilité de certains notables au niveau des communautés et l'immoralité de certains acteurs de développement. D'autres études ont également documenté la corruption comme un obstacle pour atteindre les plus pauvres (Miller, Tsoka et Reichert, 2010; Turcotte-Tremblay, Gali-Gali, De Allegri et Ridde, 2017).

9.2 Implications de cette recherche

Le développement durable sans la participation économique des femmes est impossible (Banque Mondiale, 2012; Blumberg, 2005; OCDE, 2011b; SACO, 2003). C'est dans ce contexte que particulièrement dans les pays moins avancés, ces dernières années, les interventions de renforcement du pouvoir économique des femmes se sont multipliées. Et, tel a été le cas durant le MYAP en milieu rural haïtien où des interventions d'autonomisation économique des femmes ont été implantées. Notre recherche a mis en évidence deux faits majeurs : plusieurs facteurs liés au gradient social ont entravé la participation des femmes les plus vulnérables à ces interventions dont elles sont les cibles prioritaires. De plus, quoique l'équité était un objectif du MYAP et un principe qui guide les interventions du CRS en Haïti, plusieurs barrières ont contrecarré son application.

9.2.1 Implications pour l'État haïtien et les partenaires internationaux

Cette recherche a démontré que l'accès à des données fiables et actualisées sur la pauvreté est un problème fondamental dans l'atteinte des objectifs d'équité durant le MYAP. Elle a permis de mieux appréhender les difficultés liées à la collecte de données en milieu rural haïtien dont la topographie complique l'accès aux communautés les plus reculées. La première implication, imputable particulièrement à l'État haïtien, serait de collecter et de rendre disponible des données fiables et actualisées sur la pauvreté. Nous suggérons plusieurs éléments clefs déjà identifiés dans le rapport des OMD de 2015 pour améliorer la disponibilité et la qualité des données en Haïti : a) le renforcement des institutions statistiques nationales afin de mettre à la disposition des acteurs nationaux et internationaux des données fiables pour assurer le suivi des objectifs fixés; b) l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et des communications pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données; c) l'utilisation des données géospatiales pour une meilleure localisation des individus, des objets et la relation qui existe entre eux; d) la mise en œuvre de programmes de statistique pour renforcer les compétences des acteurs dans l'interprétation correcte des données (ONU, 2015). D'autres suggestions pour améliorer la qualité des données sur la pauvreté en Haïti seraient de promouvoir la participation active des plus défavorisés dans l'évaluation de leur propre dénuement; ils sont les mieux placés pour identifier les privations auxquelles ils sont confrontés quotidiennement et les meilleures approches pour répondre à ces besoins (Wisor, 2012). De plus, une action conjointe entre les acteurs nationaux et internationaux pour trouver les ressources financières et humaines est nécessaire en raison du coût administratif élevé à la collecte de données fiables et actualisées sur la pauvreté (Srivastava, 2004). Parallèlement aux activités génératrices de revenus implantées par les ONG dans les communautés, il incombe à l'État haïtien de concrétiser les engagements pris pour réduire les inégalités sexospécifiques par la création des mesures de protection

sociale, l'adoption d'une politique nationale sur l'emploi sensible au genre et la sécurisation des moyens de subsistance (PNUD, 2013a).

9.2.2 Implications pour le CRS, les ONG et les donateurs

L'équité est un principe qui guide les interventions du CRS dans le monde. D'autre part, le CRS-Haïti dispose d'un cadre de redevabilité basé sur la doctrine sociale de l'Église catholique pour assurer la qualité de ses interventions qui ciblent les plus vulnérables. Néanmoins, plusieurs obstacles ont entravé l'atteinte des objectifs d'équité. Notre étude a montré qu'une modification des procédures qui lient les ONG aux donateurs est nécessaire afin que la relation soit plus équilibrée, que les intérêts financiers ne priment pas au détriment de la recherche du bien-être des communautés desservies (Van Der Heijden, 1987). De plus, les ONG devraient promouvoir les recherches scientifiques qui examinent l'influence des sources de financement afin de prendre les mesures nécessaires pour conserver leur légitimité et pour ne pas s'écarter de leur mission primordiale qui est l'encadrement des plus vulnérables (Edwards et Hulme, 1996). Afin que les plus vulnérables soient touchés par les interventions, il est crucial pour les ONG de renforcer l'application de leur cadre de redevabilité dans les programmes, de développer des outils de suivis et d'évaluation capables d'être utilisés par les communautés pour mesurer et surveiller la mise en œuvre de l'équité, de prioriser des interventions à long terme et d'adopter les stratégies qui renforcent la pérennisation des résultats, et surtout de rechercher en tout temps un équilibre entre les objectifs d'efficacité, d'efficience et d'équité (Edwards et Hulme, 1996; Najam, 1996; Power, Maury et Maury, 2002).

9.2.3 Implications individuelles

Haïti est classée parmi les pays les plus corrompus au monde. Notre étude de cas a fait ressortir la façon dont la corruption s'est manifestée durant le MYAP, les conséquences qui s'en sont

découlées sur l'atteinte des objectifs d'équité. Comme les participants l'ont rappelé, la corruption est partout; elle handicape le développement du pays, car les intérêts de la majorité démunie sont sacrifiés au profit d'une minorité qui se fait passer pour des leaders, avides de pouvoir et de richesse. La lutte contre la corruption est donc une affaire de tous; elle requiert la synergie et la mobilisation de tous les acteurs de la société civile. L'État haïtien est le principal garant pour faire respecter les mesures adoptées dans la stratégie nationale de la lutte contre la corruption; pour créer un environnement juridique favorable qui élimine l'impunité dont jouissent les corrupteurs (Hope, 2017b). Le CRS devrait renforcer les protocoles et les procédures pour réduire au maximum la corruption au sein même de l'organisation et à travers les programmes implantés (Boyes-Watson, 2013). La société civile devrait être plus alerte, plus impliquée, pour dénoncer les corrupteurs et pour exiger l'application des sentences appropriées.

9.2.4 Implications pour d'autres pays en voie de développement

Dans d'autres pays en voie de développement, la situation socioéconomique des femmes est similaire à Haïti. Des projets de développement avec des interventions d'autonomisation économique comparables au MYAP sont implantés. Les meilleures pratiques pour faciliter l'application des principes d'équité verticale et horizontale identifiée dans notre thèse pourraient être utilisées par les ONG engagées dans le renforcement du pouvoir économique de la femme au niveau de ces pays. Les résultats pourraient servir pour anticiper et contourner les barrières à l'équité durant la mise en œuvre de futures interventions d'autonomisation économique.

Cette recherche attire l'attention des dirigeants des pays en développement sur l'importance de disposer des données fiables et actualisées sur la pauvreté. « *Ce qui est mesurable est réalisable* »

(ONU, 2015, p.12). Sans des données sur la pauvreté des femmes et sur ses déterminants, les objectifs d'équité seront toujours en péril, les plus vulnérables resteront toujours à l'écart en dépit de la mise en œuvre d'une panoplie d'interventions. Les données sont indispensables pour évaluer les besoins, pour prendre les bonnes décisions, pour une meilleure répartition des ressources et pour suivre les progrès accomplis.

9.3 Contribution à l'avancement des connaissances en santé des populations

Ces dernières années, plusieurs études ont démontré une forte corrélation entre le revenu individuel et la santé : plus le revenu est élevé, meilleur est l'état de santé et inversement (Benach, Malmusi Yasui et Martínez, 2013; OMS, 2008 ; Wolfson, Kaplan, Lynch, Ross et Backlund, 1999). Par ailleurs, comparé aux hommes, l'état de santé des membres du ménage est meilleur quand la femme a un revenu (Blumberg, 2005; Pitt et Khandker, 1998). En déterminant les barrières à l'équité et en suggérant des solutions pour permettre aux femmes les plus vulnérables de participer à des activités génératrices de revenus, les résultats de cette étude informent les décideurs sur les meilleures pratiques pour réduire les inégalités en santé entre différents groupes sociaux. L'étude offre également une occasion d'analyser l'effet de la non-application simultanée des principes d'équité verticale et horizontale sur la pérennité des acquis dans une intervention en santé des populations.

Cette recherche a examiné la mesure dans laquelle l'équité, une dimension importante de la santé a été prise en compte dans la mise en œuvre d'un programme d'autonomisation des femmes en Haïti. Plusieurs mesures qui caractérisent l'approche axée sur la santé de la population ont été soulignées dans notre recherche. Premièrement, une approche interdisciplinaire a été utilisée pour analyser le caractère multidimensionnel des obstacles à l'équité durant le MYAP. Ceux-ci ont été explorés au-delà du cadre organisationnel. Les barrières individuelles jusqu'aux barrières sociétales

ont été intégrées dans notre analyse. Deuxièmement, notre recherche a fait ressortir la nécessité de prendre des décisions sur des données probantes. Les données sur la pauvreté des femmes des milieux ruraux haïtiens sur ses causes et ses conséquences sont nécessaires pour concevoir des interventions d'autonomisation économique qui répondent au besoin des femmes et dont l'accès est équitable. Troisièmement, une autre caractéristique de l'approche mise en évidence est l'importance des stratégies multisectorielles pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes en milieu rural. Finalement, notre thèse souligne l'importance de la collaboration continue entre les différents acteurs pour définir les priorités, pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des interventions et pour faire front commun contre les inégalités identifiées.

9.4 Limites de l'étude

En termes de limitations, d'un point de vue méthodologique, nous pouvons être critiquée pour ne pas avoir validé les résultats. Cependant, comme nous l'avons expliqué dans la section traitant de la méthodologie, les catastrophes associées au passage de l'ouragan Matthew nous a empêché de retourner auprès de nos répondants. L'étude a été circonscrite seulement au niveau de deux (2) sites sur la côte sud où le MYAP a été implanté en raison des restrictions financières et logistiques limitant une analyse qui aurait pu enrichir notre étude. Par ailleurs, en dépit qu'une forte similarité soit observée dans la situation socioéconomique des femmes haïtiennes des milieux ruraux, néanmoins, la prudence est de mise quant à la généralisation des résultats de notre étude.

Nous n'avons pas pu approfondir l'influence concomitante de plusieurs facteurs du cadre PROGRESS-plus qui restreignent ou compromettent la participation des femmes aux activités liées à leur autonomisation économique. En effet, ces facteurs liés au gradient social interagissent entre eux et leur combinaison renforce les désavantages et les inégalités d'accès (O'Neil et coll., 2014). Les interactions entre les variables des différents niveaux (opérationnel, organisationnel

communautaire, systémique) qui ont entravé l'application des principes d'équité par le CRS n'ont pas été non plus approfondies. Finalement, il aurait également été intéressant d'avoir des représentants de l'État haïtien et des responsables de l'USAID parmi nos répondants puisque leurs perspectives ont sûrement eu des influences sur l'application des principes d'équité. Cependant, les démarches effectuées pour les rencontrer n'ont pas abouti.

9.5 Perspectives de recherche

Notre recherche n'a pas approfondi toutes les barrières potentielles à l'application de l'équité rencontrées par le CRS durant la mise en œuvre du MYAP. Nous n'avons pas inclus dans notre recherche les perspectives du personnel de l'USAID et des membres du gouvernement haïtien qui de toute évidence ont eu une influence sur la recherche de l'équité dans les programmes implantés dans le pays. D'autres études pourraient approfondir la manière dont les procédures associées au financement de l'USAID affectent l'application des principes d'équité.

De plus, comme nous l'avons mentionné dans la revue de littérature, la proximité des ONG avec les communautés vulnérables ainsi que leur vision renforcent leur légitimité pour faire des plaidoyers auprès des gouvernements au profit de l'équité (Cernea, 1988; Malhotra, 2000; Tandon, 2000). D'autres recherches devraient tenter d'examiner comment le CRS pourrait influencer les décideurs haïtiens dans l'application des principes d'équité.

Le CRS implémente des projets financés par différents bailleurs. L'ONG pourrait encourager d'autres recherches pour mener des analyses comparatives pour examiner dans quelle mesure les facteurs qui influencent l'application des principes d'équité varient en fonction des sources de financement; la redevabilité étant différente en fonction des bailleurs. En outre, des projets comme le MYAP, financés par l'USAID, ont été implantés par le CRS dans différents pays. Il serait intéressant

de réaliser des études comparatives pour explorer comment se manifestent les obstacles à l'équité d'un pays à un autre à travers un même projet.

Finalement, comme nous l'avons mentionné, les obstacles rencontrés par les ONG pour appliquer les principes d'équité sont un sujet très peu exploré. Nous avons mené une étude de cas pour identifier ces obstacles dans une intervention d'autonomisation économique des femmes. Il serait intéressant de faire d'autres études similaires pour identifier des barrières à l'équité dans d'autres programmes de développement en lien à la santé, à l'éducation, etc.

9.6 Plan de diffusion des résultats

L'équité est un sujet très peu abordé dans les programmes en Haïti. Notre affiliation avec le CRS va nous permettre de diffuser nos résultats lors des rencontres périodiques de partenaires à l'échelle locale et nationale. Chacune de nos questions de recherche fournira du matériel pour un article que nous prévoyons publier dans des revues scientifiques. Cela nous permettra d'assurer la diffusion de nos résultats au niveau international. Le CRS dispose d'un site web qui pourra être utilisé pour la publication de nos articles scientifiques. Nous allons aussi solliciter la participation à des conférences nationales (la conférence canadienne sur la santé mondiale) et internationales où nous pourrions présenter notre travail. Toutes les opportunités pour présenter les résultats de notre recherche seront explorées.

9.7 Conclusion générale

À la lecture de tous les impacts possibles de l'autonomisation économique des femmes haïtiennes sur le développement durable, un lecteur pourrait facilement déduire qu'elle est la panacée à tous les maux d'Haïti. Loin de nous, l'idée de véhiculer une telle impression! Cependant, ce que

nous voulons faire retenir, tant que les besoins (sociaux, économiques, juridiques) des femmes qui représentent plus de la moitié de la population sont ignorés par les décideurs et les élus locaux, sans des investissements à long terme pour renforcer économiquement les femmes des zones rurales traitées comme des citoyennes de seconde zone, le développement durable dont rêvent les Haïtiens restera une illusion. Les études le confirment : l'autonomisation économique des femmes n'est pas une option, mais un impératif pour aboutir au développement durable (Banque Mondiale, 2012; Blumberg, 2005; OCDE, 2011b; SACO, 2003). Alors que le pays continue de sombrer dans le marasme socioéconomique, que l'insécurité grimpe et que la pauvreté s'approfondit, nous pouvons sans être alarmiste redouter une crise humanitaire sans l'application de mesures d'urgence pour redynamiser l'économie. L'autonomisation économique est un tremplin qui permettra aux femmes haïtiennes d'exploiter toute leur potentialité (individuelle et collective) afin de contribuer à la construction d'une nouvelle Haïti.

Cette étude a documenté les différents obstacles qui ont entravé la participation des femmes les plus vulnérables aux activités d'autonomisation économique durant le MYAP. Ces résultats ont fait ressortir la nécessité de collecter des données sur la pauvreté et sur ses déterminants; sans quoi plusieurs femmes resteront à l'écart des interventions en raison de leur extrême vulnérabilité. Des données locales, fiables et actualisées sur la pauvreté renseignent sur les conditions de vie des plus défavorisées; elles sont vitales pour une planification réaliste des interventions, la mobilisation et la répartition équitable des ressources, pour le suivi des progrès accomplis et l'anticipation des besoins. Elles jouent un rôle important dans les mécanismes de redevabilité car les parties prenantes pourraient s'en servir pour exiger des comptes aux responsables politiques et aux ONG. « *Les données sont un élément indispensable du programme de développement* » (ONU, 2015, p. 10).

De plus, cette recherche a dégagé les différents obstacles qui ont compromis l'application des principes d'équité verticale et horizontale par le CRS. Des études en milieu rural haïtien sont rares. En explorant les perspectives des parties prenantes sur la pertinence de l'équité, en identifiant les barrières à l'équité, cette étude soulève la nécessité de la prise en compte des spécificités locales dans l'implantation des projets. Atteindre l'équité requiert l'implication et la collaboration de toutes les parties prenantes dans l'identification des besoins, la gestion efficace, efficiente et équitable des ressources. Il est nécessaire que le CRS-Haïti renforce l'application de son cadre de redevabilité pour promouvoir l'équité dans ses interventions. Les résultats de cette recherche informent les bailleurs sur les meilleures pratiques pour atteindre l'équité et qui devraient orienter les procédures relatives au financement des projets.

Il est primordial que l'accès aux interventions de renforcement du pouvoir économique des femmes des milieux ruraux soit équitable afin de freiner la féminisation de la pauvreté en Haïti, pour réduire les inégalités entre les zones urbaines et les zones rurales et pour permettre aux plus démunies de vivre dans la dignité. Une discrimination positive est nécessaire pour faire sortir les femmes les plus défavorisées des communautés rurales haïtiennes de leur extrême précarité. Parallèlement aux interventions des ONG, il est également essentiel que l'État haïtien concrétise les divers engagements pris en faveur de l'égalité entre les sexes. Le respect des droits des femmes haïtiennes (droits économiques, sociaux et culturels) est sine qua non au développement durable et pour la consolidation de l'état de droit (ONU, 2012). Finalement, pour atteindre les objectifs démocratiques, l'égalité des droits devrait être remplacée par la formule « *l'égalité des chances* » qui se base sur la redistribution (Affichard et Foucault, 1992). Le sens du bien-être commun doit prévaloir sur les intérêts individualistes.

Bibliographie

- Aberbach, J. D. et Rockman, B.A. (2002). Conducting and coding elite interviews. *Political Science and Politics*, 2002, Vol.35 (4), pp.673-676.
- Aboud, F. E., Singla, D. R., Nahil, M. I. et Borisova, I. (2013). Effectiveness of a parenting program in Bangladesh to address early childhood health, growth and development. *Social Science and Medicine*, 97, 250–258. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2013.06.020>
- Achin, C. et Lévêque, S. (2006). *Femmes en politique*. Paris : Découverte.
- Adamu, Y. M. et Salihu, H. M. (2002). Barriers to the use of antenatal and obstetric care services in rural Kano, Nigeria. *Journal of Obstetrics and Gynaecology*, 22(6), 600–603. <https://doi.org/10.1080/0144361021000020349>
- Adato, M., De la Brière, B., Mindek, D. et Quisumbing, A.R. (2000). The Impact of PROGRESA on Women's Status and Intra-household Relations. Repéré à : <http://www.ifpri.org/publication/impact-progresa-womens-status-and-intrahousehold-relations>
- Adato, M. et Roopnaraine, T. (2004). Sistema de Evaluacion de la Red de Proteccion Social de Nicaragua: A Social Analysis of the Red de Proteccion Social (RPS) in Nicaragua. Repéré à : <http://ebrary.ifpri.org/cdm/ref/collection/p15738coll2/id/125063>
- Adekanmbi, V. T., Kayode, G. A. et Uthman, O. A. (2011). Individual and contextual factors associated with childhood stunting in Nigeria: A multilevel analysis. *Maternal and Child Nutrition*, 9(2), 244–259. <https://doi.org/10.1111/j.1740-8709.2011.00361.x>
- Adman, P. (2011). Investigating political equality: The example of gender and political participation in Sweden. *Acta Politica*, 46(4), 380–399. <https://doi.org/10.1057/ap.2011.2>

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. (2013). L'autonomisation économique des femmes : Note d'orientation. Repéré à : http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/maecd-dfatd/FR5-81-2013-fra.pdf

Affichard, J. et Foucault, J.B. (1992). *Justice sociale et inégalités*. Paris : Editions Esprit.

Agence des États-Unis pour le développement international. (2010). Assessment of Haiti alternative cooking technologies program. Final report. Repéré à : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/Pnadx776.pdf

Agence des États-Unis pour le développement international. (2013). ADS Chapter 205: integrating gender equality and female empowerment in USAID's program cycle. Repéré à : <http://www.usaid.gov/ads/policy/200/205>

Agence des États-Unis pour le développement international. (2011). Considerations for incorporating health equity into project designs: a guide for community-oriented maternal, neonatal, and child health projects. Repéré à : https://www.mchip.net/sites/default/files/Equity%20guidance_090111_formatted_final.pdf

Agence des États-Unis pour le développement international. (2012). Audit of USAID/HAITI'S public law 480 Title II programs. Audit Report No. 1-521-12-004-P July 20, 2012. Repéré à : <https://oig.usaid.gov/content/audit-usaidhaitis-public-law-480-title-ii-programs>

Agence des États-Unis pour le développement international. (2006, ligne 323-329). *P.L. 480 Title II Program Policies and Proposal Guidelines*. Document inédit.

Agopian, A. J., Lupo, P. J., Herdt-Losavio, M. L., Langlois, P. H., Rocheleau, C. M. et Mitchell, L. E. (2012). Differences in folic acid use, prenatal care, smoking, and drinking in early pregnancy by occupation. *Preventive Medicine*, 55(4), 341–345. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2012.07.015>

- Ahmed, S., Creanga, A. A., Gillespie, D. G. et Tsui, A. O. (2010). Economic status, education and empowerment: Implications for maternal health service utilization in developing countries. *PLoS ONE* 5(6): e11190. doi:10.1371/journal.pone.0011190
- Albarelo. (2011). *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*. Bruxelles : De Boeck.
- Alderman, H., Appleton, S., Haddad, Song, L et Yisehac, Y. (2003). Reducing Child Malnutrition: How Far Does Income Growth Take Us? *The world bank economic review*, vol. 17, no. 1 107–131. <https://doi.org/10.1093/wber/lhg012>
- Alemu, F., Kumie, A., Medhin, G., Gebre, T. et Godfrey, P. (2017). A socio-ecological analysis of barriers to the adoption , sustainability and consistent use of sanitation facilities in rural Ethiopia. *BMC Public Health* (2017) 17:706. <https://doi.org/10.1186/s12889-017-4717-6>.
- Alkire, S., Meinzen-Dick, R., Peterman, A., Quisumbing, A.R., Seymour, G. et A. Vaz, A. (2013). The Women's Empowerment in Agriculture Index. *OPHI Working Paper 58*.
- Alsop, R. et Heinsohn, N. (2005). Measuring empowerment in practice: Structuring analysis and framing indicators. *World Bank Policy Research Working Paper* 3510, (February), 123. <https://doi.org/10.1037/e596892012-001>.
- Alzuabi, A. Z. (2016). Sociopolitical Participation of Kuwaiti Women in the Development Process: Current State and Challenges Ahead. *Journal of Social Service Research*, 42(5), 689–702. <https://doi.org/10.1080/01488376.2016.1212775>
- Anadón, M. et Guillemette, F. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive? Repéré à: http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v5/anadon.pdf

- Atteraya, M. S., Kimm, H. et Song, I. H. (2014). Women's autonomy in negotiating safer sex to prevent HIV: Findings from the 2011 Nepal Demographic and Health Survey. *AIDS Education and Prevention*, 26(1), 1–12. <https://doi.org/10.1521/aeap.2014.26.1.1>
- Asfaw, S., Davis, B., Dewbre, J., Handa, S. et Winters, P. (2014). Cash Transfer Programme, Productive Activities and Labour Supply: Evidence from a Randomised Experiment in Kenya. *Journal of Development Studies*, 25 June 2014, p.1-25. <https://doi.org/10.1080/00220388.2014.919383>
- Ashford, L., S., Gwatkin, D.R. et Yazbeck, A.S. (2006). *Designing Health and Population Programs to Reach the Poor*. Washington, DC : Population Reference Bureau.
- Attanasio, O., Augsburg, b., De Haas, R., Fitzsimons, E. et Harmgart, H. (2011). Group Lending or Individual Lending? Evidence from a Randomized Field Experiment in Mongolia. *IDEAS Working Paper Series from RePEc*, 2011. Repéré à : <https://www.ebrd.com/downloads/research/economics/workingpapers/wp0136.pdf>
- Attanasio, O. et Lechene, V. (2002). Tests of Income Pooling in Household Decisions. *Review of Economic Dynamics*, 2002, Vol.5(4), pp.720-748. <https://doi.org/10.1006/redy.2002.0191>
- Austin, K. F. et Mejia, M. T. (2017). Household air pollution as a silent killer: women's status and solid fuel use in developing nations. *Population and Environment*, 39(1), 1–25. <https://doi.org/10.1007/s11111-017-0269-z>
- Australian Agency for International Development. (2000). Promoting Practical Sustainability. Repéré à : <http://www.oecd.org/dac/evaluation/dcdndep/31950216.pdf>
- Ayiti fanm. (2010). 3 Avril 1986 — 3 Avril 2010. Fòk tout fanm patisipe egalego avèk gason nan konstwi ak rekonstwi peyi a. *ENFOFANM*. Vol 20 No 75. Avril 2010.

- Babajanian, B. V. (2005). Bottom Up and Top Down? Community Development in Post-Soviet Armenia: The Social Fund Model. *Social Policy & Administration issn 0144–5596*. Vol . 39, No. 4, August 2005, pp . 448–462. doi: 10.1111/j.1467-9515.2005.00449.x
- Baird, S. J., Garfein, R. S., McIntosh, C.T. et Özler, B. (2012). Effect of a cash transfer programme for schooling on prevalence of HIV and herpes simplex type 2 in Malawi: a cluster randomised trial. *The Lancet*, 7-13 April 2012, Vol.379(9823), pp.1320-1329. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(11\)61709-1](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(11)61709-1)
- Bandiera, O., Burgess, R., Das, N., Gulesci, S., Rasul, I. et Sulaiman, M. (2013). Can basic entrepreneurship transform the economic lives of the poor? *IDEAS Working Paper Series from RePEc, 2013*.
- Banerjee, A., Duflo, E., Glennerster, R. et Kinnan, C. (2015). The Miracle of Microfinance? Evidence from a Randomized Evaluation. *American Economic Journal: Applied Economics*, 1 January 2015, Vol.7(1), pp.22-53. DOI: 10.1257/app.20130533
- Banque Mondiale. (2002). Integrating Gender into the World Bank’s Work: A Strategy for Action. Repéré à: <http://siteresources.worldbank.org/INTGENDER/Resources/strategypaper.pdf>
- Banque Mondiale. (2012). Gender equality in development. World Development Report 2012. Repéré à: <https://siteresources.worldbank.org/INTWDR2012/Resources/7778105-1299699968583/7786210-1315936222006/Complete-Report.pdf>
- Banque Mondiale. (1994). *Governance: The World Bank’s Experience*. Washington, D.C. : The World Bank.

- Banque Mondiale. (2006). *Rapport sur le développement dans le monde 2006. Équité et Développement*. Washington, D.C. : The World Bank.
- Banque Mondiale. (2014). Pauvreté et inclusion sociale en Haïti: gains sociaux à petits pas. Repéré à: [http://www.ihsi.ht/pdf/ecvmass/ecvmass_seuil/pauvrete et inclusion sociale en haiti francais.pdf](http://www.ihsi.ht/pdf/ecvmass/ecvmass_seuil/pauvrete%20et%20inclusion%20sociale%20en%20haiti%20francais.pdf)
- Barca, V., Brook, S., Holland, J., Otulana, M. et Pozarny, P. (2015). Qualitative research and analyses of the economic impacts of cash transfer programmes in sub-Saharan Africa: Synthesis report. Repéré à: <http://www.fao.org/3/a-i4336e.pdf>
- Baron-epel, O. et Ivancovsky, M. (2015). A socio-ecological model for unintentional injuries in minorities : a case study of Arab Israeli children. *International Journal of Injury Control and Safety Promotion*, 2015 Vol. 22, No. 1, 48–56. <http://dx.doi.org/10.1080/17457300.2013.855794>
- Batliwala, S. (2007a). Putting power back into empowerment. Repéré à: https://www.opendemocracy.net/article/putting_power_back_into_empowerment_0.
- Batliwala, S. (2007b). Taking the power out of empowerment - An experiential account. *Development in Practice*, 17(4–5), 557–565. <https://doi.org/10.1080/09614520701469559>
- Batliwala, S. (2010). The changing context and Meaning of women’s empowerment. Dans A. K. Shiva Kumar, P. Pradeep et R. Ved Rajani (dir.), *Handbook of population and development in India* (p. 169–178). New Delhi : Institute for Human Development : Oxford University Press.
- Batliwala, S. (1994). The meaning of women’s empowerment: New concepts from action. Dans G. Sen, A. Germain et C. Lincoln (dir.), *Population Policies Reconsidered: Health, Empowerment and Rights*. (p. 127–138). Boston: Harvard University Press.

- Batliwala, S. et Pittman, A. (2010). Capturing change in women's realities. Repéré à: https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/capturing_change_in_womens_realities.pdf
- Bayeh, E. (2016). The role of empowering women and achieving gender equality to the sustainable development of Ethiopia. *Pacific Science Review B: Humanities and Social Sciences* 2 (2016) 37e42. <https://doi.org/10.1016/j.psrb.2016.09.013>
- Bell, D. (1972). On meritocracy and equality. *The Public Interest*, 0, 1972, Vol.29, pp.29-68.
- Bellina, S. (2011). La Gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement? Repéré à: <http://www.institut-gouvernance.org/fr/document/fiche-document-158.html>
- Benach, J., Malmusi, D., Yasui, Y. et Martínez, J. M. (2013). A new typology of policies to tackle health inequalities and scenarios of impact based on Rose's population approach. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 67(3), 286–291. <https://doi.org/10.1136/jech-2011-200363>
- Beteta, H. C. (2006). What is missing in measures of Women's Empowerment? *Journal of Human Development*, 7(2), 221–241. <https://doi.org/10.1080/14649880600768553>
- Bhutta, Z.A., Darmstadt, G.L., Hasan, B.S. et Haws, R. (2005). Community-based interventions for improving perinatal and neonatal health outcomes in developing countries: a review of the evidence. *Pediatrics*. 2005 Feb;115(2 Suppl):519-617. file:///C:/Users/Owner/Downloads/Communitybased_interventions_f.PDF
- Bienabe, E., Dutilly, C., Karsenty, A. et Le Coq, J.F. (2017). Ecosystem Services. Payments for Environmental Services, and Agri-Chains: What Kind of Regulation to Enhance Sustainability? DOI 10.1007/978-94-024-1016-7_24

- Bisilliat, J. (1997). Lutttes féministes et développement : une perspective historique. Dans J. Bisilliat (dir.), *Face aux changements, les femmes du Sud*. Paris: l'Harmattan.
- Bisilliat, J. (2000). Lutttes féministes et développement : une perspective historique. Dans J. Bisilliat et C. Verschuur (dir.), *Le genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique* (p. 19 — 29). Paris: l'Harmattan
- Blumberg, R. L. (2005, Août). Women's Economic Empowerment as the "Magic Potion" of Development? Papier présenté au the 100th Annual Meeting of the American Sociological Association Philadelphia. Repéré à : <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.499.7257&rep=rep1&type=pdf>
- Blumberg, R. L. (2001). We are family : Gender, microenterprise, family work, and well-being in Ecuador and the Dominican Republic — with comparative data from Guatemala, Swaziland, and Guinea-Bissau. *History of the Family* 6 (2001) 271–299. doi: 10.1016/S1081-602X(01)00073-2
- Bourguignon, F. et Chakravarty, S. R. (2003). The measurement of multidimensional poverty. *The Journal of Economic Inequality*, 2003, Vol.1(1), pp.25-49.
- Boyes-Watson, T. (2013). The issues of tackling fraud and corruption for NGOs. (technical notes). *Financial Management (UK)*, June, 2013, p.55 (2).
- Braveman, P. (2003). Defining equity in health. *Journal of Epidemiology et Community Health*, 57(4), 254–258. <https://doi.org/10.1136/jech.57.4.25>
- Brett, E. A. (2003). Participation and accountability in development management. *Journal of Development Studies*, 40(2), 1–29. <https://doi.org/10.1080/00220380412331293747>

- Brody, A., Demetriades, J., Esplen, E., BRIDGE et Institute of Development Studies. (2008). Gender and climate change: mapping the linkages A scoping study on knowledge and gaps. Repéré à: http://www.bridge.ids.ac.uk/sites/bridge.ids.ac.uk/files/reports/Climate_Change_DFID.pdf
- Bryant, J. H., Khan, K. S. et Hyder, A. A. (1997). Ethics, equity and renewal of WHO's health-for-all strategy. *World Health Forum volume*.18. 1997. doi: 10.1007/BF02849694
- Brugere, C., McAndrew, K. et Bulcock, P. (2001). Does Cage Aquaculture Address Gender Goals in Development? Results of a Case Study in Bangladesh. *Aquaculture Economics & Management*, 01 January 2001, Vol.5(3-4), p.179-189. doi: 10.1080/13657300109380286
- Buckley, G. (1997). Microfinance in Africa: Is it either the problem or the solution? *World Development*, vol.25, No 7, pp.1081—1093, 1997. doi: 10.1016/S0305-750X(97)00022-3
- Budlender, D et United Nations Research Institute for Social Development. (2008). *The statistical evidence on care and non-care work across six countries*. Geneva : United Nations Research Institute for Social Development.
- Bullock, R.J. (1986). A Meta-Analysis method for OD Case Studies. *Group & Organization Studies*, Vol. 11 Nos, 1-2, March-June 1986 33-48.
- Bureau des mines et de l'énergie d'Haïti. (2018). Identification de la menace sismique en Haïti — Contexte géologique et problèmes posés — Tremblements de terre et raz de marée. Repéré à: <http://www.bme.gouv.ht/alea%20sismique/index.html#>
- Bureau international du travail. (s.d.). Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale. Repéré à: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_policy/documents/publication/wcms_601089.pdf

- Bureau international du travail. (2009). Global Employment Trends for Women 2009. *IDEAS Working Paper Series from RePEc; St. Louis, 2009*
- Bureau international du Travail. (2016). Les femmes au travail. Tendances 2016. Genève: BIT, 2016.
- Buvinić, M. et Furst - Nichols, R. (2014). Promoting Women's Economic Empowerment: What Works? *The World Bank Research Observer*, 2016, Vol. 31(1), pp.59-101. doi: 10.1093/wbro/lku013
- Calves, G. (2004). Les politiques françaises de discrimination positive : trois spécificités. *Pouvoirs* 2004/4 (n° 111), p. 29-40. DOI 10.3917/pouv.111.0029
- Catholic Relief Services. (2007a). *CRS Kole zepol, Haiti MYAP FY 2008 – 2012. Multi – Year Assistance Program (MYAP)*. Document inédit. Haïti.
- Catholic Relief Services. (2007b, juin). *Kole zepol. CRS/CARE MYAP presentation*. Document inédit. Haïti.
- Catholic Relief Services. (2011). *Assessment of MYAP Impact on Most Vulnerable Groups*. Document inédit. Haïti.
- Catholic Relief Services. (2012). Cadre de redevabilité du CRS-Haïti. Repéré à: <https://www.crs.org/sites/default/files/tools-research/cadre-de-redevabilite-du-crs-haiti.pdf>
- Catholic Relief Services. 2008. *Designing Title II Multi-Year Assistance Programs (MYAPs). A Resource Manual for CRS Country Programs*. Baltimore: Catholic Relief Services.
- Carrillo, R. (1992). *Battered dreams: violence against women as an obstacle to development*. New York, NY: UNIFEM.

- Casas-Zamora, J. A. et Ibrahim, S. A. (2004). Confronting health inequity: The global dimension. *American Journal of Public Health*, 94(12), 2055–2058. <https://doi.org/10.2105/AJPH.94.12.2055>
- Castor, S., Brisson, M. et Leod, M. M. (1988). *Femme: société et législation*. Port-au-Prince, Haïti: Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement.
- Castro, A. et Farmer, P. (2003). Infectious disease in Haiti. HIV/AIDS, tuberculosis and social inequalities. *EMBO Reports*, 4(SPEC. ISS.). <https://doi.org/10.1038/sj.embor.embor844>
- Caudillo, M. L. (2017). How does the personal become political? Assessing the impact of mothers' employment on daughters' participation in political organizations. *Social Science Research*, 64, 119–136. <https://doi.org/10.1016/j.ssresearch.2016.10.013>
- Cayemittes, M., Busangu, M. F., Bizimana, J. D. D., Barrère, B., Sévère, B., Cayemittes, V. et Charles, E. (2013). Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services, Haïti, 2012. Repéré à: <http://dhsprogram.com/publications/publication-FR273-DHS-Final-Reports.cfm>
- Central Intelligence Agency. (2015). The world Factbook. Country comparison: maternal mortality rate. Repéré à: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2223rank.html>
- Cernea, M. M. (1988). *Nongovernmental organizations and local development*. Washington, D.C. : World Bank.
- Charmes, J. et Wieringa, S. (2003). Measuring Women's Empowerment: An assessment of the Gender-related Development Index and the Gender Empowerment Measure. *Journal of Human Development*, 4(3), 419–435. <https://doi.org/10.1080/1464988032000125773>
- Childs, S. (2004). A British Gender Gap? Gender and Political Participation. *The Political Quarterly*, 75(4), 422–424. <https://doi.org/10.1111/j.1467-923X.2004.00646.x>

- Choate, L. et Curry, J.L. (2009). Addressing the Sexualization of Girls Through Comprehensive Programs, Advocacy, and Systemic Change: Implications for Professional School Counselors. *Professional School Counseling*, Vol. 12, No. 3 (FEBRUARY 2009), pp. 213-222
- Cling, J.P., Razafindrakoto, M., Roubaud, F. et groupe d'intérêt scientifique DIAL. (2002). *Les Nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*. Paris : Économica.
- Coady, D., Grosh, M. E. et Hoddinott, J. (2004). *Targeting of transfers in developing countries: Review of lessons and experience*. Washington, DC : World Bank.
- Coleman, B. E. (2006). Microfinance in Northeast Thailand: Who Benefits and How Much? *World Development*, 2006, Vol.34(9), pp.1612-1638. doi: 10.1016/j.worlddev.2006.01.006
- Coordination nationale de la sécurité alimentaire et Programme alimentaire Mondial. (2008). Haïti — Impact de la crise alimentaire sur les populations urbaines de Port-au-Prince. Repéré à: <http://www.wfp.org/content/haiti-impact-crise-alimentaire-populations-urbaines-port-au-prince-november-2008>
- Commission Européenne et Sida (2003). Integrating gender equality into development. Repéré à: http://ec.europa.eu/europeaid/how/evaluation/evaluation_reports/reports/sector/951644_seminar_en.pdf
- Congard, A., Antoine, P., Ivanchak, S. et Gilles, P.I. (2012). Désirabilité sociale et mesure de la personnalité: les dimensions les plus affectées par ce phénomène. *Psychologie française* 57, 193-204. doi: 10.1016/j.psfr.2012.07.002
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada Instituts de recherche en santé du Canada. (2014). Éthique de la recherche avec

des êtres humains. Repéré à :

http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/10191/186009/EPTC_2014.pdf/9cb00cc3-eda0-4e2b-9c05-f2e2024ffa69

Constitution de la République d'Haïti. (1987). Port-au-Prince, Haiti : Assemblée nationale constituante, Palais législatif.

Covarrubias, K., Davis, B. et Winters, P. (2012). From protection to production: Productive impacts of the Malawi social cash transfer scheme. *Journal of Development Effectiveness*, 01 March 2012, Vol.4(1), p.50-77. doi: 10.1080/19439342.2011.641995

Crépon, B., Devoto, F., Duflo, E. et Parienté, W. (2011). Impact of Microcredit in Rural Areas of Morocco: Evidence from a Randomized Evaluation Repéré à :
<https://www.tcd.ie/Economics/assets/pdf/William%20Pariente.pdf>

Crowne, D. P. et Marlowe, D. (1960). A new scale of social desirability independent of psychopathology. *Journal of Consulting Psychology*, 24, 349-354. doi: 10.1037/h0047358

Cuberes, D., Teignier, M. et Teignier-Baqué, M. (2014). Gender Inequality and Economic Growth. *Journal of International Development*, 26(2), 260–276. <https://doi.org/10.1002/jid.2983>

Culyer, T. (2015). Efficiency, equity and equality in health and healthcare. CHE Research Paper 120. Repéré à :
https://www.york.ac.uk/media/che/documents/papers/researchpapers/CHERP120_Efficiency_Equality_Health_Care.pdf

Culyer, A. J. (2001). Equity- some theory and its policy implications. *Journal of Medical Ethics* 27: 23-275-83

- Daidone, S., Davis, B., Dewbre, J., Gonzalez-Flores, M., Handa, S., Seidenfeld, D. et Tembo, G. (2014). Zambia's Child Grant Programme: 24-month impact report on productive activities and labour allocation. Repéré à: <http://www.fao.org/3/a-i3692e.pdf>
- Daidone, S., Davis, B., Dewbre, J., Covarrubias, K. et Davis, B. (2014). Lesotho Child Grants Programme: 24-month impact report on productive activities and labour allocation. DOI: 10.13140/RG.2.1.1075.6963
- Dalal, K., Shabnam, J., Andrews-Chavez, J., Martensson, L. B. et Timpka, T. (2012). Economic empowerment of women and utilization of maternal delivery care in Bangladesh. *Int J Prev Med* 2012;3:628-6.
- Daley, E., Alio, A. et Anstey, E. H. (2011). Examining Barriers to Cervical Cancer Screening and Treatment in Florida through a Socio-Ecological Lens. *J Community Health* (2011) 36:121–131. doi: 10.1007/s10900-010-9289-7
- Deininger, K. et Liu, Y. (2009, juillet). Economic and Social Impacts of Self-Help Groups in India. Communication présenté à : American Agricultural Economics Association Annual Meeting, July 27-29, 2008, Orlando, Florida.
- Denzin, N.K. et Lincoln, Y.S. (2000). *Handbook of qualitative research*. (2e éd.). Thousands Oak : Sage Publications.
- Desai, M. (2010). Hope in Hard Times: Women's Empowerment and Human Development. Repéré à: http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdrp_2010_14.pdf
- Deschênes, A. J., Bilodeau, H., Dionne, M., Gagné, P., Lebel, C. et Rada-Donath, A. (s.d.). Constructivisme et formation à distance. Repéré à http://cqfd.teluq.quebec.ca/distances/D1_1_c.pdf

- Deslauriers, J.P. (1987). L'analyse en recherche qualitative. *Cahiers de recherche sociologique*, 5 (2), 145-153. doi: 10.7202/1002031ar
- Do, M. et Kurimoto, N. (2012). Women's empowerment and choice of contraceptive methods in selected African countries. *International Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, 38(1), 23–33. <https://doi.org/10.1363/3802312>.
- Dollar, D., Fisman, R. et Gatti, R. (1999). Are Women Really the “ Fairer ” Sex ? Corruption and Women in Government. Repéré à: <http://siteresources.worldbank.org/INTGENDER/Resources/wp4.pdf>
- Duval, F. (2017, 12 mai). Haïti: De pays essentiellement agricole à pays de potentiels immigrés, essentiellement. *Le Nouvelliste*. Repéré à: <http://lenouvelliste.com/article/171002/haiti-de-pays-essentiellement-agricole-a-pays-de-potentiels-immigres-essentiellement>
- Earle, L. (2005). Community development, “ tradition ” and the civil society strengthening agenda in Central Asia. *Central Asian Survey* (September 2005) 24(3), 245–260. doi: 10.1080/02634930500310329
- Edwards, M. et Hulme, D. (1995). NGO performance and accountability in the post-cold war world. *Journal of International Development*, 7(6), 849–856. <https://doi.org/10.1002/jid.3380070604>
- Edwards, M. et Hulme, D. (1996). Too close for comfort? The impact of official aid on nongovernmental organizations. *World Development*, 24(6), 961–973. [https://doi.org/10.1016/0305-750X\(96\)00019-8](https://doi.org/10.1016/0305-750X(96)00019-8)
- Égalité. (s.d.). Dictionnaire Larousse. Repéré à <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/egalite/45976>
- Eisenhardt, K.M. (1989). Building Theories from Case Study Research. *Academy of Management Review*, 14(4), 532-550.

- Elfstrom, K. M. et Stephenson, R. (2012). The role of place in shaping contraceptive use among women in Africa. *PLoS ONE* 7(7): e40670. doi:10.1371/ journal.pone.0040670
- Enarson, E.P. et Chakrabarti, P. G. D. (2009). *Women, Gender and Disaster: Global Issues and Initiatives*. Repéré à: Los Angeles: Sage, c2009.
- Erikson, H. (1974). *Enfance et société*. (5^e éd.). Montréal : Librairie Liaisons ; Neuchâtel : Delachaux & Niestlé, 1974
- Équité. (1969). Dans Foulquié, P. S. *Dictionnaire de la langue philosophique*. (2e éd.) Paris: Presses universitaires de France.
- Équité. (s.d.) Dictionnaire Larousse en ligne . Repéré à:
<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/équité/30712>
- Équité intergénérationnelle. (2018). Portail Québec. Repéré à
<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=5058>
- Estrellado, A. F. et Loh, J. (2014). Factors Associated With Battered Filipino Women’s Decision to Stay in or Leave an Abusive Relationship. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(4), 575–592.
<https://doi.org/10.1177/0886260513505709>
- Evans, T. et Brown, H. (2003). Road traffic crashes: operationalizing equity in the context of health sector reform. *Injury Control and Safety Promotion*, 01 April 2003, Vol.10(1-2), p.11-12. doi:
 10.1076/icsp.10.1.11.14117
- Eyben, R., Kabeer, N. et Cornwall, A. (2008). Conceptualising empowerment and the implications for pro poor growth. A paper for the DAC Poverty Network. Repéré à:
<http://www.gsdrc.org/docs/open/se8.pdf>

- Fagnart, J.F. et Hamaide, B. (2012). Environnement et développement économique : Introduction. *Reflets et perspectives de la vie économique* 2012/4 (Tome LI), p. 5-8. DOI 10.3917/rpve.514.0005
- Farmer, P., Connors, M. et Simmons, J. (2011). *Women, poverty, and AIDS: sex, drugs, and structural violence* (2nd ed). Monroe, Me.: Common Courage Press.
- Fawole, O. I. et Adeoye, I. A. (2015). Women's status within the household as a determinant of maternal health care use in Nigeria. *African Health Sciences* Vol 15 Issue 1, March 2015. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.4314/ahs.v15i1.28> Introduction
- Fiszbein, A., Schady, N., Ferreira, F. H. G., Olinto, P. et Skoufias, E. (2009). Conditional Cash Transfers. Reducing present and future poverty. Repéré à: http://siteresources.worldbank.org/INTCCT/Resources/5757608-1234228266004/PRR-CCT_web_noembargo.pdf.
- Fitoussi, J.-P. et Rosanvallon, P. (1996). *Le nouvel âge des inégalités*. Paris : Eds du Seuil, Ed.).
- Fleischacker, S. (2004). *A short history of distributive justice*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (2016). La situation des enfants dans le monde 2016: L'égalité des chances pour chaque enfant. Repéré à: https://www.unicef.org/french/publications/index_91711.html
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (1998). La malnutrition: causes, conséquences et solutions. L'urgence silencieuse. Repéré à: <https://www.unicef.org/french/sowc98/pdf/presume.pdf>
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (2005). Progress for a Report Card on Gender Parity and Primary Education. Repéré à: https://www.unicef.org/publications/index_25937.html

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Aide médicale Internationale, et Sous cluster protection de l'enfance. (2011). Recensement enfants et jeunes des rues de Port-au-Prince. Repéré à: <http://cpwg.net/wp-content/uploads/sites/2/2012/09/Haiti-Recensement-Enfants-et-Jeunes-des-Rues-2011-FRA.pdf>

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. 2010. At a glance: Haiti. Reintegrating 'restavek' children with their parents in post-earthquake Haiti. Repéré à: https://www.unicef.org/infobycountry/haiti_56712.html

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (2012). At a glance: Haiti. UNICEF aids restavek victims of abuse and exploitation in Haiti. Repéré à https://www.unicef.org/adolescence/haiti_61518.html

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (s.d. a) Haïti. Key demographic indicators. Repéré à: <https://data.unicef.org/country/hti/>

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (s.d. b). Haïti. Statistique. Repéré à: https://www.unicef.org/french/infobycountry/haiti_statistics.html

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (s.d. c). Haïti. Protection de l'enfant. Enfants des rues. Repéré à: https://www.unicef.org/haiti/french/protection_9114.htm

Freire, P. (1974). *Pedagogy of the oppressed*. (30th anniversary éd.). New York: Continuum

Gagnon, Y.C. (2005). *L'étude de cas comme méthode de recherche : guide de réalisation*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Gagnon, Y.C. (2011). *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

- Galla, A. (2012). Locating culture in sustainable development. *India International Centre Quarterly*, Vol. 39, No. 1 (SUMMER 2012), pp. 112-123
- Gardella, A. (2006). Gender assessment for USAID/Haiti country strategy statement. Repéré à: https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PDACH597.pdf
- Gauthier, B. (1997). *Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données*. (3e éd.). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Gavin, L. E., Black, M. M., Minor, S., Abel, Y., Papas, M.A. et Bentley, M. E. (2002). Young , disadvantaged fathers' involvement with their infants: An ecological perspective. *Journal of adolescent health* 2002;31:266–276 original. doi: 10.1016/S1054-139X(02)00366-X
- Gebreyohans, S. et Ayalew, M. (2014). The millennium development goals and the status of gender disparity in Ethiopia : achievements and challenges. *American Scientific Research Journal for Engineering, Technology, and Sciences (ASRJETS)* (2014) Volume 8, No 1, pp 56-78 1.
- Ghosh, J. (2002). Globalization , export-oriented employment for women and social policy : A Case study of India. *Social Scientist*, Vol. 30, No. 11/12 (Nov. — Dec., 2002), pp. 17-60.
- Gidengil, E., O'Neill, B. et Young, L. (2010). Her mother's daughter? The influence of childhood socialization on women's political engagement. *Journal of Women, Politics and Policy*, 31(4), 334–355. <https://doi.org/10.1080/1554477X.2010.533590>
- Glaser, B. (2017). *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. (1er éd.). London : Taylor and Francis.
- Goddard, M., et Smith, P. (2001). Equity of access to health care services: Theory and evidence from the UK. *Social Science & Medicine* 53 (2001) 1149–1162. doi: 10.1016/S0277-9536(00)00415-9

Goetz, A. M. et Gupta, R.S. (1996). Who takes the credit? Gender, power and control over loan use in rural credit programs in Bangladesh. *World Development*, Vol.24, No.1, pp.45-63, 1996. Doi: 10.1016/0305-750X(95)00124-U

Gouvernement de la République d'Haïti, Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, et l'Union européenne. (2010). Haïti PDNA du Tremblement de Terre – Evaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriels. Repéré à : [http://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/document-de-reference/Evaluation%20des%20dommages,%20des%20pertes%20et%20des%20besoins%20généraux%20et%20sectoriels%20\(PDNA\).pdf](http://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/document-de-reference/Evaluation%20des%20dommages,%20des%20pertes%20et%20des%20besoins%20généraux%20et%20sectoriels%20(PDNA).pdf)

Gouvernement de la République d'Haïti, Banque Mondiale, Les Nations-Unies et la commission européenne, C. (2008). Rapport d'évaluation des besoins post — désastre Cyclones Fay, Gustav, Hannah et Ike. Repéré à : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2848181ACC8ABC60492575960058A1C0-Rapport_Complet.pdf

Gouvernement du Canada et Affaires mondiales Canada. (2018). Nouvel appui du Canada à une initiative Voix et leadership des femmes en Haïti. Repéré à : https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2018/02/nouvel_appui_du_canadaauneinitiativevoixetleadershipdesfemmesen.html

Grabe, S., Weiser, S., Dworkin, S.L., Weinberg, J. et Stemple, L. (2017). Structural (Legal / Policy , Economic) interventions as tools of empowerment. *J Polit Econ* 106 (5):958–996.

Gupta, J., Falb, K. L., Lehmann, H., Kpebo, D., Xuan, Z., Hossain, M., ... Annan, J. (2013). Gender norms and economic empowerment intervention to reduce intimate partner violence against women

in rural Côte d'Ivoire: a randomized controlled pilot study. *BMC International Health and Human Rights*, 13(1), 46. <https://doi.org/10.1186/1472-698X-13-46>

Hashemi, S. M., Schuler, S. R. et Riley, A. P. (1996). Rural Credit Programs and Women's Empowerment in Bangladesh. *World Development*, 1996, Vol.24(4), pp.635-653. doi: 10.1016/0305-750X(95)00159-A

Hassan, G., Waseem, Q., Kadri, S. M., Manzoor, A., Sajad, K. A. et Omer, M. S. (2009). Domestic smoke pollution from biomass fuel combustion and increased prevalence of cataracts in Jammu and Kashmir, India, 2(1). *Ann Trop Med Public Health* | Jan-Jun 2009 | Vol 2 | Issue 1 31

Hassim, S. (1999). From Presence to Power: Women's Citizenship in a New Democracy. *Agenda* 40, 1999. <https://doi.org/10.1080/10130950.1999.9675731>.

Hidrobo, M. et Fernald, L. (2012). Cash Transfers and Domestic Violence. *Journal of Health Economics*, January 2013, Vol.32(1), pp.304-319. doi: 10.1016/j.jhealeco.2012.11.002

Hillenbrand, E. (2010). Transforming Gender in Homestead Food Production. *Gender & Development* 18 (3): 411–425. doi:10.1080/13552074.2010.521987.

Hofmann, E. (2000). Comment évaluer l'empowerment des femmes défavorisées? Repéré à: <http://www.genreenaction.net/Comment-evaluer-l-empowerment-des-femmes.html>.

Hofmann et Marius-Gnanou, H. et. (2004). L'empowerment des femmes entre relativisme culturel et instrumentalisation dans des évaluations de la microfinance. Repéré à: <http://harribey.u-bordeaux4.fr/colloques/hofmann-mariusgnanou.pdf>.

Hoffmann, L.F., Gewecke, F. et Fleischmann, U. (2008). *Haiti 1804--lumières et ténèbres : impact et résonances d'une révolution*. Madrid, Espagne: Iberoamericana.

- Hope, K. R. (2017a). *Corruption and Governance in Africa Swaziland, Kenya, Nigeria*. Cham: Springer International Publishing: Imprint: Palgrave Macmillan
- Hope, K.R. (2017b). Fighting corruption in developing countries: Some aspects of policy from lessons from the field. (Report). *Journal of Public Affairs*, 2017, Vol.17 (4), p.n/a (6). doi: 10.1002/pa.1683
- Hope, K.R. (2005). Toward Good Governance and Sustainable Development: The African Peer Review Mechanism. *Governance*, April 2005, Vol.18 (2), pp.283-311. doi: 10.1111/j.1468-0491.2005.00276.x
- Howes, M. (1992). Linking paradigms and practice: Key issues in the appraisal, monitoring and evaluation of British NGO Projects. *Journal of International Development*, 4(4), 375–396. <https://doi.org/10.1002/jid.3380040404>
- Hughes, C., Bolis, M., Fries, R. et Finigan, S. (2015). Women’s economic inequality and domestic violence: exploring the links and empowering women. *Gender and Development*, 23(2), 279–297. <https://doi.org/10.1080/13552074.2015.1053216>
- Huberman, A.M. et Miles, M.B. (2002). *The qualitative researcher's companion*. Thousand Oaks, CA : Sage Publications.
- Ika, L. A. (2012). Project management for development in Africa: why projects are failing and what can be done about It. *Project Management Journal*, August 2012, Vol.43(4), pp.27-41. doi: 10.1002/pmj.21281
- Institut Haïtien de Statistique et d’Informatique. (2010). Enquête sur l’emploi et l’économie informelle. Repéré à : www.ihsi.ht/pdf/eeei.pdf

- Institut haïtien de statistique et d'informatique, Banque Mondiale et DIAL. Repéré à:
file:///C:/Users/Owner/Desktop/IHSI_DIAL_Rapport%20complet_110720142.pdf
- Institut national de santé publique du Québec. (2014). Les conditions de succès des actions favorisant le développement global des enfants. État des connaissances. Repéré à:
https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1757_CondSucActDeventEnfant_OutilRef.pdf
- Ismail, M., Mohd Rasdi, R., et Nadirah Abd. Jamal, A. (2011). Gender empowerment measure in political achievement in selected developed and developing countries. *Gender in Management: An International Journal*, 26(5), 380–392. <https://doi.org/10.1108/175424111111154912>
- Jacquet, I. (1995). *Développement au masculine/féminin: le genre outil d'un nouveau concept*. Paris: L'Harmattan.
- Jones, H. (2009). Equity in development Why it is important and how to achieve it. Repéré à:
<https://www.odi.org/publications/3480-equity-development-working-paper>
- Jonassen, D.H. (1991). Evaluating constructivistic learning. *Educational Technology*, Vol. 31, No. 9 (September 1991), pp. 28-33.
- Kabeer, N. (1994). *Reversed realities: gender hierarchies in development thought*. London: New York: Verso.
- Kabeer, N. (1999). Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment. *Development and Change*, 30(3), 435–464. <https://doi.org/10.1111/1467-7660.00125>
- Kabeer, N. (2001a). Discussing Women's Empowerment: Theory and Practice. Repéré à:
<https://www.sida.se/contentassets/5e45d330e16743179cefc93de34e71ac/15611.pdf>

- Kabeer, N. (2001b). Conflicts over Credit: Re-Evaluating the Empowerment Potential of Loans to Women in Rural Bangladesh. *World Development*, 2001, Vol.29(1), pp.63-84. doi: 10.1016/S0305-750X(00)00081-4
- Kabeer, N. (2003). *Gender mainstreaming in poverty eradication and the millennium development goals a handbook for policy-makers and other stakeholders*. London, Eng.: Commonwealth Secretariat: Ottawa, Ont. : International Development Research Centre.
- Kabeer, N. (2005). Gender equality and women's health. *Gender and Development*, 13(1), 13–24.
- Kabeer, N. (2009). Women's Economic Empowerment: Key Issues and Policy Options. Repéré à: https://www.sida.se/contentassets/a7f86b2b8a774b0dacb7bce5f689dae5/womens-economic-empowerment-key-issues-and-policy-options_296.pdf.
- Kang, J. (2011). Understanding non-governmental organizations in community development: Strengths, limitations and suggestions. *International Social Work*, 54(2), 223–237. <https://doi.org/10.1177/0020872810368396>
- Kaplan, E.H., et Merson, M. H. (2002). Allocating HIV-Prevention Resources: Balancing Efficiency and Equity. Repéré à: <https://ajph.aphapublications.org/doi/pdf/10.2105/AJPH.92.12.1905>
- Kawaguchi, L., Abdel, N., Fouad, M., Chiang, C., Helmy, I., Elshair, H., ... Aoyama, A. (2014). Dimensions of Women's Empowerment and Their Influence on the Utilization of Maternal Health Services in an Egyptian Village: a Multivariate Analysis. *Nagoya J. Med. Sci*, 76, 161–171
- Kawachi, I., Kennedy, B.P., Lochner, K. et ProthrowStith, D. (1997). Social capital, income inequality, and mortality. *American Journal of Public Health*, Sep 1997, Vol.87(9), pp.1491-8

- Kearns, A. et Forrest, R. (2000). Social cohesion and multilevel urban governance. *Urban Studies*, 37(5/6), pp. 995–1017. Repéré à: <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1080/00420980050011208>
- Keen, J. et Packwood, T. (1995). Qualitative research : case study evaluation. *British Medical Journal* 311: 444-446
- Keohane, R.O. (2002). Commentary on the Democratic Accountability of Non-Governmental Organizations. *Chicago journal of international law* 3(2):477-479.
- Khan, M. A. (1995). Sustainable development: the key concepts, issues and implications. *Sustainable Development*, Vol. 3, 63-69 (1995). doi: 10.1002/sd.3460030203
- Kojève, A. (1981). *Esquisse d'une phénoménologie du droit: exposé provisoire*. Paris : Gallimard
- Kolm, S. C. (1972). *Justice et équité*. Paris: Centre national de la recherche scientifique.
- Laganier, R., Villaba, B. et Zuindeau, B. (2002). Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire. Repéré à: <https://journals.openedition.org/developpementdurable/774>
- Lauterbach, C. (2013). Caracol Industrial Park. Social and Gender Impacts of Year One of Haiti's newest IFI-funded Industrial Park. Washington DC: Gender Action.
- Leder, S. (2015). Linking Women's Empowerment and their Resilience Repéré à : <https://doi.org/10.13140/RG.2.1.3395.0809>
- Le Moigne, J. L.(1995). *Les épistémologies constructivistes*. Paris : Presses universitaires de France.

- Le Moniteur. Journal officiel de la République d’Haïti (2005, 11 août). Décret modifiant le régime des Agressions Sexuelles et éliminant en la matière les Discriminations contre la Femme. Repéré à: http://ciat.bach.anaphore.org/file/misc/539_20050706.pdf
- Leon, D.A. et Gill Walt, G. (2000). Poverty and inequalities in health within developing countries: filling the information gap. DOI:10.1093/acprof:oso/9780192631961.003.0011 Abstract
- Levitsky, D. et Strupp, B. (1995). Malnutrition and the Brain: Changing Concepts, Changing Concerns. *J Nutr.* 1995 Aug;125(8 Suppl):2212S-2220S.
- Lewis, D. (2001). *The management of Non-Governmental Development Organizations an introduction.* London: New York : Routledge,
- Li, Y. et Amin, R. (1997). NGO-Promoted women’s credit program, immunization coverage, and child mortality in rural Bangladesh. *WomenetHealth*, 25(1), 89–98. <https://doi.org/10.1300/J013v25n01>
- Lindenberg, M., et Bryant, C. (2001). *Going global: transforming relief and development NGOs.* Bloomfield, CT : Kumarian Press.
- Ma, P. H. X., Chan, Z. C. Y. et Loke, A. Y. (2017). The Socio-Ecological Model Approach to Understanding Barriers and Facilitators to the Accessing of Health Services by Sex Workers : A Systematic Review. *AIDS and Behavior*, 21(8), 2412–2438. <https://doi.org/10.1007/s10461-017-1818-2>
- Mahmud, S., Shah, N. M. et Becker, S. (2012). Measurement of Women’s Empowerment in Rural Bangladesh, *World Dev.* 2012 March 1; 40(3): 610–619. doi:10.1016/j.worlddev.2011.08.003.
- Maitre, P. (1999). La Notion d’équité : une revue. *Journal des Economistes et des Etudes Humaines* Volume 9, numero 1, Mars 1999, pp 107-130. doi: 10.1515/jeeh-1999-0105

- Malhotra, A. et Schuler, S. R. (2002). Women's empowerment as a variable in International Development. Repéré à: <http://siteresources.worldbank.org/INTEMPowerment/Resources/486312-1095970750368/529763-1095970803335/malhotra.pdf>
- Malhotra, K. (2000). NGOS without aid: beyond the global soup kitchen. *Third World Quarterly*, Vol 21, No 4, pp 655-668, 2000. <https://doi.org/10.2307/3993371>
- Maniquet, M. F. (1999). L'équité en environnement économique. *Revue économique* n° 50(4):787-810. DOI10.2307/3502687.
- Marcelin, L. H., Crenn, B., Tejeda, F. et Consultants. (2014). The Haiti Title II Multi Year Assistance Programs (MYAP). Final Evaluation Report. Repéré à: <https://www.globalwaters.org/content/haiti-title-ii-multi-year-assistance-programs-myap-final-evaluation-report>.
- Marsh, I. (1996). *Making sense of society : an introduction to sociology*. New York: Addison Wesley Longman
- Mason, K.O. et Smith, H.L. (2013). Women's empowerment and social context: results from five asian countries. *Journal of Chemical Information and Modeling*, 53(9), 1689–1699. <https://doi.org/10.1017/CBO9781107415324.004>
- Mathur-Helm, B. (2005). Equal opportunity and affirmative action for South African women: A benefit or barrier? *Women in Management Women in Management Review* Vol. 20 No. 1, 2005 pp. 56-71. <https://doi.org/10.1108/09649420510579577>
- Mayoux, L. (1997, février). The Magic Ingredient? Microfinance et Women's Empowerment. Communication présentée au Micro Credit Summit, Washington. Repéré à:<http://www.gdrc.org/icm/wind/magic.html>

- Mayoux, L. et Mosley, P. (1999). Questioning virtuous spirals: microfinance and women's empowerment in Africa. *Journal of International Development*, November 1999, Vol.11(7), pp.957-984. doi: 10.1002/(SICI)1099-1328(199911/12)11:7<957::AID-JID623>3.0.CO;2-#
- Mcleroy, K. R., Bibeau, D., Steckler, A. et Glanz, K. (1988). An Ecological Perspective on Promotion Programs. *Health Education Quarterly* Vol.(15):351-377. <https://doi.org/10.1177/109019818801500401>
- Mengo, C., Small, E., Sharma, B. B. et Paula, U. (2016). Risky Sexual Behavior of Multiple Partner Relations and Women's Autonomy in Four Countries. *Sexuality and Culture*, 20(3), 535–554. <https://doi.org/10.1007/s12119-016-9341-6>
- Merriam, S.R. (1988). *Case study research in education*. (1re éd.). San Francisco: Jossey-Bass.
- Merlet, M. (2002). *La participation politique des femmes en Haïti. Quelques éléments d'analyse*. Port-au-Prince: Fanm Yo La.
- Merton, R. K. (1972). Insiders and Outsiders: A Chapter in the Sociology of Knowledge. *American Journal of Sociology*, Vol. 78, No. 1, Varieties of Political Expression in Sociology (Jul., 1972), pp. 9-47
- Miles, M.B et Huberman, A.M. (1991). *Analyse des données qualitatives : recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles : Éditions du Renouveau pédagogique
- Miller, C. M., Tsoka, M. et Reichert, K. (2010). Targeting Cash to Malawi's Ultra-Poor: A Mixed Methods Evaluation. *Development Policy Review*, July 2010, Vol.28(4), pp.481-502. doi: 10.1111/j.1467-7679.2010.00493.x

- Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes. (2006). Les termes de la problématique du genre en Haïti. Eléments de la condition et des situations des femmes en Haïti. Document inédit.
- Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes. (2014). Politique d'égalité femmes hommes 2014-2034. Repéré à: http://www.omrh.gouv.ht/Media/Others/1-Publications/Politique%20EFH_FINAL-imprimable.pdf
- Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural. (2009). Atlas Agricole d'Haïti. Repéré à : http://agriculture.gouv.ht/statistiques_agricoles/Atlas/thematique_generale.html
- Ministere de la santé publique et de la population. (2013). Plan stratégique de nutrition 2013-2018. Repéré à: http://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2013/06/Haiti_Plan-Strategique-Nutrition-2013-2018.pdf
- Ministere de la santé publique et de la population. (2012). Plan directeur de santé 2012-2021. Repéré à: http://www.nationalplanningcycles.org/sites/default/files/country_docs/Haiti/haiti_mssp_plan_directeur_de_sante_2012-2021_0.pdf
- Mkandawire, P. T. (2005). *Targeting and universalism in poverty reduction*. Geneva : United Nations Research Institute for Social Development.
- Moleux, M., Schaetzel, F. et Scotton, C. (2011). *Les inégalités sociales de santé: déterminants sociaux et modèles d'action. Inspection générale des affaires sociales*. Repéré à: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000580.pdf>
- Mooney, G. (2000). Vertical Equity in Health Care Resource Allocation. *Health Care Analysis* 8: 203–215, 2000.

- Moorman, C., Zaltman, G. et Deshpande, R. (1992). Relationships between providers and users of market research: the dynamics of trust within and between organizations. *Journal of Marketing Research* 29, 314–328. doi:10.2307/3172742
- Morestin, F., Grant, P. et Ridde, V. (2009). Les critères et les processus d'identification des pauvres en tant que bénéficiaires de programmes dans les pays en développement. Repéré à: http://www.medsp.umontreal.ca/vesa-tc/pdf/publications/ciblage_fr.pdf
- Mosedale, S. (2005). Policy arena assessing women's empowerment : towards a conceptual framework. *J. Int. Dev.* 17, 243–257 (2005). DOI: 10.1002/jid.1212
- Moser, C. O. N. (1989). Gender planning in the third world: Meeting practical and strategic gender needs. *World Development*, 17(11), 1799–1825, 1989. [https://doi.org/10.1016/0305-750X\(89\)90201-5](https://doi.org/10.1016/0305-750X(89)90201-5)
- Mulokozi, G., Mselle, L., Mgoba, C., Mugyabuso, J. K. L. et Ndossi, G. D. (2000). Improved Solar Drying of Vitamin A-Rich Foods by Women's Groups in the Singida District of Tanzania. Repéré à: <https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2016/10/Improved-Solar-Drying-of-Vitamin-A-rich-Foods-by-Womens-Groups-in-the-Singida-District-of-Tanzania.pdf>
- Muriithi, N. et Crawford, L. (2003). Approaches to Project Management in Africa: Implications for International Development Projects. *International Journal of Project Management*, 2003, Vol.21(5), pp.309-319. doi: 10.1016/S0263-7863(02)00048-0
- Mutowo, J., Kasu, C. M. et Mufunda, E. (2014). Women empowerment and practices regarding use of dual protection among family planning clients in urban Zimbabwe. *Pan African Medical Journal*. 2014; 17:300. doi:10.11604/pamj.2014.17.300.3282

- Najam, A. (1996). NGO Accountability: A Conceptual Framework. *Development Policy Review* Vol. 14 (19%). 339-353. doi: 10.1111/j.1467-7679.1996.tb00112.x
- Nass, C., Moon Y. et Carney, P. (1999). Are respondents polite to computers? Social desirability and direct responses to computers. *Journal of Applied Social Psychology*, 29, 5, 1093-1110
- Neptune Anglade, M. (1986). *L'autre moitié du développement : à propos du travail des femmes en Haïti*. Pétiön-Ville Haïti : Éditions des Alizés.
- Nurse, K. (2006). Culture as the Fourth Pillar of Sustainable Development. Papier préparé pour Commonwealth Secretariat Malborough House. Repéré à : https://www.academia.edu/11125137/The_Three_Pillars_of_Sustainable_Development_Critical_Issues_and_Perspectives
- Oliver, S., Dickson, K. et Newman, M. (2012). Getting started with a review. Dans D. Gough, S. Oliver et J. Thomas (dir.), *An introduction to systematic reviews* (66-83). London, UK: SAGE Publications.
- O'Neill, J., Tabish, H., Welch, V., Petticrew, M., Pottie, K., Clarke, M.,... Tugwell, P. (2014). Applying an equity lens to interventions: using PROGRESS ensures consideration of socially stratifying factors to illuminate inequities in health. *Journal of Clinical Epidemiology*, January 2014, Vol.67(1), pp.56-64. doi: 10.1016/j.jclinepi.2013.08.005
- Organisation de coopération et de développement économiques. (2008). Gender and Sustainable Development. Repéré à: www.oecd.org/social/40881538.pdf
- Organisation de coopération et de développement économiques. (2011a). Greening Household Behaviour. <https://doi.org/10.1787/9789264214651-en>

- Organisation de coopération et de développement économiques. (2011b). L'autonomisation économique des femmes. Document de réflexion. Repéré à: <http://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/47561737.pdf>
- Organisation de coopération et de développement économiques et Network on Gender Equality (2011). Women's Economic Empowerment. Issues paper. Repéré à: <http://www.oecd.org/dac/gender-development/47561694.pdf>
- Organisation de coopération et de développement économiques et Network on Gender Equality. (2009). Gender equality, women's empowerment and the Paris declaration on aid effectiveness: Repéré à: <http://www.oecd.org/dac/gender-development/42936177.pdf>
- Organisation des Nations-Unies. (1949). Déclaration universelle des droits de l'homme. Repéré à: <https://doi.org/10.1017/S1026881200128429>.
- Organisation des Nations-Unies. (1992). Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable. Repéré à: <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>.
- Organisation des Nations-Unies. (2015). *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2015*. New York : Nations-unies.
- Organisation des Nations-Unies. (2017). Haïti. Cadre de développement durable. Repéré à: <http://ht.one.un.org/content/dam/unct/haiti/docs/UNDAF/CDD.FINAL%20111%2C9%2C%202017.pdf>
- Organisation des Nations-Unies. (1995). Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Repéré à: <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2011). Le rôle des femmes dans l'agriculture. Repéré à: <http://www.fao.org/3/a-i2050f.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2015). The impact of cash transfers on the economic advancement and decision-making capacity of rural women. Repéré à: <http://www.fao.org/3/a-i4726e.pdf>

Organisation des Nations-Unies et Commission économique pour l'europe. (2012). Promoting gender equality and women's economic empowerment on the road to sustainable development: good practices from the UNECE region. Repéré à: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/797ece3.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2014). Rapport mondial de suivi sur l'EPT: Enseigner et apprendre: atteindre la qualité pour tous. Repéré à: <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002261/226157f.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (s.d.). Protéger notre patrimoine et favoriser la créativité. Repéré à: <https://fr.unesco.org/themes/protéger-notre-patrimoine-et-favoriser-la-créativité>

Organisation mondiale de la santé. (2008). Comblé le fossé en une génération. Instaure l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé Repéré à: http://www.who.int/social_determinants/thecommission/finalreport/fr/

Organisation mondiale de la santé. (2016). Household air pollution and health. Repéré à <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs292/en/>

- Orthella, S. (2012). *Rapport d'évaluation sur la Parité des sexes dans le programme pluriannuel*. Document inédit. Catholic Relief Services, Haïti.
- Oxaal, Z., Baden, S. et BRIDGE. (1997). Gender and empowerment: definitions, approaches and implications for policy. Repéré à: <http://www.bridge.ids.ac.uk/sites/bridge.ids.ac.uk/files/reports/re40c.pdf>
- Pagiola, S. et Platais, G. (2002). Payments for Environmental Services. Repéré à: <http://siteresources.worldbank.org/INTEEI/Resources/EnvStrategyNote32002.pdf>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. (3e éd ed.). Paris, France: A. Colin.
- Palamuleni, M. E. et Adebawale, A. S. (2014). Women empowerment and the current use of long acting and permanent contraceptive: Evidence from 2010 Malawi demographic and health survey. *Malawi Medical Journal*; 26 (3): 63-70 September 2014.
- Panayiotopoulos, P. (2002). Anthropology consultancy in the UK and community development in the Third World: A difficult dialogue. *Development in Practice*, 12(1), 45–58. <https://doi.org/10.1080/09614520220104275>
- Panda, P. et Agarwal, B. (2005). Marital Violence, Human Development and Women's Property Status in India. *World Development* Vol. 33, No. 5, pp. 823–850, 2005 <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2005.01.009>
- Parpart, J. L. (2007, mai). (Re)defining empowerment, measuring survival. Communication présentée à l'atelier sur « Empowerment: Obstacles, Flaws, Achievements ». Carleton University, Ottawa, Canada Repéré à: <http://www.ethicsofempowerment.org/papers/RaiEmpowerment.pdf>

- Parpart, J. L., Rai, S. M. et Staudt, K. A. (2002). *Rethinking em(power)ment, gender and development: in a global/local world*. London: Routledge.
- Parpart, J. (2013). Rethinking gender and empowerment. Dans D. Vandana et R. B. Potter (dir.), *Companion to Development Studies* (2e éd, p. 355-359). Milton: Taylor and Francis.
- Pascoe, S. J. S., Langhaug, L. F., Mavhu, W., Hargreaves, J., Jaffar, S., Hayes, R. et Cowan, F. M. (2015). Poverty, food insufficiency and HIV infection and sexual behaviour among young rural Zimbabwean women. *PLoS ONE 10(1)*: e0115290. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0115290>
- Paulhus, D.L. (2002). Social desirability responding: the evaluation of a construct. Dans H. Braun, D.N. Jackson et Wiley, D.E. (dir.), *The role of constructs in psychological and educational measurement* (p.67-88). Mahwah, N.J.: L. Erlbaum Associates
- Pearce, J. (1993). NGOs and social change: agents or facilitators? *Development in Practice*, 01 January 1993, Vol.3 (3), p.222-227. doi: 10.1080/096145249100077381
- Perera, J. (1995). In unequal dialogue with donors: The experience of the Sarvodaya Shramadana Movement. *Journal of International Development*, 7(6), 869–878 (1995) <https://doi.org/10.1002/jid.3380070606>
- Perspective monde. (2017). Croissance annuelle de la population. Haïti. Repéré à <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/HTI/fr/SI.POV.2DAY.html>
- Perspective monde. (2016). Croissance annuelle du PIB, Haïti. Repéré à <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fretcodePays=HTIetc&odeTheme=2etcodeStat=NY.GDP.MKTP.KD.ZG>

- Peterman, A., Schwab, B., Roy, S., Hidrobo, M. et Gilligan, D. (2015). Measuring women's decisionmaking: Indicator choice and survey design experiments from cash and food transfer evaluations in Ecuador, Uganda and Yemen. Repéré à: <http://ebrary.ifpri.org/cdm/ref/collection/p15738coll2/id/129331>
- Petticrew, M., Tugwell, P., Kristjansson, E., Oliver, S., Ueffing, E. et Welch, V. (2012). Damned if you do, damned if you don't: subgroup analysis and equity. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 66(1), 95–98. <https://doi.org/10.1136/jech.2010.121095>
- Petticrew, M., Tugwell, P., Welch, V., Ueffing, E., Kristjansson, E., Armstrong, R., ... Waters, E. (2009). Better evidence about wicked issues in tackling health inequities. *Journal of Public Health*, 31(3), 453–456. <https://doi.org/10.1093/pubmed/fdp076>
- Petit-Frere, D. (2009). Re-construire l'identité Haïtienne : entre individualisme et collectivisme. *Journal of Haitian Studies*, Vol. 15, No. 1/2, Haitian Studies Association 20th Anniversary Issue (Spring/Fall 2009), pp. 350-356
- Pinkney, R. (2009). *NGOs, Africa and the global order*. Basingstoke ; New York, NY : Palgrave Macmillan.
- Pitt, M. M. et Khandker, S. R. (1998). The impact of group-based credit programs on poor households in Bangladesh: Does the gender of participants matter? *Journal of Political Economy*, 1998, vol. 106, no 5.
- Pitt, M. M., Khandker, S. R. et Cartwright, J. (2006). Empowering Women with Micro Finance: Evidence from Bangladesh. *Economic Development and Cultural Change*, 2006, Vol.54(4), pp.791-831

- Podolny, J. M. (1994). Market uncertainty and the social character of economic exchange. *Administrative Science Quarterly* 39, 458–483. doi:10.2307/2393299
- Poirier, C. et Andrew, C. (2003). Décision et consultation au niveau local : dynamiques et tensions entre la démocratie représentative et la démocratie consultative. Repéré à : <https://doi.org/10.3917/riges.283.0028>.
- Polce-Lynch, M., Myers, B.J., Kilmartin, C.T., Forssmann-Falck, R. et Kliewer, W. (1998). Gender and Age Patterns in Emotional Expression, Body Image, and Self-Esteem: A Qualitative Analysis. *Sex Roles*, Vol. 38, Nos. 11/12, 1998
- Population Data. (2016). Monde – Pays les moins avancés (PMA). Repéré à <https://www.populationdata.net/cartes/monde-pays-les-moins-avances-pma/>
- Porter, G. (2003). NGO and poverty reduction in a globalizing world: perspectives from Ghana. *Progress in Development Studies*, 3(2), 131–145. <https://doi.org/10.1063/1.2756072>
- Postmus, B. J. L., Pedroarias, S. M. et Pentico, K. (2010). Economic Empowerment of Domestic Violence Survivors. Repéré à: https://vawnet.org/sites/default/files/materials/files/2016-09/AR_EcoEmpowerment.pdf
- Power, G., Maury, M. et Maury, S. (2002). Operationalising bottom-up learning in international NGOs: Barriers and alternatives. *Development in Practice*, 12(3–4), 272–284. <https://doi.org/10.1080/0961450220149663>
- Powley, E. (2006). Rwanda : The Impact of Women Legislators on Policy Outcomes Affecting Children and Families. Repéré à: <https://www.unicef.org/sowc07/docs/powley.pdf>

Programme alimentaire mondiale. (2016). Actualités. Face à la sécheresse en Haïti : « Nous plions comme des roseaux mais nous ne cassons pas ». Repéré à: <http://fr.wfp.org/histoires/face-a-la-secheresse-en-haiti-nous-plions-comme-des-roseaux-mais-nous-ne-cassons-pas>

Programme des Nations Unies pour le développement. (1995). Human development report 1995: Gender and Human Development. Repéré à: http://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/256/hdr_1995_en_complete_nostats.pdf

Programme des Nations Unies pour le développement. (2008). *Innovative approaches to promoting women's economic empowerment*. New York: United Nations Development Programme Bureau for Development Policy.

Programme des Nations Unies pour le développement. (2013a). Rapport 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Haïti un nouveau regard. Repéré à: <http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/library/mdg/rapport-omd-2013---haiti-un-nouveau-regard.html>

Programme des Nations Unies pour le développement. (2013b). Assistance légale pour les femmes victimes de violence de genre en Haïti. Repéré à: http://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/emancipation_des_femmes/UNDP_HT_Haiti%20Report%20-Assistance%20legale-Avril2013.pdf

Programme des Nations Unies pour le développement. (2010). Gender, climate change and community-based adaptation. Repéré à: [http://content-ext.undp.org/aplaws_publications/2713846/Gender%20Climate%20Change%20and%20Community%20Based%20Adaptation%20\(2\).pdf](http://content-ext.undp.org/aplaws_publications/2713846/Gender%20Climate%20Change%20and%20Community%20Based%20Adaptation%20(2).pdf)

- Programme des Nations Unies pour le développement. (s.d.). Human Development reports. Gender Development Index (GDI). Repéré à: <http://hdr.undp.org/en/content/gender-development-index-gdi>
- Pronyk, P. M., Kim, J. C., Abramsky, T., Phetla, G., Hargreaves, J. R., Morison, L. A., ... Porter, J. D. (2008). A combined microfinance and training intervention can reduce HIV risk behaviour in young female participants. *AIDS* 2008, 22:1659–1665. <https://doi.org/10.1097/QAD.0b013e328307a040>
- Proulx, D. et Brière, S. (2014). Caractéristiques et succès des projets de développement international : Que peuvent nous apprendre les gestionnaires d'ONG? *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*, 03 May 2014, p.1-16
- Putnam, R. D. (1995). Bowling alone: America's declining social capital. *Journal of Democracy* 6, 65–78. doi:10.1353/jod.1995.0002
- Rahman, A. (1999). Micro-credit initiatives for equitable and sustainable development: Who pays? *World Development* Vol. 27, No. 1, pp. 67-82, 1999. [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(98\)00105-3](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(98)00105-3)
- Rankin, K. N. (2001). Governing development: neoliberalism, microcredit, and rational economic woman. *Economy and Society* Volume 30 Number 1 February 2001: 18–37. <https://doi.org/10.1080/03085140122912>
- Rawls, J. (2004). *La justice comme équité : une reformulation de Théorie de la justice*. Montréal : Boréal.
- Rawls, J. (2008). Justice as Fairness: Political not Metaphysical. *Philosophy and Public Affairs*, Vol. 14, No. 3, (Summer, 1985), pp. 223-251
- Reed, H. E., Koblinsky, M. A. et Mosley, W. H. (2000). The Consequences of Maternal Morbidity and Maternal Mortality. Repéré à: <http://www.sabrinastfoundation.org/morbidity.pdf>

- Reinke, W. A. (1994). Program Evaluation: Considerations of Effectiveness, Efficiency and Equity. *J Family Community Med.* 1994 Jan-Dec; 1(1): 61–71.
- Ridde V. (2005). *Politiques publiques de santé et équité en Afrique de l'ouest. Le cas de l'initiative de Bamako au Burkina Faso.* (Thèse de doctorat). Université Laval
- Reutlinger, S. et Selowsky, M. (1976). *Malnutrition and Poverty. Magnitude and Policy Options.* Baltimore : Johns Hopkins University Press.
- Robillard, J. (2009). La modélisation. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (p 135-166). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Robinson, T. (2008). Applying the Socio-ecological Model to Improving Fruit and Vegetable Intake Among Low-Income African Americans. *J Community Health* (2008) 33:395–406. DOI 10.1007/s10900-008-9109-5
- Rochaix, L. et Tubeuf, S. (2009). Mesures de l'équité en santé: Fondements éthiques et implications. *Revue économique* — vol. 60, N° 2, mars 2009, p. 325-344.
- Rosenberg, M. S., Seavey, B. K., Jules, R. et Kershaw, T. S. (2011). The role of a microfinance program on HIV risk behavior among Haitian women. *AIDS and Behavior*, 15(5), 911–918. <https://doi.org/10.1007/s10461-010-9860-3>
- Rowlands, J. (1995). Empowerment examined. *Development in Practice*, Volume 5, Number 2, May 1995. doi: 10.1080/0961452951000157074
- Rowlands, J. (1997). *Questioning Empowerment: Working with Women in Honduras.* Oxford, England : Oxfam ; Atlantic Highlands, N.J. : Humanities Press International distributor.

- Sado, L., Spaho, A. et Hotchkiss, D. R. (2014). The influence of women's empowerment on maternal health care utilization: Evidence from Albania. *Social Science and Medicine*, 114, 169–177. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2014.05.047>
- Salomon, M.L., Hems, C.L. et Chinnock, K. (2000). The nonprofit sector: For what and for whom? Repéré à: http://thirdsectorimpact.eu/site/assets/uploads/page/documents-for-researchers/CNP_WP37_2000.pdf
- Sanders, C. K. et Schnabel, M. (2006). Organizing for Economic Empowerment of Battered Women: Women's Savings Accounts. *Journal of Community Practice*, Vol. 14(3) 2006. <https://doi.org/10.1300/J125v14n03>
- Sanders, C. K., Weaver, T. L. et Schnabel, M. (2007). Economic Education for Battered Women: An Evaluation of Outcomes. *Affilia*, 22(3), 240–254. <https://doi.org/10.1177/0886109907302261>
- Schuftan, C. (2003). Poverty and Inequity in the Era of Globalization: Our Need to Change and to Re-conceptualize. *International Journal for Equity in Health* 2003, 2:4. <https://doi.org/10.1186/1475-9276-2-4>
- Schuler, S. R. et Hashemi, S. M. (2012). Credit programs, women's empowerment, and contraceptive use in rural Bangladesh. *Studies in Family Planning*, 25(2), 65–76.
- Sen, G., Grown, C. et Development alternatives with women for a new era. (1987). *Development, crises, and alternative visions : Third World women's perspectives*. New York : Monthly Review Press.
- Service d'assistance canadienne aux organismes. (2003). L'autonomisation économique des femmes. Une économie plus solide pour une vie meilleure. Repéré à: https://www.sacco-ceso.com/app/uploads/2016/03/Women-s_Economic_Empowerment_fr_d_online.pdf

- Singh, N. C. et Titi, V. (1995). *Empowerment for sustainable development : towards operational strategies*. Halifax, N.S. : Fernwood.
- Smith, B. H. (1993). Non-governmental organisations in international development: trends and future research priorities. *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 4(3), 326–344. <https://doi.org/10.1007/BF01398152>
- Smith Fawzi, M. C., Lambert, W., Singler, J. M., Tanagho, Y., Léandre, F., Nevil, P., ... Farmer, P. E. (2005). Factors associated with forced sex among women accessing health services in rural Haiti: Implications for the prevention of HIV infection and other sexually transmitted diseases. *Social Science and Medicine*, 60(4), 679–689. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2004.06.010>
- Smucker, G. R., Bannister, M., D'Agnes, H., Gossin, Y., Portnoff, M., Ronald, J., Timyan, J. et Tobias, S. (2006). Vulnérabilité environnementale en Haïti. Conclusions et recommandations. Repéré à : https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADR457.pdf
- Srivastava, N. (2016). Women empowerment: A key factor to economic development. A comparative study of rural and urban India. *International Journal of Engineering Science and Computing*, 6(6), 7085–7089. <https://doi.org/10.4010/2016.1688>
- Srivastava, P. (2004). Poverty targeting in Asia : country experience of India. Repéré à : <https://www.adb.org/sites/default/files/publication/159383/adbi-poverty-targeting-asia.pdf>
- Stake, R.E. (2000). Case studies. Dans N.K. Denzin et Y.S. Lincoln (dir.), *Handbook of qualitative research* (2e éd., p. 435-454). Thousand Oaks: Sage Publications.
- Stake, R.E. (1995). *The art of case study research*. Thousand Oaks, Calif. : Sage Publications.

- Stromquist, N. P. (1995). The theoretical and practical bases for empowerment. Dans M. Añonuevo, (dir.), *Women, education and empowerment: Pathways towards autonomy*. (p.13-22). Repéré à: http://www.unesco.org/education/pdf/283_102.pdf
- Stromquist, N.P. (2002). Education : a Means for Empowering Girls and Women. Dans J. L. Parpart, S. M. Rai et K. A. Staudt (dir.), *Rethinking em (power) ment, gender and development: in a global/local world*. London: Routledge.
- Strube, M. J. et Barbour, L. S. (1983). The Ddecision to leave an abusive relationship: Economic dependence and psychological commitment. *Journal of Marriage and Family*, 45(4), 785–793. <https://doi.org/10.2307/351791>
- Sullivan, C. M. (1991). The provision of advocacy services ot women leaving abusive partners. An exploratory Study. *Journal of interpersonal violence*, Vol.6 No.1 March 1991 41-54. doi: 10.1177/088626091006001004
- Swamy, A., Knack, S., Lee, Y. et Azfar, O. (2001). Gender and corruption. *Journal of Development Economics*, 64(1), 25–55. [https://doi.org/10.1016/S0304-3878\(00\)00123-1](https://doi.org/10.1016/S0304-3878(00)00123-1)
- Sword, W. (1999). A socio-ecological approach to understanding barriers to prenatal care for women of low income. *Journal of Advanced Nursing*, 29(5), 1170–1177. <https://doi.org/10.1046/j.1365-2648.1999.00986.x>
- Tandon, R. (2000). Riding High or Nosediving: Development NGOs in the New Millennium. *Development in Practice*, 10(3–4), 319–329. <https://doi.org/10.1080/09614520050116488>

- Tangka, F., Ouma, E.A. et Staal, S. J. (1999). Women and the Sustainable Development of Market-Oriented Dairying: Evidence from the Highlands of East Africa. Repéré à: <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.577.6182&rep=rep1&type=pdf>
- Taylor, C. (1992). *Multiculturalism and "The politics of recognition" : an essay*. Princeton, N.J. : Princeton University Press.
- Tengland, P. (2008). Empowerment: A conceptual discussion. *Health Care Anal* (2008) 16:77–96. DOI 10.1007/s10728-007-0067-3
- Transparency International (2009). Baromètre mondial de la corruption. Repéré à: http://meteopolitique.com/Fiches/corruption/documentation/barometer_report_2010_fr.pdf
- Transparency International. (2017). Haïti. Corruption perceptions index 2016. Repéré à: <https://www.transparency.org/country/HTI>
- Transparency International. (2000). Gender and corruption: are women less corrupt? Repéré à https://www.transparency.org/news/pressrelease/gender_and_corruption_are_women_less_corrupt
- Turcotte-Tremblay, A.M., Gali-Gali, I. A., De Allegri, M. et Ridde, V. (2017). The unintended consequences of community verifications for performance-based financing in Burkina Faso. *Social Science & Medicine*, October 2017, Vol.191, pp.226-236
- UNIFEM. (2010). La justice pour les femmes: la clé pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Repéré à: <http://www.ungei.org/resources/files/MDGBrief-Fra.pdf>
- Van den Bold, M., Quisumbing, A.R. et Gillespie, S. (2013). Women's empowerment and nutrition. An evidence review. Repéré à: <http://ebrary.ifpri.org/cdm/ref/collection/p15738coll2/id/127840>

- Van Der Heijden, H. (1987). The Reconciliation of NGO Autonomy, Program Integrity and Operational Effectiveness with Accountability to Donors. *World Development*, Autumn 1987, Vol.15 (1), pp.103-112
- Verisk Maplecroft. (2014). Climate Change and Environmental Risk Atlas 2014. Repéré à: <https://maplecroft.com/portfolio/new-analysis/2013/10/30/31-global-economic-output-forecast-face-high-or-extreme-climate-change-risks-2025-maplecroft-risk-atlas/>
- Villanger, E. (2008). Cash Transfers Contributing to Social Protection: A Synthesis of Evaluation Findings. *Forum for Development Studies*, 01 December 2008, Vol.35(2), p.221-256. doi: 10.1080/08039410.2008.9666410
- VonDeLinde, K.C. et Correia, A. (2005). Building comprehensive solutions to domestic violence for battered women: Lessons learned from two settings. Repéré à: http://vawnet.org/sites/default/files/materials/files/2016-07/BCS18_EP.pdf
- Vyas, S., Jansen, H. A. F. M., Heise, L. et Mbwambo, J. (2015). Exploring the association between women's access to economic resources and intimate partner violence in Dar es Salaam and Mbeya, Tanzania. *Social Science and Medicine*, 146, 307–315. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2015.10.016>
- Ward, T. C. S. et Doering, J. J. (2014). Application of a Socio-Ecological Model to Mother–Infant Bed-Sharing. *Health Education et Behavior*, 41(6), 577–589. <https://doi.org/10.1177/1090198114543010>
- Wallerstein, N. et Bernstein, E. (1988). Empowerment Education: Freire's Ideas Adapted to Health Education. *Health Education Quarterly*, 15(4), 379–394. <https://doi.org/10.1177/109019818801500402>

- Weller, R. H. (1968). The Employment of wives, dominance, and fertility. *Journal of Marriage and Family*, Vol. 30, No. 3 (Aug., 1968), pp. 437-442.
- Wen, N., Xiaoming, H. et George, C. (2013). Gender and political participation: News consumption, political efficacy and interpersonal communication. *Asian Journal of Women's Studies*, 19(4), 124–149. <https://doi.org/10.1080/12259276.2013.11666168>
- Willows, N. D., Hanley, A. J. G. et Delormier, T. (2012). A socioecological framework to understand weight-related issues in aboriginal children in Canada. *Applied Physiology, Nutrition, and Metabolism*, 37(1), 1–13. <https://doi.org/10.1139/h11-128>
- Wisor S. (2012). *Measuring global poverty*. New York: Palgrave Macmillan
- Woodside, A.G. et Wilson, E.J. (2003). Case Study Research Methods for Theory Building. *Journal of Business and Industrial Marketing*, 18(6/7), 493-508. doi: 10.1108/08858620310492374
- Wuest, J., Merritt-Gray, M., Ford-Gilboe, M., Lent, B., Varcoe, C. et Campbell, J. C. (2008). Chronic pain in women survivors of intimate partner violence. *The Journal of Pain*, Vol 9, No 11 (November), 2008: pp 1049-1057. <https://doi.org/10.1016/j.jpain.2008.06.009>
- Yin, R.K. (2014). *Case Study Research, design and methods*. (5e éd.). Los Angeles : SAGE.
- Yin, R.K. (1994). *Case Study Research, design and methods*. (2e éd.). Thousand Oaks : Sage Publications.
- Yin, R.K. (2003). *Case Study Research, design and methods*. (3e éd.). Thousand Oaks, Calif. : Sage Publications.
- Zimmerman, M. A. (1990). Taking aim on empowerment research: On the distinction between individual and psychological conceptions. *American Journal of Community Psychology*, 18(1), 169–177. <https://doi.org/10.1007/BF00922695>

ANNEXE 1

LA FICHE DE SYNTHÈSE DES DOCUMENTS

Fiche de synthèse des documents

Adapté de Miles and Huberman, 1991, p. 95

No du document	
Date de révision	
Nom ou description du document	
Auteur	
Évènement ou contact auquel le document est associé	
Importance ou portée du document	
Résumé du contenu du document	
<ol style="list-style-type: none">1. Description des activités d'autonomisation économique2. Dimension de l'équité propre au contexte du MYAP3. Engagement et participation communautaire dans la recherche de l'équité4. Les obstacles à la participation des femmes aux activités génératrices de revenus5. Barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité dans	
Réflexion critique/interprétation	

ANNEXE 2

LES FORMULAIRES DE CONSENTEMENT

Formulaire de consentement pour les entrevues individuelles Version française



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university



Catholic Relief Services, Cayes,
Haïti
Rue des Gabions,
Email: crscayes@compa.net

Université d'Ottawa

Faculté des études
supérieures et
postdoctorales

Programme de doctorat
en santé des populations

University of Ottawa

Faculty of Graduate and
Postdoctoral Studies

PhD in Population Health
Program

Titre : Représentations des iniquités d'accès aux interventions d'autonomisation économique des femmes. Une étude de cas en milieu rural haïtien.

Chercheuse principale : Marie Merline Maurice
Programme de doctorat en Santé des Populations
Faculté des études graduées et postdoctorales
Université d'Ottawa

Superviseur : Professeur Sanni H. Yaya
École de développement international et
mondialisation.
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa
Téléphone : 613-562-5800. Ext 4534
Fax : 613-562-5817
Email: hsanniya@uottawa.ca

Formule de présentation : Bonjour/bonsoir et merci d'avoir répondu à mon appel. Je me présente. Je suis Marie Merline Maurice. Comme je vous l'avais expliqué durant nos premières conversations, vous avez été choisi pour prendre part à cette étude à cause de votre collaboration ou votre participation aux interventions d'autonomisation économique implantées par le CRS entre 2007 et 2013 dans le cadre du projet MYAP. Encore une fois, merci d'avoir accepté de prendre part à cette discussion et de partager vos expériences avec moi. Je vous invite à écouter avec attention l'objectif de la recherche ainsi que vos droits comme participant si vous acceptez de participer à l'étude.

Objectif du projet : En dépit des efforts déployés dans le monde durant les dernières années, l'écart entre hommes et femmes sur les plans économiques et sociaux demeure important (ONU Femmes, 2012). Selon le Fonds de développement des Nations unies pour la femme, 70 % des pauvres dans le monde sont des femmes (UNIFEM, 2008), à compétence égale et pour un même travail, elles perçoivent 25 % de moins que les hommes (PNUD, 2014), et elles représentent près de deux tiers des adultes illettrés dans le monde (UNESCO, 2014). En Haïti, à l'instar des autres pays, les inégalités de genre sont profondes, les femmes sont plus touchées par le chômage et elles représentent plus de 85 % des revenus les plus faibles dans le secteur formel et informel (PNUD, 2013a). La pauvreté des femmes a un impact significatif sur la santé maternelle et infantile, sur l'éducation des enfants, sur l'économie et le développement du pays en général. Des études réalisées dans plusieurs pays développés ou en développement ont prouvé que les femmes consacrent une plus grande partie de leurs revenus pour prendre soin de leur santé et de leurs enfants ; les dépenses sont surtout liées à l'achat de la nourriture, au paiement des soins de santé, et à l'éducation de leurs progénitures. Les femmes autonomes économiquement détiennent une plus grande liberté pour prendre des décisions sur le nombre d'enfants désirés. Plusieurs programmes sont en cours pour permettre aux femmes de devenir autonomes économiquement. Néanmoins, des études ont démontré que toutes les femmes ne profitent pas des interventions mises en place de la même manière. Souvent quand bien même les plus marginalisées sont visées par les interventions, les plus aisées en profitent le plus.

L'objectif de cette étude est de cerner des iniquités d'accès aux interventions liées à l'autonomisation économique des femmes durant le MYAP. Je réaliserai cette enquête dans le cadre de ma thèse de doctorat à l'Université d'Ottawa sous la supervision du docteur Sanni Yaya.

Pour réaliser cette enquête, nous allons réaliser des groupes de discussions et des entrevues individuelles avec les bénéficiaires, les leaders communautaires, les responsables des institutions et les gestionnaires du MYAP que le CRS avait implanté entre 2007 et 2013. Plusieurs activités pouvant contribuer à l'autonomisation économique des femmes ont été implantées comme la création des groupes de Mutuel Solidarité, la mise en place de jardins potagers, l'élevage, la construction d'usines de transformation alimentaire. Les femmes ont été aussi formées sur la gestion de projet et des entreprises.

Nous avons choisi le projet MYAP à cause de l'intérêt présenté par CRS pour développer des stratégies pouvant conduire à la participation des plus vulnérables dans les interventions mises en place. Les résultats du projet informeront le gouvernement, les institutions privées, les ONG sur les stratégies à prendre en considération lors de la conception et la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes pour une meilleure participation des plus marginalisées.

Si vous acceptez de participer au projet de recherche, voici vos droits :

Participation volontaire : vous n'avez pas d'obligation à participer à cette étude, et si vous choisissez de le faire, vous pouvez vous retirer de l'étude à tout moment sans avoir à motiver votre décision et/ou vous pouvez refuser de répondre à certaines questions sans contraintes. Si vous choisissez de vous retirer, toutes les données collectées au moment de votre retrait ne seront pas incluses dans l'étude. Vous pouvez demander des précisions ou de nouveaux renseignements tout au long de votre participation.

Votre participation consistera essentiellement à vous rendre disponible pour une interview avec la chercheuse. Vous la rencontrerez pour environ 45 à 60 minutes après avoir donné votre consentement verbal. L'interview sera menée sur le processus d'implantation du MYAP. Vous partagerez vos opinions sur les facteurs qui ont entravé la participation des femmes aux activités génératrices de revenus durant le MYAP, les barrières qui ont compromis l'application des principes d'équité par le CRS. Vous consentez à l'enregistrement audio de l'entrevue entière. L'horaire et l'emplacement de l'interview seront fixés selon votre disponibilité. Les informations collectées seront utilisées comme données et analysées dans le cadre de la recherche et pourront être incluses dans les publications finales de l'étude.

Risques : Il n'y a aucun risque à participer à cette étude. Vous partagerez des informations et des expériences personnelles sans risques ou inconforts en rapport avec les questions.

Avantages : Vous ne recevrez pas de salaire pour votre participation à cette étude. Cependant, vous recevrez une petite rétribution financière pour couvrir vos frais de déplacement. Votre collaboration contribuera à l'amélioration des interventions conçues et implantées dans les communautés rurales, au renforcement des stratégies permettant l'autonomisation des femmes les plus vulnérables, et à l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Confidentialité et anonymat : Vous avez reçu l'assurance du chercheur que les informations que vous fournirez resteront strictement confidentielles. Vous comprenez que les contenus seront utilisés seulement aux fins de la recherche et que votre confidentialité sera respectée. L'anonymat sera caché en ayant votre nom et votre identification codés lors de la collecte et l'analyse des données ainsi que les publications possibles.

Conservation des données : Les enregistrements audio, les transcriptions et les notes seront conservés sous clef au niveau du bureau du superviseur à l'école de développement international et mondialisation. Seulement le superviseur et la chercheuse auront accès aux données et elles seront conservées cinq ans après la fin de l'étude ; après cette période, elles seront détruites.

Consentement : vous certifiez avoir écouté de la chercheuse les informations contenues dans ce formulaire de consentement. Vous aviez eu la chance de poser toutes les questions concernant le processus et les réponses données par la chercheuse ont été satisfaisantes. Après réflexion, vous avez pris la décision de participer à la recherche citée en haut menée par Marie Merline Maurice du programme de Doctorat en Santé des populations, de la Faculté des études graduées et Postdoctorales de l'Université d'Ottawa, sous la supervision du Professeur Sanni Yaya.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, vous pouvez communiquer avec le chercheur ou le superviseur.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser:

Au responsable de l'éthique en recherche à l'Université d'Ottawa, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou ethique@uottawa.ca.

Ou

Au Dr Gerald Lerebours, 29, avenue de la Ligue Féminine ci-devant 1re avenue du Travail, Port-au-Prince, Haïti.

Il y a deux copies de ce formulaire de consentement dont l'un vous revient comme preuve de consentement pour participer à la recherche citée en haut menée par Marie Merline Maurice du programme de Doctorat en Santé des populations, Faculté des études graduées et Postdoctorales, Université d'Ottawa, sous la supervision du Professeur Sanni Yaya.

Moi, **Marie Merline Maurice**, chercheure principale responsable de l'étude ci-haut mentionnée, je certifie avoir donné toutes les informations utiles et nécessaires sur le processus de la recherche aux participants. Je m'engage à réaliser la recherche conformément aux pratiques éthiques tant en Haïti qu'au Canada et selon les dispositions approuvées par les comités d'éthique des deux pays.

Signature de la chercheure :

Date :

Formulaire de consentement pour les entrevues individuelles Version créole



Université d'Ottawa

Faculté des études
supérieures et
postdoctorales

Programme de doctorat
en santé des populations

University of Ottawa

Faculty of Graduate and
Postdoctoral Studies

PhD in Population Health
Program

Titre : Représentations des iniquités d'accès aux interventions d'autonomisation économique des femmes. Une étude de cas en milieu rural haïtien.

Chercheuse principale : Marie Merline Maurice
Programme de doctorat en Santé des Populations
Faculté des études graduées et postdoctorales
Université d'Ottawa

Superviseur : Professeur Sanni H. Yaya
École de développement international et
mondialisation.
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa
Téléphone : 613-562-5800. Ext 4534
Fax :613-562-5817
Email: hsanniya@uottawa.ca

Prezantasyon : Bonjou/bonswa e mès deske nou reponn ak apel mwen. Nou te deja rankontre oubyen pale nan telefòn. Map prezante m yon lòt fwa ankò. Non mwen se Marie Merline Maurice. Kòm mwen te eksplike, nou te aksepte e nou te seleksyone pou nou patisipe nan rankont sa a paske nou te kolabore ou byen nou te patisipe nan aktive CRS te met sou pye ant lane 2007 ak 2013 nan kad pwojè MYAP. Yon lòt fwa ankò, m di nou mès paske nou te reponn prezan a envitasyon an pou nou ka pataje eksperyans nou avèk mwen. Mwen envite nou tandè ak anpil astansyon eksplikasyon m pral bay yo anvan nou aksepte patisipe nan ankèt la. Enfomasyon sa yo nan fèy sa a, li esplike rezon n ap fe ankèt la e kouman sa pral pase.

Objektif pwojè rechèch la: Malgre tout efò k ap fèt nan lemond, gason pi byen pase fanm sou kesyon ekonomik ak sosyal. Fanm yo plis nan chomaj. Menm lè yo fè menm travay ak yon gason, yo ba fanm yo pi piti lajan. Anplis, fanm yo plis pa konn li. An Ayiti, sitiyasyon an pa diferan : medam yo pi pòv e gason yo touche pi byen tou.

Povrete fanm yo gen anpil konsekans sou lasante ak edikasyon timoun yo, sou ekonomi ak devlopman peyi a an jeneral. Etid ki fèt nan plizyè peyi, ni peyi ki pòv ak peyi ki devlope montre fanm itilize lajan yo plis pou pran swen fanmi lan nan mennen pitit yo lopital, peye lekòl, achte manje pou kay la. Anplis, fanm ki gen libète ekonomik pi kapab kontwòle pouvwa fè pitit yo. Nan yon fwaye kote fanm yo gen pouvwa lajan, rechèch montre fanm yo ak timoun yo gen plis chans viv an sante.

Gen kèk aksyon ak pwogram ki sou pye pou ede fanm yo gen libète ekonomik. Gen etid ki montre se yon defi pou tout fi pwofite menm jan nan pwogram sa yo paske bezwen pa menm. Anpil fwa tou, nan pwogram sa yo, menm lè yo di se fanm ki pi malerèz yo yo vle ede, se fanm ki gen plis mwayen yo ki pwofite avantaj pwogram sa yo ofri. Ebyen, nan logik pou n konprann kisa ki te anpeche fanm ki pi pòv yo pasite nan aktivite ki pou te ede yo gen libète ekonomik yo pandan MYAP la, nou ap fè ti rechèch sa a. Mwen ap fe ankèt sa a nan kad tèz doktora m, sou sipèvizyon profesè Sanni Yaya nan Inivèsite Ottawa ki chita nan peyi Kanada.

Pou nou fe rechèch la, nou pral reyalize diskisyon an group ak entèvyou ak moun ki te benefisye e ki te kolabore nan pwojè MYAP la CRS te reyalize nan zòn andeyò nan depatman sid, soti lane 2007 pou rive lane 2013. Pwojè sa a te mete sou pye plizyè aktivite pou ede fanm yo vin gen libète ekonomik, kòm Mityèl Solidarite, jaden potaje, elevaj bèt, ti izin pou transfòme mayi ak manyòk an farin, izin pou fè manba. Li te bay fanm yo tou fòmasyon pou yo aprann yo kouman pou yo jere biznis. Nou chwazi pwogram MYAP la paske CRS gen sousi pou devlope estrateji pou pèmèt moun ki pi pòv yo patisipe nan pwogram y ap met sou pye. Rezilta yo pral pèmèt Leta, enstitisyon prive ak ONG jwenn enfòmasyon ak ransèyman ki ka pèmèt yo konstwi ak reyalize pwogram kote tout fanm, sitou sa ki pi pòv yo ka jwenn sipò yo bezwen pou yo ka travay ak tèt yo.

Si w aksepte patisipe nan ankèt la, men dwa w kòm patisipan:

Ou patisipe nan ankèt la si ou vle: Ou pa gen obligasyon pou ou patisipe nan etid sa a, epi si ou chwazi fè sa, ou ka kite nenpòt kilè san ou pa gen esplikasyon pou bay sou desizyon ou pran an. Anplis ou kapab refize reponn kèk kesyon e anyen pap rive ou. Ou ka mande plis presizyon ak eksplikasyon sou etid la pandan tout tan ou ap patisipe a.

Patisipasyon ou ap bay se nan jan ou pral rann ou disponib pou ou patisipe nan yon antrevi ak mwen kòm anketè. Ou ap rankontre m' pou anviwon 45 a 60 minit pou yon antrevi apre ou finn bay akò ou. Diskisyon yo pral fèt sou pwogram MYAP la, sa ki gen pou wè ak pwogram fanm yo, sou jan li te bati ak jan li te enplante nan kominote a. Ou pral pataje opinyon pa ou sou sa ki te anpeche fanm yo patisipe nan aktivite ki te met sou pye pou pèmèt yo antre tikòb pandan pwogram MYAP la. Sa ki te koz CRS pat rive kapab aplike prensip pataj san patipri a. Ou aksepte pou yo anrejistre tout pawòl k ap di nan diskisyon yo. Lè entèvyou a ap chwazi selon disponibilite ou. Ou dwe konnen, tout enfòmasyon ki pral bay yo pral sèvi nan kad rechèch la, e lè etid la fini yo ka pibliye yo.

Ris: Pa gen okenn ris pou ou patisipe nan etid sa a. Ou pral pataje enfòmasyon ki san ris e ki pap ba ou pwoblèm aprè.

Avantaj: Fò m di ou, ou pap touche paske ou patisipe nan etid la. Sepandan, ou konnen enfòmasyon ou pral bay yo pral ede Leta, enstitisyon prive ak ONG pote amelyorasyon nan fason yo pral bati pwogram yo ak nan jan yo pral reyalize yo nan kominote yo. Enfòmasyon yo pral pèmèt yo ranfòse

strateji pou fè fanm ki pi pòv ak sa ki pi fèb yo ka patisipe nan pwogram yo met sou pye pou yo, sa ki ka pèmèt kondisyon lavi fanmi nan kominote yo amelyore.

Konfidansyalite: Ou konnen, yo papibliye okenn enfòmasyon ki ka pèmèt yo identifiye w nan antrevi a. Anketè a asire ou, tout enfòmasyon ou bay yo ap konfidansyèl (sa vle di anketè a ap gade yo sekre). Ou konprann tou, enfòmasyon yo pral itilize sèlman nan kad rechèch la e non ou pap parèt nan okenn rapò ni piblikasyon.

Konsèvasyon enfòmasyon yo: repons ou yo ap an sekirite nan men anketè a ki pral travay sou li. Ou konnen tou, tout anrejistreman kaset ak nòt yo pral konsève anba kle nan biwo sipèvizè a nan inivèsite Ottawa. Se sèlman sipèvizè a ak chèchè a k ap konnen enfòmasyon sa yo ki pral konsève pandan senk lane apre etid la fin fèt; apre peryòd sa a, y ap detwi yo.

Konsantman: Ou sètifye ou te byen tande nan bouch anketè a enfòmasyon ki nan fòmilè sa a. Ou te gen chans poze tout kesyon ou te swete epi yo te pran tan reponn ou. Repons yo te satisfè ou. Epi aprè refleksyon, ou pran desizyon patisipe nan ankèt la.

Si w vle jwenn plis enfòmasyon, pa ezite kontakte chèchè a ak sipèvizè l. Ou ap jwenn nimewo yo nan tèt fèy sa a.

Pou tout ransèyman sou aspè etik rechèch sa a, ou ka kontakte responsab etik la pou rechèch nan Inivèsite Ottawa, 550, rue Cumberland, pièce 154, oubyen rele nan (613) 562-5387. Ou ka ekri tou nan adrès sa a ethique@uottawa.ca.

Ou kapab kontakte tou responsab etik pou rechèch an Ayiti nan adrès sa a : Dr Gerald Lerebours, 29, avenue de la Ligue Féminine ci-devant 1e avenue du Travail. Port-au-Prince, Haïti.

Gen de (2) kopi fòmilè sa a : Enketè a ap kenbe youn, l ap ba ou youn tou kòm kwa ou konsanti ak tout libète ou genyen, pou ou patisipe nan ankèt sa a: «L'application des principes d'équité verticale et horizontale comme moyen pour garantir un accès équitable aux interventions d'autonomisation économique des femmes : Cas du Multi-Year Assistance Program (MYAP) en Haïti».

Mwen, **Marie Merline Maurice**, chèchè prensipal ankèt la, mwen sètifye m te bay patisipan yo tout enfòmasyon itil e nesèsè sou jan rechèch la pral fèt. Mwen pran angajman pou m reyalize ankèt la selon pratik etik ki egziste an Ayiti ak nan peyi Kanada e selon jan komite etik toulède peyi yo mande.

Siyati chèchè a :

Dat :

Formulaire de consentement pour les groupes de discussion

Version française



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university



Catholic Relief Services, Cayes,
Haïti
Rue des Gabions,
Email: crscayes@compa.net

Université d'Ottawa

Faculté des études
supérieures et
postdoctorales

Programme de doctorat
en santé des populations

University of Ottawa

Faculty of Graduate and
Postdoctoral Studies

PhD in Population Health
Program

Titre : Représentations des iniquités d'accès aux interventions d'autonomisation économique des femmes. Une étude de cas en milieu rural haïtien.

Chercheuse principale : Marie Merline Maurice
Programme de doctorat en Santé des Populations
Faculté des études graduées et postdoctorales
Université d'Ottawa

Superviseur : Professeur Sanni H. Yaya
École de développement international et
mondialisation.
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa
Téléphone : 613-562-5800. Ext 4534
Fax :613-562-5817
Email: hsanniya@uottawa.ca

Formule de présentation : Bonjour/bonsoir et merci d'avoir répondu à mon appel. Je me présente. Je suis Marie Merline Maurice. Comme je vous l'avais expliqué durant nos premières conversations, vous avez été choisi pour prendre part à cette étude à cause de votre collaboration ou votre participation aux interventions d'autonomisation économique implantées par le CRS entre 2007 et 2013 dans le cadre du projet MYAP. Encore une fois, merci d'avoir accepté de prendre part à cette discussion et de partager vos expériences avec moi. Je vous invite à écouter avec attention l'objectif de la recherche ainsi que vos droits comme participant si vous acceptez de participer à l'étude.

Objectif du projet : En dépit des efforts déployés dans le monde durant les dernières années, l'écart entre hommes et femmes sur les plans économiques et sociaux demeure important (ONU Femmes, 2012). Selon le Fonds de développement des

Nations unies pour la femme, 70 % des pauvres dans le monde sont des femmes (UNIFEM, 2008), à compétence égale et pour un même travail, elles perçoivent 25 % de moins que les hommes (PNUD, 2014), et elles représentent près de deux tiers des adultes illettrés dans le monde (UNESCO, 2014). En Haïti, à l'instar des autres pays, les inégalités de genre sont profondes, les femmes sont plus touchées par le chômage et elles représentent plus de 85 % des revenus les plus faibles dans le secteur formel et informel (PNUD, 2013). La pauvreté des femmes a un impact significatif sur la santé maternelle et infantile, sur l'éducation des enfants, sur l'économie et le développement du pays en général. Des études réalisées dans plusieurs pays développés ou en développement ont prouvé que les femmes consacrent une plus grande partie de leurs revenus pour prendre soin de leur santé et de leurs enfants ; les dépenses sont surtout liées à l'achat de la nourriture, au paiement des soins de santé, et à l'éducation de leurs progénitures. Les femmes autonomes économiquement détiennent une plus grande liberté pour prendre des décisions sur le nombre d'enfants désirés. Plusieurs programmes sont en cours pour permettre aux femmes de devenir autonomes économiquement. Néanmoins, des études ont démontré que toutes les femmes ne profitent pas des interventions mises en place de la même manière. Souvent quand bien même les plus marginalisées sont visées par les interventions, les plus aisées en profitent le plus.

L'objectif de cette étude est de cerner des iniquités d'accès aux interventions liées à l'autonomisation économique des femmes durant le MYAP. Je réaliserai cette enquête dans le cadre de ma thèse de doctorat à l'Université d'Ottawa sous la supervision du docteur Sanni Yaya.

Pour réaliser cette enquête, nous allons réaliser des groupes de discussions et des entrevues individuelles avec les bénéficiaires, les leaders communautaires, les responsables des institutions et les gestionnaires du MYAP que le CRS avait implanté entre 2007 et 2013. Plusieurs activités pouvant contribuer à l'autonomisation économique des femmes ont été implantées comme la création des groupes de Mutuel Solidarité, la mise en place de jardins potagers, l'élevage, la construction d'usines de transformation alimentaire. Les femmes ont été aussi formées sur la gestion de projet et des entreprises.

Nous avons choisi le projet MYAP à cause de l'intérêt présenté par CRS pour développer des stratégies pouvant conduire à la participation des plus vulnérables dans les interventions mises en place. Les résultats du projet informeront le gouvernement, les institutions privées, les ONG sur les stratégies à prendre en considération lors de la conception et la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes pour une meilleure participation des plus marginalisées.

Si vous acceptez de participer au projet de recherche, voici vos droits :

Participation volontaire : vous n'avez pas d'obligation à participer à cette étude, et si vous choisissez de le faire, vous pouvez vous retirer de l'étude à tout moment sans avoir à motiver votre décision et vous pouvez refuser de répondre à certaines questions sans contraintes. Cependant, vu que c'est un groupe de discussion, si vous choisissez de ne plus prendre part à l'étude, il sera impossible au chercheur d'effacer les paroles que vous avez prononcées pour ne pas perdre le fil de la discussion. Vous pouvez demander des précisions ou de nouveaux renseignements tout au long de votre participation.

Votre participation consistera essentiellement à vous rendre disponible pour un groupe de discussion avec d'autres acteurs du programme et la chercheuse qui durera environ deux heures après avoir donné votre consentement. Les discussions seront menées sur le processus d'implantation du MYAP dans lequel vous étiez une partie prenante. Vous partagerez vos opinions sur les facteurs qui ont entravé la participation des femmes aux activités génératrices de revenus durant le MYAP, les barrières qui ont compromis l'application des principes d'équité par le CRS. Vous consentez à l'enregistrement audio de l'entrevue entière. L'horaire et l'emplacement du groupe de discussion seront fixés selon votre disponibilité. Les informations collectées seront utilisées comme données et analysées dans le cadre de la recherche et pourront être incluses dans les publications finales de l'étude.

Risques : Il n'y a aucun risque à participer à cette étude. Vous partagerez des informations et des expériences personnelles sans risques ou inconforts en rapport avec les questions.

Avantages : Vous ne recevrez pas de salaire pour votre participation à cette étude. Cependant, vous recevrez une petite rétribution financière pour couvrir vos frais de déplacement. Votre collaboration contribuera à l'amélioration des interventions conçues et implantées dans les communautés rurales, au renforcement des stratégies permettant l'autonomisation des femmes les plus vulnérables, et à l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Confidentialité et anonymat : Vous savez que vous ne pourrez pas garder l'anonymat lors du groupe de discussion, mais vous acceptez conjointement avec les autres participants présents de protéger la confidentialité des discussions. Aucun renseignement personnel qui permettra d'identifier vos réponses personnelles dans le groupe de discussion ne sera recueilli. Vous avez reçu l'assurance du chercheur que les informations que vous fournirez resteront strictement confidentielles. Vous comprenez que les contenus seront utilisés seulement aux fins de la recherche et que votre confidentialité sera respectée. L'anonymat sera respecté en ayant votre nom et votre identification codés lors de la collecte et l'analyse des données ainsi que les publications possibles.

Conservation des données : Les enregistrements audio, les transcriptions et les notes seront conservés sous clef au niveau du bureau du superviseur à l'école de développement international et mondialisation. Seulement le superviseur et la chercheuse auront accès aux données et elles seront conservées cinq ans après la fin de l'étude ; après cette période, elles seront détruites.

Consentement : vous certifiez avoir écouté de la chercheuse les informations contenues dans ce formulaire de consentement. Vous aviez eu la chance de poser toutes les questions concernant le processus et les réponses données par la chercheuse ont été satisfaisantes. Après réflexion, vous avez pris la décision de participer à la recherche citée en haut menée par Marie Merline Maurice du programme de Doctorat en Santé des populations, de la Faculté des études graduées et Postdoctorales de l'Université d'Ottawa, sous la supervision du Professeur Sanni Yaya.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, vous pouvez communiquer avec le chercheur ou le superviseur.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser:

Au responsable de l'éthique en recherche à l'Université d'Ottawa, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou ethique@uottawa.ca.

Ou

Au Dr Gerald Lerebours, 29, avenue de la Ligue Féminine ci-devant 1re avenue du Travail, Port-au-Prince, Haïti.

Il y a deux copies de ce formulaire de consentement dont l'un vous revient comme preuve de consentement pour participer à la recherche citée en haut menée par Marie Merline Maurice du programme de Doctorat en Santé des populations, Faculté des études graduées et Postdoctorales, Université d'Ottawa, sous la supervision du Professeur Sanni Yaya.

Moi, **Marie Merline Maurice**, chercheure principale responsable de l'étude ci-haut mentionnée, je certifie avoir donné toutes les informations utiles et nécessaires sur le processus de la recherche aux participants. Je m'engage à réaliser la recherche conformément aux pratiques éthiques tant en Haïti qu'au Canada et selon les dispositions approuvées par les comités d'éthique des deux pays.

Signature de la chercheure :

Date :

Formulaire de consentement pour les groupes de discussion

Version créole



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university



Catholic Relief Services, Cayes,
Haïti
Rue des Gabions,
Email: crscayes@compa.net

Université d'Ottawa

Faculté des études
supérieures et
postdoctorales

Programme de doctorat
en santé des populations

University of Ottawa

Faculty of Graduate and
Postdoctoral Studies

PhD in Population Health
Program

Titre : Représentations des iniquités d'accès aux interventions d'autonomisation économique des femmes. Une étude de cas en milieu rural haïtien.

Chercheuse principale : Marie Merline Maurice

Programme de doctorat en Santé des Populations
Faculté des études graduées et postdoctorales
Université d'Ottawa

Superviseur :

Professeur Sanni H. Yaya
École de développement international et
mondialisation.
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa
Téléphone : 613-562-5800. Ext 4534
Fax : 613-562-5817
Email: hsanniya@uottawa.ca

Prezantasyon : Bonjou/bonswa e mèsì deske nou reponn ak apel mwen. Nou te deja rankontre oubyen pale nan telefòn. Map prezante m yon lòt fwa ankò. Non mwen se Marie Merline Maurice. Kòm mwen te eksplike, nou te aksepte e nou te seleksyone pou nou patisipe nan rankont sa a paske nou te kolabore ou byen nou te patisipe nan aktive CRS te met sou pye ant lane 2007 ak 2013 nan kad pwojè MYAP. Yon lòt fwa ankò, m di nou mèsì paske nou te reponn prezan a envitasyon an pou nou ka pataje eksperyans nou avèk mwen. Mwen envite nou tande ak anpil astansyon eksplikasyon m pral bay yo anvan nou aksepte patisipe nan ankèt la. Enfomasyon sa yo nan fèy sa a, li esplike rezon n ap fe ankèt la e kouman sa pral pase.

Objektif pwojè rechèch la: Malgre tout efò k ap fèt nan lemond, gason pi byen pase fanm sou kesyon ekonomik ak sosyal. Fanm yo plis nan chomaj. Menm lè yo fè menm travay ak yon gason, yo ba fanm yo pi piti lajan. Anplis, fanm yo plis pa konn li. An Ayiti, sitiwayon an pa diferan : medam yo pi pòv e gason yo touche pi byen tou. Povrete fanm yo gen anpil konsekans sou lasante ak edikasyon timoun yo, sou ekonomi ak devlopman peyi a an jeneral. Etid ki fèt nan plizyè peyi, ni peyi ki pòv ak peyi ki devlope

montre fanm itilize lajan yo plis pou pran swen fanmiy lan nan mennen pitit yo lopital, peye lekòl, achte manje pou kay la. Anplis, fanm ki gen libète ekonomik pi kapab kontwole pouvwa fè pitit yo. Nan yon fwaye kote fanm yo gen pouvwa lajan, rechèch montre fanm yo ak timoun yo gen plis chans viv an sante.

Gen kèk aksyon ak pwogram ki sou pye pou ede fanm yo gen libète ekonomik. Gen etid ki montre se yon defi pou tout fi pwofite menm jan nan pwogram sa yo paske bezwen pa menm. Anpil fwa tou, nan pwogram sa yo, menm lè yo di se fanm ki pi malerèz yo yo vle ede, se fanm ki gen plis mwayen yo ki pwofite avantaj pwogram sa yo ofri. Ebyen, nan logik pou n konprann kisa ki te anpeche fanm ki pi pòv yo pasite nan aktivite ki pou te ede yo gen libète ekonomik yo pandan MYAP nap fè rechèch sa a. Mwen ap fe ankèt sa a nan kad tèz doktora m, sou sipèvizyon profesè Sanni Yaya nan Inivesite Ottawa ki chita nan peyi Kanada.

Pou nou fe rechèch la, nou pral reyalize diskisyon an group ak entèvyou ak moun ki te benefisye e ki te kolabore nan pwojè MYAP la CRS te reyalize nan zòn andeyò nan depatman sid, soti lane 2007 pou rive lane 2013. Pwojè sa a te mete sou pye plizyè aktivite pou ede fanm yo vin gen libète ekonomik, kòm Mityèl Solidarite, jaden potaje, elevaj bèt, ti izin pou transfòmè mayi ak manyòk an farin, izin pou fè manba. Li te bay fanm yo tou fòmasyon pou yo aprann yo kouman pou yo jere biznis. Nou chwazi pwogram MYAP la paske CRS gen sousi pou devlope estrateji pou pèmet moun ki pi pòv yo patisipe nan pwogram y ap met sou pye. Rezilta yo pral pèmet Leta, enstitisyon prive ak ONG jwenn enfòmasyon ak ransèyman ki ka pèmèt yo konstwi ak reyalize pwogram kote tout fanm, sitou sa ki pi pòv yo ka jwenn sipò yo bezwen pou yo ka travay ak tèt yo.

Si w aksepte patisipe nan ankèt la, men dwa w kòm patisipan:

Ou patisipe nan ankèt la si ou vle: Ou pa gen obligasyon pou ou patisipe nan etid sa a, epi si ou chwazi fe sa, ou ka kite a nenpot kilè san ou pa gen esplikasyon pou ou bay sou desizyon ou pran an, enplis ou kapab refize reponn kek kesyon e anyen pap rive ou pou sa. Sepandan, ou konnen kom se yon group ki tap debat yon sijè, menm si ou retire tet ou nan etid la, li ap enposib pou yo efase pawol pa ou yo ki te anrejistre yo pou anketè an pa pedi fil diskisyon yo. Ou enfome ke ou ka mande plis presizyon ak esplikasyon sou etid la pandan tout tan ou ap patisipe a.

Patisipasyon ou ap bay se nan jan ou pral rann ou disponib pou ou patisipe nan yon gwoup disisyon ak lot fanm ki te benefiye pwogram nan ke anketè a an pral òganize. Ou ap rankontre l' pou anviwon 2 zèdtan pou ou patisipe nan gwoup diskisyon an apre ou finn bay akò ou

Patisipasyon ou ap bay se nan jan ou pral rann ou disponib pou ou patisipe nan yon gwoup disisyon ak lot fanm ki te benefiye pwogram nan ke anketè a an pral òganize. Ou ap rankontre l' pou anviwon 2 zèdtan pou ou patisipe nan gwoup diskisyon an apre ou finn bay akò ou. Diskisyon yo pral fèt sou pwogram MYAP la, sa ki gen pou wè ak pwogram fanm yo, sou jan li te enplante nan kominote a. Ou pral pataje opinyon pa ou sou sa ki te anpeche fanm yo patisipe nan aktivite ki te met sou pye pou yo antre tikòb pandan pwogram MYAP la. Sou Sa ki te koz CRS pat rive kapab aplike prensip pataj san patipri a. Ou aksepte pou yo anrejistre tout pawòl k ap di nan diskisyon yo. Lè entèvyou a ap chwazi selon disponibilite ou. Ou dwe konnen, tout enfòmasyon ki pral bay yo pral sèvi nan kad rechèch la, e lè etid la fini yo ka pibliye yo.

Ris: Pa gen okenn risk pou ou patisipe nan etid sa a. Ou pral pataje enfòmasyon ki san risk e ki pap pote malèz.

Avantaj: Ou okouran ke ou pap touche paske ou patisipe nan etid la, sepandan, ou konnen enfòmasyon ou pral bay yo pral ede leta, enstitisyon prive ak ONG pote amelyorasyon nan fason ke yo pral bati pwogram yo ak nan jan yo pral reyalize yo nan kominote yo. Enfòmasyon yo pral pèmèt yo ranfòse estrateji pou fè fanm ki pi pòv ak sa ki pi fèb yo ka patisipe nan pwogram yo met sou pye pou yo, sa ki ka pèmèt kondisyon lavi fanmiy nan kominote yo amelyore.

Konfidansyalite: Ou konnen ke anketè a a pap ka kache idantite w pandan gwoup la ap debat sijè yo. Ou menm ansanm ak tout lòt patisipan yo, nou mete nou dakò pou nou kenbe an sekre tout sa ki diskite ansanm. Ou okouran yo pap pran okenn enfòmasyon ki ka pèmèt yo identifiye w nan antrevi a. Ou resevwa asirans anketè a ke tout enfòmasyon ou bay yo ap konfidansyèl (sa vle di anketè a ap gade yo sekre). Ou konprann tou ke enfòmasyon yo pral itilize selman nan kad rechèch la et idantite ou pap parèt nan okenn rapò ni piblikasyon.

Konsèvasyon enfòmasyon yo: repons ou yo ap konsève nan yon baz done ke anketè a pral travay sou li. Ou okouran ke tout anrejistreman kaset ak nòt yo pral konsève anba kle nan biwo sipèvizè a nan inivèsite Ottawa. Se selman sipèvizè a ak chèchè a ki ap gen aksè ak enfòmasyon sa yo ki pral konsève pandan senk lane apre etid la fin fet; apre peryòd sa a, yap detwi yo.

Konsantman: Ou sètifye ou te byen tandè nan bouch anketè a enfòmasyon ki sou fòmilè sa a. Ou te gen chans poze tout kesyon ou te swete epi yo te pran tan reponn ou. Repons yo te satisfè ou. Epi aprè refleksyon, ou pran desizyon patisipe nan ankèt la.

Si w' vle jwenn plis enfòmasyon, pa ezite kontakte cheche a ak sipèvizè l. Ou ap jwenn nimewo yo nan tet fèy sa a. Pou tout ransèyman sou aspe etik rechèch sa ou ka kontakte responsa etik pou rechèch nan Univite Ottawa, 550, rue Cumberland, pièc 154, oubyen rele nan (613) 562-5387. Ou ka ekri tou nan adrès sa a ethique@uottawa.ca. Ou kapab kontakte tou responsab etik pou rechèch an Ayiti nan adress sa a : Dr Gerald Lerebours, 29, avenue de la Ligue Féminine ci-devant le avenue du Travail. Port-au-Prince, Haïti.

Gen de (2) kopi fòmilè sa a : Enketè a ap kenbe youn, lap ba ou youn tou kom kwa ou konsanti ak tout libète ou genyen, pou ou patisipe nan ankèt sa a : «L'application des principes d'équité verticale et horizontale comme moyen pour garantir un accès équitable aux interventions d'autonomisation économique des femmes : Cas du Multi-Year Assistance Program (MYAP) en Haïti».

Mwen, **Marie Merline Maurice**, chèchè prensipal ankèt la, mwen sètifye ke m' te bay patisipan yo tout enfòmasyon itil et nesèsè sou jan rechèch la pral fèt. Mwen pran angajman pou m reyalize ankèt la selon pratik etik ki egziste an Ayiti ak nan peyi Kanada e selon jan komite etik tou lè de peyi yo asepte.

Siyati chèchè a :

Date :

ANNEXE 3

Guide pour les groupes de discussion

Version française

Mise en contexte

Notre sujet de recherche traite de l'équité durant la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes. Des recherches menées durant et à la fin du MYAP ont montré que les plus vulnérables n'ont pas eu les mêmes opportunités pour participer aux activités d'autonomisation économique. Nous voulons, dans cette étude, identifier les facteurs qui ont entravé la participation des femmes aux activités génératrices de revenus durant le MYAP, ce qui a compromis l'application des principes d'équité par le CRS. Les résultats permettront d'éliminer les inégalités et d'améliorer l'accès aux interventions de renforcement du pouvoir économique des femmes. Les discussions dureront environ 1h30. Avant de commencer avec les questions, êtes-vous d'accord pour participer à l'étude? Nous comptons vous enregistrer. Êtes-vous d'accord?

A. Identifier les obstacles à la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique durant le MYAP

Questions pour les bénéficiaires

1. Quelles activités ont été implantées dans votre communauté dans le cadre des interventions d'autonomisation des femmes à travers le projet MYAP entre 2007 et 2013 ?
2. Quels étaient les critères fixés pour la participation aux différentes activités?
3. Connaissez-vous des femmes qui avaient voulu participer aux activités génératrices de revenus qui ne l'avaient pas fait, ou qui se sont retirées des activités après les avoir initiées ? Si oui, quelles en étaient les causes?
4. Comment les facteurs suivants ont-ils pu entraver la participation de certaines femmes :
 - a. le lieu de résidence?
 - b. la culture?
 - c. l'occupation?
 - d. la religion?
 - e. la scolarité?
 - f. le statut socioéconomique?
 - g. le capital social?
 - h. la présence d'un handicap physique ou mental?

5. Quelles actions ont été posées pour renforcer la participation des femmes identifiées comme les plus vulnérables dans les communautés? Quels étaient les défis et les résultats obtenus?
6. Quelles sont vos recommandations sur les mesures qui pourraient renforcer la participation des femmes les plus défavorisées aux interventions d'autonomisation économique ?

Questions pour les employés du CRS

La mission du CRS est de servir les plus vulnérables. Les interventions d'autonomisation économique durant le MYAP ciblaient les femmes les plus défavorisées. Néanmoins, les recherches menées durant le MYAP et lors de l'évaluation finale ont montré que les plus vulnérables n'ont pas été les principaux bénéficiaires.

7. Quelles sont vos réactions, vos perceptions face à ce constat?
8. Quels obstacles d'après vous ont entravé la participation des femmes les plus défavorisées aux interventions d'autonomisation économique ?

B. Perspective des parties prenantes sur l'équité et sur la pertinence de son application dans les interventions d'autonomisation économique des femmes.

Questions pour les bénéficiaires

NB. Des situations de la vie courante seront utilisées pour expliquer les principes d'équité verticale et horizontale avant d'entamer les questions suivantes :

9. Estimez-vous normal qu'on donne plus d'assistance à ces femmes qui sont dans le plus grand besoin ? Si oui, pourquoi ? Si non pourquoi ?
10. Quels sont d'après vous les barrières et facilitateurs à l'application des principes d'équité verticale et horizontale?
11. Croyez-vous qu'il soit utile ou pertinent d'appliquer les principes d'équité verticale et horizontale dans les interventions d'autonomisation économique des femmes? Quelles sont les retombées percevez-vous à leur application?

Questions pour les employés du CRS

12. Qu'est-ce que l'équité verticale et horizontale représente pour vous? Pour le CRS?

NB. À la demande de l'interviewé ou si les explications fournies sont ambiguës, les définitions des principes d'équité seront fournies.

13. Concernant l'application des principes d'équité verticale et horizontale dans les interventions d'autonomisation économique des femmes, quelles sont :
- La pertinence et l'utilité perçues?
 - Les ressources nécessaires?
 - Les retombées positives ou négatives?

C. Barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP

Questions pour les bénéficiaires

14. Quels sont d'après vous les facteurs qui ont compromis l'application des principes d'équité par le CRS?

Questions pour les employés du CRS

14. Quels étaient les obstacles rencontrés par le CRS pour appliquer les principes d'équité verticale et horizontale dans les interventions d'autonomisation économique sur le plan :
- Opérationnel?
 - Organisationnel?
 - Communautaire?
 - Systémique?

N.B. Nous allons définir chacun des niveaux d'influence.

15. Quelles sont les mesures qui pourraient renforcer l'application des principes d'équité dans les programmes implantés par le CRS?

B. Conclusion

Questions pour les bénéficiaires et les employés du CRS

16. Dans l'éventualité de la mise en œuvre de futures interventions d'autonomisation économique pour les femmes en vue d'atteindre l'équité :
- Qu'est que vous suggériez de faire différemment ?
 - Qu'est-ce que vous recommanderiez qu'on ne change pas ?
17. Quelles sont les questions et les informations additionnelles que vous aimeriez ajouter ?

Merci pour votre participation!

Guide pour les groupes de discussion

Version créole

Mizankontèks

Sijè rechèch nou an chita sou aplikasyon prensip pataj san patipri (san fòs kote) nan pwogram CRS mete sou pye pou pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik yo. Etid ki fèt pandan e apre pwogram MYAP la montre medam ki pi pòv yo pa t gen menm chans ak lòt yo pou yo te patisipe nan entevansyon ki te met sou pye pou pemet medam yo vin gen libète ekonomik yo. Nan kad etid sa n ap chèche konnen kisa ki te anpeche fanm yo patisipe nan aktivite ki te met sou pye pou pèmèt medam yo antre tikòb pandan pwogram MYAP la. Sa ki te koz CRS pat rive kapab aplike prensip pataj san patipri a. Rezilta travay la ap pèmèt yo elimine inegalite e rann li pi fasil pou bay jarèt tout entevansyon ki vize bay medam yo libète ekonomik. Brase lide sa a ap dire anviwon ineditan edmi konsa. Anvan mwen kòmanse poze kesyon, nou gen pou nou di m èske nou dako patisipe nan entèvyou a. M ap mande nou konfime pou mwen nou dako.

A. Idantifye obstak ki te anpeche medam yo patisipe nan aktivite pou pèmèt yo vin endepandan ekonomikman pandan MYAP la.

Kesyon pou benefisyè yo

1. Ki aktivite ki te met sou pye nan kominote pa w la pou te pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik nan kad pwojè MYAP la soti 2007 pou rive 2013?
2. Nan kad pwojè MYAP nan kominote pa ou la pou te pemet medam yo vin gen libète ekonomik soti 2007 pou rive 2013, kisa yo te mande pou yon fanm te patisipe nan aktivite yo?
3. Èske ou konnen fanm ki te anvi patisipe nan aktivite pou te pèmèt medam yo fè tikòb men ki pat kapab fè sa oubyen ki retire kò yo apre aktivite a fin demare? Si wi kisa daprè ou ki te lakoz sa?
4. Daprè nou menm, koman faktè sa yo te ka kanpeche yon fanm patisipe nan aktivite ki pou ba l' libète ekonomik li pandan MYAP la :
 - a. Kote l abite?
 - b. Kwayans, tradisyon nan zòn kote lap viv?
 - c. Sa li ap fè pou l viv?
 - d. Relijyon l'?
 - e. Klas li rive?
 - f. Eitati sosyo-ekonomik li, sa vle di, byen li posede, fason li ap viv elatriye ?
 - g. Relasyon l ak lot moun nan kominote a?
 - h. Li andikape, li gen maladi nan tèt, oubyen li malad lontan?

5. Ki aksyon ki te poze pou te pèmèt fanm ki pi pa kapab nan kominote a patisipe plis nan aktivite yo? Ki defi sa te poze e ki rezilta sa te bay?
6. Kisa ou t ap rekòmande pou pèmèt fanm ki pi pa kapab yo rive patisipe plis nan aktivite pou yo kapab vin gen kichòy nan men yo tou?

Kesyon pou anplwaye CRS yo

Misyon CRS se sèvi moun ki pi pa kapab yo. Entevansyon pou fè fanm yo vin gen mwayen nan men yo nan kad MYAP la te vize sitou medam ki pi pa kapab yo. Poutan evalyasyon ki fèt pandan e apre pwòjè a fini montre sa ki pi pa kapab ditou yo pat vrèman benefisye pwogram lan.

7. Ki reyaksyon ou fas a konsta sa a?
8. Ki obstak dapre ou ki te fè fanm ki pi pa kapab yo pa t rive patisipe nan entevansyon pou te pèmèt medam yo vin gen lajan nan men yo?

B. Jan pati prenan yo wè prensip pataj san patipri a ak bon rezilta li kapab pote si yo rive aplike nan entevansyon pou pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik.

Kesyon pou benefisyè yo

NB- N ap pran kòm egzanp sitiyoasyon moun viv chak jou pou esplike prensip ekite vetikal ak orizontal la anvan nou kòmanse poze kesyon.

9. Eske dapre ou menm li nomal pou yo bay medam ki gen pi pòv yo plis asistans? Si wi poukisa? Si non poukisa?
10. Ki obstak e ki sa ki ka fasilite yo aplike prensip ekite orizontal ak vetikal la?
11. Dapre ou menm eske l ap itil pou yo ta aplike prensip ekite vètikal ak orizontal nan entevansyon pou fanm yo vin gen libète ekonomik? Ki bon rezilta sa ka pote pou kominote a si yo aplike yo?

Kesyon pou anplwaye CRS yo

12. Pa rapò a eksperyans ou, kisa prensip ekite vètikal ak orizontal reprezante pou ou? Pou CRS?
NB- Si moun n ap entèvyouwe a mande sa oubyen si esplikasyon ki bay yo pa two klè, n ap bay definisyon prensip ekite yo.
13. Konsènan aplikasyon prensip pataj san patipri vetikal ak orizontal nan entevansyon pou fanm yo vin gen libète ekonomik yo :
 - a. Kisa ki montre strateji sa ka bay bon rezilta oubyen kapab itil?
 - b. Ki resous y ap bezwen pou aplike l?

c. Ki bon ak move kote estrateji sa a?

C. Baryè CRS te rankontre pou aplike prensip ekite yo nan entèvansyon yo te met sou pye pou pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik pandan MYAP la.

Kesyon pou benefisyè

15. Kisa daprè ou menm ki te fè CRS pat rive aplike prensip pataj san patipri a ?
16. Ki obstak CRS te rankontre ki te fè l pat kapab aplike prensip ekite vètikal ak orizontal nan entèvansyon pou pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik sou plan :
 - a. Operasyonèl?
 - b. Oganizasyonèl?
 - c. Kominotè?
 - d. Sistemik?

NB. N ap defini chak nivo enfliyans.

17. Ki mezi pou yo ta pran ki pou ta pèmèt yo ranfose aplikasyon prensip pataj san patipri yo nan kad pwogram CRS gen pou met sou pye yo ?

D. Konklizyon

Kesyon pou benefisyè ak anplwaye CRS yo

18. Sizoka ta vin gen lòt pwogram pou pemet medam yo vin gen mwayen nan men yo pou atenn Ekite a:
 - Kisa ou ta rekòmande yo fè yon lòt fason?
 - Kisa ou pa ta swete yo chanje ?
19. Ki kesyon nou genyen e ki enfòmasyon nou ta renmen ajoute?

Mèsi ankò pou patisipasyon nou!

Guide pour les entrevues individuelles

Version française

Mise en contexte

Notre sujet de recherche traite de l'équité durant la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes. Des recherches menées durant et à la fin du MYAP ont montré que les plus vulnérables n'ont pas eu les mêmes opportunités pour participer aux activités d'autonomisation économique. Nous voulons, dans cette étude, identifier les facteurs qui ont entravé la participation des femmes aux activités génératrices de revenus durant le MYAP, ce qui a compromis l'application des principes d'équité par le CRS. Les résultats permettront d'éliminer les inégalités et d'améliorer l'accès aux interventions de renforcement du pouvoir économique des femmes. L'entrevue durera environ 1h. Avant de commencer avec les questions, êtes-vous d'accord pour participer à l'étude? Nous comptons vous enregistrer. Êtes-vous d'accord?

A. Description du rôle du participant au sein des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP.

Questions pour les leaders communautaires, les bénéficiaires et les employés du CRS

- a. Parlez-moi des activités qui ont été implantées dans le cadre des interventions d'autonomisation économique des femmes à travers le projet MYAP entre 2007 et 2013 ?
- b. Décrivez votre rôle ou votre participation lors de la mise en œuvre des interventions ?
- c. Pendant combien de temps avez-vous participé, bénéficié, ou collaboré dans la mise en œuvre de ces interventions ?

B. Identifier les obstacles à la participation des femmes aux activités d'autonomisation économique durant le MYAP

Questions pour les leaders communautaires et les bénéficiaires

1. Quelles activités ont été implantées dans votre communauté dans le cadre des interventions d'autonomisation des femmes à travers le projet MYAP entre 2007 et 2013 ?
2. Quels étaient les critères fixés pour la participation aux différentes activités?
3. Connaissez-vous des femmes qui avaient voulu participer aux activités génératrices de revenus qui ne l'avaient pas fait, ou qui se sont retirées des activités après les avoir initiées ? Si oui, quelles étaient les causes?
4. Comment les facteurs suivants ont-ils pu entraver la participation de certaines femmes :
 - a. le lieu de résidence?
 - b. la culture?
 - c. l'occupation?
 - d. la religion?

- e. la scolarité?
 - f. le statut socioéconomique?
 - g. le capital social?
 - h. la présence d'un handicap physique ou mental?
5. Quelles actions ont été posées pour renforcer la participation des femmes identifiées comme les plus vulnérables dans les communautés? Quels étaient les défis et les résultats obtenus?
 6. Quelles sont vos recommandations sur les mesures qui pourraient renforcer la participation des femmes les plus défavorisées aux interventions d'autonomisation économique ?
 7. Quelles sont vos suggestions sur les stratégies qui permettraient d'améliorer les interventions d'autonomisation économique?

Questions pour les non bénéficiaires

8. Donnez-moi quelques exemples des activités du projet MYAP destiné à l'autonomisation économique des femmes implantées dans votre communauté entre 2007 et 2013.
 - a. Qui vous a renseigné sur ces interventions ?
 - b. Comment se déroulaient-elles ?
 - c. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous n'avez pas participé?
9. Aviez-vous manifesté votre désir de participer à ces interventions auprès d'un représentant du CRS ou d'un leader de la communauté engagé dans la mise en œuvre des interventions?
 - a) Si oui, qu'est ce qui a été fait pour vous intégrer?
 - b) Si non, pourquoi vous ne l'avez pas fait?
10. Quelles sont vos recommandations sur les mesures qui pourraient renforcer la participation des femmes les plus défavorisées aux interventions d'autonomisation économique ?

Questions pour les employés du CRS

La mission du CRS est de servir les plus vulnérables. Les interventions d'autonomisation économique durant le MYAP ciblaient les femmes les plus défavorisées. Néanmoins, les recherches menées durant le MYAP et lors de l'évaluation finale ont montré que les plus vulnérables n'ont pas été les principaux bénéficiaires.

11. Quelles sont vos réactions, vos perceptions face à ce constat?
12. Quels obstacles d'après vous ont entravé la participation des femmes les plus défavorisées aux interventions d'autonomisation économique ?

C. Perspective des parties prenantes sur l'équité et sur la pertinence de son application dans les interventions d'autonomisation économique des femmes.

Questions pour les leaders communautaires, les bénéficiaires et les non bénéficiaires

NB. Des situations de la vie courante seront utilisées pour expliquer les principes d'équité verticale et horizontale avant d'entamer les questions suivantes :

13. Estimez-vous normal l'application des principes d'équité dans votre communauté? Si oui pourquoi ? Sinon pourquoi ?
14. Quelles sont d'après vous les barrières et facilitateurs à l'application des principes d'équité verticale et horizontale?
15. Croyez-vous qu'il soit utile ou pertinent d'appliquer les principes d'équité verticale et horizontale dans les interventions d'autonomisation économique des femmes? Quelles sont les retombées percevez-vous à leur application?

Questions pour les employés du CRS

16. Eu égard vos expériences, que représente l'équité verticale et horizontale pour vous? Pour le CRS?

NB. À la demande de l'interviewé, ou si les explications fournies sont ambiguës, les définitions des principes d'équité seront fournies

17. Concernant l'application des principes d'équité verticale et horizontale dans les interventions d'autonomisation économique des femmes, quelles sont :
 - a. La pertinence et l'utilité perçues?
 - b. Les ressources nécessaires?
 - c. Les retombées positives ou négatives?

D. Barrières rencontrées par le CRS pour appliquer les principes d'équité dans la mise en œuvre des interventions d'autonomisation économique des femmes durant le MYAP

Questions pour les leaders communautaires, les bénéficiaires et les non bénéficiaires

18. Quels sont d'après vous les facteurs qui ont compromis l'application des principes d'équité par le CRS?

Questions pour les employés du CRS

19. Quelles étaient les obstacles rencontrés par le CRS pour appliquer les principes d'équité verticale et horizontale dans les interventions d'autonomisation économique sur le plan :
 - a. Opérationnel?
 - b. Organisationnel?
 - c. Communautaire?
 - d. Systémique?

N.B. Nous allons définir chacun des niveaux d'influence.

20. Quelles sont les mesures qui pourraient renforcer l'application des principes d'équité dans les programmes implantés par le CRS?

E. Conclusion

Questions pour toutes les parties prenantes

21. Dans l'éventualité de la mise en œuvre de futures interventions d'autonomisation économique pour les femmes en vue d'atteindre l'équité :
 - a. Qu'est que vous suggérez de faire différemment ?
 - b. Qu'est-ce que vous recommanderiez qu'on ne change pas ?
 - c. Quelles sont les questions et les informations additionnelles que vous aimeriez ajouter ?

Merci pour votre participation!

Guide pour les groupes de discussion

Version créole

Mizankontèks

Sijè rechèch nou an chita sou aplikasyon prensip pataj san patipri (san fòs kote) nan pwogram CRS mete sou pye pou pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik yo. Etid ki fèt pandan e apre pwogram MYAP la montre medam ki pi pòv yo pat gen menm chans ak lòt yo pou yo te patisipe nan entèkansyon ki te met sou pye pou pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik yo. Nan kad etid sa n ap chèche konnen kisa ki te anpeche fanm yo patisipe nan aktivite ki te met sou pye pou pèmèt medam yo antre tikòb pandan pwogram MYAP la. Sa ki te koz CRS pa t rive kapab aplike prensip pataj san patipri a. Rezilta travay la ap pèmèt yo elimine inegalite e rann li pi fasil pou bay jarèt tout entèkansyon ki vize pèmèt medam yo libète ekonomik. Ti chita pale sa ap dire anviwon inèdtan konsa. Anvan mwen kòmanse poze kesyon, nou gen pou nou di m'èske nou dakò patisipe nan entèkansyon a. M ap mande nou konfime pou mwen si nou dakò. Eske nou dakò pou mwen anrejistre entèkansyon a?

A. Deskripsyon wòl moun ki te patisipe nan entèkansyon ki te met sou pye pou pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik pandan MYAP la.

Kesyon pou lidè kominotè, benefisyè ak anplwaye CRS

- Ki aktivite ki te met sou pye pou te pemet medam yo vin gen libète ekonomik nan kad pwojè MYAP la soti 2007 pou rive 2013?
- Ki wòl ou te jwe lè yo t ap mete aktivite sa yo sou pye?
- Konbyen tan ou te fè ap patisipe, benefisyè oubyen kolabore nan mete aktivite sa yo sou pye?

B. Idantifye obstak ki te anpeche medam yo patisipe nan aktivite pou pèmèt yo vin gen libète ekonomik yo pandan MYAP la

Kesyon pou lidè kominotè ak benefisyè

- Ki aktivite ki te met sou pye nan kominote pa ou la pou te pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik yo nan kad pwojè MYAP la soti 2007 pou rive 2013?
- Kisa yo te mande pou yon moun te patisipe nan aktivite yo te met sou pye yo?
- Èske ou konnen fanm ki te anvi patisipe nan aktivite pou te pèmèt medam yo fe tikòb men ki pat kapab fè sa oubyen ki retire kò yo apre aktivite a fin demare? Si wi kisa dapre ou ki te lakòz sa?
- Dapre nou menm, koman faktè sa yo te ka kanpeche yon fanm patisipe nan aktivite ki pou ba l' libète ekonomik li pandan MYAP la :

- a. Kote l abite?
 - b. Kwayans, tradisyon nan zòn kote lap viv?
 - c. Sa li ap fè pou l viv?
 - d. Relijyon l?
 - e. Klas li rive?
 - f. Eitati sosyo-ekonomik li, sa vle di, byen li posede, fason li ap viv elatriye ?
 - g. Relasyon l ak lot moun nan kominote a?
 - h. Li andikape, li gen maladi nan tèt, oubyen li malad lontan?
5. Ki aksyon ki te poze pou te pèmèt fanm ki pi pa kapab nan kominote a patisipe plis nan aktivite yo? Ki defi sa te poze e ki rezilta sa te bay?
 6. Kisa ou t ap rekòmande pou pèmèt fanm ki pi pa kapab yo rive patisipe plis nan aktivite pou pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik yo?
 7. Kisa dapre ou menm pou yo ta fè ki ta kapab pèmèt yo amelyore estrateji pou ede medam yo vin gen libète ekonomik yo?

Kesyon pou non benefisyè

8. Bannou kek egzanp aktivite pwojè MYAP te met sou pye nan kominote w la soti 2007 rive 2013 pou te ankouraje medam yo vin gen libète ekonomik yo?
 - a. Ki moun ki te ba w enfòmasyon sou entèvansyon yo?
 - b. Kouman aktivite yo te rive fèt?
 - c. Poukisa ou pa t patisipe nan aktivite yo?
9. Èske ou te fè youn nan responsab CRS yo oubyen youn nan lidè nan kominote a ki te angaje nan mete aktivite yo sou pye konnen ou ta renmen patisipe nan aktivite k ap fèt yo?
 - a) Si wi kisa ki te fèt pou yo te rantre w ladan?
 - b) Si non poukisa ou pa t fè sa?
10. Kisa ou t ap rekòmande pou pèmèt fanm ki pi pa kapab yo rive patisipe plis nan aktivite pou yo kapab vin gen kichòy nan men yo tou?

Kesyon pou anplwaye CRS yo

Misyon CRS se sèvi moun ki pi pa kapab yo. Entèvansyon pou fè fanm yo vin ekonomikman lib nan kad MYAP la te vize sitou medam ki pi pa kapab yo. Poutan evalyasyon ki fèt pandan e apre pwojè a fini montre sa ki pi pa kapab yo pa t vrèman benefisyè pwogram lan.

11. Ki reyaksyon ou fas a konsta sa a?

12. Ki obstak dapre ou ki te fè fanm ki pi pa kapab yo pa t rive patisipe nan entèvansyon pou te pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik yo?

C. Jan pati prenan yo wè prensip ekite a ak bon rezilta li kapab pote si yo rive aplike nan entèvansyon pou pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik yo.

Kesyon pou lidè kominotè, benefisyè ak non benefisyè

NB- N ap pran kòm egzanp sitiyasyon moun viv chak jou pou eksplike prensip ekite vètikal ak orizontal la anvan nou komansè poze kesyon.

13. Èske pou ou menm li nomal pou yo ta aplike prensip sa yo nan kominote pa ou ?

14. Ki obstak e ki sa ki ka fasilite yo aplike prensip ekite orizontal ak vètikal la?

15. Dapre ou menm èske l ap itil pou yo ta aplike prensip ekite vètikal ak orizontal nan entèvansyon pou fanm yo vin gen libète ekonomik yo?

Kesyon pou anplwaye CRS yo

16. Pa rapò a eksperyans ou, kisa prensip ekite vètikal ak orizontal reprezante pou ou? Pou CRS?

NB- Si moun n ap entèvyouwe a mande sa oubyen si eksplikasyon ki bay yo pa twò klè, n ap bay definisyon prensip ekite yo.

17. Konsènan aplikasyon prensip ekite vètikal ak orizontal nan entèvansyon pou fanm yo vin gen libète ekonomik yo.

a) Kisa ki montre estrateji sa ka bay bon rezilta oubyen kapab itil?

b) Ki resous y ap bezwen pou aplike l?

c) Ki bon ak move kote estrateji sa a?

D. Baryè CRS te rankontre pou aplike prensip ekite yo nan entèvansyon yo te met sou pye pou pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik yo pandan MYAP la.

Kesyon pou lidè kominotè, benefisyè ak non benefisyè

18. Kisa dapre ou menm ki te fè CRS pat rive aplike prensip ekite yo ?

Kesyon pou anplwaye CRS yo

19. Ki obstak CRS te rankontre ki te fè l pat kapab aplike prensip ekite vètikal ak orizontal nan entèvansyon pou pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik sou plan :

- a. Operasyonèl?
- b. Oganizasyonèl?
- c. Kominotè?
- d. Sistemik?

NB. N ap defini chak nivo enfliyans.

20. Ki mezi pou yo ta pran ki pou ta pèmèt yo ranfòse aplikasyon prensip ekite yo nan kad pwogram CRS gen pou met sou pye yo ?

E. Konklizyon

Kesyon pou tout aktè

21. Sizoka ta vin gen lòt pwogram pou pèmèt medam yo vin gen libète ekonomik pou atenn ekite:

- a. Kisa ou ta rekòmande yo fè yon lòt fason?
- b. Kisa ou pa ta swete yo chanje ?
- c. Ki kesyon nou genyen e ki enfòmasyon nou ta renmen ajoute?

Mèsi ankò pou patisipasyon ou.

ANNEXE 4

LES APPROBATIONS DÉONTOLOGIQUES

Approbation éthique : Comité National de Bioéthique Haïti



Ref : 1415-22

8 février 2016

Dr Marie Merline Maurince

Ref: "L'application de l'universalisme proportionné comme moyen pour atteindre l'équité dans les interventions d'autonomisation économique des femmes : Cas du projet Santé/Nutrition Maternelle et Infantile (MCHN) en milieu rural du Sud d'Haïti"

Dr Maurice,

Le Comité National de Bioéthique a revu le protocole intitulé: " L'application de l'universalisme proportionné comme moyen pour atteindre l'équité dans les interventions d'autonomisation économique des femmes : Cas du projet Santé/Nutrition Maternelle et Infantile (MCHN) en milieu rural du Sud d'Haïti." et donne un avis favorable pour son implémentation du 8 février 2016 au 30 septembre 2016.

Prière de

- soumettre au Comité toute modification avant implémentation,
- d'informer par courriel de la date du début de la collecte et de la date de clôture de la collecte,
- de partager avec le Comité les présentations, rapports et articles élaborés à partir de ces données,
- de présenter les résultats de cette étude en Haïti.

Le Comité vous souhaite du succès dans la conduite de cette étude.

Gérald Lerebours
Président

Approbation éthique : Université d'Ottawa

Numéro de dossier: H12-15-09

Date (mm/jj/aaaa): 02/08/2016



Université d'Ottawa
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa
Office of Research Ethics and Integrity

Certificat d'approbation déontologique CÉR Sciences et science de la santé

Chercheur principal / Superviseur / Co-chercheur(s) / Étudiant(s)

<u>Prénom</u>	<u>Nom de famille</u>	<u>Affiliation</u>	<u>Rôle</u>
Sanni	Yaya	Sciences de la santé / Autres	Superviseur
Marie Merline	Maurice	Sciences de la santé / Autres	Étudiant-chercheur

Numéro du dossier: H12-15-09

Type du projet: Thèse de doctorat

Titre: L'application de l'universalisme proportionné comme moyen pour atteindre l'équité dans les interventions d'autonomisation économiques des femmes : Cas du projet Santé/Nutrition Maternelle et Infantile (MCHN) en milieu rural du sud d'Haïti

Date d'approbation (mm/jj/aaaa)	Date d'expiration (mm/jj/aaaa)	Approbation
02/08/2016	02/07/2017	Ia

(Ia: Approbation complète, Ib: Autorisation préliminaire de libération de fonds de recherche)

Conditions Spéciales / Commentaires:

N/A

1

550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, room 154
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada
(613) 562-5387 • Téléc./Fax (613) 562-5338
www.recherche.uottawa.ca/deontologie/ www.research.uottawa.ca/ethics/



Université d'Ottawa
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa
Office of Research Ethics and Integrity

La présente confirme que le Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université d'Ottawa identifié ci-dessus, opérant conformément à l'Énoncé de politique des Trois conseils et toutes autres lois et tous règlements applicables de l'Ontario, a examiné et approuvé la demande d'approbation éthique du projet de recherche ci-nommé. L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales / Commentaires".

Lors de l'étude, le protocole ne peut être modifié sans approbation préalable écrite du CER sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques de l'étude comme par exemple un changement de numéro de téléphone. Les chercheurs doivent aviser le CER dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou affecter considérablement le déroulement du projet. Ils devront aussi rapporter tout événement imprévu et / ou dommageable et devront soumettre toutes les nouvelles informations pouvant nuire à la conduite du projet et/ou à la sécurité des participants. Toutes modifications apportées au projet, aux lettres d'information / formulaires de consentement ainsi qu'aux documents de recrutement doivent être soumises pour approbation en utilisant le document intitulé "Modification au projet de recherche" au: <http://recherche.uottawa.ca/deontologie/submissions-and-reviews>.

Veuillez soumettre un rapport annuel au Bureau d'éthique quatre semaines avant la date d'échéance indiquée afin de renouveler de l'approbation éthique. Afin de fermer le dossier, un rapport final doit être soumis. Ces documents sont disponibles en ligne au: <http://recherche.uottawa.ca/deontologie/submissions-and-reviews>.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec le Bureau d'éthique en composant le poste 5387 ou par écrit à: ethique@uOttawa.ca.

Signature:

Riana Marcotte
Responsable d'éthique en recherche
Pour Daniel Lagarec, Président du CER en Sciences de la santé et sciences

ANNEXE 5

LETTRE DE CONSENTEMENT DU CRS



CRS/HT/CAYES/2217/2015

Catholic Relief Services - CRS / Haïti (P-au-P)
#1, Delmas 81, HT-6120 -P.O Box 1118
Phone:(509) 2813-1246 / (509) 2813-1243
INFOS: www.crs.org

Catholic Relief Services - CRS / Haïti (Cayes)
#11, Rue Toussaint Louverture, HT -8110
Gabions des Indigènes
Phone: (509) 3702-4213 / (509) 3702-4215

A QUI DE DROIT

Par la présente, le CRS (Catholic Relief Services), Sous-bureau régional, Cayes-Haïti, soutient l'initiative de **Madame Marie Merline Maurice** à poursuivre des recherches sur « l'autonomisation des femmes » dans le cadre de l'implémentation du projet MYAP (Multi Years Assistance Program) au Sud d'Haïti.

Le CRS capitalise sur des enseignements basés sur des évidences conclusives pour améliorer la performance de ses programmes. L'intégration efficace de la dimension genre dans toutes les activités est une obligation constante et, les connaissances révélées en fin d'exercice de recherche par **Madame Marie Merline Maurice**, seront mises à profit pour renforcer les stratégies et approches devant conduire à la participation des couches les plus vulnérables dans toutes les phases des interventions.

Le CRS mettra à la disposition de **Madame Marie Merline Maurice**, les contributions suivantes :

- *Un espace de travail au bureau de l'organisation aux Cayes pour le temps de ses travaux de recherche.*
- *La documentation existante, en rapport avec son sujet d'étude.*
- *Les conseils ou orientations techniques des responsables de programmes en fonction (au besoin).*

Tout en souhaitant une réponse positive à sa requête, le CRS (Catholic Relief Services), Sous-bureau régional, Cayes-Haïti, vous prie d'accepter **Madame/Monsieur**, l'expression de ses salutations distinguées.

Fait aux Cayes, le 15 mai 2015.

Judé Marie BANATTE
Directeur
CRS-Cayes

Agence d'aide et de développement de la conférence Episcopale des Etats-Unis

ANNEXE 6
FORMULAIRES DE COLLECTE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES
RÉPONDANTS

Formulaire à compléter avant les entrevues et les groupes de discussion

Employés du CRS

1. Code _____
2. Sexe _____
3. Groupe d'âge
 - a. 18 - 25 ans
 - b. 25 - 39 ans
 - c. 40 - 50 ans
 - d. plus de 50 ans
4. Position durant le MYAP _____
5. Brève description des responsabilités principales _____

6. Nombre d'années dans cette position _____
7. Nombre d'années comme employé du CRS _____
8. Expériences antérieures dans des Organisations Non gouvernementales
 - a. Oui
 - b. Non
9. Si oui, nombre d'années _____
10. Discipline : _____

Formulaire à compléter avant les entrevues et les groupes de discussion

Bénéficiaires du MYAP

1. Code _____
2. Groupe d'âge
 - a. 18 - 25 ans
 - b. 25 - 39 ans
 - c. 40 - 50 ans
 - d. plus de 50 ans
3. Occupation _____
4. Nombre d'enfants _____
5. Nombre d'années comme bénéficiaires _____

Formulaire à compléter avant les entrevues et les groupes de discussion

Leaders communautaires

1. Code _____
2. Sexe _____
3. Groupe d'âge
 - a. 18 - 25 ans
 - b. 25 - 39 ans
 - c. 40 - 50 ans
 - d. plus de 50 ans
4. Fonctions actuelles dans la communauté _____
5. Nombre d'années comme leader _____
6. Position durant le MYAP _____
7. Brève description de la collaboration avec CRS durant le MYAP _____

8. Nombre d'années de collaboration _____
9. Expériences antérieures de collaboration avec des Organisations Non gouvernementales
 - a. Oui
 - b. Non
10. Si oui, nombre d'années _____

Formulaire à compléter avant les entrevues et les groupes de discussion

Non Bénéficiaires du MYAP

1. Code _____
2. Groupe d'âge
 - a. 18 - 25 ans
 - b. 25 - 39 ans
 - c. 40 - 50 ans
 - d. plus de 50 ans
3. Occupation _____
4. Nombre d'enfants _____